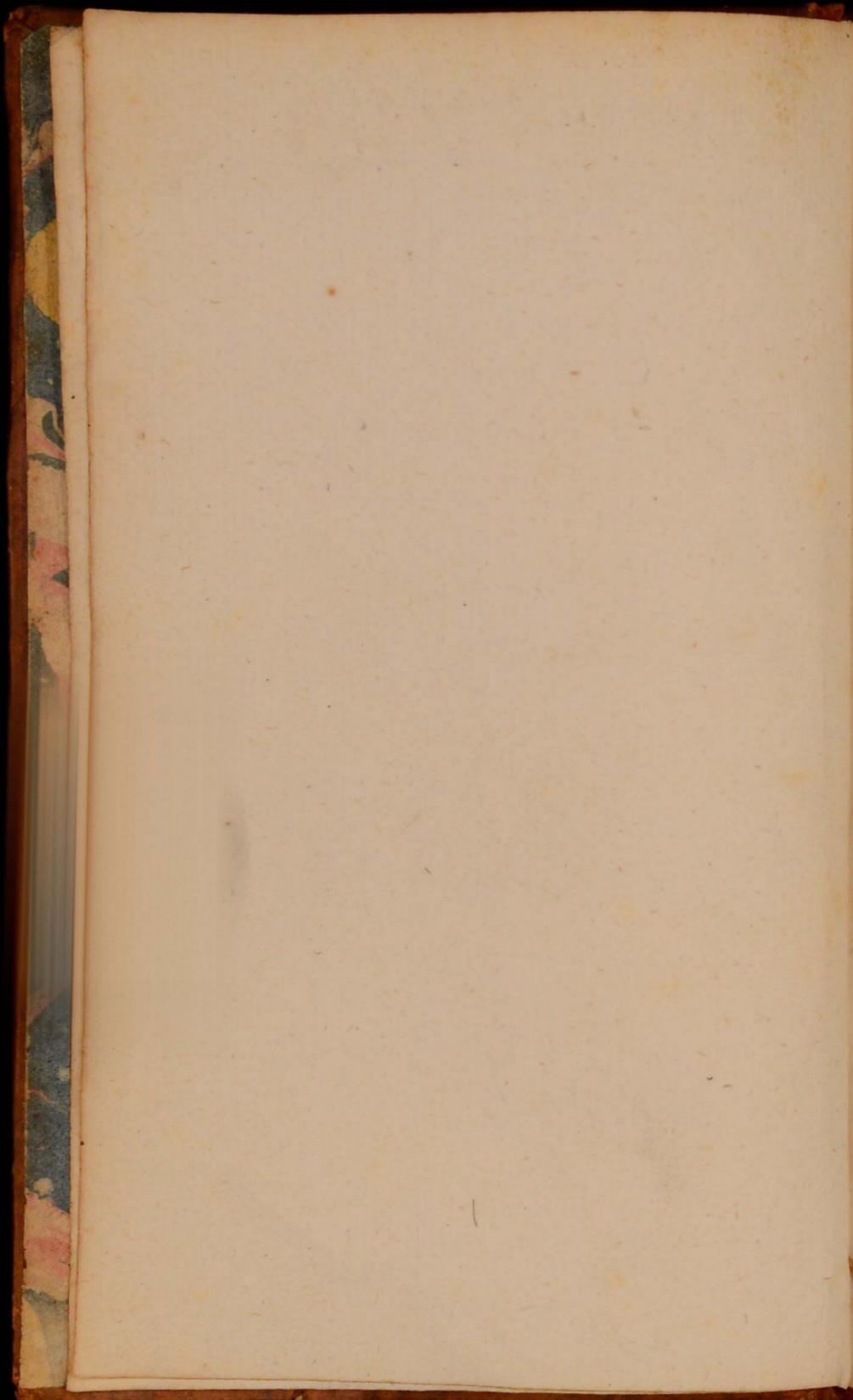


H inv.-Nr. 622/115

I C 24/4



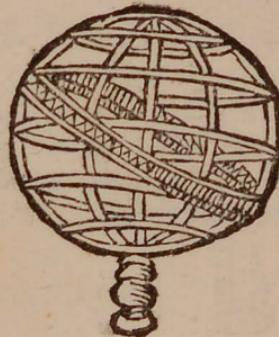
LETTRES

DE MONSIEUR

ANTOINE ARNAULD

DOCTEUR DE SORBONNE.

TOME IV.



A NANCY,

Aux depens de JOSEPH NICOLAT.

MDCCXXVII.



ХИЛИЧ
САДОВОЙ ЧЕРНОГРЯДОВОЙ
ДОЛ



LETTRES DE M. ANTOINE ARNAULD ; DOCTEUR DE SORBONNE.

LETTRE CCXLIX.

Ou Reponse au PRINCE ERNESTE LANDGRAVE DE HESSE-RHINFELTS, à un extrait d'une Lettre du Pere Jobert Jesuite à ce Prince, sur les prétendus Jansénistes.

MONSIEUR,

JE viens de recevoir une lettre de notre ami de Rome, avec l'extrait d'une lettre du P. Jobert à V. A. Je n'ai jamais rien vu de si pitoiable, & j'ai cru que V. A. ne seroit pas fâchée que je lui en fissois une réponse sommaire, article par article.

LETTRE. Il est certain que si V. A. éroit informée

Tome IV.

A

formée

2. CCXLIX. Lettre de M. Arnauld
formée comme nous de la conduite de ces MM.
Elle en jugeroit tout autrement.

R^e. Cela est vrai. Car chaque Jesuite particuli^r n'est informé de notre conduite que par les libelles de la Société, qui nous representent comme des *Deistes*, des *sacramentaires*, des *ennemis de l'invocation des saints*, de l'honneur des *images*, qui ruinent les *sacremens*, ôtent le *secret de la confession*, en abolissent absolument l'*usage* & établissent des maximes capables de ruiner la pieté chretienne. Il est sans doute que si V. A. n'avoit d'autre information de nous que par là, elle n'auroit pas raison d'avoir quelque estime pour nous.

LETTRE. Car je ne voi pas comment sans cela Elle pourroit être en bonne conscience de faire scrupule sur de très-bonnes preuves, de condamner des gens que toute l'Eglise condamne.

R^e. Voilà une nouvelle delicateſſe de conſcience assez extraordinaire aux Jeſuites. Ils n'en font point de dechirer les plus gens de bien par des calomnies groſſieres, comme V. A. fait qu'ils ont dechiré autrefois le Cardinal Bona. Et ils lui en veulent faire de ce qu'elle ne prend pas des ſuppoſitions phantastiques ou de purs mensonges pour des *preuves ſolides*, & de ce qu'Elle ne croit pas ſur leur parole, que toute la terre nous condamne, parce qu'ils ont assez de vanité de prendre le jugeſſement que fait leur Compagnie de ceux qu'elle hait, pour le jugeſſement de toute la terre. Quoi qu'il en foit, écoutons ces *PREUVEſ ſOLIDES*, qu'ils promettent à V. A.

LETTRE. V. A. n'en viendroit pas là, (à parler ſi avantageuſement des Janseniſtes) ſi ce n'est parce qu'Elle a lu les livres de ces gens artificieux, & qu'Elle n'en a pas vu les reponſes.

R^e. C'eſt

Docteur de Sorbonne.

5

N. C'est ce qu'on écrit en Allemagne , mais ce qu'on n'oseroit dire à Paris. Car ces pretendues réponses , quand ils en ont fait , ont été tellement ruinées par des repliques qui les ont reduits au silence , qu'ils se rendroient ridicules à Paris , s'ils renvoioient le monde à leurs Reponses. V. A. en veut-Elle avoir quelques exemples?

1. Les Jesuites faisoient de méchantes reponses aux Provinciales à mesure qu'elles paroifsoient. Montalte a ruiné les premières de ces Reponses dans ses dernières lettres ; & Wendrock a satisfait généralement à tout ce qu'ils avoient pu opposer aux Provinciales. Un Je-suite * , dont on ne sait pas le nom , a fait contre Wendrock , *Notæ in Notas*. Mais c'est un si chétif & si pitoiable livre , que les Jesuites ne l'ont osé avouer ; car ce ne sont que des declamations & des réponses en l'air qui ne répondent à rien , & il soutient de plus si effrontement les plus mechantes maximes des Casuistes , que tout le credit de la Compagnie n'a pu empêcher qu'il n'ait été censuré à Rome.

2. Les Curez de Paris ramassèrent dans leur 7. Ecrit tout ce qu'ils avoient fait pour faire condamner l'Apologie des Casuistes. Le P. Annat entreprit de faire voir *leurs impostures & leurs calomnies*. Il commença par un 1. Ecrit , & il en promettoit bien d'autres (car il avoit obtenu un privilége général pour tout ce qu'il feroit sur cela) mais les Curez se justifierent tellement par le 8. Ecrit , & le couvrirent d'une si grande confusion par le 9. en faisant voir

A 2 par

* Le P. Fabri , comme on le croit , sous le nom de Bernard Stubrock.

4 CCXLIX. Lettre de M. Arnauld

par des preuves convaincantes , que c'étoit lui même qui étoit un grand calomniateur , que la plume lui tomba des mains , & qu'il n'eût plus besoin de son privilége.

3. Les Religieuses de P. R. ayant été cruellement persecutées pour n'avoir pas voulu assurer avec serment que des propositions sont dans un livre , qu'elles étoient incapables de lire , on les defendit par une apologie , qui persuada tout Paris de l'injustice du traitement qu'elles souffroient. Un séculier nommé M. Desmarêts , & un Docteur nommé M. Chamillard tâcherent d'y répondre. Mais le 1. fut tellement refuté par les *Visionnaires* , & l'autre par la *Defense des Religieuses de P. R. & de leurs Directeurs* , qu'ils ne s'en sont jamais relevéz.

Outre cela , Monseigneur , V. A. fait qu'il y a des choses si claires , qu'on voit d'abord qu'il ne peut y avoir de bonne réponse.

LETTR E. C'est ce que V. A. par une noble inclination de protéger les misérables a cru ce qu'ils disent , parce qu'Elle n'est pas acoutumée à leurs fourberies qui ont fait passer en proverbe dans toute la France : MENTIR COMME UN JANSENISTE.

4. J'ose dire à V. A. que jamais mensonge ne fut plus impudent que ce pretendu Proverbe. Elle n'a qu'à en écrire à quelque François que ce soit , qui ne soit pas Jésuite ; & je suis assuré qu'on lui mandera que jamais ils n'ont osé parler de ce Proverbe. Mais c'est tellement le contraire , que dans la cause d'une banqueroute qu'on avoit faite à un Maître des Requêtes de nos amis , l'affaire étant fort intriguée & dépendant de quelques circonstances , ce Maître des Requêtes voulant parler pour expliquer le fait , l'Avocat de sa partie dit tout haut : Messieurs ,

Docteur de Sorbonne.
feurs, laissez-le parler. Il est Janseniste, il dira la vérité. Et en effet il l'a dit si bien qu'il perdit sa cause, parce qu'il dit sincèrement aussi bien ce qui faisoit contre lui, que ce qui, faisoit pour lui.

Quoi qu'il en soit, ce ne sont point là des preuves, & encore moins des *preuves solides*. Ils disent que nous sommes des menteurs, & nous disons que ce sont eux qui le sont. Jusques là cela est égal; mais ils le disent sans en apporter de preuves, & nous ne le disons jamais qu'après l'avoir bien prouvé. V. A. peut lire sur cela la 15. Provinciale & la 16. avec les notes de Wendrock sur l'une & sur l'autre.

LETTRÉ. C'est en vain qu'ils ont tâché d'*effacer* (ce proverbe) en y substituant les *équivoques* des *Jesuites*, comme si c'étoient les *Jesuites* qui eussent enseigné les premiers, qu'il est quelquefois permis de se servir d'*équivoques*: ce qui est manifestement faux.

12. Nous n'avons pas eu besoin d'*effacer* un proverbe qui n'est point, ni d'avoir recours aux *équivoques* & restrictions mentales des *Jesuites*, pour prouver qu'ils sont de grands menteurs. Car on a montré que leurs livres sont pleins de mensonges grossiers & grossièrement inventez, sans qu'ils aient pris la peine de les colorer par aucune restriction mentale. Cependant V. A. remarquera qu'ils ne nient pas qu'ils soient des *Docteurs d'équivoques*, mais seulement qu'ils ne sont pas les premiers qui ont enseigné cet art de tromper les hommes. Or c'est une plaisante manière de se justifier. C'est comme si les empoisonneurs qu'on a fait mourir à Paris, eussent pretendu qu'on avoit grand tort de les condamner à la mort, comme s'ils eussent été les premiers qui se fussent servis de poisons

A ; pour

CCXLIX. Lettre de M. Arnauld
pour tuer le monde ; ce qui étoit manifestement
faux.

Mais sur cela V. A. trouvera bon que je lui conte une petite histoire que je n'ai lue que depuis quelques jours. Je l'ai aprise d'une lettre latine d'un Curé de Bruges. La voici en françois.

» Il y a peu d'années que dans un procès » qu'avoit une fille contre les Jesuites , sur ce » que leur College de cette ville avoit enlevé » la succession d'une de ses cousines , le Rec- » teur offroit de jurer sur un certain fait du » procès. Mais l'Avocat de la Fille , nommé » M. de Gheldere , qui est maintenant Rece- » veur du Conseil à Gand , répondit par écrit » au nom de la Fille : *Qu'elle accepteroit volontiers le serment que le Recteur offroit de faire , si on ne savoit que la doctrine publique de la Société est qu'il est permis pour cause , non seulement de cacher la vérité , mais même de la nier par des restrictions mentales , & même devant les juges.* Le Recteur piqué de cette réponse envoia à M. de Gheldere deux Notaires qui vivent encore ; l'un nommé Rie- » tant , & l'autre Reckhove , qui lui allerent » demander au nom de ce Recteur , s'il preten- » doit soutenir ce qui étoit dans cette Ecritu- » re qu'il avoit signée. Mais M. de Gheldere » répondit par écrit , que le Recteur devoit sa- » voir que tout Avocat qui signe une Ecriture » en doit répondre ; & que pour lui il engageoit » & sa personne & tout son bien à tout ce que » l'on voudroit ordonner contre lui , s'il ne prou- » voit ce qu'il avoit mis dans cette Ecriture. Les » Notaires ayant rapporté cette réponse au Rec- » teur , il fit beaucoup de menaces contre cet » Avocat , comme je l'ai su d'un de ces Notai- » res ;

Doyen de Sorbonne.

7

» res ; mais néanmoins jusqu'à cette heure il
» est demeuré dans le silence.

LETTRE. V. A. paroît surprise de ce que
l'on ne reconnoît pas M. d'Alet, M. de Pamiers
& M. A. pour de saints personnages. C'est
qu'Elle ne les voit que de loin.

R^e. Je prie très-humblement V. A. de laisser
là les vivans & de ne s'arrêter qu'aux deux Prelats qui sont présentement avec Dieu. V. A. a sans doute dit qu'Elle étoit surprise de ce que les Jesuites ne les reconnoissoient pas pour de saints personnages, & le P. Jobert tourne cela d'une maniere, comme si ce qu'a écrit V. A. vouloit dire, qu'Elle est surprise de ce qu'on ne les reconnoît pas en France pour des saints. Or c'est assûrement ce qu'Elle n'a pas dit, parce qu'il est certain que hors les Jesuites tout le monde les reconnoît pour des saints, & avec raison. Car on ne peut pas vivre plus saintement qu'ils ont fait, ni travailler pour le bien des ames avec plus de vigilance & de charité. Mais que veut dire ce Jesuite, quand il prétend que l'estime qu'en fait V. A. vient de ce qu'Elle ne les connoît que de loin ? Jamais rien fut-il plus calomnieux ? Car cela ne peut donner d'autre idée, sinon que ceux qui les voioient de plus près, y voioient de grands dereglements qui empêchoient bien qu'on ne les prît pour des saints. Qu'ils les disent donc ces dereglements, s'ils les savent ? On les en défie, & on est assûré que tout ce qu'ils auront la hardiesse de dire contre ces Prelats, ou feront des choses dignes de louange, ou de pures calomnies. Mais si on ne les estimoit qu'en les voiant de loin ; d'où vient donc que c'est principalement dans le Languedoc, où ils étoient connus de tous les Evêques de cette grande

A 4

pro-

8 CCXLIX. Lettre de M. Arnauld

Province , dans leurs propres Diocéses & dans leurs propres familles , où ils sont le plus en vénération ? D'où vient que feu M. le Prince de Conti Gouverneur de Languedoc , & qui par consequent les voioit de plus près que V. A , avoit choisi M. d'Alet pour son Directeur , & que c'est sous cette conduite qu'il est devenu lui-même un grand saint ? On auroit une infinité de choses à dire sur ce sujet , mais on les omet pour abréger ?

LETT. C'est que V. A. ne fait pas toute la cabale qu'il y a eu pour obliger le Pape à leur écrire des lettres obligantes , dont ils se sont ensuite faussement prévalu pour faire croire que le Pape approuvoit généralement leur conduite , lors qu'il ne leur répondroit que sur une protestation particulière qu'ils lui faisoient , d'être soumis à ses décisions .

RÉ. Sont-ce là des preuves bien solides pour empêcher que V. A. n'ait une opinion avantageuse de deux saints Prelats ? C'est qu'Elle ne fait pas toute la cabale &c. C'est que les Brefs du Pape n'ont rapport qu'aux lettres de ces Prelats , qu'il n'a point vues , mais qu'il lui plait de supposer en devinant qu'elles ne contiennent qu'une protestation d'être soumis , &c. De telles chimères , sans aucune preuve , lui tiennent lieu de si bonnes preuves , qu'après cela V. A. ne doit pas douter qu'Elle ne fût en très-mauvaise conscience , si Elle ne se repentoit d'avoir eu si bonne opinion de ces deux Evêques , & de n'en avoir pas jugé comme les Jesuites , qui les regardent comme de fort mechans hommes , parce qu'ils ont condamné leur mechante morale , & que le dernier a excommunié nommément trois Jesuites rebelles à ses Ordonnances , & qui trompoient le Peuple en confessant sans pouvoir ; & que rendant

dant compte à tous les Evêques de France de ce qu'il avoit été obligé de faire contr'eux , il leur avoit donné avis de ce qui lui avoit été écrit par un pieux Ecclesiastique * de la part de M. Alain de Solminihac Evêque de Cahors , qui étoit mort en réputation de sainteté : *Que ce bon Evêque étoit tellement persuadé que les PP. Jesuites sont un fleau & une ruine à l'Eglise , qu'il croioit que tous les Evêques qui vont droit à Dieu , & qui cherchent le salut & l'avantage de leurs Diocésés , ne leur devoient donner aucun emploi , ni même entrer chez eux , parce que cela les autorise .* V. A. juge bien qu'après cela il ne faut pas s'attendre que les Jesuites le regardent jamais comme un saint , & qu'on ne doit pas être surpris s'ils le déchirent en toutes manières , aussi bien que M. d'Alet qu'il regardoit comme son Pere .

L E T T R E . Ainsi autrefois Luther écrivit au Pape , ainsi Erasme a mis à la tête de ses ouvrages le Bref que le Pape lui avoit écrit .

R. Rien n'est plus extravagant que ce qu'il dit de Luther . Car afin que cela eut quelque rapport à ces Brefs du Pape écrits aux Evêques , il faudroit qu'un Pape eut écrit à Luther une lettre remplie d'éloges , depuis qu'il eut commencé à semer ses herésies , & non pas seulement que Luther eut écrit au Pape . Et il n'y a pas moins d'impertinence à ce qu'il écrit d'Erasme , mais c'est d'une autre sorte . Car Erasme n'a mis le Bref que Leon X. lui avoit écrit qu'à la tête de sa traduction du Nouveau Testament , qui n'a jamais été condamnée par l'Eglise , comme il a été déclaré par l'Inquisition d'Espagne , qui a approuvé qu'elle fut mise dans une Bible imprimée en Espagne en 4. volumes .

10 CCXLIX. Lettre de M. Arnauld

LETTRE. V. A. demande où sont ces pretendus Jansenistes ? Assurément nous ne sommes pas en peine de les trouver ici. Tous les jours on decouvre les funestes effets de leur cabale; & s'ils sont, comme ils disent, persecutez plus que jamais, c'est que le Roi a reconnu une infinité de choses qu'ils ont faites très-préjudiciables à la Religion & à l'Etat.

Rx. V. A. n'aura pas eu de peine à voir que ce Jesuite lui donne le change d'une maniere ridicule. Car Elle n'a jamais douté qu'il ne fût fort facile de trouver des gens à qui on donne le nom de Jansenistes , & que l'on persecute sous ce faux pretexte. Mais quand Elle a demandé , où sont ces Jansenistes pretendus , il est bien clair qu'Elle a entendu par là ces Jansenistes , dont on prétend faire une secte d'heretiques qui soutiennent les erreurs condamnées par les Constitutions. Il y a 30. ans que les Je-suites disent que toute la France en est pleine , & ils ne fauroient nommer une seule personne que depuis ce tems là ils puissent dire avoir été legitimement convaincue d'être de cette secte.

Mais de plus on suplie V. A. d'ordonner à ce Pere de marquer plus particulierement ces funestes effets de notre cabale que l'on decouvre tous les jours , & cette infinité de choses que le Roi a reconnu que nous avons faites très-prejudiciables à la Religion & à l'Etat. Car c'est ouvrir la porte à toutes sortes de calomnies , que de souffrir quel'on déchire le monde par des injures atroces qu'on n'appuie d'aucune preuve. On supplie encore une fois V. A. de se souvenir de ce que ce même Pere Jobert lui a écrit du Cardinal Bona. Un homme surpris dans une telle calomnie pretend-il devoir être cru , quand il se dire de telles choses sans rien prouver ?

LET.

LETTRE. Si V. A. voioit ce qu'ils ont écrit contre tous les Evêques qui ont censuré le Nouveau Testament de Mons après le Bref du Pape, Elle en auroit horreur.

R. Il semble qu'une grande partie des Evêques de France aient censuré le Nouveau Testament de Mons, & que ceux qui l'ont censuré, l'aient tous fait après le Bref du Pape, & il paroît que c'est de cela principalement qu'il veut que V. A. ait horreur, de ce qu'on a écrit contre des Evêques qui n'avoient censuré ce Nouveau Testament qu'après le Bref du Pape. Mais tout cela est plein de fausseté. Presque tous les Evêques de France font beaucoup d'estime de cette traduction, dont il s'est vendu plus de quarante milles exemplaires. Il n'y en a que quatre ou cinq qui l'ont censuré, & on en fait les raisons. Ceux contre qui on a écrit, qui sont M. de Perefixe Archevêque de Paris & M. d'Ambrun présentement Evêque de Mets, l'avoient censuré avant le Bref du Pape. On n'a rien écrit contre leurs censures, qui n'ait été aprouvé de tous les habiles gens, & que V. A. n'aprouvât si Elle l'avoit lu, loin qu'Elle en eut de l'horreur. Le Bref du Pape a été obtenu avant la paix de l'Eglise, lorsqu'on étoit d'humeur de condamner tout ce qu'on attribuoit aux prétendus Jansenistes. Et un des articles de cette paix, fut qu'il ne seroit point publié en France, & qu'il seroit regardé comme non avenu. Et en effet il n'y a jamais été publié. V. A. ne croit pas que toutes les censures de Rome soient justes & bien fondées. Et si on avoit égard à celle là, les traductions Françaises du Nouveau Testament du P. Veron, de M. l'Abé de Maroles, de M. l'Evêque de Vence & du P. Amelotte devroient être regardées comme

■ 2 CCXLIX. Lettre de M. Arnauld
comme condamnées aussi bien que celle de
Mons. Les raisons qui sont marquées dans le
Bref, comme le sujet de la condamnation de
celle là, se pouvant manifestement appliquer
aux autres.

LETTRE. Si V. A. voioit ce qu'ils ont écrit
contre tous les Prélats qui ont censuré le Miroir
de pieté & contre les Parlemens qui l'ont fait
bruler par les mains du boureau, Elle en auroit
horreur. Cependant parce que V. A. trouve une
mine radoucie, qui lui parle avec affection...

Ré. V. A. fait si je lui parle avec affection &
avec une mine radoucie. Mais puisque ce sont
ceux qui parlent ou écrivent à V. A. à qui ce
Jesuite en veut, c'est sans raison qu'il lui vient
parler de ce qu'a dit l'Auteur inconnu d'un li-
vre intitulé, *Le combat des deux Clefs*, contre
les censures de quelques Evêques, puisque ne
fachant point qui en est l'auteur, * & n'y aianr
aucune part, on ne nous en peut rien imputer.
Et ainsi cela ne peut regarder ce qu'avoit entre-
pris ce Jesuite de prouver à V. A. qu'Elle ne
devoit point avoir si bonne opinion de nous.

LETTRE. Vous avez donc oublié, Monseï-
gneur, les beaux discours de Nestorius, les
plaintes d'Eutychès au 2. Concile d'Ephésé, les
belles lettres écrites par la plupart des plus
méchans hérétiques &c. Et cela fait-il pas voir
clairement que, quoi qu'ils écrivent contre les
Calvinistes, & qu'ils défendent la Religion d'un
côté, ils la déchirent de l'autre.

Ré. Que dire à cela, finon qu'un homme qui
raisonne de la sorte meriteroit d'être enfermé
avec ceux qui ne sont pas sages. Car à quoi
peuvent

* Ce livre est du P. Gabriel Gerberon Benedictin

Docteur de Sorbonne.

13

peuvent servir ces beaux discours de Nestorius & le reste, pour faire voir CLAIREMENT, que quoique nous defendions la Religion d'un côté nous la dechirions de l'autre? Ce qu'a fait Nestorius peut-il servir de preuve & de preuve claire de ce que je fais?

LETTRE. Mais ils reconnoissent, dit-on, que les cinq Propositions sont bien condamnées. Autre fourbe, puisque tous les jours il paroît ici des libelles & des Theses, où ils les renouvellement.

Ré. Autre effronterie. Il faut produire ces pretendus libelles & ces Theses où on renouvelle les V. Propositions. Autrement on doit s'attendre au mentiris impudentissimè du P. Valerien de Flavigny, Capucin.

LETTRE. Si V. A. avoit vû le Miroir de pieté...

Ré. Si ce livre est si méchant que les Jésuites le veulent faire croire, ils ont bien peu de zèle pour maintenir la doctrine de l'Eglise. Car on a fait une réponse dogmatique pour la justification de ce livre à qui on a donné pour titre, *Le miroir sans tache*, & on prétend y faire voir très-clairement qu'on a rien dit dans le Miroir qui ne soit expressément dans S. Augustin, & qu'on y a soutenu aucune des V. Propositions. Il y a près de trois ans que cette réponse est publique. Si elle n'y vaut rien, & qu'on y prouve mal ce qu'on a entrepris d'y faire voir, que ne la refutent-ils?

LETTRE. Si V. A. avoit vû trois ou quatre sortes d'instructions, qu'ils ont faites sur la confession & la communion, Elle y verroit ruiner les Sacremens, ôter le secret de la Confession, en abolir absolument l'usage, & établir des maximes capables de ruiner toute la pieté Chrétienne.

Ré. Il n'y eut jamais de plus noires calomnies.
Les

14 CCXLIX. Lettre de M. Arnauld

Les Instructions dont il parle, sont approuvées par les Docteurs, imprimées avec privilege du Roi, qu'on ne peut avoir sans passer par des Censeurs qui sont tout à fait bien avec les Jesuites, & elles sont estimées généralement de toutes les personnes de pieté. Cela pourroit-il être, si les erreurs que ce Pere dit que V. A. trouveroit, y étoient effectivement ? Mais pour qui la prend-il de vouloir qu'Elle croie sur sa parole des choses si incroyables, sans daigner lui marquer les livres par leurs titres, lui en citer les pages, & en rapporter les passages en propres termes, afin qu'Elle y voie ces erreurs, dont personne ne s'apperçoit dans Paris ? Jusqu'à ce qu'il l'ait fait, il trouvera bon que par provision nous le regardions comme un grand menteur.

LETTRE. Vous voulez faire, me dites-vous, une nouvelle division dans l'Eglise. O, Monseigneur, ce ne fut jamais là ma pensée. Je souhaitte au contraire les réunir avec l'Eglise en les obligeant de suivre sa Doctrine, & en les convaincant qu'ils sont tombez sur le fait de la grace dans les mêmes erreurs que Calvin : & qu'ainsi il leur est inutile de le combattre sur le S. Sacrement, s'ils le défendent sur la justification.

RÉ. Cette réponse est merveilleuse : Je ne veux pas faire, dit-il, une nouvelle division dans l'Eglise : je veux au contraire réunir à l'Eglise ceux qui en sont séparés : comme si ce n'étoit pas en cela même qu'ils se rendent coupables de schisme, en ce que de leur autorité privée ils veulent que l'on regarde comme séparés de l'Eglise, & ayant besoin d'y être réunis, ceux qui y sont, & qui y ont toujours été autant & plus unis qu'eux. Il a parlé plus haut de MM. d'Alet & de Pamiers, comme étant de notre

Docteur de Sorbonne.

15

notre prétendu parti. Est-ce qu'ils étoient hors de l'Eglise ? Est-ce qu'ils ne sont pas morts dans sa communion ? Ne sont-ce pas au contraire les Jesuites qui doivent craindre que ces pensées schismatiques ne les aient séparez interieurement de l'Eglise , comme dit S. Augustin , quoiqu'exterieurement ils y paroissent unis ?

Mais quand & où est-ce qu'ils nous ont convaincus que nous étions dans les erreurs de Calvin touchant la grace ? Ils ont tenté assez souvent , mais ils sont toujours demeurez tellement confondus , que leurs vains efforts n'ont servi qu'à faire connoître davantage la pureté de notre foi. Si V. A. s'en veut éclaircir , Elle n'a qu'à lire les Disquisitions de Paul Irenée qui sont à la fin du Journal de S. Amour , ou qu'on a réimprimées de nouveau dans un vol. in 8° en y joignant Antonii Arnaldi *Dissertatio Théologica*. C'est à quoi ils n'ont jamais su répondre , & ne répondront jamais. Et neanmoins ils ont la hardiesse de supposer qu'ils nous ont convaincus de soutenir les erreurs de Calvin touchant la grace. Et ce qui est plus étonnant est d'oser dire , *Qu'il nous est inutile de combattre Calvin sur le S. Sacrement , si nous le defendons sur la Justification* , comme si d'une part nous ne l'avions pas combattu aussi fortement sur la Justification dans le livre *du Renversement de la Morale* , que sur l'Eucharistie dans ceux de *la Perpetuité de la Foi* ; & que de l'autre , ils n'eussent pas été assez imprudens pour nous accuser d'être aussi bien d'intelligence avec lui sur l'Eucharistie que sur la grace.

LETTRE V. A. n'a-t-Elle point vu ce que M. Pean a écrit là dessus dans sa Conference d'un Catholique...

Ex. Et pourquoi V. A. auroit-elle vu le pittoable

16 CCXLIX. Lettre de M. Arnauld

toiable livre d'un chetif controversiste qu'on n'a jamais daigné lire , loin de s'amuser à le refuter ? Et en effet les plus habiles Jesuites , le P. Annat & le P. Ferrier , faisant tous leurs efforts pour nous rendre Calvinistes , & n'en ayant jamais pû venir à bout , parce qu'ils ne faisoient rien sur cela qu'on ne renversât aussitôt , c'auroit été une grande folie de traiter la même chose contre des Pean & des Marandès , qu'aucun honnête homme n'a jamais lus.

LETTRE. Au reste V. A. saura qu'on est si convaincu que le Jansenisme est une véritable hérésie , que lorsqu'on a representé au Clergé , que ce qu'ils avoient mis dans leurs propositions sembloit donner atteinte à la condamnation des Jansenistes , ils ont dit hautement que c'est à tort qu'on le leur reprochoit , puisque la sentence du Pape a été reçue de toute l'Eglise , & qu'ainsi ACCESERAT PLUS QUAM ALIQUIS ECCLESIAE CONSENSUS. Ce qui fut encore repeté il y a quelques jours en Sorbonne , quand on y nomma des Examinateurs de la censure de votre Archevêque de Strigone.

R. C'est finir comme on a commencé par un raisonnement de travers , s'il en fut jamais. Ce qui a pû être dit par les Evêques ou dans la Sorbonne ne peut regarder que la condamnation des V. Propositions , qui ayant été faite par le Pape a été reçue par toute l'Eglise. Mais que peut faire cela pour savoir s'il y a une véritable secte d'hérétiques qui soutiennent ces Propositions ? Or c'est uniquement de cela dont il s'agissoit entre V. A. & ce Pere. Car quand V. A. lui a demandé où sont ces Jansenistes pretendus ? il est clair qu'Elle n'a voulu marquer autre chose , sinon que le Jansenisme pris pour une secte d'hérétiques qui soutenoit

noit les erreurs condamnées , étoit une chimere : rien donc n'est plus mal à propos que d'allequer à V. A. comme un grand mystere , ce qu'auroient dit les Evêques ou la Sorbonne , pour lui faire trouver ces prétendus Jansenistes qu'Elle a voulu faire entendre , qui ne se trouvoient nulle part.

Mais V. A. aura sans doute remarqué ces termes de *votre Archevêque de Strigone* , qui font assez voir que les Jesuites de Paris ne veulent point prendre de part à la censure de cet Archevêque , qu'ils le regardent comme ne leur étant de rien , & qu'ils ne se mettent pas en peine que sa Censure soit censurée par la Sorbonne. En quoi ils pratiquent avec bien de la prudence , ce qui est apellé par leurs Casuistes , *Mutatio dictaminis* , qui donne droit de changer de conscience selon les lieux & les tems , en se laissant aller au vent de la faveur , & s'accommodeant aux plus forts. Car en 1661. il ne suffisoit pas aux Jesuites du Collège de Clermont que le Pape fût infaillible dans les questions de la foi , ils vouloient encore qu'il le fût dans les questions de fait , afin qu'on fût obligé de croire de foi divine que les propositions sont dans Jansenius. Et en 1683. ces mêmes Jesuites ne se soucient plus qu'il le soit ni dans la foi , ni dans les faits , pourvû que les préventions qu'ils ont données au Roi contre les pretendus Jansenistes durent toujours , & que sans rien distinguer ni rien approfondir , on prenne un autre tour pour les persecuter toujours autant & plus qu'autrefois.

LETTRE CCL.*

A M. D E T. Il decouvre les dispositions de son cœur, principalement envers M. de Harlai, Archevêque de Paris.

... **V**oilà pour le premier article de votre lettre. Le second demande un peu plus de discours. Ce n'est donc pas assez qu'on ait voulu rendre ma foi suspecte, on me veut encore ôter la charité, en me faisant passer pour un homme de sang, qui n'aime qu'à troubler le genre humain, & qui est plein de fiel & de venin contre ses supérieurs. Car que signifie autre chose ce que vous me mandez, *Que quelques personnes disent que j'aime à me jeter dans toutes les affaires qui peuvent déplaire à ceux que je n'aime pas, que je hais M. l'Archevêque, & que je cherche à lui nuire &c.*

Ces discours ne peuvent rien changer dans ma disposition devant Dieu, ni me porter aucun préjudice auprès de ceux qui me connaissent : mais ils peuvent scandaliser ceux qui ne me connaissent pas ; & ce bruit me touche de maniere que je ne puis m'empêcher de vous dire une bonne fois & tout au long la disposition de mon cœur en général sur toutes les personnes avec qui j'ai eu quelque demêlé ; après quoi je vous dirai comme je suis pour M. l'Archevêque.

Loin de chercher à nuire à ceux qui ont voulu me perdre, je voudrois les pouvoir servir. Dieu fait, & quelques-uns d'eux ne

* En 1683.

ligno-

† On croit que c'étoit M. le Duc de Roannez.

Pignorent pas, que j'aurois pu sans blesser ma conscience, & sans me commettre, dire ou laisser passer beaucoup de choses qui auroient fait beaucoup de peine à ceux qui avoient tacché de m'en faire, & qui en avoient beaucoup fait aux personnes que j'aime le mieux, & que je dois le plus aimer pour toutes sortes de raisons divines & humaines. J'ai supprimé toutes ces choses ; parce qu'elles n'étoient pas nécessaires au service de l'Eglise. Je n'ai donc pas cherché à leur nuire. J'ai même entrepris leur défense en plusieurs rencontres. J'ai donc cherché à les servir. J'aime tout ce qu'il y a de bon en ceux qui m'ont fait le plus de mal. Je leur souhaite tout le bien que je me souhaite à moi-même. Et je voudrois de tout mon cœur le leur pouvoir procurer. J'aime donc leurs personnes. Il n'y a rien que je n'aie fait & souffert pour avoir la paix avec tout le monde. J'aime donc la paix. Il est vrai que pour vivre en paix je n'ai pas cru devoir trahir ma conscience & abandonner la vérité ; mais personne n'est en droit d'exiger de moi ni l'un ni l'autre ; & j'ai assez de confiance en la miséricorde de Dieu , pour espérer qu'il me fera la grâce de ne faire ni l'un ni l'autre , quand toute la terre me voudroit contraindre ou à dire le contraire de ce que je pense , ou à taire ce que je dois dire pour la défense de la vérité.

Si je pouvois haïr quelqu'un , je haïrois les hérétiques. J'ai écrit contre eux , parce que je hais l'erreur ; mais cela n'empêche pas que je n'aime leurs personnes , & que je ne reconnoisse que je les dois aimer jusqu'à répandre mon sang pour eux , selon les occasions que la Providence pourra me présenter. Je n'ai point d'ami contre qui je ne sois prêt d'écrire , si venant.

venant à changer il se déclaroit contre quelque vérité importante à la Religion. Je n'ai point d'ennemi personnel dont je ne sois prêt à entreprendre la défense. Je l'ai fait publiquement depuis peu contre un Ecrivain Calviniste * qui avoit calomnié ceux qui me calomnient depuis plus de quarante ans. Pourquoi cela ? Parce qu'un Docteur ne doit en cette qualité haïr que l'erreur, & la doit haïr jusques dans ceux qu'il aime le mieux ; & ne doit aimer que la vérité, & la doit aimer jusques dans ceux qui le haïssent le plus.

Voilà l'examen de ma conscience devant Dieu. Il me connoit mieux que je ne me connois moi même, & il peut voir en moi sur cette matière des choses que je n'y connois pas ; mais cela n'empêche pas que je ne sois sincère dans l'étendue de ma connaissance. Et à l'égard des hommes qui voudroient me juger, personne ne doit présumer mieux connoître le fond de mon cœur que moi même, sur tout lorsque j'examine le fond de mon cœur par mes œuvres, & par les sentiments qui dominent en moi. Si mes principes sont mauvais, que l'on m'instruise : on me trouvera docile, & ce ne sera pas la première fois que je me serai rendu au sentiment d'autrui. S'ils sont bons, & que mes actions répondent à mes maximes, que l'on remercie Dieu avec moi d'avoir éclairé mes ténèbres, & d'avoir soutenu ma faiblesse.

Mais ces mêmes personnes ajoutent, que je pousse mes principes trop loin, qu'il n'y a que pour moi à écrire, qu'il semble que je sois chargé de toutes les affaires de la chrétienté, de redresser tous les torts, d'abattre, de relever, d'arracher,

* Dans l'Apologie pour les Catholiques.

de planter : en un mot , que je cherche les avan-tures , que je parois étre dominé par la passion d'écrire , que j'écris avec trop de chaleur , même contre les hérétiques , que je me fais continuelle-ment des affaires avec toutes les sœutes & toutes les nations , même celles dont je pourrois avoir le plus de besoin dans l'état où je suis , & que je ferois beaucoup mieux de demeurer en repos , & d'y laisser le genre humain .

Je me sens très capable de faire des fautes , & je ne dis pas que je n'en fasse . Je n'ai nulle peine à les avouer en général , & je n'en aurois pas même à les avouer en particulier , comme Dieu m'a fait la grace de le faire en quelques rencontres , même par des déclarations publiques . Mais laissant à part ce qui regarde le style , où l'on trouve trop de chaleur , vous trou-verez bon que j'expose encore une fois la dispo-sition de mon cœur , car c'est de cela qu'il s'a-git : or cette disposition me paroit bien oppo-sée à celle qu'on m'attribue , & sur tout à l'in-quietude & à la passion d'écrire . Je me sens une pente naturelle au repos , que mes amis traittent de paresse , peut-être avec raison . Pres-que toutes choses sont capables de m'occuper . Je le dis à ma confusion , les petites comme les grandes . J'ai été dix ans entiers sans rien écrire pour le public , quoique je fusse environné de mille occasions ; & mon silence a donné lieu à quelques personnes de m'écrire des lettres injurieuses comme à un deserteur de la cause de l'Eglise , qui trouvoit même mauvais que d'autres plus zèlez que lui prissent sa cause en main : parce que j'avois improuvé publique-ment certains écrits comme donnés à contre tems , & contenant des expressions moins me-surées qu'il ne faut dans un siècle aussi pointil-leux

22 CCL. Lettre de M. Arnauld

leux que le nôtre. Je demeurois cependant fermé à laisser dire les uns & les autres pour essayer une bonne fois en ma vie ce que pourroit, pour calmer les esprits, un silence entier & une patience opiniâtrée. Il ne tenoit alors qu'à moi de me retirer, comme j'ai fait depuis, si j'avois eu une si grande & si naturelle passion d'écrire. Je ne me suis pourtant retiré qu'après dix ans de silence & de patience ; & je me suis retiré non pour parler ou pour écrire, mais afin qu'on ne parlât plus de moi, dont on faisoit toujours un chef de parti ; & de peur qu'on ne me rendît responsable, comme on m'en avoit menacé, de tout ce qui pourroit être dit ou écrit à l'occasion des affaires de l'Eglise; doctrine, morale, discipline &c. par le tiers & le quart que je ne connois pas, & dont pourtant on me disoit être le chef. Jusques-là on ne peut pas dire que j'aie témoigné un grand empressement d'écrire.

Depuis ma retraite il ne me paroît pas non plus que je me sois beaucoup pressé. J'ai laissé renouveler toutes les anciennes calomnies, & je me suis contenté de renverser, * après trois ans de patience, les fondemens qu'on avoit pris pour en publier de nouvelles, d'Arianisme, de Nestorianisme, de haine de la pureté & de la virginité &c. Et comme l'Auteur de ces nouvelles calomnies avoit attaqué la doctrine de S. Augustin & de S. Thomas sur la grace, en la traitant d'hérésie, & qu'il avoit enseigné une doctrine erronnée sur la même matière, & voulu rendre suspectes les originaux de l'Ecriture Sainte & condamner toutes les traductions en langue vulgaire, & que tous ces livres tout pitoiables qu'ils étoient par eux mêmes, avoient

Dans la Reponse au Livre de M. Mallet,

avoient trouvé de la protection, & faisoient du bruit dans le monde, je crus qu'il étoit important de defendre la doctrine de ces deux saints Docteurs, & de refuter celle de ce nouveau Docteur, montrer que la lecture de l'Ecriture Sainte traduite pouvoit être utile aux plus simples fideles, & que l'autorité de la Vulgate n'aneantissoit pas les originaux. Je l'ai fait, & je ne crois pas que l'on puisse prendre de là un fondement raisonnable de dire que je ne puis me tenir en repos. Cette dispute s'est terminée entre M. Mallet & moi, le public n'en a point été inquieté; & si elle a fait quelque peine à M. Mallet, c'est sa faute. Il n'auroit eu pour se l'épargner qu'à laisser l'Eglise en paix & deux de mes amis & moi. Depuis ce tems je n'ai point fait de livres sur les affaires qui me concernent en mon particulier. J'ai mieux aimé souffrir que de me plaindre, & il me paroît que ce n'a pas été manque de matiere & d'occasions. Il est vrai que je n'ai pas cru devoir garder un silence éternel sur les affaires de l'Eglise: mais comme il y a un tems pour se taire, il y a un tems pour parler. Les herétiques avoient attaqué le Clergé de France. Ils vouloient tirer avantage de la prétendue conspiration d'Angleterre. Ils l'attribuoient au Pape, au Clergé, aux Jesuites. Ce libelle faisoit du progrès. J'attends que quelqu'un le refute. Personne n'en veut prendre la peine. Je l'entreprends enfin, & je montre que la conspiration étoit une chimère inventée pour persecuter des innocens; & par consequent je justifie tous ceux qui en sont accusés, & entr'autres nommément les Jesuites & le P. de la Chaize. J'ai fait encore plusieurs autres petits ouvrages contre les mêmes herétiques sur des matières très importantes.

tes. Et j'ai même été contraint d'écrire contre des Catholiques*, qui sans aucun mauvais dessein contre l'Eglise, & même avec intention de la servir, s'étoient laissé aller à écrire des choses qui peuvent lui porter préjudice. Je les ai fait avertir avant que leurs ouvrages parussent. Leurs ouvrages ont paru malgré tous mes soins & toutes mes instances. J'ai repondu. Dans tout cela je ne vois pas grand empressement d'écrire. J'ai donné tout le tems nécessaire pour me prévenir, à l'égard de tous les ouvrages qui ne me regardent pas plus qu'un autre: & à l'égard de ceux qui s'adressoient à moi, quand ils m'ont paru incapables de faire impression sur des esprits raisonnables, je les ai laissé passer. Mais pour les autres auxquels j'avois une obligation particulière de répondre, je les ai entrepris sans differer. Si l'on appelle cela de l'empressement, je le veux bien, mais il ne me paroît pas qu'il soit blâmable.

Je sais bien que l'on me fait Auteur de plusieurs autres ouvrages sur des matieres qui ne me regardent pas plus que mille autres. Mais où je n'y ai nulle part, ou si j'y en ai quelqu'une, je puis montrer qu'ils regardent des matieres très importantes & des nécessités pressantes de l'Eglise; & sur tout je puis protester que si d'une infinité de gens qui ont le même droit, & par consequent la même obligation de parler dans ces occasions, il y en avoit eu un seul qui eût parlé j'aurois pris plaisir à me taire; sans compter que je puis avoir eu, & que j'ai eu en effet, non des intérêts ou des engagemens particuliers, mais des raisons particulières, qui sont une espece d'engagement à écrire sur ces

matie-

* Le P. Malebranche,

matieres. Je pourrois dire tout cela plus en detail , & j'aurois quelque intérêt que le public en fut informé ; mais il vaut mieux donner encore cette preuve que l'on n'a pas cette grande demangeaison d'écrire. Ces raisons particulières qui tiennent lieu de quelque engagement , & qui en forment souvent un indispensable , ont tellement été ce qui m'a obligé d'écrire , que faisant la revue sur tout ce que j'ai mis au jour depuis ma jeunesse jusqu'à présent , je ne crois pas qu'il se trouvât aucun ouvrage dont je ne rendisse bon compte au public. Et hors le peu que j'ai écrit sur quelque science humaine , ou pour me delassier , ou n'étant pas en état d'écrire sur des matieres plus serieuses , il ne s'en trouvera peut-être aucun que je n'aie dû faire ; au moins l'ai-je cru. Je puis m'être trompé en quelques uns ; mais j'ai bien plus à craindre au jugement de Dieu de m'être dispensé d'écrire sur des matieres importantes que de m'être empêtré. Et pour peu que l'on soit informé de l'état & des besoins de l'Eglise , & capable d'en être touché , on verra sans peine & avec douleur , qu'il y a bien des choses à dire que je n'ai pas dites ; que je ne me regarde pas comme un homme chargé de toutes ses affaires , que je ne cherche pas les avantures , & qu'il seroit bon que ceux qui ont plus de savoir , plus de zèle , plus de talent & plus de droit & d'obligation d'écrire que moi , les cherchassent , ou plutôt se presentassent à celles qui se présentent .

Je veux bien pour ce qui me regarde subir cette règle si conforme à l'inclination naturelle que j'ai au repos , de n'écrire jamais sans quelque engagement particulier. Mais comme je ne voudrois pas l'imposer aux autres , je ne sai pourquoi on voudroit que je me la fusse im-

posée à moi même. S. Prosper étoit laïque , & n'a pas attendu que l'Eglise manquât de défenseurs pour se mettre sur les rangs. S. Augustin , le plus grand défenseur de l'Eglise , avoit les armes à la main quand S. Prosper entreprit la défense de l'Eglise contre les Pelagiens. Athenagoras , Justin , Origenes , Aristides n'étoient que des laïques , & l'Eglise ne manquoit pas alors de grands Evêques & de saints Prêtres , dont aucun ne leur a dit : De quoi vous mêlez-vous ? Les simples particuliers peuvent donc se mêler des affaires de l'Eglise sans y être contraints par aucune nécessité , à plus forte raison quand ils y sont contraints ; comme on l'a vu dans ces derniers tems , où trois laïques ont servi l'Eglise de leur plume avec tant de force & de succès , qu'il y a lieu de douter si aucun de ceux qui ont le titre le plus exprès pour le faire , s'en est jamais mieux acquitté . Tout homme est soldat dans des occasions importantes & dans les grandes extremitez . Il n'y a plus qu'à savoir si l'Eglise est dans cet état . Je le laisse à juger à ceux qui sont mediocrement instruits , & qui n'ignorent pas entierement l'histoire de l'Eglise . Qu'ils disent si jamais il y a eu plus de licence à inventer des nouveautés dans la doctrine , & dans les mœurs , plus de hardiesse à combattre la sainte antiquité , plus d'artifice à embarrasser & à rendre douteuses les vérités les plus importantes , les plus constantes & les mieux établies , plus de timidité à défendre ces vérités , & plus d'animosité à combattre ceux qui les défendent . Je laisse à juger à ceux qui savent le mieux l'Histoire Ecclesiastique , si l'on a jamais vu dans l'Eglise ce qu'on y voit en ce tems ici ; la plus horrible corruption des

des mœurs enseignée , flattée , deguisée , excusée , representée comme permise en conscience par des livres imprimés à visage découvert avec approbation , & les principes de cette licence tournez en maximes au mépris des foudres de l'Eglise & des puissances ecclésiastiques ; & si l'on y a jamais vu les dogmes les plus saints , & le premier & le plus grand de tous les commandemens rendu problematique par les uns , & entierement anéanti selon les autres . Je tais un grand nombre d'autres plaies de l'Eglise pour ne pas multiplier les disputes que je voudrois appaiser ; & je demande seulement si l'on pourroit accuser un Prêtre & un Docteur de se mêler de ce qui ne le regarde pas , s'il vouloit traiter celles de ces matières si importantes que je dis & que je ne dis pas .

Mais quoi , dira-t-on , un Prêtre , qui n'est qu'un particulier , faire le Pere de l'Eglise , & se mêler d'enseigner les Evêques ? S. Jérôme & S. Bernard , & tant d'autres , n'étoient à cet égard que de simples Prêtres , & n'ont pas cru se mettre au dessus des Evêques & des Papes en écrivant des livres dont il n'a tenu qu'aux puissances de l'Eglise de profiter , & leur adressant même ces livres à dessein qu'ils en profitassent , comme S. Bernard à Eugène . Mais vous , qui n'êtes qu'un simple Prêtre sans titre , sans dignité , sans fonction . Il est vrai que je ne suis que ce que vous dites , & encore plus simple , s'il se peut , que vous ne dites , quoique je le sois encore moins que je ne le voudrois être s'il se pouvoit . Mais enfin tel que je suis , je suis Prêtre & Docteur . Je pourrois donc en cette qualité , qui m'est commune avec tant de grands personnages ,

les suivre , quoique de loin , & faire ce qu'ils ont fait , sauf la difference des talens que je reconnois aussi grande qu'elle est , & même aussi grande qu'on voudra , sans qu'on put me dire à l'égard du rang que je tiens , quoi qu'indigne , de quoi vous mêlez-vous ? Il faudroit en revenir à examiner mes ouvrages tels qu'ils sont , bons ou mauvais , forts ou foibles , utiles ou inutiles . Et j'aurois droit de dire , s'ils sont mauvais , que ne les refute-t-on ? ou , que n'a-t-on la bonté de me marquer en quoi j'ai manqué ; & j'en ferai reparation publique . Et s'ils sont bons , pourquoi m'en fait-on un crime ? Mais s'il se trouve que je ne me suis pas même servi du droit que me donne le rang que je tiens dans l'Eglise , tout mediocre qu'il est , & que je n'ai fait dans des occasions très importantes & très pressantes , & au milieu d'un silence presque universel , dans des causes presque généralement abandonnées , & pour des raisons particulières , que ce que des Laïques pouroient faire dans des occasions dénuées de toutes ces circonstances générales , & sans autre engagement que celui que l'on peut tirer de l'importance de la chose même , il me semble , Monsieur , que l'on ne doit plus me dire à l'égard de ce que j'ai écrit , que je cherche les avantures , que je suis inquiet , que je m'imagine que toutes les affaires de l'Eglise roulement sur moi ... que je me fais des affaires de guaiété de cœur . Et qu'on pourroit avec plus de fondement demander , pourquoi y ayant tant de matieres importantes sur lesquelles il feroit bon d'écrire , ayant droit d'en écrire , & par consequent une espece d'engagement , & me trouvant reduit dans un état où je ne puis rendre que ce service à l'Eglise , seul & loin de mes

mes amis, hors du commerce des lettres & des visites , n'ifiant rien à faire depuis le matin jusqu'au soir , & depuis le soir jusqu'au matin , maître absolu de tout mon temps , n'ifiant ni bien à gouverner , ni d'autres affaires à soutenir , & me trouvant avoir je ne sai quel talent de faire très facilement des livres assez mediocres , dont le public ne laisse pas de se contenter ; il me semble , dis-je , qu'on pourroit avec bien plus de raison me demander , pourquoi j'ai si peu écrit dans un si grand loifir , & pourquoi je laisse tant d'autres matieres autant & plus importantes que celles que j'ai traitées ? Je fais ce que j'aurois à repondre à ce reproche . Mais il me semble qu'au moins j'en ai assez dit pour faire voir que je n'ai pas une aussi forte passion d'écrire & d'imprimer , que ces personnes le croient . Et si ces personnes étoient depuis aussi longtems aussi seuls , je doute s'ils ne se seroient pas trouvez dans une espece de nécessité , ou de s'ennuier mortellement , ou de s'occuper à des choses inutiles aux autres & à eux mêmes , ou d'écrire davantage sur des sujets moins importans . Peut-être auroient - ils moins imprimé , & se seroient - ils fait moins d'affaires . Mais ce n'est ni par moins imprimer qu'il faut juger si on a une si grande passion d'écrire , ni par se faire des affaires qu'il faut juger si les gens sont inquiets ou non . Tel qui a eu beaucoup de peine à se resoudre à écrire , trouve après avoir écrit , qu'il auroit écrit inutilement s'il ne fairoit imprimer , & tel qui n'a nulle inquiétude se trouve obligé par des conjonctures inévitables à se faire des affaires qu'il voudroit pouvoir éviter , ou à manquer à son devoir . Toute l'histoire est pleine de ces exemples ,

ples , & les plus grands saints , à commencer depuis leur divin chef , & continuer par son saint Précurseur & par les Apôtres , sont ceux qui se sont le plus fait d'affaires . Ce n'est donc pas par là que l'on doit juger si les hommes sont inquiets . A Dieu ne plaise que je prétende entrer en nulle comparaison avec les derniers de ceux que Dieu a sanctifiez , quelque esperance qu'il me donne d'avoir un jour part à ses misericordes infinies . Mais cette difference immense fait d'autant mieux voir qu'il faut toujours entrer dans la discussion parti-culiere du fond , sans decider les choses par des préjugez generaux . Ainsi , quant à ce qui me regarde , en attendant que je sois obligé à rendre compte de l'occasion de chaque ouvrage , je me contenterai de protester avec toute sorte de sincerité , que ce n'est ni l'ennui de ma solitude qui m'a porté à écrire : car je ne suis pas sujet à l'ennui , & j'aurois pu me consoler aisément par la lecture & la prière , ni la demangeaison d'être Auteur qui m'a porté à imprimer : (il n'y a que trop long-tems que je le suis aux depens de mon repos) ni l'inquietude ; car je n'en sens aucune , & j'aime autant la paix pour les autres que pour moi ; sur tout me connoissant assez pour savoir que je ne puis faire de la peine à personne , même pour les meilleures raisons , sans m'en faire beaucoup à moi même . Je n'ai donc écrit que parce que j'y ai été obligé , étant persuadé qu'il faut préférer son devoir à son inclination naturelle . Mais je ne souhaite rien tant que de n'avoir rien qui m'y oblige .

Voilà ma disposition générale , d'où il n'est pas difficile de conclure quelle est ma disposition pour M. l'Archevêque . Comme je ne hais personne , & que j'aime jusqu'à mes ennemis les plus

plus irreconciliables , je souhaiterois n'être hâï de personne. Car le plus grand mal qui puisse arriver à un chretien est de hâïr , puisque celui même qui n'aime pas demeure dans la mort. Or on ne peut aimer son frere , sans être fâché pour l'amour de lui d'en être hâï , & sans souhaiter d'en être aimé. Quand je ne serois que dans cette disposition à l'égard de M. l'Archevêque , je serois dans une disposition bien opposée à celle que quelques personnes m'attribuent. Mais je lui dois beaucoup plus. Il tient un grand rang dans l'Eglise : il est par son titre mon Pere spirituel , il est mon supérieur. Je dois à toutes ces qualitez , non seulement un grand respect ; mais une charité plus abondante , selon le précepte de l'Apôtre. Je dois plus prier pour lui que pour un autre , je dois lui désirer plus ardemment qu'à un autre tout ce que je me souhaite à moi même , c'est à dire , tous les biens spirituels : car les autres ne valent pas la peine d'y penser. Je dois même lui souhaiter plus qu'à moi quelques-uns de ces biens , parce qu'un simple Prêtre n'a pas besoin de tous ceux qui sont nécessaires à un grand Evêque. Mais je dois sur tout lui souhaiter plus qu'à personne de ne me pas hâïr , & d'avoir même pour moi une certaine étendue de charité. Voilà bien des devoirs ; & je puis dire à la gloire de Dieu , que je m'en acquite , & que s'il écoute les desirs qu'il m'inspire , M. l'Archevêque sera aussi grand dans le ciel qu'il l'est sur la terre.

J'ai donc une grande pente à vous croire , quand vous m'affurez qu'il ne me hait pas. Mais quand il seroit encore , comme il m'a paru qu'il étoit autrefois , dans la resolution de me perdre , je ne laisferois pas d'être encore dans la

disposition que je viens de dire , & de me réjouir de ce que vous me mandez , que la vérité est annoncée & soutenue dans ces conférences , qu'il conclut presque toujours au meilleur avis ; & que lui étant arrivé une fois d'avoir fait autrement , il a écouté ce que ses inferieurs lui ont représenté , est revenu à leur avis , & même leur en a fait honneur . Tout cela est très bon & très louable en soi , & peut avoir de très bonnes suites . Car quel bien ne pourroit pas faire M. l'Archevêque dans le rang qu'il tient dans l'Eglise , & auprès d'un grand Roi ? Je m'en réjouis donc en cette maniere , & je m'abandonne d'autant plus volontiers à ce sentiment , qu'il me paroît que mon interêt n'y a jusqu'à présent nulle part ; quoique vous croiés que la disposition où est M. l'Archevêque , pourra bien se terminer à la Paix de l'Eglise & à la mienne particulière . Je donnerois mon sang pour la premiere , & je n'en desespere pas . Car elle ne tient à rien dès le moment que M. l'Archevêque la voudra . Mais pour ce qui me regarde , il y a longtems qu'il me paroît qu'il n'y en a point d'autres à esperer en ce monde , que cette paix interieure que Dieu seul peut donner , malgré l'opposition des hommes , & qu'il donne à ceux qui ne mettent point leur esperance en ce miserable monde , & qui ne cherchent que Dieu . Pour celle qui dépend des hommes , quelque chose que vous me puissiez dire , j'ai peine à croire que j'y puisse jamais parvenir . Ce n'est pas que j'aie jamais regardé M. l'Archevêque comme un ennemi irreconciliable . Peut-être ne m'a-t-il jamais hai . Car j'ai oui dire que les habiles gens ne haïssent personne . Je n'ai pas cru non plus que le Roi me hait assez pour ne revenir jamais . Il est trop grand ; & je suis trop peu de

de chose. J'ai donc cru que M. l'Archevêque pouvoit un jour cestier de m'être contraire; & je vois bien même que s'il me connoissoit bien, il pourroit m'être un jour favorable, & me retablir dans l'esprit du Roi. Mais supposant, comme je fais très volontiers, que dès à présent M. l'Archevêque ne me veuille point de mal, & veuille bien m'aider auprès du Roi, comment pourra-t-on empêcher les Jesuites de me nuire, eux qui ont tant d'entrée & de credit, & qui d'ailleurs me regardent plutôt sur la foi de leurs predecesseurs, que par leur propre connoissance, comme un méchant homme, ennemi de leur Société, & de l'Eglise; car c'est chez eux la même chose, & qui par consequent se font & se feront toujours une espèce de conscience, & une maxime de Société, aussi inébranlable qu'une maxime d'Etat, de me pousser jusqu'à la mort.

Il est vrai que vous ajoutez, que M. l'Archevêque paroît être fâché de ma retraite, & même désirer mon retour. Je sais que M. l'Archevêque a beaucoup de credit, & toute l'adresse qu'il faut pour faire réussir des choses plus difficiles. Mais pardonnez moi, Monsieur, si j'ose vous dire, que c'est son credit même & ses talens qui me font encore un peu douter de sa disposition. Je crois qu'il ne me hait pas. Mais s'il avoit changé de sentimens pour moi jusqu'au point de me vouloir un peu de bien, comme il fait ce qu'il desire auprès du Roi sur ses affaires, il me semble, Monsieur, que je m'apercevrois de ce changement en mieux, par celui de la maniere dont on a reçu mon Apologie contre M. Mallet, & l'Apologie pour les Catholiques, & par le traitement qu'on fait à ceux de mes amis qui leur ont donné entrée dans le

Royaume , ou qui m'en ont voulu faciliter le debit. Quoique la perte de mes livres faisis, imprimez à mes dépens , parce qu'ils ne pouvoient être debitez qu'en France , où la *Politique du Clergé* faisoit un très mauvais effet; quoique cette perte , dis-je , soit pour moi , dans l'état où je suis , une espece de ruine , ce n'est rien en comparaison de ce que je souffre en la personne de mes amis prisonniers ou fugitifs pour cette affaire. Quelque sensible que soit cette épreuve à un cœur comme celui que Dieu m'a donné pour mes amis je la reçois de sa main, comme une grace pour eux, & comme une justice misericordieuse sur moi ; & cela joint à la soumission que je dois aux ordres de la providence , sans laquelle il ne tombe pas un cheveu de notre tête , m'empêche de murmurer contre ceux qui font souffrir ces personnes pour moi , & qui me font souffrir en leurs personnes. Je ne m'en prens donc à personne , & moins encore à M. l'Archevêque , qui y a peut-être encore moins de part qu'on ne croit. Mais j'avoue que je ne puis croire qu'il me regarde comme très innocent , tandis que ces personnes passeront pour criminelles , ni qu'il me veuille un peu de bien , tandis qu'elles seront dans un état de souffrances. Quand on pourroit oublier des choses qui me paroissent si incompatibles , & que M. l'Archevêque m'auroit donné toutes les assurances nécessaires pour oser paroître en France , il me semble qu'il n'y a point d'homme d'honneur qui pût me conseiller de sortir de ma retraite , tandis que des personnes qui souffrent pour moi , seront retenues prisonnieres ou reduites à se cacher. Permettez moi , Monsieur , de vous dire tout ce que je pense. Il me seroit bien doux de revoir

voir mes autres amis : mais de quel front ose-rois-je être à mon aise & en liberté, tandis que ces personnes souffriront , ou par la fuite ou dans les prisons ? Et comment , pour ménager quelque repos & quelque sûreté dans le peu de tems qui me reste à vivre , pourrois-je me résoudre à paroître à soixante & treize ans , traînant une vieillesse inutile & honteuse au milieu de mes amis souffrants & abandonnez , & de mes ennemis triomphans ? Mais quand M. l'Archevêque auroit fait pour mes amis , & pour mes livres ce que vous dites qu'il pourroit bien faire pour moi , croiez vous qu'il convint au Roi & à M. l'Archevêque que je parusse dans le monde . Et ne croiez-vous pas au contraire que ce seroit m'exposer à de nouvelles affaires de la part des Jésuites , qui n'ont jamais pu se résoudre à me laisser en repos ; & par conséquent exposer le Roi & M. l'Archevêque aux continualles importunitez qu'on leur feroit , ou pour me perdre ou pour m'abandonner ?

Il me semble donc que je n'ai rien à faire qu'à me résoudre àachever le peu de tems qui me reste à vivre dans la retraite , servant Dieu & son Eglise , tantôt en silence , tantôt d'une autre maniere , selon les occasions qui se présenteront de le servir de maniere ou d'autre . Trente six ans de ma vie passez de cette maniere , doivent m'y avoir accoutumé , le reste ne vaut pas d'être ménagé . Et peut-être se trouvera-t-il à fin de compte , que j'aurois mieux fait de me contenter de l'état où je suis , que de m'exposer à de nouvelles traverses sous l'espérance d'un plus grand repos , & de me mettre en danger de tomber entre les mains de mes ennemis , en cherchant la consolation de mourir entre les bras de mes amis .

Mais cette pensée n'empêche pas que je ne me rejouisse pour l'Eglise & pour ceux qui la peuvent calmer d'une seule parole , des moins moidres apparences de la paix. C'est déjà beaucoup que celui qui y peut le plus contribuer , ne s'en éloigne pas. Ce seroit tout s'il la desirroit comme vous le croiez , & comme je le veux croire.

S'il a quelque chose qui puisse m'aider à m'en persuader , c'est la maniere d'ont j'apprens qu'il traite ces bonnes Religieuses , à qui je prens un si grand interêt. Il vient de leur accorder un bon Confesseur. Et celui-ci est le troisième de cette sorte qu'il leur accorde en connoissance de cause ; & je viens de recevoir une lettre qui m'aprend qu'il a procuré auprès du Roi l'entrée d'une Converse dans cette Maison. J'avoue que cela me console extremement. Peut-être qu'il commence à mieux connoître cette maison qu'il ne faisoit quand'il y fit le dernier changement ; & que s'il ne la connoît pas encore assez pour la remettre en l'état où il l'a trouvée , il la connoît assez pour penser à lever de l'esprit du Roi une partie des fâcheuses impressions qu'il a prises contre cette maison. Et cela m'a fait penser quelquefois ; que si M. l'Archevêque connoissoit un peu les livres pour lesquels tant d'honnêtes gens ont été & sont encore en peine , il leur seroit peut-être plus favorable qu'il n'a été jusqu'à présent , & qu'il feroit au moins donner main levée des livres. Il me revient de tant d'endroits , que la lecture en peut être utile à l'Eglise , & à ceux qui s'en sont séparez , que je me confirme de plus en plus dans la pensée qui me les a fait entreprendre. Je ne doute donc pas que M. l'Archevêque n'entrât dans

Le sentiment du public, s'il se donnoit la peine ou de parcourir ces livres, ou de s'en faire faire le rapport. Et si ce que vous me dites est comme vous le croiez, il voudra bien se donner cette peine. Or si ces livres sont bons, je ne vois pas que les personnes qui ont contribué à leur donner entrée en France, soient si criminelles. Ainsi j'espérerois que le debit des uns, seroit une disposition à la liberté des autres, & je commencerois à croire que l'on seroit un peu revenu de cette aversion personnelle qui a fait passer jusqu'à présent pour mauvais, & même pour condamné tout ce qui porte mon nom.

Jusques-là, Monsieur, vous me permettrez de douter un peu, non de votre bonté pour moi & de votre sincérité, mais de votre opinion sur l'état des affaires. Mais comme ce doute, dans ce qui me regarde, n'empêche pas que je ne vous croie bien informé dans tout le reste, je vous supplie aussi de ne pas douter, que je n'aie une véritable joie de tout le bien que vous me mandez, que je ne m'estimasse heureux d'y pouvoir contribuer, que je n'aie pour mes supérieurs tout le respect que je dois, & que je ne desire de tout mon cœur à M. l'Archevêque tout ce que je me desire à moi même. Je ne sai si les hommes seront contents de cette protestation qui est très conforme à ma disposition présente, & passée. Mais il me suffit que ma conscience l'avoue, & que Dieu l'approuve. Vous aurez, s'il vous plaît, la bonté d'en faire usage pour l'édition du prochain, quand vous en trouverez l'occasion. La charité est aussi essentielle à un chrétien que la foi. Je crois donc que comme on est obligé de rendre compte de sa foi à tous ceux qui le demandent, on doit aussi rendre compte de l'état de son cœur.

cœur à tous ceux qui ont quelque intérêt à en être informez. Il n'y a point de charité sans foi ; mais la foi ne sert de rien sans la charité. Ce seroit donc bien inutilement que Dieu m'auroit fait la grace de demeurer inviolablement attaché à la foi de l'Eglise, si j'étois sans charité, si je laissois prendre le dessus à des ressentimens humains dans mon cœur, sur les sentimens que je dois à mes frères, & plus encore à mes superieurs ; & si je ne demandois à Dieu d'augmenter de plus en plus ces sentimens en moi, & de m'ôter plutôt mille fois la vie, que de permettre qu'ils se refroidissent, ou qu'ils s'éteignent dans mon cœur.

Voilà, Monsieur, peut-être un peu trop au long l'éclaircissement que j'ai cru devoir au prochain sur l'avis que vous m'en donnez. Mais je crois aussi que le prochain me doit cette justice, de ne pas croire ni que j'aie troublé la paix de l'Eglise, quand je suis entré dans quelque dispute contre ceux qui en alterent la doctrine ; ni que j'aie dû préférer la paix avec un particulier, quand il s'agissoit d'un intérêt général, ni que je n'aie pu conserver la charité que je dois à ceux contre qui j'ai été obligé d'écrire, quand la suite de la dispute m'a obligé à faire voir qu'ils se trompoient, ou qu'ils vouloient tromper les autres. Or je crois que par la miséricorde de Dieu il ne se trouvera pas que j'aie écrit contre personne, finon ou pour défendre la doctrine de l'Eglise, ou pour justifier des personnes innocentes, dont la réputation importoit à l'Eglise, ou pour rendre raison de ma foi, ni que j'aie rien dit contre les personnes hors du sujet de la dispute ou de la nécessité de la cause. Si cela est, comme je le crois, on a tort de se scandaliser de ce que j'ai écrit, ou de

de chercher dans mon cœur ce qui n'y est pas, & de m'attribuer sans preuve des sentimens très opposez à ceux dont mon cœur me rend témoignage. Je suis, Monsieur &c.

LETTRE CCLI.*

A M. DORDAT. Sur le Catechisme Historique de M. Fleury.

JE n'ai reçu que depuis 4. jours la réponse de M. Fleury du 13. Decembre.

Je n'ai pas douté qu'il ne fût dans les sentimens dans lesquels il témoigne être par cette réponse; qu'il n'y a point d'*actions indifférentes*, parce qu'il n'y a que deux principes de nos actions, la cupidité & la charité, & qu'ainsi excluant entièrement l'amour de la creature qui fait le péché, l'amour de Dieu prend nécessairement la place, puisque le cœur humain ne peut être sans amour. Mais je ne crois pas me tromper, si je suppose encore qu'il connaît l'importance de cette doctrine, & qu'il est persuadé qu'on ne la peut renverser, sans renverser non seulement toute la morale chrétienne, mais toute la Religion, comme il seroit aisè de le prouver par S. Paul, par S. Augustin & par S. Thomas. Et enfin il me paroît plus clair que le jour que l'opinion de la suffisance de l'attrition par la seule crainte de l'enfer, pour être justifié dans le Sacrement de la penitence, est le renversement de la loi nouvelle, puisque c'est vouloir que la crainte servile qui étoit l'esprit de la vieille loi, qui n'engendroit que des esclaves, selon S. Paul, soit une disposition suffisante pour

* 2. Janvier 1684.

pour être reçu au nombre des enfans de Dieu.

Je suppose que nous convenons de toutes ces veritez, & ainsi toute la question se reduit à savoir, si l'auteur du Catechisme ne doutant point que l'amour ne soit necessaire pour exclure la volonté de pecher, & pour être en un état où l'on puisse recevoir avec fruit l'absolution du Prêtre, il a pu & a dû en parler d'une maniere embarrassée, & qui puisse faire croire aux simples qu'il en doute, ou au moins qu'il n'y a point de mal d'en douter. Car c'est assurément ce que fait concevoir cette façon de parler: *Il faut toujours qu'il exclue la volonté de pecher, ce qui SEMBLE ne pouvoir être, sans qu'il y ait au moins quelque commencement d'amour!* Ou, selon la nouvelle correction qui ne me paroît pas avoir un autre sens, *ce qui ne SEMBLE pas pouvoir être sans quelque commencement d'amour*. Voila comme on parle des choses douteuses, ou qui au moins ne sont gueres importantes. Or je ne puis demeurer d'accord qu'on ait dû en user ainsi dans cette rencontre. Et les raisons qu'on en apporte ne me le persuadent pas.

La 1. est que ce qu'on a dit à la fin de cette 48. leçon est pris du Concile de Trente, sess. 6. ch. 6. où ce qui est dit de la justification en général se peut appliquer à la penitence, aussi bien qu'au baptême.

R^e. Il me semble que cela prouve au contraire, qu'on a pu & qu'on a dû parler de nécessité de l'amour pour être justifié dans le Sacrement de la penitence, sans aucun terme qui marquât que cela fut douteux, car le Concile n'en parle pas en doutant.

La 2. est, qu'on a suivi le même Concile, sess. 14. ch. 4.

R^e. Mais

R^e. Mais il ne semble pas qu'on ait raison de s'arrêter à cet endroit du Concile , après la declaration du Cardinal Palavicin qui prouve par les Actes , que le Concile n'a point eu intention de définir que l'attrition dont il est parlé en cet endroit, soit suffisante pour être justifié dans le Sacrement. L'auteur du Catechisme en convient , & il dit qu'il n'a pas dit aussi qu'elle suffise. Mais cet endroit de la sess. 14. ne disant pas que l'attrition par la seule crainte suffise , & celui de la sess. 6. declarant positivement que l'amour est nécessaire pour être justifié dans le baptême , & à plus forte raison dans le Sacrement de la penitence , il me semble qu'on doit conclure de là , que le Concile donne tout droit d'enseigner affirmativement & sans hesiter la nécessité de l'amour , & qu'il n'oblige en aucune sorte à en parler avec doute.

Quant à moi , dit l'auteur du Catechisme , je ne doute point que l'amour ne soit nécessaire , mais je n'ai pas assez d'autorité , moi Prêtre particulier , pour proposer mes sentimens , sur tout dans un Catechisme , où je ne prétens faire autre chose qu'exposer la doctrine la plus universellement reçue , sans entrer dans aucune question.

R^e. S'il s'agissoit de savoir pourquoi on n'a pas parlé de certaines choses dans un Catechisme , on auroit raison de dire , que c'est qu'on ne doit parler dans les Catechismes que des matières les plus communes , & que les fideles ont plus besoin de savoir. Mais je ne vois pas que quand on y traite de quelque point de doctrine , on ne soit pas aussi obligé que par tout ailleurs , d'en parler selon la vérité , & non selon les opinions les plus reçues ; sur tout quand ce sont des choses fort importantes , & où il y va , ou
d'éta-

42 CCLI. Lettre de M. Arnauld
d'établir ou d'affoiblir un des plus grands fon-
demens de la Morale de J. C.

Tout Prêtre a assez d'autorité en ces rencon-
tres, pour dire affirmativement sans crainte ce
qui lui paroît certain, quoiqu'il soit contesté
par d'autres. Toute la modération qu'il peut
garder, est de ne les point condamner: & c'est
ce que l'auteur a fait en beaucoup d'autres ren-
contres, où il n'a pas suivi les opinions les plus
communes; mais celles qu'il a crû les plus
vraies. A quoi on peut ajouter, qu'il y a plu-
sieurs Evêques en France qui se sont déclarés
dans leurs Catechismes pour la nécessité de l'a-
mour de Dieu. Et ainsi ce n'auroit pas été son
autorité particulière, mais celle de ces Prelats
qu'il auroit suivie en faisant comme eux.

4. *Les deux opinions de la nécessité de pur
amour & de la suffisance de l'attrition avec le
Sacrement, sont enseignées dans les Ecoles & au-
torisées publiquement.*

R. C'est ce qui donnoit droit à l'auteur du
Catechisme de prendre le parti qu'il croit ve-
ritable, & de ne pas proposer avec quelque
doute, ce dont il assure qu'il ne doute point.

5. *La Faculté de Paris n'a osé rien décider sur
cette matière.*

R. Mais ce n'est pas décider que de dire ce
que l'on croit vrai, sans rien dire contre ceux
qui croient le contraire. Et en effet, pourquoi
l'auteur n'auroit-il pas pu dire dans le grand
Catechisme, ce qu'il fait dire aux enfans dans
le petit p. 248.

D. *Peut-on haïr le peché sans aimer Dieu?*
R. *Il y doit avoir au moins quelque commence-
ment d'amour de Dieu.*

Cela est résolutif, & ainsi on ne voit pas
quelle nécessité il y avoit de mettre dans le
corps

corps de cette leçon du petit Catechisme.... avec une ferme resolution de se corriger qui exclue tout à fait la volonté de pecher, ce qui ne paroit pas pouvoir être sans quelque commencement d'amour de Dieu. N'auroit-il pas été plus net & plus avantageux pour l'établissement d'une si grande vérité, de dire simplement, ce qui ne peut être sans quelque commencement d'amour de Dieu ?

5. Le Pape Alexandre VII. a fait un Decret de l'Inquisition pour défendre aux deux parties de se condamner l'un l'autre.

Ré. Il y auroit bien des choses à dire sur ce décret; & l'autorité Episcopale y est terriblement blessée. Mais on ne fait rien contre ce Décret, en disant nettement & sans témoigner de doute que l'amour est nécessaire. Car c'est un des principaux points que MM. les Docteurs de Louvain ont présenté au Pape avec tout le reste de leur doctrine, tant sur la morale que sur la grâce. Et ils ne se sont pas contentés de déclarer que l'amour de Dieu étoit nécessaire, mais que cet amour de Dieu nécessaire pour recevoir l'absolution avec fruit, étoit l'amour de Dieu plus que de toutes choses. Et cependant on n'a trouvé à redire à Rome après un long examen, ni à ce point là, ni à aucun autre de leur doctrine. Et le livre de M. l'Evêque de Castorie, qui va sur cela encore un peu plus loin qu'eux, a été fort bien reçu à Rome. Il est donc certain que l'auteur n'auroit rien fait contre ce Décret d'Alexandre VII. s'il avoit dit ce qu'il pense d'un point de doctrine si important, sans se servir d'une expression affoiblissante, qui peut donner de l'avantage aux protecteurs de l'attrition par la seule crainte.

J'ai vu un excellent Curé de ce païs ici, qui est

44 **CCLI.** Lettre de M. Arnauld

est un vrai saint & qui fait des merveilles dans sa Cure , qui faisant d'ailleurs beaucoup d'estime de ce Catechisme , que je lui avois recommandé , m'a témoigné depuis en être tout degouté à cause de cet endroit là , & j'ai eu bien de la peine à le remettre en lui disant que c'étoit un terme de modestie , & que cela n'empêchoit pas que l'auteur ne fût très persuadé de la nécessité de l'amour de Dieu. C'est que tous les gens de bien de ce pais-ci qui ont étudié à Louvain, ont un très grand zèle pour ces sortes de veritez , & ne peuvent souffrir qu'on en parle comme en doutant , parce qu'ils lisent beaucoup l'Ecriture , & qu'ils sont fort attachés à la doctrine de S. Augustin : ce qui leur fait regarder comme indignes du nom de Chrétiens ceux qui prétendroient obtenir le pardon de leurs péchez , dont ils ne se repentiroient que par la crainte qu'ils auroient d'être brûlez dans l'enfer.

Je ne vois donc pas que l'on gagnât rien en faisant le changement que l'on propose. Car on y laisse ce qui les blesse , qui est l'expression qui marque du doute. Cela feroit plutôt un mauvais effet , si on favoit que l'auteur a consenti que l'on fit un changement , & que néanmoins il est demeuré ferme à ne vouloir point parler plus résolument. Au lieu que cela pourra passer plus doucement , si on ne change rien du tout présentement , en se reservant à faire davantage dans une seconde édition.

Pour M. l'Evêque de Meaux , je ne suis point surpris qu'il n'ait pas fait d'attention particulière à ce qui a fait de la peine à MM. de Louvain. C'est que l'on n'est pas si delicat en France sur cette matière là , que dans les Païs-bas , où on est plus accoutumé à regarder ce point

de

de l'amour de Dieu comme l'essence de la Religion Chrétienne. Mais la lettre que M. l'Evêque de Meaux a écrite à M. l'Evêque de Castorie sur son livre de *l'Amour penitent*, qui en est une très belle & très avantageuse approbation, me fait juger qu'il n'auroit point trouvé mauvais que l'on eût mis cet endroit, comme j'ai cru qu'on le pouvoit mettre.

LETTRE CCLII.*

Au R. P. QUESNEL. Il le remercie de son compliment sur la mort de M. de Sacy &c. Il lui parle du P. Malebranche, de M. Baluze, & de M. de Harlai.

J'Ai reçu presque en même tems vos deux Lettres du 10. Janvier & du 8. Fevrier. Je vous suis bien obligé de tant de bonnes choses que vous me dites pour me consoler de l'une & de l'autre de deux morts † bien précieuses devant Dieu, mais bien affligeantes selon la nature. Mais helas ! je reçois la nouvelle d'une troisième ‡ qui oblige encore de dire, *Dominus est*. Il semble qu'il a voulu unir dans le ciel ceux qui l'étoient si étroitement sur la terre. C'est à celui qui nous frappe à nous consoler. J'apprends qu'on doit commencer jeudi prochain à imprimer contre l'auteur de la Réponse ¶. Ce sera un ouvrage de 12. ou 13. feuillets. On croit

* 15. Fevrier 1684.

† De M. de Saci & de la Mere Angelique de S. Jean Abesse de P. R.

‡ De M. de Luzanci.

¶ La Defense de M. Arnauld contre la Rep. au livre des vraies & fausses idées.

croit qu'il suffira pour former le jugement du public touchant cette Réponse, & quant aux manieres & quant au fond : & que l'auteur aura de la peine à s'en relever. J'ai bien songé au papier qu'il a donné il y a 10. à 12. ans * Mais j'aimerois mieux qu'on m'eût coupé la main que de lui en faire aucun reproche. Rien ne se-roit plus malhonnête que d'abuser de cette con-fiance. Mais sachant cela , comment ose-t-il dire dans un livre imprimé , qu'il n'a jamais été dans nos sentimens touchant la grace? C'est sur quoi aussi je ne le poussè point. Car il m'est fort indifferent qu'il en ait été. Permettez moi de vous dire , qu'on est aussi obligé d'humilier cet auteur pour le bien de l'Eglise , que l'on s'est cru obligé autrefois d'humilier l'Evêque de Vabres , l'Evêque de Lavaur , & Desmarests de S. Sorlin. Car jamais homme ne fut si fier & si plein de lui-même ; & ainsi le plus grand service qu'on lui peut rendre , est de travailler à le guerir de cette enflure. Vous en jugeriez ainsi si vous aviez vu son dernier livre. Car on ne sauroit rien s'imaginer de plus insolent. Mais on se tient assuré qu'il rabattra la moitié de sa fierté quand il aura vu ce qu'on lui prépare...

Comment le Sr. Baluze aura-t-il pu faire passer à Rome cette pension de 1000. livres †
sur

* C'étoit une retraction de la signature du For-mulaire que le P. Malbranche avoit mise entre les mains de M. Arnauld.

† Le P. Quesnel a mis la note qui suit sur cet endroit , & on croit la devoir conserver , quoique sur une lettre il s'en trouve une à peu près semblable.

[M. Colbert voulant récompenser un M. Martin
Prêtre d'une grande piété , Precepteur de ses enfans ,
lui fit donner deux milles livres de pension sur l'Evê-
ché

sur Auxerre , sans donner , comme on dit qu'a fait autrefois son Patron * , un blanc signé pour y mettre telle retraftation qu'on voudra : C'est-a-dire que le Concile de Reims en la cause d'Arnoul , ne se trouvera point dans son recueil , ni l'histoire du Concile de Bâle par Æneas Silvius.

Croiez vous que Mademoiselle de Rancey pût avec honneur consentir que l'on fit pour elle la recherche d'un Partisan † qui a ruiné tant de

ché d'Auxerre , auquel il avoit fait nommer un de ses parens & de son nom , après la mort de son propre Frere de lui M. Colbert , M. Martin refusa cette pension , representant à M. Colbert que n'ifiant jamais rendu aucun service au Dioceſe d'Auxerre , il ne croioit pas pouvoir jouir de cette portion des biens de cette Eglise , encore moins la recevoir à titre de recompense pour des services temporels . M. Colbert ne goûta pas fort ces raisons , & lui recommanda de ne pas inspirer ces sortes de maximes à ses enfans ; & dans la suite il lui donna quelques rentes sur la ville . Il fit avoir la moitié de cette pension à M. Baluze , qui aiant besoin de Rome pour cette affaire , laissa le dessein qu'il avoit pris de faire imprimer des Actes du Concile de Basle fort amples , pour l'execution duquel il avoit entrepris sa nouvelle Collection de Conciles , dont on n'a jusqu'à present que le premier Volume . M. Martin n'avoit aucun bien de famille . Il étoit même sorti de l'Oratoire de l'agrément des Supérieurs pour être en état d'assister sa Mere qui avoit besoin de lui , & le R. P. de S. Marthe Général de la Congregation , l'avoit donné à M. Colbert pour être Precepteur de ses Enfans , de quoi il s'acquitta fort bien & au contentement de M. Colbert .]

* M. de Marca .

† Ce jargon signifie que M. Arnauld ne croioit pas

48 CCLIII. Lettre de M. Arnauld
de familles, sans qu'on ait aucun lieu de croire
qu'il soit dans la disposition de reparer le mal
qu'il a fait? Je suis tout à vous.

LETTER CCLIII. *

A M. DODART. Sur le Catechisme historique de M. Fleury.

ON m'a donné avis d'un endroit du *Catechisme historique* qui n'est pas bien, & qui devroit être raccommodé dans une seconde édition. C'est en la page 247. du grand Catechisme.

L'Eglise n'a pas jugé que le commun des Chrétiens put passer un si grand tems (c'est-à-dire toute une année) sans avoir besoin de pénitence (c'est-à-dire comme il paroît par la suite, sans commettre des pechez mortels.) Elle fait que ceux qui ne font que des pechez légers s'approchent des Sacremens assez volontiers. Et pour ceux qui négligent leur conscience, il n'est pas juste de les laisser croupir dans le péché plus d'une année. (Comme s'il étoit juste de les y laisser croupir un seul mois, une scule semaine, un seul jour.) Tout cela est mal tourné.

Car 1. c'est donner une étrange idée du Christianisme, de vouloir que l'Eglise n'ait pas jugé que le commun des chrétiens peut passer une année entiere sans commettre des pechez mortels. S. Augustin en donne une idée bien

pas pouvoir avec honneur rechercher M. de Harlai, Archevêque de Paris, ni entrer dans une proposition d'accordement qu'on lui avoit fait.

* En 1684.

bien contraire lorsqu'il dit qu'un vrai chrétien ne commet point de ces sortes de pechez. Il auroit fallu au moins se contenter de dire, que l'Eglise a jugé que dans la corruption de ces derniers siecles, il y auroit beaucoup de chrétiens qui negligeroient d'aprocher des Sacrements, si on ne les y obligeoit en les menaçant des peines de l'Eglise, & qui sans cela croupiroient dans leurs pechez pendant plusieurs années.

2. Cette façon de parler, *il n'est pas juste de les laisser croupir dans le peché plus d'une année*, est fort choquante; car les simples & les enfans conclueront aisément de là, qu'il n'y a pas grand inconvenient d'y croupir moins d'une année. Ce qui est une pensée tout-à-fait indigne d'un chrétien, & tout-à-fait contraire au passage de l'Ecclesiastique que l'auteur cite lui même au même endroit: *Ne tardez point de vous convertir au Seigneur, & ne différez point de jour en jour.*

3. Il y a un autre passage qui est encore plus étrange. Le voici: *comme il ne faut s'approcher de l'Eucharistie qu'après s'être bien éprouvé, l'Eglise n'oblige les fidèles à s'en approcher qu'une fois l'année, comme elle ne les a obligé qu'une fois l'année à se mettre en état de grace.* Elle ne les auroit donc obligé qu'une fois l'année à être vraiment chrétiens. Car on n'est point vraiment chrétien, si on est en état de grace.

Mais l'auteur devoit remarquer que l'Eglise oblige les chrétiens de se confesser une fois l'année, sans marquer en quel tems, & qu'elle a marqué le tems de Pâque, auquel on est obligé de communier. D'où peut venir cette différence, sinon que l'intention de l'Eglise est, que quand un chrétien est assez malheureux pour avoir commis quelque peché mortel, il ne doit

50 CCLIV. Lettre de M. Arnauld
point attendre au tems de Pâque à s'en confesser , mais le faire au plutôt , pour ne point croupir dans son peché , & remettre à la prudence de son confesseur le tems qu'il pourra être absous ou communier , néanmoins à le pouvoir faire au tems de Pâque , si ce n'est que le confesseur jugeât à propos de différer davantage sa communion , comme il est marqué dans le Canon *Omnis utriusque sexus.*

LETTRE CCLIV.*

A M. NICOLE. Sur la Réponse du P. Malebranche.

J'ne fais si on a vu à Paris la réponse au traité des *Idées*. Je la reçus le 6. de ce mois d'un libraire de Rotterdam avec une lettre fort civile , par laquelle il me mandoit , que c'étoit un livre de M. de Malebranche , qui lui avoit donné ordre de me l'envoyer de sa part. Je l'ouvrîs , & dès les premières lignes , j'y trouvai qu'il m'imputoit de n'avoir écrit contre lui que par chagrin. C'est ce qui est traité dans le premier chapitre. Le deuxième est un ridicule procès qu'il me fait sur ce que la matière des *Idées* n'a point de rapport à son Traité de la nature & de la grace. Le troisième est une accusation d'hérésie prise d'un passage de la p. 3. du 2. Volume de ma réponse à M. Mallet. Mais quelque précaution que vous eussiez prise pour n'y point donner lieu , vous y auriez été attrapé. Car c'est justement sur les deux points capitaux de la doctrine de la grâce , la prédestination gratuite & la grâce efficace par elle même , sur quoi

* En Janvier 1684.

quoi les PP. Annat & Ferrier n'ont jamais osé nous faire de procès. Le 4. chapitre est un abrégé de son système. Desorte que son livre n'ait en tout que 335. pages , ces *Parerga* en tiennent 76. La hauteur & la fierté de ce bon Pere est inconcevable. Il se vante comme d'une belle chose d'avoir dit autrefois à ses amis , que tout ce que MM. de P. R. ont écrit de la grace est un galimathias auquel on ne peutrien comprendre. Qu'il me plaint si je suis si fort vendu à l'amitié de certaines gens , ou seulement esclave du rang que je tiens dans l'esprit de mes disciples , que je sacrifie la vérité à ces considérations. Que je ferois un plus grand service à l'Eglise en quittant mes vieilles erreurs pour entrer dans ses pensées , que si j'avois abattu M. Claude & tout son parti. Tout le rest du livre est de même air ; toujours fier , fanfaron , injurieux , & toujours impertinent : étant réduit sur la matière des Idées à soutenir que les perceptions que notre ame a des objets , ne sont point représentatives de ces objets : ce qui est la même chose que de dire , qu'il y a des montagnes sans vallées , & que le tout n'est pas plus grand que sa partie. Il dit bien en quelques endroits , que ce que j'ai combattu n'est pas son sentiment : mais c'est contre toute raison , comme il sera facile d'en être convaincu , pouryù qu'en lisant son livre on veuille bien le conférer avec le mien. Et comme je ne doute point qu'il ne donne son livre à M. le Prince , je voudrois qu'on fit prier ce Prince par M. Dodart , de vouloir lire la réponse en la conférant avec le livre.

De plus laissant là ses chicaneries sur le fait , dans les endroits où il ne peut nier que j'en aie bien pris son sentiment , il se défend d'une ma-

52. CCLIV. Lettre de M. Arnauld

niere pitoiable. Pour répondre à l'argument de l'existence des corps sans supposer la foi, il dit que ce sont de bonnes preuves, & de mechantes demonstrations. Sur ce que j'ai dit qu'il n'est pas exact dans ses expressions, puisqu'il dit plusieurs fois que nous connoissons toutes choses en Dieu, & que néanmoins il en excepte en d'autres endroits notre ame, les ames des autres hommes, & les esprits angeliques, il m'accuse d'une grande ignorance de ne savoir pas la difference qu'il y a entre connoître & sentir : & que nous sentons notre ame sans la connoître. Il y a cent autres folies de cette nature, sur lesquelles il n'y auroit rien de plus facile que de le couvrir de confusion ; mais je ne fais si cela en vaudroit la peine. Quoi qu'il en soit, ce ne sera pas moi qui y travaillerai, ou ce ne sera pas par là que je commencerai. Car j'ai déjà bien avancé un petit écrit sous ce titre : Défense de M. A. contre les reproches personnels aussi injustes qu'outrageux que lui a fait l'Autheur de la Réponse au traité des *Idées*, qui pourra être suivi d'un autre sur son accusation d'hérésie, où je ferai voir son ignorance sur la matière de la grace, & son insupportable presumption de vouloir que ce soit sacrifier la vérité à des considerations d'amour propre, que de ne pas renoncer à ce qu'on a apris de l'Ecriture & des SS. Peres cinquante ans durant, pour se rendre à ses nouvelles imaginations. Je suis fort trompé si je ne le réduis à un état dont il ne se releva jamais. J'ai beaucoup de pensées sur cela que je voudrois bien vous communiquer, mais cela est bien difficile étant si éloignez.

LET-

L E T T R E CCLV.*

A MADAME DE FONTPERTUIS. *Sur la mort de M. de Sacy.*

Que dire sur une nouvelle si affligeante , si non que nous sommes entre les mains de Dieu qui dispose de nous comme il lui plaît & que c'est toujours pour le bien de ceux qui l'aiment ? Nous l'avons perdu pour ce monde , nous le retrouverons en Dieu. Il y servira d'une autre maniere les ames qui avoient confiance en lui , & qui leur sera peut-être plus avantageuse. Notre Seigneur n'abandonne point ceux qui font à lui. Vous pouvez bien croire que ce nous a été une grande douleur & une étrange surprise , & que tous les vuides que cette perte fera , nous ont bien passé par l'esprit. Dieu les remplira , & il n'y a point de vuide dans ce que Dieu remplit.

L E T T R E CCLVI. †

A MADAME DE FONTPERTUIS. *Sur la mort de la Mere Angelique de S. Jean.*

N' Aiant reçu qu'avant hier la lettre du 28. du mois passé , & celle du 4. de ce mois , ce nous a été un terrible coup & une étrange surprise , d'apprendre en même tems la maladie & la mort d'une telle personne. Car cela comprend tout ce que je vous en pourrois dire. J'en ai écrit à la nouvelle Mere avec une entière

C 3 effu-

* 1684.

† 12. Fevrier 1684.

14. *CCLVI. Lettre de M. Arnauld*
effusion de cœur. Il feroit inutile de vous re-
peter ce que je lui en dis, je vous envoie la
lettre ouverte. Pour vous, Madame, on ne
peut desavouer que vous n'aiez perdu ce que
vous aviez de plus cher & de plus consolant en
ce monde, en perdant cette chere Mere, & que
vous n'aiez besoin d'une grande foi pour vous
soutenir contre un coup si rude. Mais la con-
fiance que N. S. nous aime, est un remede à
tous nos maux. Car puisqu'il nous aime, il a
soin de nous, & il connoît mieux que nous mê-
mes ce qui nous est plus avantageux pour notre
salut. Laissons lui donc choisir la voie par la-
quelle il veut que nous marchions pour aller à
lui, si elle est semée d'épines, elle aura plus de
marques d'être la vraie voie qui mène à la vie,
parce qu'elle sera plus semblable à celle par la-
quelle il a marché le premier & qu'il a fait pren-
dre à ses plus grands saints. Il vous a aussi assiez
fait entendre par tant de rencontres doulou-
reuses & penibles à la nature, que c'est par là
qu'il vous veut sauver, & que la croix est vo-
tre partage. Acceptez la donc, & la recevez
de sa main paternelle comme un don de son
amour. Ne craignez point d'en être accablée;
il en portera la plus grande partie, & en un
sens il la portera toute entiere, puisqu'en
vous chargeant, il vous donnera la force de la
porter. La charité, que vous conserverez pour
cette famille affligée, vous sera d'un plus grand
merite devant Dieu, étant privée de ces dou-
leurs & de ces consolations qu'il étoit à crain-
dre que la nature n'y recherchât. C'est le foin
& la paille que nous mettons souvent dans l'é-
difice que nous bâtissons pour Dieu, dont J.
C. est le fondement: & ce sont ces matieres im-
pures qu'il faut que le feu consume, afin que
notre

Docteur de Sorbonne.

55

notre édifice soit jugé digne de Dieu. Ainsi tout contribue à notre bien, & les adversitez, qui nous purifient, & quelques succès favorables, qui nous consolent. Nous attendons, comme pouvant avoir cet effet de nous consoler en Dieu, ce que vous avez promis touchant l'une & l'autre mort si precieuse à ses yeux.

LETTRE CCLVII.*

*A la MERE DU FARGIS, Abesse de P. R.
des Champs. Sur la mort de M. de Sacy, &
de la Mere Angelique de S. Jean.*

Que vous dire, ma très chère Mere, dans une telle rencontre? On sait assez ce que la nature souffre, & on n'ignore pas les diverses pensées que doivent donner la religion & la foi. Nous nous sentons frapés coup sur coup dans les endroits les plus sensibles. Ne semble-t-il pas que ce soit assez pour avoir lieu de dire: † *Dolor super dolorem, in me cor meum mærens:* Douleur sur douleur, mon cœur est dans l'amertume. Il n'y a qu'un moment, qu'une mort impuvée, quoique très précieuse aux yeux de Dieu, vous a enlevé celui qui vous conduisoit au dehors par la sagesse de ses conseils, & en qui vous aviez depuis tant de tems une si grande confiance. Et cette plaie étant encore toute ouverte, en voici une nouvelle plus douloreuse, parce qu'elle est plus interieure, qui vous ravit celle qui vous faisoit courir dans la voie étroite par la ferveur de son exemple &

C 4

par

* En Fevrier 1684.

† Jerem. 8. 18.

56 CCLVII. Lettre de M. Arnauld
par l'efficace de ses paroles. A en demeurer là,
on ne voit rien que d'accablant. Mais levons
les yeux vers la main qui nous frappe , elle est
adorable, elle est juste ; mais elle est toujours
misericordieuse pour ceux qui sont à lui &
qui n'espèrent qu'en lui. Pensons donc seule-
ment à l'aimer , & soions certains que tout
coopère en bien à ceux qui l'aiment. Les per-
sonnes que nous regrettons nous servoient à al-
ler à Dieu par leur exemple , par leurs paro-
les , & par leurs instructions. Mais peut-être
que l'abondance où nous étions à cet égard ,
lorsque nous les avions parmi nous , étoit cau-
se que nous avions moins de soin d'en profi-
ter. Ce n'est pas que je pense que ce soit pour
nous punir qui nous les ôte. J'aime mieux
croire que c'est d'une part que la course de
leur travaux étoit finie , & que le tems de leur
recompense étoit arrivé ; & de l'autre , qu'il
a voulu que le sentiment de notre perte nous
rendit plus chères les grâces qu'il nous faisoit
par leur entremise , & que ce nous fût une
occasion de redoubler notre zèle , pour mar-
cher sur les pas qu'ils nous ont tracez avec
plus de fidélité , pour nous porter à un plus
ardent amour des mortifications & des croix ,
par le souvenir de ce qu'ils nous ont dit de plus
touchant , & pour pratiquer avec plus d'exac-
titude & plus d'application à Dieu les règles
saintes qu'ils nous ont souvent données pour
mener une vie vraiment penitente & vrai-
ment religieuse. Je suis assuré , ma chère Mere ,
que si chacune de nos Sœurs faisoit sa
devotion d'entrer dans ces pensées , en se
disant souvent en soi même : Qu'auroit fait
chère Mere dans une telle rencontre , com-
ment nous auroit-elle soutenues , que nous au-
roit-

roit-elle inspiré pour être plus à Dieu ? Elles auroient perdu de la consolation , ce qui ne doit pas être le partage de cette vie , mais elles pourroient retrouver par là autant d'avantage pour leur solide avancement dans la pieté , que si elle étoit encore parmi elles.

Je prevois ma très chere Mere , que vous me direz que vous êtes la plus à plaindre , parce que tout le poids est tombé sur vous , & que vous avez peur d'en être accablée , vous trouvant privée d'un si grand appui . Mais celui qui étoit sa force , n'est il pas la vôtre ? Pouvons-nous rien de nous mêmes ? Et Dieu ne peut-il pas faire les plus grandes choses par les instrumens les plus foibles ? Il n'y a point de si petite charge dans le gouvernement des ames qui ne puisse accabler ceux qui se l'imposent à eux mêmes , sans y être appellez de Dieu ; & il n'y en a point de si pesante que ne puissent porter ceux qu'il y a appellez par une legitime vocation . Gardez-vous seulement de tomber dans le decou-
rage-
ment , en vous arrêtant trop à ce que vous pouvez trouver en vous de défauts & d'impuissance pour remplir tous vos devoirs . Ce seroit compter sur vous même , au lieu qu'il ne faut compter que sur le secours de Dieu , qui n'abandonne point ceux qu'il charge de la conduite des ames , quand ils font ce qu'ils peuvent selon la mesure de leur grace , & qu'ils se confient tout à lui . Mais de plus , vous ne serez pas la seule qui vous attirerez les secours nécessaires pour vous bien acquitter d'un em-
ploy si difficile ; les ames qui sont conduites les attirent sur leurs conducteurs , quand elles ne cherchent dans la conduite qu'on tient sur elles , que la gloire de Dieu & leur salut . Et c'est

58 CCLVII. Lettre de M. Arnauld

l'avantage qu'ont les supérieures des communau-
tez bien réglées, que Dieu leur donne des
forces à proportion des besoins des inférieures,
qui méritent par leur bonne disposition que
Dieu les pourvoie de bons guides qui ne les
égarent point. Mais vous ne vous devez pas
croire, ma très chère Mère, entièrement desti-
tuée de l'appui de celle qui vous a aidée autre-
fois à porter le même fardeau. Elle vous y ser-
vira d'une autre manière. Sa charité qui a reçu,
comme il y a lieu de l'espérer, son dernier ac-
complissement dans le ciel, ne lui permettra pas
d'oublier celles qu'elle a tant aimées pendant
sa vie d'exil; elle vous obtiendra par ses prières
devant le trône de Dieu les grâces de lumière
pour les bien conduire, & celles de force pour
les soutenir. Espérez donc, ma très chère Mère,
que vous trouverez en Dieu ce que vous ne
pourriez pas trouver en vous-même, & ainsi
ne regardant que ce qui est éternel, & faisant
peu d'état de tout ce qui passe, faisons taire la
nature, & n'écoutons plus que ce que nous dit
la foi: qu'il se faut réjouir du bonheur des saints
qui nous quittent, & ne penser qu'à ce qui
nous peut rendre dignes de les suivre. Je salue
toutes nos chères Sœurs. Je les porte dans mon
cœur aussi bien absent que présent. Et je vous
supplie, ma très chère Mère, de trouver bon
que cette lettre soit pour elles aussi bien que
pour vous. Car ce qu'il y a qui vous regarde en
particulier les regarde aussi, puisque dans l'é-
tat où Dieu vous a mise à leur égard, tout ce
qu'il vous donnera se doit repandre sur elles,
& vous ne sauriez vous sanctifier qu'en travail-
lant à les rendre saintes.

LET.

LETTRE CCLVIII.²

A la Sœur ANGELIQUE THERESE ARNAULD. Sur la mort de la Mere Angelique de S. Jean Abessede P. R.

Quel coup , ma très chere Niece , à un cœur aussi tendre que le vôtre , & qui venoit de recevoir une si grande plaie † qui n'étoit pas encore refermée ! Mais c'est dans ces rencontres qu'il se faut souvenir qu'on est Chrétienne & Religieuse , & que ces deux qualitez doivent regler tous les mouvemens du cœur . Un vrai chrétien est tout à Jesus-Christ , ne vit plus que pour Jesus-Christ & ne doit juger les choses que par rapport à Jesus-Christ . Il ne doit donc pas regarder comme une perte , mais comme un gain , ce qui est un gain pour Jesus-Christ . Et c'en est un pour lui quand les pierres vivantes destinées à entrer dans la structure du temple divin , qu'il élève à la gloire de son Pere , y vont prendre leur place dans le tems prescrit par les ordres de sa Providence . Il est vrai que celles qui demeurent sur la terre , ne se peuvent voir séparées de celles que Dieu en enleve , sans en ressentir de la douleur : mais ce sentiment que Dieu pardonne quand il dure peu , doit être bientôt réprimé par la joie de la foi , comme dit S. Augustin , & il le doit être plutôt dans une ame religieuse , qui a de plus étroites obligations que le commun des chrétiens , d'être morte au monde , & aux sentimens de la nature , pour

* En 1684.

† La mort de M. de Sacilly.

60 *CCLIX. Lettre de M. Arnauld*
ne plus vivre que de la vie de la foi , & de ne
ne plus désirer tant pour elles que pour les
personnes qu'elle aime , que la dissolution de
ce corps mortel , comme parle l'Apôtre , pour
aller regner avec Jésus-Christ. Je ne piétens
pas , ma très chère Niece , que l'on se doive dé-
courager lorsqu'on ne se trouve pas dans un si
grand détachement. Il suffit qu'on y tende &
qu'on y aspire , que l'on soit persuadé que l'on
y devroit être , & que l'on s'humilie de n'y être
pas. Cela fait au moins qu'on ne s'entretient
pas volontairement dans une tristesse qui n'est
pas agréable à Dieu , puisque S. Paul la défend
aux chrétiens ; & qui ne peut plaire aux per-
sonnes que nous regrettons , puisque leur vo-
lonté étant parfaitement soumise à celle de
Dieu , elles ne peuvent désirer pour ceux avec
qui la charité les unit encore qu'un semblable
assujettissement à ses volontez adorables. Je fais
bien , ma très chère Niece , que c'est à Dieu à
vous donner cette force. J'ai aussi une grande
confiance qu'il vous la donnera , & je l'en prie
de tout mon cœur.

LETTRÉ CCLIX.*

*Au PRINCE ERNEST DE HESSE-RHIN-
FELTS. Au sujet du P. Jobert , du retour de
M. Nicole à Paris , des Jésuites & du P.
Malebranche.*

MONSIEUR ,

J E souhaite les bonnes fêtes à Votre Altesse
Serenissime , & je prie N. S. J. C. qu'il ré-
pande la grace de sa Résurrection , qui est la gra-
ce

* 3. Avril 1684.

ce de la nouveauté de la vie , sur Elle & sur son illustre famille. Elle ne peut sans doute mieux faire que de se tenir ferme dans la resolution qu'Elle a prise , de ne plus rien écrire au P. Jobert de ce qui nous regarde. Car c'est lui donner une occasion prochaine d'offenser Dieu par des médisances ou des jugemens tout à fait téméraires. Sa dernière lettre en est toute pleine. V. A. trouvera bon que je ne perde pas mon tems à la refuter. Je suis fort pressé de travailler à autre chose , où il sera mieux emploié. Je dirai seulement un mot de ce qu'il dit contre M. Nicole , que c'est une preuve de ma mauvaise foi de ce que je n'ai pas dit à V. A. qu'il n'a été reçu à Paris *qu'en protestant qu'il renonçoit absolument au Jansenisme & à toute la cabale.* C'est un étrange mensonge. V. A. peut s'afflurer que je ne mens point. Voici comme la chose s'est passée. Il ne pensoit point à retourner à Paris , mais seulement à se retirer à une Abaie , qui est à 14. lieues de Paris. Mais afin qu'il n'y fût point inquieté , une personne de condition en dit un mot à M. l'Archevêque , qui non seulement le trouva bon , mais ajouta qu'il pourroit même revenir à Paris , sans qu'il ait exigé pour cela aucune condition. Y étant retourné , & ayant rendu à M. l'Archevêque quelques visites de civilité , où il ne fut parlé de Jansenisme ni de près ni de loin , il l'a engagé à écrire contre les hérétiques. Mais son livre * étant fait , loin que le P. Confesseur le regarde comme une personne qui auroit renoncé à ce qu'ils appellent Jansenisme , il a fait ce qu'il a pu auprès du Roipour en empêcher la publication.

* Les prétendus Réformés convaincus de Schisme.

blication; il en seroit venu à bout si M. de Paris n'avoit cru qu'il y alloit de son honneur, de ne pas souffrir qu'on suprimât un livre très-bon en soi, & très utile à l'Eglise, qui n'avoit été entrepris que par son ordre. Ainsi en ayant parlé au Roi il a renversé ce miserable dessein du P. de la Chaise. Mais V. A. trouvera bon que je la prie de ne mander quoi que ce soit de tout cela au P. Jobert. Car cela pourroit être cause qu'ils exciteroient une nouvelle tempête contre M. Nicole, de quoi je serois très-fâché; ou qu'ils feroient de nouvelles intrigues pour obtenir du Roi la suppression de son livre, ce qui porteroit grand préjudice à l'Eglise. Ainsi, Monseigneur, je vous supplie encore une fois de ne rien mander de tout cela à Paris. Aussi bien V. A. voit bien par experience, quo tout ce qu'on leur écrit, ne sert point à les detromper, mais ne fait que les aigrir davantage.

N'ayant pu lire plusieurs mots des dernières lignes de la première page de la dernière lettre de V. A. je ne sai pas tout à fait à quoi se rapportent ces mots : *Ne me disputez pas cela. Car helas ! je ne le sai que trop ; si ce n'est qu'Elle est toujours persuadée que nous avons autant d'aigreur & d'animosité envers les Jesuites, qu'ils en ont envers nous.* Sur quoi je n'ai rien à dire après les éclaircissemens que je lui ai donnez sur cela en tant d'autres lettres. Je la supplie seulement de considerer, qu'on ne peut sans erreur prendre l'improbation de la mauvaise conduite d'une personne pour une haine, une aigreur, & une animosité contre cette personne. Car la première de ces deux dispositions est commandée par la loi de Dieu, & l'autre est defendue comme contraire à la

à la charité. Or je ne crois pas que V. A. ait d'autres temoignages de l'aigreur & de l'animosité , qu'Elle croit que nous avons contre les Jesuites , finon que nous n'avons pas dissimulé , quand l'occasion s'en est présentée , que nous improuvions leur doctrine & leur conduite en beaucoup de choses , qui nous ont paru très prejudiciables à l'Eglise. Elle dira qu'ils en pourront dire autant , & qu'ils prétendront qu'ils ne haïssent pas nos personnes , mais seulement qu'ils improuvent notre doctrine & notre conduite. J'avoue que tout cela peut être ; & comme je vois mieux mon cœur que celui d'un autre , je serois bien plus disposé à croire qu'il n'y a aucun Jesuite qui ait de l'animosité contre moi , que d'avouer à V. A. contre le temoignage de ma conscience , que j'en ai contre aucun Jesuite. Je ne doute point aussi qu'il n'y ait beaucoup de Jesuites qui parlent contre nous sans nous haïr , étant trompez par les calomnies qu'on a repandues contre nous en tant de libelles. Mais je ne sai comment on peut excuser ceux qui ont inventé ces calomnies , & qui les repandent & de vive voix en toutes sortes de rencontres , & par des livres imprimés. Car il y en a de si atroces & de si peu croiables , que je ne sai sur qui tombera ce que dit S. Paul , *que les médisans ne posséderont point le Royaume de Dieu* , s'il n'y a rien à craindre pour ces diffamateurs publics de tant de personnes innocentes.

Ce que je pensois faire pour la justification du livre des Idées , sera plus long que je ne pensois ; & ainsi je n'en suis pas encore dehors. Ce qui ne me laisse gueres de relâcher pour penser à autre chose.

LETTRE CCLX. *

*A M. NICOLE. Sur la nature des Idées,
¶ sur l'étendue intelligible du Pere Male-
branche.*

JE suis bien fâché qu'on vous ait envoié si tard la lettre. Car j'en suis bien plus pressé à vous répondre.

Vos premières difficultés touchant les perceptions représentatives ne sont point solides. Je les ai éclaircies dans deux exemples, le 14. & le 16. (c'est à des exemples que j'ai réduit dans une 5. partie de la Défense, tout ce qui regarde le fond de la matière) où j'ai fait voir que les mots de *représentatifs*, de *représentation*, de *représenter*, sont comme les mots de *sain*, & de *santé*, c'est-à-dire, que comme ces derniers sont des mots analogues, qui conviennent proprement & premierement à *l'homme*, ou à *l'animal*; & qui ne conviennent aux alimens qu'on appelle sains, à l'air qu'on appelle sain, aux signes de la santé &c. que par rapport à la santé de l'animal, il en est de même des mots de *représenter* & de *représentatifs*. Ils conviennent proprement, premierement, & principalement à la représentation formelle qui ne se trouve que dans nos perceptions, & ce n'est que par rapport à nos perceptions que les tableaux, les images, les paroles, l'Ecriture, & tous les autres signes soit naturels, soit d'institution, sont dits *représenter* ou être *représentatifs*: parce qu'ils réveillent la perception que nous avons de

le 17. Avril 1684.

cer-

certains objets , ou qu'ils sont la cause occasionnelle de ce que nous avons ces perceptions , comme quand on montre à une personne qui n'a jamais vu le Roi , un portrait du Roi en lui disant que c'est le portrait du Roi . Car si on ne lui disoit pas , & qu'il n'eut aucun sujet de s'en douter , ce portrait , quelque bien fait qu'il pût être , ne feroit point à son égard representatif du Roi . Cela est fort bien poussé , & par là on voit que c'est le même sophisme de vouloir que nos perceptions ne soient pas representatives , parce qu'elles ne le sont pas en la maniere des tableaux , que si on prétendoit que l'on ne peut pas dire qu'un homme soit *sain* , parce qu'il n'est pas *sain* , comme un aliment est *sain* , & comme l'air est *sain* . Sans la cherte du port je vous aurois envoié le brouillon de cet endroit : mais cela contient près de 22. pages .

J'ai fait voir dans cet endroit même , une autre chose fort plaiſante : c'est que l'axiome , qui est le fondement de toutes les connoissances humaines dont il est parlé dans l'*Art de penser* 4. Part. ch. 6. fait voir manifestement que nos perceptions sont representatives , sur tout felon le P. Malebranche , qui en parle en ces termes dans la Recherche de la vérité . L'*Axiome Metaphysique* , que l'on peut assurer d'une chose , ce que l'on conçoit clairement être enfermé dans l'*IDÉE QUI LA REPRESENTE* . Car j'ai fait voir par beaucoup de preuves convainquantes que le mot d'*idée* ne s'y pouvoit prendre pour autre chose que pour *perception* , sur tout en y joignant comme il fait ces 4. mineures .

Or on conçoit clairement qu'il y a plus de grandeur dans l'*idée* que l'on a du tout , que dans

36 CCLX. Lettre de M. Arnauld
dans l'idée que l'on a de sa partie : que l'exist-
tance possible est contenue dans l'idée d'une mon-
tagne de marbre : & l'existence impossible dans
l'idée d'une montagne sans vallée ; & l'existence
nécessaire dans l'idée qu'on a de Dieu, je veux
dire de l'être infiniment parfait. Donc le tout est
plus grand que sa partie : Donc une montagne
de marbre peut exister : Donc une montagne
sans vallée ne peut exister : Donc Dieu existe
nécessairement.

J'ai fait voir qu'il étoit impossible que dans
la 2. & la 3.. mineure le mot d'*idée* se prenne
pour autre chose que pour *perception*. Car
il est bien certain qu'une montagne sans val-
lée, n'a point d'être représentatif : & ainsi le
mot d'*idée* au regard de la montagne sans val-
lée, ne peut signifier autre chose , finon la junc-
tion de deux idées ou perceptions ; l'une po-
sitive de la *montagne*, l'autre negative de la
vallée , que l'on voit clairement ne se pou-
voir allier ensemble ; & c'est ce qui fait que
l'on dit que l'existence impossible est conte-
nue dans cette idée complexe d'une montagne
sans vallée : au lieu que les deux idées ou per-
ceptions de *montagne* & de *marbre* se peuvent
allier ensemble parce qu'elles n'ont rien d'in-
compatible ; de là vient aussi que l'on conçoit
clairement , que l'existence possible est ren-
fermée dans l'*Idée* complexe de *Montagne de*
marbre. Or le mot d'*Idée* doit être pris dans
la majeure , qui est l'*Axiome* , dans le même
sens que dans ces deux mineures , parce qu'au-
rement ce seroit un argument à 4. termes.
Donc &c.

En voila assés pour votre première difficul-
té , sur laquelle je suis fort en repos. Car je
suis assuré que j'aurai pour moi tout ce qu'il

y a d'habiles Philosophes dans l'Europe.

Pour l'autre difficulté qui regarde l'étendue qu'il met en Dieu, j'ai eû la même retenue que vous avez vue dans le livre des Idées, n'osant dire absolument qu'il vouloit que ce fut une etendue formelle. C'est pourquoi je m'étois contenté de proposer mes doutes sur cela, & les raisons qui sembloient le faire croire, sans pourtant l'affurer. Voiez s'il vous plaît le ch. 14. depuis la p. 141. ou plutôt 136. jusqu'à la fin. Mais ce qui m'a déterminé à lui attribuer absolument cette opinion, c'est :

1. Qu'en repenant à ces endroits là dans son ch. 16. il s'amuse à me quereller sur ce qu'il prétend que j'ai voulu faire douter s'il ne mettoit point l'étendue formellement en Dieu, après avoir dit que c'étoit UNE C R E A T U R E. Mais il ne dit point, que prenant l'étendue pour quelque chose de divin, & non point pour une creature, il ne l'ait point mise formellement en Dieu.

2: En la p. 199. j'avois dit que je ne reconnoissois point pour mon Dieu une étendue intelligible infinie, dans laquelle on pouvoit remarquer différentes parties. Il repond à cela dans la p. 128. de sa reponse. Et au lieu de dire qu'il ne reconnoissoit point pour son Dieu une vraie & formelle étendue, mais seulement l'idée de l'étendue : il dit toute autre chose.

3. Dans ses Méditations chrétiennes, il marque expressément d'une part que le monde est borné, & de l'autre que les espaces immenses sont une substance. Or supposé que le monde soit borné, ces espaces immenses ne peuvent être une substance créée. C'est donc la substance de Dieu même.

4. Mais

4. Mais ce qui est plus convainquant que tour cela , c'est ce qu'il dit dans la 9. Meditation §. 8. 9. 10.

» Il y a encore une raison qui porte les hommes à croire que la matière est incréeé , c'est » que quand ils pensent à l'étendue , ils ne peuvent s'empêcher de la regarder comme un être nécessaire. En effet on conçoit que le monde a été créé dans des espaces immenses , » que ces espaces n'ont jamais commencé , & que Dieu ne les peut détruire. De sorte que confondant la matière avec ces espaces , parce qu'effectivement la matière n'est rien autre chose que de l'espace ou de l'étendue , ils regardent la matière comme un être éternel. Mais tu dois distinguer deux especes d'étendue , l'une intelligible , l'autre materielle. L'étendue intelligible est éternelle , immense , nécessaire. C'est l'immenſité de l'être divin. C'est l'idée intelligible d'une infinité de mondes possibles. C'est ce que ton esprit contemple , lorsque tu penses à l'infini. C'est par cette étendue intelligible que tu connois ce monde possible.

» L'autre especie d'étendue , est la matière dont le monde est composé. Bien loin que tu l'aperçoive comme un être nécessaire , qu'il n'y a que la foi qui t'aprenne son existence. Ce monde a commencé & peut cesser d'être. Il a certaines bornes qu'il pourroit ne point avoir. Tu penses le voir , & il est invisible : & tu lui attribue ce que tu aperçois , lorsque tu ne vois rien qui lui appartienne. Prens donc garde de ne pas juger temerairement de ce que tu ne vois en aucune maniere. L'étendue intelligible te paroît éternelle , nécessaire , infinie , crois ce que tu vois : mais ne crois pas que le monde soit éternel , ni que la matière

» qui

» qui le compose, soit immense, éternelle, né-
» cessaire. N'attribue pas à la créature ce qui
» n'appartient qu'au créateur.

J'en pense pas qu'on puisse nier que ce qu'il appelle des espaces immenses dans lesquels le monde a été créé ne soient *l'espace des Gassendistes*, & ce que les autres Philosophes appellent les *espaces imaginaires*. Or il est clair que c'est de ces mêmes espaces qu'il dit que c'est *l'immensité de l'être divin*. Il veut donc manifestement que l'espace des Gassendistes soit l'immensité de Dieu. Il y a une ligne qui brouille cela. *C'est l'idée intelligible d'une infinité de mondes possibles*. Mais en prenant le mot d'*idée* pour un être représentatif, cela veut dire seulement, que cet espace des Gassendistes éternel, immense, nécessaire, est l'être représentatif d'une infinité de mondes possibles, parce qu'il ne peut être l'Archetipe d'une infinité de mondes que Dieu pourroit créer. Mais cela ne peut vouloir dire que cette étendue intelligible est seulement l'étendue en tant qu'elle est conçue de Dieu, & qu'elle est idéalement en Dieu. Car qui jamais s'est mis dans l'esprit que le monde a été créé dans l'idée que Dieu a de l'étendue : & que c'est cette idée que Dieu a de l'étendue qui a fait croire à Spinoza, *que la matière étoit incréeé, & qu'elle étoit éternelle & nécessaire*? Il faudroit donc croire aussi que Dieu ayant l'idée de chaque homme en particulier (car il ne fait rien dont il n'ait l'idée) on a lieu de croire que chaque homme est un être éternel & nécessaire. Pour moi je ne puis deviner quel autre sens on pourroit donner à toute cette page des *Meditations*. Mais à propos de cela, je me souviens qu'il y a cinq ou 6. ans qu'un Philosophe

70 CCLX. Lettre de M. Arnauld

sophe extravagant fit une lettre , où il disoit que Dieu étoit l'étendue : & qu'un Cartesien fit un écrit contre , pour montrer que cette extravagance pouvoit être une suite de la Philosophie des Gassendistes , mais que cela étoit tout à fait opposé à celle de M. Descartes. Vous me feriez un grand plaisir si vous me pouviez trouver ce dernier écrit. Je pense qu'il fut imprimé chez Cusson imprimeur du Journal , ou chez Pralard. En priant quelqu'un de vos amis de le chercher chez quelques Philosophes curieux , on le pourra trouver. J'en aurois bien besoin.

Mais pour revenir au P. Malebranche , j'ai trouvé encore un endroit dans sa reponse , qui fait juger qu'il croit qu'il y a en Dieu une telle étendue , que si notre ame étoit étendue de la même sorte elle seroit materielle , & composée de corps & d'esprit. C'est une note marginale de la p. 78. de sa Reponse. Elle est un peu obscure , mais elle ne peut avoir d'autre sens.

» Il faut remarquer que c'est une propriété
» de l'infini incomprehensible à l'esprit hu-
» main , d'être en même tems un , & toutes
» choses , composé , pour ainsi dire , d'une infi-
» nité de perfections , & tellement simple ,
» que chaque perfection renferme toutes les
» autres sans aucune distinction réelle.... Mais
» l'ame , par exemple , étant un être borné &
» particulier , ELLE SEROIT MATERIEL
» LE SI ELLE E'TORT E'TENDUE ; elle se-
» roit composée de deux substances différentes ,
» esprit & corps.

J'ai oublié de vous dire sur votre première difficulté , qu'il n'est pas vrai que la réalité objective de nos perceptions , ou de nos idées

ne soit qu'une denomination externe de l'objet connu. C'est une objection qu'on a faite à M. Descartes dans les premières objections. Vous pouvez voir la réponse qu'il y a faite.

Je vous prie aussi de voir dans *l'Art de penser* ce qui y est dit des Idées 1. p. ch. 1. & 4. Part. ch. 6. & ce qu'en dit M. Descartes dans sa 3. Méditation & dans la fin de sa Réponse aux deux objections.

Pour les prétendues duretés, j'ai deux grâces à demander à nos amis. L'une qu'ils ne me tourmentent plus sur cela. Car il n'en sera autre chose. Je crois en conscience en devoir user comme je fais envers un homme que je crois plus dangereux à l'Eglise que M. Mallet & Desmaret. La prétendue modération que l'on me conseille, ne feroit que le rendre plus insolent. Il a besoin qu'on l'humilie, & qu'on fasse voir combien il a l'esprit faux. C'est une correction fraternelle qu'on lui doit, & elle ne feroit pas correction si elle n'avoit de la force. *Foris*, dit S. Augustin, *terribiliter personet increpatio : intus lenitatis teneatur dilectio.* Il faut de plus que le monde connoisse ses égarements, afin qu'on ne se laisse plus emporter par un faux air de spiritualité qui impose extrêmement aux esprits mediocres qui lisent ses ouvrages. Ce n'est pas seulement à moi qu'il en veut. Il a entrepris de décrier tout ce qu'on a fait sur la grâce, en se vantant insidieusement, que ce ne sont que des Galimathias auxquels on ne comprend rien, & de faire passer pour des dogmes pernicieux & frapés d'anathème par les Conciles les plus saintes vérités de la grâce. Il faut qu'il sache qu'on n'est point insensible contre de tels excès. C'est manquer de zèle pour la Religion que d'être froid dans

72 CCLX. Lettre de M. Arnauld
ces rencontres. *Duobus modis*, dit le même
saint, *non te maculat malus. Si non consentias*
& si redarguas. Je ne crains point ses empor-
temens & ses aigreurs. Plus il les continuera,
& plus il se décriera lui-même. Et je suis fort as-
suré, que je ne lui donnerai point de prise, &
qu'il n'aura rien de raisonnnable à me repliquer.
Il est vrai que je ne puis empêcher qu'il ne
s'emporte en de nouvelles folies, & de nouvel-
les extravagances. Mais c'est de quoi je ne me
mets point en peine, non plus que des satires
des Ministres. *Non est sapientis præstare nisi*
culpam. J'ai une grande application à ne rien
dire qui ne soit véritable & bien fondé. Si j'y
avois manqué, quoi que par inadvertance,
j'en aurois beaucoup de peine. Mais quand ma
conscience ne me reproche rien, je me moque
de toutes les injures que l'on me peut dire, &
j'en suis moins touché que d'une piqueure de
mouche. La seconde grace que je demande
à nos amis, est que s'ils ne peuvent pas aprouver
ma maniere d'écrire, qu'ils aient au moins
la bonté de s'en taire, & de ne pas prévenir
contre moi le jugement du public, qu'il me se-
ra peut-être plus favorable qu'ils ne pensent.
Je m'attens bien que quelques personnes, pour
qui j'ai d'ailleurs de l'estime, trouveront que
je suis trop dur : mais j'espere aussi qu'ils
demeureront d'accord qu'on m'en a donné su-
jet, & que j'ai raison dans le fond. Cela me
suffit. La solidité des preuves pour établir la
vérité a des principes certains, & tous ceux qui
ont l'esprit juste en jugent de la même sorte.
Mais pour les manieres douces ou fortes, c'est
une matière du goût : & il n'est pas possible de
contenter toutes sortes de goûts. Le goût de la
Cour peut n'être pas celui de tout le reste du
monde;

monde ; & le goût d'un siecle n'est pas toujours
celui d'un autre.

J'aurois bien encore des choses à dire , mais
il faut finir. Quand vous aurez vû le livre inti-
tulé *l'Esprit de M. Arnauld*, vous ne direz plus
que celui qui y est attaqué directement , tôt ou
tard y doit repondre ; mais plutot qu'il s'en
doit moquer.

LETTRE CCLXI.*

*Au P. QUESNEL. Sur la Remontrance ou
Justification.*

... J Ai lu tout ce qu'on m'écrit sur la Remon-
trance. † Voici en peu de mots ce que
jen ai conclu qu'il : lui faut changer de for-
me , en parlant *in tertia persona* , & non *in pri-
ma*. ‡ Adoucir tout ce qui regarde cette per-
sonne selon les remarques qu'on a envoiées , à
quoi on n'aura aucune peine , quoi qu'il sem-
ble qu'on se soit imaginé le contraire. Mais
pour retrancher ce qui regarde les principaux
auteurs des maux ; c'est à quoi on ne fauroit se
résoudre , parce qu'on est persuadé que ce se-
roit *telum imbelle sine ictu*. Ainsi tout se reduit
à déliberer ce qu'on fera de ces trois choses ,
suppo-

* 9. Mai 1684.

† Remontrance & ensuite c'étoit un Ecrit intitu-
lé *Justification* , où il se defendoit & tous ceux qu'on
persecutoit sous le pretexte du Jansenisme. Le P. Q.
en avoit une copie & le brouillon même qui lui furent
enlevés avec ses autres papiers.

‡ Il y parloit toujours au Roi , ce qu'il changea en
le tournant autrement.

Tome IV.

D

1. Le mettre au fond d'un coffre en atten-
dant qu'il se présente quelque occasion où
on le croit propre à être donné.

2. Faire *Stamp*er & retirer tous les exem-
plaires, & attendre aussi l'occasion.

3. Le faire *Stamp*er & le publier aussi-tôt.
Mais je ne puis penser à ce dernier tant qu'on
sera dans la peur où on est : ne voulant point
du tout me rendre garand de ce qui en pourroit
arriver. Ainsi tout se reduit à choisir du pre-
mier ou du second avis. Et le premier doit
l'emporter, si on a pour fin de persuader ce-
lui qu'on a prévenu, en supposant qu'il ya
quelque apparence que cela sera. Je suis si
éloigné de croire qu'on se le puisse promettre
en quelque forme quel l'on mette cet écrit, que
je n'aurois pas trop bonne opinion du jugement
de l'auteur, si je croiois qu'il eut eu cette
pensée. Je crois plutôt que son dessein a été
de rendre la conduite que l'on tient si ridicule
dans le public, qu'on vint peu à peu à en
avoir de la confusion : d'où il y auroit à
espérer qu'avec le tems les choses pourroient
changer, & que cependant tout ce qu'il y
a de gens d'esprit pourroient être convain-
cus de l'innocence de ceux qu'on opprime &
de l'injustice de leurs ennemis. Cet effet se-
roit presque infaillible. Mais pour ne se pas
tromper, il faudroit ajouter, *cum persecutio-
nibus*, comme Jésus-Christ dit dans l'Evan-
gile de Saint Marc, en parlant du centuple
qu'il promet à ceux qui auroient tout quitté
pour lui. On avoue donc que cela pourroit
bien en attirer de nouvelles. Et ainsi pour bien
juger de ce qu'il y a à faire dans cette rencon-
tre,

te, il faut mettre dans un des plats de la balance une persécution sourde, qui va à ruiner peu à peu tout le bien qu'on fait dans l'Eglise, & qui ne paroît pas fort injuste à la plupart des gens. Et mettre dans l'autre plat une grande justification dans le monde, & un grand décri de nos ennemis, ce qui pourra être accompagné d'un redoublement de persécution. Il faut se resoudre à l'un ou à l'autre. Car de croire que de certains Ecrits doux dont personne ne seroit choqué, nous puissent faire aucun biens, c'est ce qui ne me fauroit entrer dans l'esprit. Et ainsi que ceux qui ont ces espérances, y travaillent, je n'en serai pas fâché: mais pour moi je ne faurois rien faire qui vaille, quand ce qu'on voudroit que je fisse n'est pas à mon goût. Je suis tout à vous.

J'ai de l'estime & de l'affection pour M. Ouvrard. * Mais sa pensée sur la reformation du Calendrier qu'il paroît avoir regardée comme une chose qui pourroit bien s'exécuter, me paroît la plus étrange chose du monde. Je voudrois bien pour son honneur qu'il n'eut point imprimé une telle chose.

LETTRE CCLXII. †

A Mad. JUPINE ET A SA COMPAGNE.
Sur la mort de leur Maitresse.

Dieu n'a pas permis, mes très chères sœurs,
que j'aie été présent à la mort heureuse
de votre bonne Maitresse. On a évité par là
D 2 quel-

* Chanoine de Tours.

† 26. Juillet 1684.

quelques embarras ; mais ce m'auroit été une consolation d'être temoin des dispositions si saintes & si chrétiennes par lesquelles Dieu a voulu qu'elle terminât sa sainte vie , selon la relation si edifiante que le Pere de Hondt m'en a envoiée. J'aurois aussi pu contribuer à adoucir la douleur qu'on ne peut douter que vous n'aiiez ressentie dans une si grande perte. Assurément vous avez sujet d'en être touchées , & peut-être que de votre vie vous ne serez dans un état si tranquille que vous avez été avec elle. Je me reprens. Car un vrai chretien trouve sa tranquillité par tout , & je vous ferois tort si je ne croiois que vous avez toutes deux un vrai desir d'être toujours de véritables chretiennes. Je voulois dire seulement , que sa bonté vous a fait trouver bien de la douceur dans les services que vous lui avez rendus , & qu'il vous a dû être douloureux de vous en être vues tout d'un coup privées. Notre vie est toute pleine de ces sortes de croix & il s'y faut attendre. Tout passé dans le monde. Les uns le quittent plutôt , les autres plus tard ; mais le voyage de tous se termine à entrer dans l'une ou l'autre de deux éternitez bien différentes , selon qu'on aura bien ou mal emploie le tems que Dieu nous donne pour acquerir l'une & pour éviter l'autre. Heureux ceux , dit l'Ecriture , qui sont appellez aux noces de l'Agneau ! C'est l'éternité bien heureuse à laquelle nous souhaitons tous d'arriver. Pourquoi donc pleurer ceux que nous avons tout sujet de croire qui y sont arrivez avant nous. Le bonheur incomparable dont ils jouissent , ne nous devroit-il pas donner plus de joie que les privations passagères que nous en ressentons ne nous causent de tristesse ?

Ainsi

Ainsi ce que nous devons faire dans la mort des gens de bien n'est pas de les regretter; car il ne leur est rien arrivé par là qui ne soit dans l'ordre de Dieu, & qui ne leur soit avantageux; mais c'est de nous souvenir de leur vertu & d'imiter leur exemple. Celle qui nous a quitté pour aller à Dieu, nous en a beaucoup donné de bonté, de douceur, de charité, d'humilité, de détachement des choses de la terre, & d'attachement à Dieu, & sur tout d'une admirable tranquillité d'ame, que Dieu lui a conservée jusqu'au dernier moment de sa vie. Et tout cela étoit d'autant plus agréable à Dieu, qu'il étoit caché & comme enséveli sous un très bas sentiment qu'elle avoit d'elle-même. Ce sont des instructions muettes qu'elle vous a données, mes très chères sœurs, pendant tout le tems que vous avez été avec elle, dont vous devez profiter. Et la plus grand marque vous puissiez donner que vous êtes dans cette disposition, est d'avoir autant de douceur & de condescendance l'une pour l'autre, quelle en a eu pour vous deux. Car nous nous trompons, si nous croions avoir une vraie charité pour le prochain sans rien vouloir souffrir de lui. Chacun a ses defauts, & c'est une grande injustice de vouloir que l'on tolère nos petites humeurs, & ne vouloir pas tolérer celles des autres. Il n'y a point de vraie vertu chretienne sans patience, ni de patience sans souffrance, ni de souffrance si nous n'avions personne qui nous contredit. Mais Dieu permet qu'il nous arrive beaucoup de petites contradictions de la part même des personnes qui craignent Dieu avec qui la providence nous a unis, pour nous être une matiere de mérite quand nous en faisons l'usage que Dieu désire, en les prenant comme

des moyens qu'il nous donne de paier ce que nous devons à sa justice pour les fautes sans nombre que nous commettons tous les jours. Si nous étions frappez de cette pensée autant que J. C. a voulu que nous le fussions, en nous en parlant si souvent dans l'Evangile, & si nous faisions tous les jours une attention sérieuse sur ce qu'il en a mis dans la priere que nous disons sans cesse, n'aurions-nous pas plutôt de la joie que de la peine, quand on fait de nous quelque plainte qui nous semble injuste, ou qu'on nous dit quelque parole desobligeante, ou qu'on nous témoigne quelque mauvaise humeur? Un homme accablé de dettes, & menacé de la prison s'il ne les paioit, que ne feroit-il point pour se procurer l'amitié d'une personne qu'il feroit assuré qui lui donneroit moyen de s'en acquitter? Les dettes sont nos péchez. La prison qui nous attend, si nous ne les paions pendant cette vie, c'est au moins le purgatoire. Ceux avec qui nous croions ne pouvoir vivre, parce qu'ils nous feroient quelquefois un exercice de patience, nous donneroient par là le moyen de nous en acquitter; & nous aimons mieux écouter notre amour propre qui nous grossit des riens, que d'en tirer un avantage si considérable. Je ne sai, mes sœurs, comment je suis entré dans ce discours. Je n'y pensois gueres quand j'ai commencé à vous écrire. Mais au moins soiez certaines qu'il part de l'abondance d'un cœur, qui a un grand désir que vous deveniez aussi saintes que votre bonne Maitresse, & qui vous souhaite ardemment une abondance de charité, qui vous rende inébranlables dans le dessein que tout vrai chretien doit avoir de ne vivre que pour Dieu, en l'aimant de tout votre cœur, & en le lui témoignant par l'affection sincère.

sincere, condescendante & patiente que vous aurez l'une pour l'autre.

LETTRE CCXLIII.*

AM. DU VAUCEL. Sur l'Amor pœnitens de M. de Castorie, & sur le train que les affaires de l'Eglise prenoient en France.

Votre lettre du 15. Juillet que nous avons reçue il y a 5. ou 6. jours, nous avoit un peu allarmez à cause des nouvelles attaques que l'on faisoit contre l'*Amor pœnitens*. Mais comme nous sommes présentement auprès de M. (de Castorie) celle que vous lui avez écrite, qu'il n'a reçue que deux ou trois jours après, nous a rassurez ; ce qui n'a pas empêché qu'il n'ait écrit cette semaine au Cardinal Grimaldi, à M. l'Evêque de Grenoble, & au Cardinal Casanotte de fort bonnes lettres. Notre allarme ne venoit que de la mauvaise opinion que nous avions de la science de ces Consulteurs. Car d'ailleurs rien n'est plus foible que ce que les ennemis de cet ouvrage s'avisen de dire de nouveau contre le 1. livre. Vous le reduisez à deux choses.

La 1. est que le *Decret d'Alexandre VII.* semble avoir imposé silence à tous les *Theologiens sur la question de la contrition & de l'attrition*. Mais c'est la plus fausse supposition du monde. Car ce Decret suppose au contraire que les *Theologiens auront toute liberté comme auparavant d'écrire sur cette matière* ; mais ce qu'il leur défend est d'aposer des notes *Theologiques*, telles que sont les qualifica-

D 4 tions

* 9. Août 1684.

80 CCLXIII. Lettre de M. Arnauld
tions d'erronées & d'herétiques , aux sentiments
qu'ils n'aprouveront point. Et c'est ce qu'on
n'a point fait dans l'*Amor pœnitens*. Et s'il y
avoit en un endroit ou deux quelque chose de
dur contre les attritionnaires , on l'a changé
dans la nouvelle édition , comme vous le ver-
rez par les feuilles qu'on vous envoiera cette
semaine. Mais cela même n'étoit point ce qui
s'appelle *nota Theologica*. Et ainsi ils ne sau-
roient tirer de ce Decret aucun argument con-
tre ce livre qui ne soit impertinent.

La 2. chose que vous dites qu'ils objectent ,
est la Bulle contre Baius. Mais cela ne seroit
pas mieux fondé. Car tout ce qu'on pourroit
tirer de cette Bulle sur cette matière , ne peut
regarder que ceux qui croient qu'on peut aimer
Dieu plus que toutes choses , sans que l'on
soit justifié (je ne dis pas qu'on eut raison de
les combattre par cette Bulle ; mais je dis qu'il
n'y a que ceux là , à qui on la pourroit objec-
ter avec quelque couleur.) Or l'auteur de l'*A-
mor pœnitens* a assez déclaré par l'*appendix* de
son livre , qu'il est du sentiment de S. Thomas ,
qui est opposé à celui-là. Ce n'est donc que par
l'habitude qu'ils ont de crier sur toutes choses ,
Baius, *Baius*, qu'ils s'avisen d'en parler ici ,
& non qu'ils en aient aucun sujet , même
apparent.

Il n'y a pas grande chose à esperer de la Presi-
dence de M. de Reims. Il n'y a dans ce Tribunal
que trois Conseillers , d'Etat , *M. Courtin* , *M.
d'Argouges* , & *M. Bignon* , & un Maître des
Requêtes qui est M. Bagnols. M. d'Argouges
est un peu Jesuite , les autres sont bien dispo-
sez , mais il n'y a aucun autre Evêque. Et ce ne
sont que des affaires du fort contentieux , qui
vont à ce tribunal ; & ainsi cela n'empêchera
nulle-

nullement que l'Archevêque de Paris, & le P. de la Chaise ne fassent donner à qui ils voudront des lettres de cachet, en surprenant la religion de S. M. Il est vrai que cette nouvelle avoit causé d'abord quelque joie, parce qu'on s'étoit imaginé que c'étoit une marque que le credit de l'Archevêque de Paris diminuoit : mais on voit bien présentement le contraire, par l'appartement que le Roi lui a donné dans le château de Versailles, & par le choix qu'il a fait de lui pour être President de l'assemblée prochaine : ce qui doit faire juger qu'il ne s'y fera rien de bon. Et ainsi il y a bien à apprehender que les choses de l'Eglise n'aillettent en France de mal en pis, sur tout la Cour de Rome se remuant aussi peu qu'elle fait.

L E T T R E *

De M. TREUVE, alors Sous-Vicaire de S. André des Arcs à Paris, & depuis Théologal de Meaux où il propose divers cas de conscience dont il demande la resolution.

M O N S I E U R ,

J E ne sai si mon nom vous est tout à fait inconnu, & si la personne qui a la bonté de se charger de cette lettre, & qui m'a promis de vous en demander la réponse, ne vous a point quelquefois parlé de moi dans les siennes. Ce n'est point la curiosité, mais le besoin que j'ai d'instruction qui m'oblige à vous écrire. La providence m'a engagé dans le ministère de la prédication & de la confession. Le talent que

D 5 j'ai.

* 10. Août 1684.

j'ai est fort mediocre. Cependant je ne laisse pas de plaire à ceux qui aiment la bonne morale, & de déplaire à ceux qui la combattent. C'est pourquoi je dois prendre garde à parler exactement, & à ne point outrer les choses, aussi bien qu'à parler hardiment quand il s'agit de la vérité. Il y a des points sur lesquels je ne suis pas embarrassé. On trouve des règles sûres pour s'y conduire. Mais il y en a sur lesquels je ne fais quel parti prendre. Je ne les trouve pas clairement décidés dans l'Écriture Sainte ni dans les Pères. Je vois que les sentiments des savans sont partagés sur ces choses là, & que les plus sévères sont assez embarrassé quand il s'agit de se déclarer & de prendre un parti. Les livres qui en ont parlé, n'ont rien qui me satisfasse, & quoique je sente un penchant à l'opinion la plus sévère, je vois que l'autre est si autorisée, & par la pratique & par le nombre de ceux qui la soutiennent, que je n'ose me déterminer de moi même; & je m'adresse à vous, Monsieur, pour vous demander des résolutions auxquelles je puisse me fixer. Je m'arrêterai à ce que vous me direz. Je le prêcherai hardiment en chaire, & vos décisions me serviront de règle pour le Confessional. Mais je vous supplie de bien examiner mes questions, & d'avoir la bonté de me marquer les principes sur lesquels vos réponses seront appuyées.

I.

S. Paul & S. Pierre ont dit que les femmes chrétiennes ne doivent point être parées avec des frisures, des perles, des ornemens d'or, ni porter des habits d'un grand prix. Je demande

de si ces paroles contiennent une véritable défense, ou seulement un conseil. S'il y a du péché à porter des frisures, des perles, & des habits d'or, & si l'on doit refuser l'absolution aux personnes qui se servent de ces ornemens pour se parer. S'il est vrai que les femmes de grande qualité s'en peuvent servir sans peché, si la frisure n'est point plus mauvaise que les perles & les habits d'or. Les Peres ont parlé sur ces choses d'une maniere qui porte à croire qu'ils les regardoient comme mauvaises, comme les pompes de Satan auxquelles les chrétiens ont renoncé dans leur batême, comme une partie du luxe & du faste que la Religion condainne. Mais la coutume & l'exemple d'un grand nombre de personnes qui pa-roissent honnêtes & réglées d'ailleurs, & qui sont conduites par des directeurs sages & éclairés, les autorisent beaucoup, & donnent sujet de croire que les Peres ont plutot condamné l'excès où l'on peut tomber dans ces choses là, que ces choses là en elles mêmes.

II.

Je demande en second lieu, si S. Augustin dans sa lettre à *Ecdicia*, qui est la 262. de la nouvelle édition, & dans celle à *Possidius*, qui est la 245. a permis les habits d'or & les autres ornemens dont les femmes se servent pour plaire à leurs maris. Il semble que dans la lettre à *Ecdicia* il met ces parures défendues par S. Paul au nombre de celles qui ne servent qu'au faste & à l'impureté; & que dans celle à *Possidius* il défend les frisures, & ne permet les autres choses que par tolérance; & comme S. Paul permet une autre chose dans laquelle il y a un péché

D 6 veniel,

veniel, secundum veniam, non secundum imperium; S. Augustin se sert des mêmes mots. S. Thomas, Estius & quelques autres auteurs sont encore plus faciles, & ne font pas de difficulté de dire que les personnes de qualité peuvent porter de l'or & des habits proportionnez à leur condition. Mais ils ne répondent point à ce que les deux Princes des Apôtres ont dit sur cela. Ils se servent de l'exemple des femmes de l'Ancien Testament pour autoriser leur opinion. Ne peut-on pas dire que le nouveau étant plus parfait que l'ancien les chrétiens se doivent priver de ces choses, quoi qu'elles fussent permises aux Juifs. Ne peut-on pas dire encore qu'elles étoient mystérieuses dans ce peuple là, & que Dieu accordoit la magnificence & la pompe à quelques Saints de l'Ancien Testament, pour faire voir qu'il étoit le maître des richesses, & qu'il les donnoit à qui il voulloit, & pour retenir par là un peuple grossier & charnel dans son devoir?

III.

Je demande 3. si une femme doit obéir à son mari quand il veut qu'elle soit frisée & vêtue magnifiquement: si les enfans doivent obéir à leur patens quand ils leur ordonnent la même chose. C'est le seul cas où j'aurois peine à condamner l'usage de ces parures, pourvù qu'on en bannît l'immodestie & la nudité du sein, de la gorge & des épaules. Cependant un homme célèbre dans Paris par sa severité les defend à toutes sortes de personnes, & dit qu'il faut que la femme & les enfans desobéissent jusqu'à souffrir tous les mauvais traitemens qu'on leur peut faire, & traite-

Vicaire de S. André des Arcs. 88
re de gens relâchés tous les directeurs qui usent
de quelque temperament.

IV.

Je demande si l'on doit condamner tous ceux
qui exercent les métiers où l'on travaille à des
choses qui servent à entretenir le luxe , le faste ,
la vanité , la sensualité , l'impureté . Tels sont
les faiseurs de points , de dentelles , & d'étof-
fes d'or , & quantité de choses semblables . S'il
est permis de porter ces choses , il est permis
de les faire & de les vendre ; mais si les Apôtres
les ont défendues , je ne vois comment on peut
absoudre ceux qui y travaillent toute leur vie .
Cependant il y a un nombre prodigieux de
femmes & de filles qui gagnent leur vie à faire
du point de France & d'autres dentelles . Il
n'y a pas jusques aux Religieuses qui ne s'oc-
cupent à ces ouvrages pour les vendre à des
marchans . On y travaille continuellement à
l'Hôpital général de Paris & aux Maisons qui
en dépendent . Beaucoup de gens excusent ces
métiers en disant , que toutes les choses qu'on
y fait servent à orner les Eglises & à enrichir
les Chasubles , Chapes , paremens d'autel &c .
Cette raison est-elle suffisante ? Je ne parle
point des marchans qui les vendent : car s'il
est permis de les faire , il est permis de les ven-
dre . Mais je voudrois savoir si un marchand
qui ne vend que des choses inutiles , comme
de pures curiositez , est en sûreté de conscien-
ce . Il y en a de cette sorte au Palais & aux foi-
res de S. Germain & de S. Laurens .

V.

Le métier des Pertuquiers & des Coéfeuses est-il mauvais ? Les premiers ne font que des frisures , & si elles sont défendues aux femmes , pourquoi seront-elles permises aux hommes ? Les Coéfeuses entretiennent l'immodestie , & , si je l'ose dire , l'impudence des femmes . Car elles se coëfent présentement d'une maniere très propre à faire offenser Dieu par ceux qui les regardent . Elles mettent quantité de faux cheveux , de frisure , de rubans , & tout cela est ajusté avec beaucoup de vanité . Cependant on trouve des coéfeuses qui n'ont point d'autre moyen pour gagner leur vie . Il y en a une qui m'est venu consulter , parce qu'elle a des scrupules . Elle gagne douze cent livres par an à ce metier . Elle nourrit son mari à rien faire , & fait subsister honorablement sa famille . Le mari ne veut pas qu'elle quitte , & si elle le fait , elle mettra le desordre & la division dans sa maison . Je voudrois savoir si elle y est obligée en conscience , & si on peut trouver quelque temperament innocent en cette occasion .

Je suis de même fort en peine de la conduite que je dois tenir à l'égard des couturières qui font les manteaux des femmes extrémement découverts . On y peut attacher une dentelle , ou mettre par dessus un mouchoir pour empêcher que la gorge & les épaules ne soient vues . Mais la plupart n'en mettent point , les couturières le savent bien . Elles connoissent leur monde . Ne doivent-elles pas refuser de travailler pour celles qui en abusent , & sont-elles bien excusées quand elles disent : si je

si je ne travaille pas pour elles, d'autres travailleront, & je mourai de faim? La nudité du sein & des épaules est encore un abus fort établi dans Paris, les personnes même qui passent pour réglées ne sont point assez couvertes. Je ne sais jusqu'où la rigueur doit aller sur ce point.

VI.

Il y a des métiers constamment bons & permis, où l'on travaille publiquement les dimanches & les fêtes. Ceux qui les exercent se contentent, maîtres & domestiques, d'entendre une messe basse, & ils emploient le reste du jour à leur négoce. L'Eglise le voit, le Magistrat le fait, & personne ne les reprend. Quelle conduite faut-il garder envers ces gens là? Je ne suis pas si en peine des fêtes que des dimanches. Car les fêtes n'étant que de droit Ecclesiastique, la coutume peut servir d'explication à la loi; mais le dimanche étant de droit divin, les hommes en peuvent-ils dispenser des métiers entiers, & pour toujours. J'avoue que je ne le puis comprendre, & que trouvant les ordonnances de Blois, d'Orléans, & d'autres règlements du Prince qui ne sont pas anciens, conformes à la loi de Dieu, je crois que la coutume contraire, quoique publique, est nouvelle, & doit passer pour un abus. Mais si cela est, un Confesseur embarrasse beaucoup de particuliers, qui ne pourront cesser de travailler ces jours là sans se ruiner, parce que d'autres travailleront & emporteront toutes leurs pratiques. Un barbier, par exemple, qui gagne plus le dimanche que dans toute la semaine, se ruinera s'il cesse, parce que

que les autres n'en travailleront pas moins, & l'on ira chez eux. Les cabaretiers, patissiers, fruitiers, totisseurs, les gens de justice, certains marchans, comme vendeurs d'images, les limonadiers, les maîtres des jeux publics & autres, n'entendent qu'une petite messe, ne vont que 3. ou 4. fois l'an à vespres & au sermon. Peut-on donner l'absolution à ces gens là? Leurs domestiques sont-ils en sûreté de conscience? Je ne trouve que de ces gens-là au confessional? Les tailleur tout de même travaillent les dimanches dès qu'il s'agit d'un deuil, d'un voyage, d'un équipage pour l'armée &c.

VII.

Je voudrois bien savoir si l'obligation d'entre la messe de paroisse est sous peine de peché mortel, quand on y peut aller. Les Conciles qui ont excommunié ceux qui y manquent trois dimanches consécutifs par leur faute, semblent autoriser cette pensée. Car on n'excommunieroit pas pour un peché veniel commis jusques à trois fois. Le P. Baffan qui a fait le *Parochophilus* pretend que le mot *tenere*, qui est dans le Concile de Trente au sujet de la parole de Dieu qu'on doit entendre dans sa paroisse, signifie selon les Canonistes & les Casuistes, que l'obligation enferme un peché mortel. Je voudrois savoir aussi si l'obligation d'entendre messe les dimanches & les fêtes qu'on a marquée dans ce qu'on appelle commandemens de l'Eglise, tombe sur la messe de paroisse, ou sur la messe en général, en sorte qu'il suffise d'entendre la messe basse ou paroissiale pour y satisfaire. Les Conciles ont-

jamais parlé de l'obligation d'entendre une messe basse ? Y a-t-il des Rituels qui la marquent précisément ? Ce qui me donne lieu de proposer cette difficulté , est qu'un certain prédicateur a dit dans l'Eglise S. Nicolas des Champs, qu'on seroit peut-être embarrassé s'il falloit decider à quoi il y a plus de mal , ou à ne point entendre du tout la messe un jour de dimanche , ou ne point entendre celle de paroisse quand on le peut. Cette proposition fit du bruit , mais on trouve dans l'antiquité de grandes raisons pour croire que c'est là l'esprit de l'Eglise. Les domestiques sont-ils obligez d'entendre la messe de paroisse , & de quitter les maîtres qui ne les y veulent pas laisser aller ? Quelle est l'obligation de vespres ? Ne suffit-il pas de les entendre où l'on se trouve ? Celui qui fait coutume de n'y point aller , peche-t-il mortellement ?

VIII.

Que faut-il prêcher sur ceux qui entendent la messe dans l'habitude du peché mortel un jour d'obligation. Je suppose qu'ils ne font aucune réflexion sur leur peché , qu'ils ne savent pas qu'ils devroient gémir sur l'attachement qu'ils y ont , & venir à la messe pour obtenir la grace d'en sortir. Ils savent qu'on est obligé d'entendre la messe. Ils viennent pour obeir à ce precepte , disent leurs prières accoutumées , & vont de là à leurs occupations ordinaires. Ces gens là accomplissent-ils le precepte ? Font-ils un nouveau peché ? Est-il mortel ? Feroient-ils mieux de ne point entendre la messe jusques à ce qu'ils sentissent en eux au moins un vrai désir de leur conversion , comme on fait mieux de ne point communier quand on a de l'affection au peché mortel ? C'est une question maintenant

Lettre de M. Treuvé
 tenant fort agitée , & ceux qui ne savent point leur religion , ou qui n'aiment point la bonne morale , ne fauroient souffrir qu'on leur parle de peché ni mortel ni veniel en cette occasion . Cependant à une conference de M. l'Archevêque où l'on traita cette question , M. de l'Eftoc & M. le Curé de S. Laurens , après avoir distingué , *aetus* , *status* , *habitus* , dirent hardiment que celui qui étoit dans l'habitude du peché mortel , ou même dans l'état du peché mortel , ne satisfait point au precepte , & commettoit un nouveau peché mortel . J'étois à cette conference , & j'entendis ce que je dis ici . M. l'Archevêque decida qu'ils satisfaisoient au précepte , mais qu'ils faisoient un grand peché , quand ils ne songeoient point à sortir de leur méchant état . Comme les Peres n'ont point traité cette question , je vous supplie , Monsieur , de me dire à quoi je m'en dois tenir .

IX.

Est-on obligé de retourner à Dieu par un acte de contrition aussi-tôt que l'on s'aperçoit qu'on a commis un peché mortel ? Est ce un nouveau peché mortel d'y manquer ? Et commet-on autant de pechez mortels que l'on pense de fois à son peché sans demander à Dieu la grace d'en sortir ? Que faut-il enseigner sur l'obligation de faire des actes d'amour de Dieu ? Ne suffit-il pas de dire qu'on doit aimer Dieu de tout son cœur en tout tems , & à tout moment , que quand le cœur aime , il le dit assez , & le fait bien connoître : le vrai amour n'étant ni stérile ni oisif ?

X.

Est-il defendu à toutes sortes de personnes sans exception , d'aller à l'opera , & à la comedie. Une femme que son mari y mene malgré qu'elle en ait , une femme de chambre , une demoiselle , la gouvernante de filles de qualité , pechent-elles quand pour obeir à leurs maîtres ou maîtresses elles vont à ces divertissemens , pour lesquels elles n'ont que de l'horreur ? Ne s'exposent-elles point au peril de les aimer ? C'est par exemple la gouvernante d'une petite fille cinq ans qui demeure chez sa grand'mere qui la veut mener à la comedie , & qui veut que sa gouvernante l'y accompagne. Vaut-il mieux que cette gouvernante sorte , que de s'exposer au peril d'offenser Dieu ?

X I.

Les personnes de qualité qui dépensent tout leur revenu pour avoir un train , un équipage , un domestique , une table magnifique & conforme à ce que font les personnes de leur condition , sont-elles en état de recevoir l'absolution ? Je suppose qu'elles ne doivent rien & n'empruntent point , qu'elles font quelques autônes : mais elles en pourroient faire incomparablement davantage .

X II.

Une femme mariée ayant un mari fort débauché , le quita il y a vingt ans , & suivit un Abé qui l'a entretenue long tems. Son mari s'est marié , quoi qu'il fût que sa femme n'étoit pas

pas morte , & qu'elle lui écrivit qu'elle étoit
prête de retourner avec lui. Il ne la veut repren-
dre qu'à condition qu'elle vivroit bien avec sa
seconde femme , & qu'il les gardera toutes
deux. Il ne fait point le désordre où la premiere
a vécu , & la croit femme d'honneur. Je de-
mande ce qu'elle est obligée de faire en con-
science , pour empêcher le commerce criminel
que son mari entretient avec une autre femme.
Le doit-elle dénoncer à l'Eglise ou à la justice ?
Elle a consulté plusieurs Docteurs qui lui ont
dit qu'elle n'étoit obligée à rien , puisque son
mari ne veut la recevoir qu'à une condition dé-
testable & impie.

Cette femme est maintenant dans la peniten-
ce , mais comme elle n'a pas de quoi vivre , el-
le continue d'aller chez l'Abé qui l'a entrete-
nue si long tems. Il a mal fait ses affaires. Il est
retiré dans un certain lieu à cause de ses créan-
ciers , qui lui font une pension fort mediocre.
Cette femme va faire sa chambre , racomoder
ses habits. Elle sollicite ses affaires , & lui rend
ainsi de petits services par lesquels elle s'attire
un peu d'argent pour subsister. Il y a trois ou
quatre ans qu'elle lui a signifié qu'elle ne vou-
loit plus pecher , mais faire penitence , & qu'el-
le n'atendoit que la fin de ses affaires pour avoir
une pension sur son bien & se retirer dans un
couvent. Elle a tenu sa parole à ce qu'elle dit ,
& il ne se passe rien que de fort innocent en-
tr'eux. Elle ne fauroit subsister sans le secours
de cet Abé , qui n'est Abé que de nom. Je de-
mande si on la doit obliger à ne le point voir
du tout , & l'exposer à la tentation de la men-
dicité & aux suites qu'elle peut avoir. Cette
femme a cherché une condition , & n'en a pu
trouver.

XIII.

Enfin , Monsieur , je vous supplie de me marquer ce qu'il faut croire sur l'état des Abés commendataires. Vous savez ce que l'on a écrit sur leur sujet. Il nous en vient quelquefois à confessé , & pour moi j'ai beaucoup de repugnance à ne les pas condamner. Mais je ne l'ose quand je considère combien de personnes considerables par leur pieté & par leur erudition demeurent dans cet état malgré ce que l'on a écrit. Le dernier , M. de S. Cyran , & le bon M. de Haute-Fontaine , chez qui j'ai été élevé , étoient sur cela dans un profond repos. Ils y sont morts : mais c'est parce qu'ils étoient dans cet état que leur sentiment ne me paroît pas si considerable. Le vôtre me le sera davantage , Monsieur , parce que vous êtes desinteressé en toutes ces choses. J'attends donc vos réponses qui me serviront de regles , & je vous supplie d'être persuadé que je ne les montrerai que de votre consentement. Je vous ferai , Monsieur , très particulièrement obligé , & je prierai notre Seigneur qu'il continue de conserver une vie & une santé qui sont si utiles à son Eglise. Je suis , Monsieur , avec un profond respect , votre très-humble & très-obéissant serviteur ,

TREUVÉ , Sous-Vicaire de S. André
des Arcs.

CET-

LETTRE CCLXIV.*

Où il répond aux cas proposés dans la lettre précédente.

JE suis si occupé que je ne pourrai répondre que fort succinctement aux cas qui m'ont été proposés.

On les peut reduire à 4. ou 5. chefs.

1. Les habillemens & les parures des femmes.
2. Les Comedies & l'Opera.
3. La cessation du travail les dimanches & les fêtes.

4. L'obligation d'entendre la messe ces jours là,

5. Les Abés commendataires.

1. Chef. Habillemens & parures des femmes.

I.

On doit être ferme pour empêcher les nudités. On a pour soi maintenant l'Ordonnance du Pape. Il y a sur cela un excellent discours à la fin de la vie de Jean Baptiste Gaut Evêque de Marseille.

Je ne croi pas néanmoins qu'on puisse refuser l'absolution à ceux ou à celles qui font des habits échancrés aux femmes, puisqu'il ne tient qu'à elles de couvrir leurs gorges avec des mouchoirs ou des gorgetes.

II.

Pour les parures & les habits somptueux, on ne fauroit trop aussi porter les femmes à

pratiquer ce qui leur est recommandé par les Apôtres S. Pierre & S. Paul. Mais comme S. Augustin a fort bien remarqué dans sa lettre à Possidius, la difficulté est de savoir ce qu'il faut faire, quand elles ne se rendent pas à ce qu'on leur dit sur cela. Or je ne pense pas qu'on puisse aller plus loin que ce Pere dans ses deux lettres à Possidius & à Ecdicia. Et voici, ce me semble, ce qu'on en peut conclure.

1. Il dit dans la dernière, que l'Ecriture reprend avec raison, les habits somptueux, les ornementz d'or, la frisure des cheveux, & autres choses semblables, *qua ad inanem pom-pam, vel ad illecebram formæ adhiberi solent.* Mais il y a bien des choses que l'Ecriture reprend pour lesquelles on n'auroit pas droit d'éloigner les fidèles des Sacremens. S. Paul reprend très fortement ceux qui plaident, *Quare non magis injuriam patimini?* Cependant on ne pourroit pas refuser l'absolution à tous ceux qui le font.

2. Ce qu'il dit dans l'Epître à Possidius, est encore plus clair. *Je ne voudrois pas que vous allassiez si vite à défendre les parures d'or, & les étoffes précieuses, si ce n'est aux personnes, qui n'étant point mariées, & n'ayant point envie de l'être, ne doivent songer qu'à plaire à Dieu.* On voit assez par là, qu'il n'a pas cru que ce que disent les Apôtres sur ce sujet, donnât droit d'éloigner des Sacremens ceux qui ne le pratiqueroient pas.

3. Cela se voit encore par ce qu'il dit à Ecdicia : que si son mari l'eût voulu forcer par quelque mauvais traitement, non seulement à s'habiller comme une mariée, en quoi il n'aurait point mal fait, mais même à passer les bor-

26 CCLXIV. Lettre de M. Arnauld
bornes de la modestie chrétienne, si te aliqua
dura conditione ad indecentem compulisset orna-
tum; elle auroit pu s'y rendre, parce que rien
ne l'auroit empêchée de conserver un cœur
humble sous des habits superbes & magnifi-
ques: *Posses habere in superbo cultu cor humile.*
Il ne croioit donc pas que ce fût une chose
mauvaise d'elle même, & de la nature de cel-
les qu'on ne doit pas souffrir pour quelque
considération qu'ce soit, que de s'habiller plus
superbement que ne porte la condition d'une
femme, quand un mari le veut absolument, &
qu'il la traiteroit mal, si elle ne le faisoit.

4. On dit dans ces cas, que S. Augustin dé-
fend les frisures, en permettant le reste que
les Apôtres reprennent. Mais il ne parle point
en particulier des frisures. Il dit seulement
que *capillos nudare foeminas nec maritatas de-*
cet; que ce n'est pas une chose décence que les
femmes même mariées laissent voir leurs che-
veux, puisque l'Apôtre veut même qu'elles
soient voilées. Or cela regarde aussi bien les
femmes non frisées que les frisées. Et ainsi,
ce que l'on voit par là, est que ce n'étoit pas
la coutume en Afrique que les honnêtes fem-
mes laissent voir leurs cheveux. Mais ces
sortes de coutumes peuvent changer, comme
nous voions qu'on ne trouve point contre la
bienfaisance & la modestie, que de pauvres fil-
les qui peuvent être belles, soient fans coiffe,
même à l'Eglise; quoique S. Paul ait dit que
les femmes y devoient être voilées. Cela se voit
par les filles de la charité dans les paroisses, qui
n'ont que leur tortillon sans aucune coiffe.

5. De plus les Apôtres n'ayant point distin-
gué la frisure des ornementz d'or & des vete-
mentz precieux, on ne se pourra plus fonder sur
ce

ce que disent les Apôtres , pour défendre l'une plutôt que les autres : tout ce que l'on pourra dire est , que les frisures servent plus à relever la beauté . Mais il s'ensuivra de là qu'il y aura beaucoup à distinguer entre frisure & frisure ; car il y en a qui n'ont point cet effet , & ne paraissent pas contraires à la modestie ; & d'autres qui ont un air de coquetterie & de galanterie : & qu'il faudroit s'attacher à empêcher celles-là , ce qui seroit plus facile , que si on vouloit les condamner toutes .

III.

Je ne crois point qu'on doive condamner les passemens , ni ceux qui les font , ni ceux qui les vendent . Et il est de même de plusieurs choses qui ne sont point nécessaires , & que l'on dit n'être que pour le luxe & la vanité . Si on ne vouloit souffrir que les arts , où on travaille aux choses nécessaires à la vie humaine , il y auroit les deux tiers de ceux qui n'ont point de revenu , & qui sont obligez de vivre de leur travail , qui mourroient de faim , ou qu'il faudroit que le public nourrit sans qu'ils eussent rien à faire ; car tous les arts nécessaires sont abondamment fournis d'ouvriers , que pourroient donc faire ceux qui travaillent présentement aux non-nécessaires , si on les interdisoit ? Les filles sur tout & les jeunes veuves seroient extremement exposées . Car il y a des païs entiers où elles ne subsistent que par les dentelles . Et il y a des Congregations qui vivent dans une pieté admirable , n'ayant que cela pour vivre .

IV.

S. Augustin fait assez entendre dans la lettre à Ecdicia , qu'il est à propos que les habits servent à distinguer les différentes conditions des personnes. Cela avertit le peuple de porter respect aux personnes de qualité , ce qui est fort nécessaire pour éviter les querelles. Or ce sont ces ornement & ces parures dont on se pourroit passer , qui font presque toujours ces distinctions d'habillemens. Il n'en étoit pas tout à fait de même dans la primitive Eglise : parce que d'une part le corps de la République n'étant pas chrétien , il n'y avoit pas tant de différences de conditions parmi les fidèles ; & de l'autre la plupart des premiers chrétiens se connoissoient , & avoient tant d'amitié les uns pour les autres , comme il paroît par Tertullien , qu'ils n'avoient pas besoin de ces marques extérieures , pour rendre à chacun ce qui lui étoit du. Cependant on voit par S. Jaques , qu'il y en avoit qui avoient des anneaux d'or , & des habits plus magnifiques que les autres. Et cet Apôtre ne condamne point cela ; mais seulement la trop grande préférence que l'on fairoit des riches aux pauvres dans les Assemblées Ecclésiastiques.

V.

N'y ayant jamais eu , que je sache , d'ordonnance de l'Eglise , ni de rituel , qui ait mis les frisures entre les causes pour lesquelles on devoit refuser les Sacremens , je ne crois pas qu'un Confesseur ait droit de le faire pour cela seul. Mais il peut bien arriver qu'une femme soit coiffée

coiffée d'une maniere si mondaine & si affec-
tée, que le Confesseur aura lieu de juger qu'elle
n'aura que le monde dans la tête , & nul esprit
de pieté. Et alors il fera bien de ne se point
charger de telles personnes. Il y a au contraire
des frisures qui sont si peu de chose, que je ne
croirois point que ce fût par là qu'un Confes-
seur devroit commencer. Car il me semble
qu'il vaudroit bien mieux dissimuler cela d'a-
bord, & travailler à fonder une ame dans la pie-
té, en lui recommandant la priere , les bonnes
lectures, le travail , le soin de sa famille , ensui-
te de quoi il seroit plus aisè de reformer l'exte-
rieur à l'égard de ces sortes de choses, que l'on
ne peut pas dire être criminelles.

V I.

Il s'ensuit assés de ce que je viens de dire,
que je n'approuve point la severité de ceux qui
voudroient qu'on ne donnât point l'absolution
aux femmes de chambres qui coiffent leurs
maitresses & qui les frisent , si elles ne promet-
tent de ne le plus faire. Il y a plus de difficul-
té pour les Coiffeuses de profession , parce que
pour l'ordinaire toute leur application est de
trouver de nouvelles manieres qui relevent le
plus la beauté , & qui aient un plus grand air
de mondanité & de galanterie. Celles qui
seroient dans cet esprit , seroient en méchant
état. Et ainsi je ne veux rien déterminer là
dessus.

II. Comedie & Opera.

Je trouve que la Comedie & l'Opera sont de
si méchantes choses , que j'aurois de la peine à

me charger d'une personne qui y iroit, quoi-
que ce fut pour accompagner sa maistresse ou
pour y mener des enfans. Ce n'est pas que je
voulusse condamner de peché mortel celles qui
n'y auroient été que par cette espece de néces-
sité : mais c'est que cela est trop dangereux, &
qu'on est obligé, quand on est un peu instruit,
de témoigner un entier éloignement d'une cho-
se si pernicieuse.

III. Cessation du travail les dimanches
& les fêtes.

I.

Je ne sai si on pourroit prouver que la cessa-
tion du travail les jours du dimanche est de
droit divin. Il ne paroît pas que S. Augustin
l'ait cru, puisqu'il dit par tout que le comman-
dement de ne point travailler un certain jour
de la semaine a été figuratif, & n'oblige plus
dans la nouvelle loi, qu'à l'égard de ce qu'il si-
gnifioit, qui est la cessation du peché : ce qu'il
n'auroit jamais dit s'il avoit cru qu'il n'y eût
que le jour de changé. Car alors nous serions
obligez de ne point faire le dimanche ce qu'il
n'étoit pas permis aux Juifs de faire le Samedi.
Et si cela étoit il ne seroit pas permis de faire
la cuisine le dimanche. Il semble donc qu'on
n'a pas droit d'inquiéter les chrétiens de faire
ce jour là ce que les loix de l'Eglise ne leur ont
point défendu de faire, & ce que la police leur
laisse faire. Et ainsi je ne vois pas qu'on puisse
rien dire pour cela seul aux Patissiers & aux
Rotisseurs. Mais on doit leur representer,
qu'ils sont obligé de menager leur tems
pour prier Dieu, & pour se faire instruire de
leurs

leurs devoirs, ou par des prédications ou par des Catechismes. De sorte que s'ils n'ont pas tant de loisir les dimanches, ils devroient prendre quelqu'autre jour de la semaine où ils ne seroient pas si occupez, comme seroit le Vendredi, ou le Samedi, & tout le Caresme pour les Rotisseurs. Les Curés devroient avoir soin de cela, &c comme on a fondé une messe à S. Gervais, qui se dit de fort bon matin pour les Rotisseurs, il faudroit faire tous les Vendredis quelque instruction pour eux.

II.

Je ne sai que vous dire des Barbiers. Car je ne sai s'il ne leur est point défendu par les ordonnances de faire la barbe les dimanches. Mais si ces ordonnances ne s'observent plus, & que les Magistrats souffrent qu'ils la fassent au vu & au scu de tout le monde, ce seroit aux Evêques à donner ordre à ces choses là. Que M. de Paris ne les regle-t-il dans ses Conférences ?

IV. De l'obligation d'entendre la messe
les dimanches.

I.

Il seroit à souhaitter qu'on obligeât davantage les fidèles d'entendre les messes de paroisse. Mais je ne crois pas que des Confesseurs particuliers puissent faire ce que les Evêques ne font point. Ils doivent exhorter autant qu'ils peuvent à tous les devoirs de paroisse. Mais je ne pense pas qu'ils puissent dire, que sans cela on ne satisfait pas au précepte de l'Eglise.

II.

On n'est point obligé pour la pratique , de déterminer toujours quelle est la grandeur du peché de ceux qui entendent la messe en état de peché mortel , sans en avoir aucun sentiment. On en peut demeurer à ce qui a été dit par M. l'Estoc dans les Conferences de M. de Paris. Mais je laissois là la question s'ils observent ou n'observent pas le commandement. Je crois qu'ils l'observent quant à un certain ordre extérieur qui empêche le scandale , & qu'ils ne l'observent pas quant à l'intention qu'à l'Eglise en commandant d'aller à la messe. Quoiqu'il en soit , je crois que ces sortes de pechez sont comme des pechez d'état , qu'il n'est pas nécessaire de spécifier si particulièrement , parce que cela est enfermé dans le compte qu'un pecheur rend de son état.

III.

Je crois qu'un pecheur est obligé de se repenter de son peché si-tôt qu'il s'en souvient , & de se convertir à Dieu par amour. Mais c'est tout ce qu'il est nécessaire de savoir sur cela. Le reste ne fait rien pour la pratique.

V. Abés commendataires.

Je suis persuadé qu'absolument parlant on peut être Abé commendataire en sûreté de conscience. Mais en même tems je crois qu'il y en a très peu qui ne se damnent , parce que mon sentiment est que les commandes sont du nombre des choses que S. Thomas dit n'être pas

pas essentiellement mauvaises , mais qui contiennent plusieurs difformitez , qui les rendent mauvaises , à moins qu'elles ne soient corrigées *per circumstantias honestantes*. Or c'est ce qui manque à presque tous les Abés commendataires. Mais s'il y en a jamais eu un à qui elles n'aient pas manqué , c'est M. de S. Cyran le dernier mort , qui hors le froc a mené la vie d'un véritable moine , & a fait par ses instructions & par son exemple que la Règle de S. Benoît est plus parfaitement observée dans ce Monastere , que dans aucun autre de l'Eglise.

Pour le cas singulier de la femme & de l'A. je ne voi pas qu'on lui puisse permettre de lui rendre aucun service , quand elle devroit mourir de faim , ou qu'elle seroit reduite à mandier son pain. Ce seroit agir contre toutes les règles , que de lui être indulgent sur cela.

LETTRE CCLXV.*

A MADAME DE FONTPERTUIS. Pour lui recomander une personne qui étoit avec celle.

VOUS m'avez parlé si bonnement , ma très-chère sœur , de ma pauvre cousine en nous séparant , que je ne puis m'empêcher de la recommander encore à votre charité. Je ne suis point aveugle sur son sujet , & je reconnois ses défauts autant qu'un autre. Mais je suis persuadé que les imperfections de ceux à qui la Providence de Dieu nous a unis , ne nous doivent point empêcher de les aimer , & de les servir pour leur salut en tout ce que nous pouvons. C'est l'exemple que J. C. nous a donné. Il

E 4 nous

* 31. Août 1684,

nous a aimez lorsque nous étions ses ennemis, & pendant qu'il a été sur la terre, il n'a point dédaigné, quoiqu'il fût la sainteté même, de converser avec les pécheurs pour les attirer à la penitence. Ainsi j'avoue que vous avez sujet de vous plaindre de la maniere dont cette personne vous a traitté. Mais je n'en suis pas moins assuré que vous ferez de bon cœur ce que vous m'avez promis, qui est de la prévenir & de pratiquer envers elle ces paroles de S. Paul : *Noli vinci à malo, sed vince in bono malum.* Qui fait si ce n'est point vous, dont Dieu se veut servir pour la gagner toute à lui, & si ce n'en est point une occasion de lui témoigner beaucoup de bonté, lors même que vous avez sujet de n'être pas contente d'elle ? Les jeûnes, les veilles & les autres austéritez étant faites par l'esprit de Dieu lui sont agréables. Mais c'est sans doute une chose de beaucoup plus grand mérite de faire pour contribuer au salut d'une ame, ou à son avancement dans la piété, ce que fait une personne passionnée pour se faire aimer de celle qu'il aime. J'ai été touché d'une parole que vous m'avez dite, que ce lui ferait un grand avantage, si elle avoit une personne sage & éclairée à qui elle pût ouvrir son cœur, que ne donnerois-je point pour obtenir de Dieu qu'elle eut *en vous* cette confiance ?

LETTRE CCLXVI. *

*AM. DU VAUCEL. Sur le livre de l'Amor
Poenitens de M. de Castorie.*

VOtre dernière lettre, je vous l'avoue, m'a d'abord un peu effrayé : mais je me suis bientôt rassuré. Je ne saurois croire que sous un si bon Pape, & qui a jusqu'ici témoigné tant de zèle pour la pureté de la Morale Chrétienne, il arrive un si grand scandale dans l'Eglise de Dieu. Car c'en seroit assurément un très-grand, qu'un livre si pieux & si solide, fait par un si saint Evêque, se trouvât flétrir par une condamnation de Rome à la sollicitation de quelques Religieux qu'on fait être ses ennemis déclarer.

*Hoc Ithacus velit, & magno mercentur
Atrida.*

On ne pourroit plus réjouir les hérétiques, ni leur donner lieu d'insulter aux Catholiques avec plus d'insolence. J'ai été assez longtems en ce pays ici pour connoître la mission de Hollande, sur tout pour ce qui regarde le Clergé séculier. Rien ne me paroît plus édifiant, & je ne crois pas qu'en un pays de pareille étendue il y ait aussi grand nombre de bons Pasteurs dans tout le reste de la chrétienté. Cependant je sais qu'une grande partie de ce bien est dûe aux soins & à la vigilance de leur Evêque, tant par l'exactitude qu'il a eue à n'admettre au sacerdoce & aux fonctions pastorales, que des sujets capables & bien apellez, que pour avoir travaillé avec un zèle infatigable à empêcher qu'il

E 1

105

24. Août 1684.

ne se glissât parmi eux aucun desordre , de ceux mêmes qui se tolerent plus facilement en de certains païs , parce qu'ils y sont plus communs . L'exemple de sa vie toute sainte & toute appliquée à son ministère , la sagesse de sa conduite , qui lui a attiré tant d'estime parmi les Protéstants mêmes , & ses prédications ferventes qu'il fait souvent en divers lieux , ont répandu partout avec tant d'efficace ce que S. Paul appelle la bonne odeur de J. C. que rien ne me paraît plus horrible que l'entreprise de ceux qui voudroient changer cette odeur de vie en une odeur de mort , en décriant la doctrine de cet excellent Prelat par leurs fausses accusations . Mais Dieu dissipera ces mauvais conseils , & une scule parole du premier Vicaire de J. C. apparaîtra cette tempête en imposant silence à ces esprits turbulens .

Ce n'est pas en des rencontres semblables qu'un Pape aussi bien intentionné que celui-ci doit laisser agir les Congregations . Comme il en est le maître , il repondroit de leurs fautes , s'il ne les prévenoit pas le pouvant & le devant . Il y va de l'honneur du S. Siege , à qui ces jugemens précipitez & obtenus par surprise font beaucoup de tort ; & jamais rien ne lui en pourroit faire davantage que la condamnation d'un livre qui a une approbation si générale , & qui est si fort estimé de tous les habiles gens , qui n'ont pas l'esprit si flexible , pour se rendre facilement contre leur propre lumiere , à croire mauvais ce qu'ils ont jugé très bon . On se trompe , si on s'imagine que ces changemens de pensées se fassent aussi aisément que la crainte ou la complaisance fait changer de langage à ceux qui n'ont point d'amour pour la vérité . Mais je me tiens assuré qu'on ne sera pas en peine

peine de cela dans cette rencontre , & je m'attends qu'avant qu'il soit 15. jours , vous nous manderez que le zèle du S. Pere , pour une aussi grande vérité , qui est la nécessité de l'amour de Dieu , aura fait triompher l'amour penitent , de la cabale de ses adversaires .

J'ai bien de la joie de ce qu'on est enfin assuré que le P. Cerle n'est point mort ; mais je ne puis penser sans douleur à l'état de ce pauvre Diocèse , sans que personne pense à mettre fin à ses maux .

LET TRE CCLXVII.*

AU PRINCE ERNEST DE HESSE-RHINE-
FELTS. Sur le livre de M. Vigor , & quelques
points concernants l'autorité du Pape .

MONSIEUR ,

J'Ai été bien surpris , de voir par la dernière lettre de V. A. S. qu'elle n'avoit point reçue celle que je lui avois écrite il y a plus d'un mois . Je ne sais comment cela est arrivé , mais en ayant gardé le brouillon , je lui envoie un *duplicate* .

Pour ce qui est de cette dernière lettre de V. A. que j'ai reçue depuis quelques jours avec son sentiment sur le livre de M. Vigor , je n'en sautois que dire ; car je n'ai point les livres de cet auteur , & ne les ai jamais lus . Je sais seulement qu'il n'étoit point Docteur de Sorbonne , mais laïque , marié & Conseiller du grand Conseil , qui est une Cour Souveraine , dont les charges ne sont guere moins estimées que

E 6 celles

* 31. Septembre 1684.

celles du Parlement de Paris. De sorte qu'il y a moins lieu de s'étonner s'il soutient les maximes des Cours souveraines de France, qui donnent beaucoup aux Rois dans les matières ecclésiastiques, en les regardant comme protecteurs des canons : sur quoi les Evêques ne sont pas toujours d'accord avec ces Magistrats séculiers. V. A. peut avoir vû sur cela ce que M. de Marca écrit dans son livre *de Concordia Sacerdotii & Imperii*, qui a été fort durement censuré à Rome, quoiqu'il soit très-éloigné de n'accorder au Pape qu'une simple présence sans jurisdiction. Et ainsi V. A. a grande raison de condamner M. Vigor, s'il est dans ce sentiment. Mais cela me surprend, car je croiois qu'il fût entièrement dans le sentiment de Gerson & de M. Richer, qui reconnoissent dans le Pape une véritable jurisdiction *in singulos Episcopos, sed non in universos*, parce qu'ils veulent qu'il soit soumis aux Conciles généraux, comme il a été défini dans les Conciles de Constance & de Basle, auxquels la France est toujours demeurée fort attachée, si ce n'est qu'elle n'aprouva pas la déposition d'Eugene IV. & l'élection de Felix, parce qu'elle ne crut pas que le Concile de Basle, lorsqu'il déposa Eugene, fut assez rempli d'Evêques pour représenter l'Eglise universelle dans une action si importante ; au lieu que ce fût dans les premières sessions qu'il confirma les Décrets de Constance, qui soumettent le Pape aux Conciles généraux, pendant lequel tems on ne peut douter raisonnablement qu'il ne fût œcuménique, le Pape Eugene IV. ayant envoié une Bulle à ce Concile qui y fût lu dans la session 16. par laquelle il reconnoît qu'il étoit général ; & qu'il l'avoit toujours été.

Pouz

Pour ce qui est des huit points auxquels V. A. reduit l'autorité du Pape , & qu'Elle prétend que tout vrai Catholique doit reconnoître , les Sorbonistes du sentiment de Ger-
son lui accorderont sans peine les deux pre-
miers. Car c'est en quoi ils mettent la primau-
té du Pape , qu'ils reconnoissent être de droit
divin. Mais je ne sai si V. A. jugeroit qu'on
ne devroit pas recevoir dans l'Eglise Catholi-
que un Protestant qui voulant y être admis ne
conviendroit pas des six derniers , & qui di-
roit , comme auroient pu faire M. Richer ,
M. Vigor & d'autres de semblables opinions.

Sur le III. premierement , Que ce sont les
Empereurs , qui ont convoqué les huit pre-
miers Conciles généraux , & les Rois de Fran-
ce les Nationaux de leur Roiaume.

2. Que ce qui a été fait & réglé par un Con-
cile général légitimement asssemblé n'a pas be-
soin d'être confirmé par le Pape , & que le
contraire ne peut faire partie de la doctrine
Catholique , puisqu'il est marqué à la fin du
Concile de Trente , selon les anciennes édi-
tions , qu'il y eut trois Evêques qui étoient
d'avis qu'on n'en demandât point la confirma-
tion au Pape .

3. Que c'étoient les Empereurs qui confir-
moient autrefois les Conciles , mais que c'é-
toit seulement pour donner force de loi à ce
qui y avoit été arrêté , afin que les Magistrats
s'y conformassent dans leurs jugemens.

Sur le IV. premierement , Que pendant
plus de neuf ou dix siecles les Religieux
étoient soumis à leurs Evêques , & non imme-
diatement au Pape ; que S. Bernard a parlé for-
tement contre ces exemptions , & que de son-
tems il n'y en avoit point dans l'Ordre de Cis-
teaux .

110 CCLXVII. Lettre de M. Arnauld

teaux; qu'il en a été de même dans l'Ordre de S. François pendant la vie de ce saint, & que quoique l'Ordre de la Visitation établi par S. Francois de Sales soit fort repandu, chaque maison est soumise à son Evêque sans aucune dependance particulière de Rome.

2. Que pour les missions vers les hérétiques & les infidèles, il est très bon que les Papes en aient soin, mais que l'on ne voit pas que cela soit de nécessité. L'Histoire ecclésiastique est pleine d'exemples de saints Evêques qui ont travaillé de leur chef à la conversion des Infidèles, & envoyé des Ouvriers Evangeliques pour leur prêcher la foi.

3. Que S. Augustin ayant trouvé à propos d'établir un nouvel Evêché dans une petite Ville de son Diocèse, dont il avoit fait retourner les habitans à l'unité de l'Eglise, n'en consulta point le Pape, mais seulement le Primat de sa Province. Mais que le Pape jouissant maintenant du droit d'ériger seul de nouveaux Evêchés & y ayant bien des raisons qui font juger qu'il est à propos que cela soit ainsi, on auroit tort de le lui contester.

Sur le V. Que les sacres des Rois & des Empereurs ne sont que du 8. ou 9. siecle : que jamais les Papes n'ont disputé à l'Archevêque de Reims le droit de consacrer les Rois de France, ni prétendu qu'ils ne le fissent que par une autorité déléguée du S. Siège, & que même Henri IV. s'étant converti, & Reims tenant encore pour la ligue, se fit sacrer à Chartres par l'Evêque du lieu, sans qu'on lui en ait fait un procès à Rome.

Sur le VI. Qu'on ne doute pas que non seulement le Pape, mais les Evêques particuliers, sur tout en synode, ne puissent en attendant

la tenue du Concile général , prononcer sur les contestations qui regardent la foi & les mœurs. Mais que pour cette voie qu'on s'avise souvent de prendre aujourd'hui , d'imposer silence à l'un & à l'autre parti sans rien déterminer , comme on a voulu faire à Rome sur la matière de *Auxiliis* , en defendant aux Théologiens d'en rien publier sans la permission du S. Siège , elle paroît plus politique qu'Ecclesiastique , & n'a pas bien réussi au Pape Honorius , non plus qu'aux Empereurs Heraclius & Constant : qu'il arrive de là , que si le parti qui soutient l'erreur est le plus puissant en cabale , il accable l'autre par des voies de fait , sans qu'il s'en puisse défendre : que l'on avoue néanmoins qu'en des matières peu importantes , sur lesquelles on s'échauferoit beaucoup , on peut imposer silence aux uns & aux autres pour conserver la paix , mais que ce n'est point un privilège particulier au Pape , les Evêques le pouvant faire aussi , sur tout dans les Conciles Provinciaux , ou Nationaux ; & que rien n'est plus faux que ce que voudroit faire croire l'Inquisition de Rome , qu'il n'y a que le Pape qui puisse juger des matières de foi ; ce qui est la proposition de l'Archevêque de Gan qui fut censurée l'année passée par la Sorbonne.

Sur le VII. Qui est des dispenses & le VIII. des Indulgences plehieres , que ce sont des droits dont le Pape jouit maintenant , & qu'on auroit tort de les lui disputer. Mais qu'il sera difficile de prouver que l'un & l'autre lui appartiennent de droit divin privativement aux autres Evêques.

Je n'ai rien à dire touchant les droits que V. A. ne croit pas qu'on doive attribuer au

S. S.

112 CCLXVII. Lettre de M. Arnauld

S. S. sinon qu'il seroit à souhaiter qu'on ne s'échaufât pas tant à Rome pour les soutenir, parce que cela peut assurement nuire beaucoup à la conversion des hérétiques. Mais si M. Vigor a été sur cela plus loin que V. A. il n'est pas à craindre qu'il soit suivi ni des Evêques ni des Théologiens de France.

Le nouveau livre de controverse de M. Nicolle est présentement public. C'est à quoi V. A. a désiré qu'il travaillât il y a long-tems. Car il y soutient les *Préjugés légitimes* contre la *Défense de la Réformation* de M. Claude. J'aprehende qu'il ne sache pas comment on le peut faire tenir à V. A. si j'en avois, je lui en envoierois d'ici, mais j'en ai pas encore.

En sortant d'ici pour faire le voyage dont je parle dans l'autre lettre, j'y laissai pour quelques jours celui qui écrit ordinairement pour moi, qui s'étoit chargé d'envoyer à quelques uns de nos amis un nouveau livre que j'ai fait pour soutenir celui des *Idées*. Je me persuade qu'il n'aura pas manqué d'en faire tenir un à V. A. Que si cela s'étoit oublié, je ne manquerai pas d'en envoyer aussi-tôt que je le saurai. La matière en est un peu farouche, étant fort abstraite & metaphysique. Ainsi je ne prie pas V. A. de le lire, mais seulement de le recevoir comme une marque du respect que j'ai pour Elle, & de la reconnaissance que je lui dois pour toutes les bontés qu'Elle me temoigne. Je demeurerai en ce païs un peu plus long-tems que je ne pensois. Cela peut aller à un mois ou cinq semaines. Et ainsi je pourrai encore avoir l'honneur d'y recevoir des lettres de V. A. à qui je suis avec une plenitude de cœur que je ne puis assez faire entendre, le très-humble & très-obéissant serviteur A. A.

LET-

LETTRE CCLXVIII.*

A M. DU VAUCEL. Sur la servitude que l'Internonce de Brusselles vouloit imposer aux Docteurs de Louvain.

ON ne sauroit aimer l'Eglise qu'on n'ait tous les jours des sujets de douleur. C'en est un nouveau, que la maniere imperieuse, ou plutôt tyannique, dont l'Internonce, qui n'est qu'un Clerc tonsuré, traite l'Université de Louvain, que je crois être sans difficulté de toutes les Universitez Catholiques la plus pure dans la doctrine, la plus reglée dans la discipline, & la plus exemplaire dans la piété.

Un Ecclesiastique Docteur en droit nommé M. van Espen, qui a fait depuis peu un très bon livre, dont notre ami vous écrit, a une leçon de six semaines, comme on les appelle à Louvain, où il traite toujours quelque point important de la discipline ecclesiastique. Il a traité dans la dernière, qu'il ne fait que dachever, *des dispenses*. L'Internonce en a été averti par ses Eminissaires, & sans savoir ce qu'il en a dicté, dans la crainte qu'il a eue qu'on n'y eût parlé de quelques abus assez ordinaires à Rome, il a écrit à un autre Docteur en droit, pour se plaindre que M. van Espen venoit d'enseigner des choses contre l'autorité du S. Siège. Et ce Docteur ayant tâché de justifier son confrere, il a écrit au Collège étroit de cette Faculté, en leur enjoignant d'obliger M. van Espen de lui envoyer ses écrits, ce qu'ils n'ont point voulu faire, parce qu'ils en ont bien vu

la

25. Septembre 1684.

la consequence & en quelle servitude ils se serroient mis par là. Mais on ne fait s'il ne pourra pas cela plus loin. Car il est extrêmement violent dans tout ce qu'il entreprend, juste ou injuste. Et ce lui sera au moins un sujet de faire des plaintes contre cette Université, & de la rendre par là odieuse à Rome, qui est le but que l'on voit bien qu'il a présentement, pour se venger de ce qu'il n'a pu engager la Faculté de Théologie à écrire contre les quatre Articles. Car elle n'a pas empêché ceux de son corps qui en ont voulu écrire.

Il s'est déclaré bien ouvertement sur cela au regard de l'élection à un Docteur pour la Faculté étroite en la place de feu M. Vincent. Car sans qu'il paroisse qu'il ait reçu aucun ordre de Rome pour agir dans cette affaire, & sans attendre la réponse à la lettre que l'Université en corps a écrite au Pape sur ce sujet, il est allé à Louvain dire que l'élection qui se devoit faire à la saint Jérôme, ne se feroit point, & a fait entendre que ce n'étoit pas qu'on eût rien à dire contre la personne de M. Huigens en particulier, mais c'est qu'on étoit à Rome fort mal content de l'Université de Louvain pour les raisons que l'on savoit, & qu'il ne tenoit qu'à cela qu'on ne leur laissât la liberté de leur election. Il a eu sur cela une conference avec M. Viane, qui lui a représenté avec beaucoup de jugement & de modestie, que la Faculté ne pouvoit faire ce que l'on demandoit d'elle, sans donner un tel avantage aux Ministres herétiques contre l'Eglise, que les Eleves de la Faculté de Louvain, qui sont tous les jours aux prises avec eux dans les Provinces unies, ne s'en pourroient défendre raisonnablement. **Car il y a long-tems qu'il ne s'est fait de livre plus**

plus avantageux à l'Eglise, & qui, par l'aveu même des Huguenots, soit capable de leur rendre leur Religion suspecte, que celui de M. l'Evêque de Meaux de l'Exposition de la foi. Et c'est ce qui l'a fait traduire en tant de langues en Latin, en Italien, en Anglois, en Irlandois, en Flamand. Ce que les Ministres ont trouvé d'abord de plus fort pour empêcher qu'il ne fit impression dans l'esprit de ceux de leur parti.... J'ai été interrompu. Je n'ai pû achever ma lettre : ce sera pour l'ordinaire prochain.

LETTRE CCLXIX.*

A M. DU VAUCEL. Sur le livre de l'Exposition de la Foi Catholique, à l'occasion de ce qu'il lui avoit mandé de l'Intrononce de Bruxelles & de l'Université de Louvain.

JE ne pus la dernière fois achever ma lettre, parce qu'on me vint interrompre. J'en étois sur le livre de M. de Meaux, & je vous representois que ce que les Ministres avoient trouvé d'abord de plus fort pour empêcher qu'il ne fit impression sur l'esprit de ceux de leur parti, avoit été de prétendre que M. de Meaux n'avoit fait qu'adoucir & extenuer les dogmes de sa Religion ; qu'il abandonnoit les sentimens de son Eglise ; & qu'après tout il falloit que l'Oracle de Rome parlât sur les matieres de la foi. M. de Meaux les a confondus en leur faisant voir les aprobations de Rome. On les peut voir dans son Avertissement qui est à la tête des dernières éditions de son Exposition. On doit sur tout remarquer ce qu'il rapporte d'une

lettre.

* 19. Septembre 1684.

¶ 16 CCLXIX. Lettre de M. Arnauld
lettre de M. le Cardinal Sigismonde Chigi, qui
portoit expresslement, que M. de Condom avoit
très-bien parlé sur l'autorité du Pape; & qu'il
avoit trouvé dans le même sentiment le Maître
du Sacré Palais, le Secrétaire & les Consulteurs
de la Congregation DEL INDICE, & tous les
Cardinaux qui la composent, & qu'ils don-
noient tous de grandes louanges au livre de l'Ex-
position. Cela fait voir qu'on a eu une particu-
liere attention à Rome sur ce qui est dit dans
le livre de M. de Meaux de l'autorité du Pape,
& qu'après l'avoir bien consideré, on y a apro-
vé qu'il en eût parlé en ces termes.

Le fils de Dieu aiant voulu que son Eglise fût
une, & solidement bâtie sur l'unité, a établi &
institué la Primaute de S. Pierre pour l'entretenir
& la cimenter. C'est pourquoi nous reconnoissons
cette même Primaute dans les successeurs du Prince
des Apôtres, auxquels on doit pour cette raison
la soumission & l'obéissance, que les SS. Conciles,
& les SS. PP. ont toujours enseignée à tous les fi-
deles. Quant aux choses, dont on sait qu'on dis-
pute dans les Ecoles, quoi que les Ministres ne
veulent de les alleguer pour rendre cette puissance
odieuze, il n'est pas nécessaire d'en parler ici,
puisque elles ne sont pas de la foi Catholique. Il
suffit de reconnoître un chef établi de Dieu pour
conduire tout le troupeau dans ces voies, ce que fe-
ront toujours volontiers ceux qui aiment la con-
corde des freres, & l'unanimité ecclesiastique.

C'est ensuite de la Reflexion qu'on a faite
sur cet article & de l'approbation qui y a été
donnée à Rome, que le Pape a donné son Bref
du 4. Janv. 1679. où il est dit du livre de M. de
Meaux: *Nous le jugeons digne non seulement*
d'être loué & aprouvé de nous, mais encore d'é-
tre lu & estimé de tout le monde. Cependant
com-

comme les Ministres depuis même toutes ces aprobations ont toujours continué à dire que cette Exposition de M. Meaux n'est qu'un portrait fardé de la doctrine de l'Eglise Romaine, & qu'il n'est point vrai qu'elle n'oblige les Catholiques à croire sur les articles qui y sont traitez, que ce qui en est dit dans ce livre; que ce n'est qu'une fourberie pour attraper les Protestans qu'on obligera à croire bien d'autres choses, sitôt qu'on les aura portés par cette surprise à se rendre Catholiques, peut-on les confirmer davantage dans ces soupçons injurieux à la sincérité de l'Eglise, que de vouloir contraindre une Faculté célèbre à soutenir comme faisant partie de la doctrine Catholique ces articles mêmes touchant l'autorité du Pape, qu'on a trouvé bon à Rome que M. de Meaux déclarât ne faire point partie de la foi Catholique; mais n'être que des choses, dont on dispute dans les Ecoles, & que les Ministres par consequent ont tort d'alleguer pour rendre la puissance du Pape odieuse. Je ne pretends pas que M. Viane ait dit tout cela à M. l'Internonce, mais seulement qu'il y en a dit la substance, à quoi l'Internonce ne fut que répondre. Mais il ne laisse pas d'aller son train, parce que l'intérêt de l'Eglise ne le touche point, & qu'il ne se met gueres en peine de mettre un obstacle à la conversion des herétiques, pourvu qu'il fasse le bon valet, & que son faux zèle le puisse rendre recommandable auprès de ceux de la Cour Romaine qui sont dans le même esprit que lui, & qui diroient volontiers ce que je sai avoir été dit par un Theatin de Paris à un Ecclesiastique de mes amis: *Pereat orbis, modo maneat autoritas Papæ.*

Mais on est bien assuré que ce ne peuvent pas

218 CCLXX. Lettre de M. Arnauld

pas être là les sentimens d'un Pape qui a tant de religion & de conscience. Il fait avec quelle force J. C. a parlé du péché que l'on commet, quand on scandalise le moindre de ceux qui croient en lui. Les herétiques font profession de croire en J. C. mais il n'y a point de salut pour eux, s'ils ne rentrent dans l'Eglise. Quel péché seroit-ce donc de mettre une pierre d'achoppement, qui rende plus difficile ce retour, d'où depend le salut de tant de milliers d'âmes en donnant occasion aux Ministres d'accuser l'Eglise Romaine; ou d'exercer envers ses enfans une tyrannie spirituelle en les voulant contraindre de soutenir comme de foi, ce qu'elle n'oseroit soutenir expressément faire partie de sa foi, ou d'être double dans ses paroles, en disant tantôt qu'une chose n'est pas de foi pour attirer les herétiques, & tantôt qu'elle est de foi pour tourmenter les Catholiques?

LETTER CCLXX. *

AU PRINCE ERNEST DE HESSE-RHINFELTS. Il le remercie de ses offres obligantes. Il le prie de ne plus l'obliger à lui parler du P. Jobert. Il lui parle de M. Nicole & du P. Malebranche.

JE dois commencer, Monseigneur, par rendre de très-humbles actions de grâces à V. A. S. des offres si obligantes qu'elle me fait de nouveau. Ce me seroit beaucoup d'honneur de les pouvoir accepter : mais il n'y a point d'apparence que dans l'âge où je suis, j'entreprene un si grand voyage, & que je m'éloigne

* 5. Octobre 1684.

loigne si fort d'un lieu où j'espere toujours de pouvoir aller un jour mourir. Il se trouve même que rien ne m'oblige présentement de changer de demeure : & ainsi j'y pourrai encore passer au moins cet hiver.

Je supplie V. A. de me dispenser de lui plus rien dire sur les lettres du P. Jobert. Il est si déraisonnable & si affermi dans l'habitude de calomnier ceux qu'il n'aime pas, qu'il n'y a qu'une grace victorieuse , laquelle il ne reconnoît point, qui lui puisse inspirer des sentimens plus chrétiens.

Ce sera sans doute , parce qu'il a prétendu que M. Nicole avoit renoncé autentiquement au parti , qu'il donne avis à V. A. de son nouveau livre. Mais si cela étoit , il faudroit donc aussi que je ne fusse pas de ce pretendu parti. Car il est bien certain qu'il ne m'a pas renoncé , & que nous sommes toujours aussi bons amis que jamais. Cependant V. A. peut être assurée , que si M. Nicole ne lui a pas encore envoié son livre , c'est qu'il n'aura pu decouvrir par quelle adresse on lui écrit. Et comme je ne doute point que M. Beeck ne le lui ait envoié sur l'avis que lui en a donné le P. Jobert , je pense qu'il sera mieux que je l'envoie à V. A. de la 2. édition qui se fait ici , & qui pourra étre achevée dans quinze jours ou trois semaines , parce qu'elle sera plus cor- recte que la premiere , quoi qu'elle soit de plus petit caractère , & qu'ainsi il vaudra mieux qu'elle en ait de toutes les deux éditions. Cependant sans attendre cela , je ferai envoier à son correspondant à Cologne , par la voie d'un marchand , mon dernier livre contre le P. Malebranche. Mais ce sera seulement pour la Bibliothèque de V. A. Car la matière

120 CCLXXI. *Lettre de M. Arnauld*
en est si abstraite, que je serois fâché qu'elle
se fatiguât à le lire. Neanmoins on me man-
de de divers lieux qu'il n'est pas mal reçu, &
que d'habiles gens trouvent, que j'ai assez bien
prouvé qu'il n'y a rien de si mal fondé, &
de plus contraire au bon sens, que les specula-
tions metaphysiques de ce Pere, qui a d'ailleurs
beaucoup d'esprit.

On attend avec grande impatience des nou-
velles de Bude, & on ne fauroit aimer la chré-
tienneté qu'on ne soit en inquietude de ce qui
arrivera de la bataille que l'on croit qui se don-
nera contre les Turcs qui y amenent du se-
cours. J'ai apris que la lettre que je craignois
qui ne fut perdue n'avoit point été envoiée.
Jesuis.

LETTRE CCLXXI. *

*A MADAME D'E FONT PERTUIS. Sur les
fausses alarmes que prenoient ses amis à son
sujet, & l'obligation où elle étoit de se mena-
ger, sur tout par rapport à son Fils.*

JE vous aurois écrit plus gaiement si je l'avois
fait hier, comme j'en avois le dessein. Mais
nous venons de recevoir des lettres qui m'ont
rendu plus triste par l'image de l'effroi où sont
nos amis sur mon sujet. Ce n'est pas que je
craigne ce qu'ils apprehendent ; car je n'en vois
pas de sujet. Mais c'est cela même qui me don-
ne de la peine de ce que ne pouvant entrer
sur cela dans le sentiment de nos amis, il sem-
ble que je les condamne ; ce qui néanmoins est
fort

* 9. Octobre 1684.

fort éloigné de ma pensée. Car sachant très-bien que la peur qu'ils ont pour moi, n'est qu'un effet de leur amitié, je ne suis pas assez deraisonnable pour ne leur en savoir pas bon gré. Mais je crois qu'ils s'arrêtent trop à la mauvaise volonté qu'on a contre moi, & qu'ils ne considerent pas assez les difficultez qu'il y auroit de l'executer au lieu où je suis. Avec cela je ne m'oppose point à aucune des precautions raisonnables qu'on croit devoir prendre: mais je ne crois pas qu'il faille pousser cela jusqu'à des excès qui me paroissent hors de raison. Et c'est quelquefois ce qui me donne du chagrin, quoique j'aie tort en cela: car il faut laisser chacun dans son sentiment. C'est pourquoi je ne suis pas étonné de ce qu'on trouve tant de difficulté à ce que vous souhaiteriez, & j'avoue qu'il y en peut avoir beaucoup. Cependant vous pouvez juger quelle consolation ce me seroit, si cela se pouvoit faire; & ainsi ne doutez point que je ne vous sois infiniment obligé du désir que vous en auriez aussi bien que moi. Pour moi je ne croirois pas que cela fût si hors d'apparence que l'on s'imagine, si vous étiez bien assurée de vos gens. Car pour M. votre fils je n'en serois point en peine, ayant éprouvé que les enfans gardent fort bien le secret. Mais personne ne vous le conseillant, il n'y a pas lieu d'y penser.

Au reste je ne saurois trop reconnoître la peine que vous prenez pour des affaires aussi perilleuses que les nôtres. Mais je crains que vous n'en fassiez trop, & que vous ne vous ménagiez pas assez, étant si foible que vous êtes: ce qui me cause souvent de grandes inquietudes. Au nom de Dieu prenez y garde. Vous n'êtes pas à vous même, votre vie &

122 CCLXXI. Lettre de M. Arnauld

votre santé sont nécessaires ou au moins utiles à bien du monde , & sur tout à votre fils , à qui vous devez l'education après lui avoir donné la vie. Et ainsi contentez-vous du soin general , & faites autant que vous pourrez , exécuter par d'autres , pour ne pas demeurer accablée sous le faix , faute d'avoir mesuré votre zèle à vos forces.

J'ai bien de la joie de ce que vous me mandez du troisième fils de M. Bignon. Rien ne donne plus de joie que ces sortes de nouvelles. Mais helas elles sont bien rares ! On me manda hier qu'on craignoit que Madame de Belisy ne tombât en apoplexie ou en lethargie. J'aprehende bien ce qu'on nous en écrira la première fois. Si vous la voiez , je vous prie de lui temoigner que nous avons été bien touchez de cette fâcheuse nouvelle , & que nous ne manquons pas de bien prier Dieu qu'il la conserve pour sa famille & pour les pauvres. Vous ne me dites rien de M. votre fils ; ce qui me fait croire qu'il se porte mieux. Je ne crois pas que vous devic peacez vous inquieter de ce qu'il n'est pas encore beaucoup avancé. Cela viendra avec le tems : il est encore jeune ; mais je ne penserois qu'à lui faire bien apprendre les humanitez , & j'emploierois à cela les deux ans qu'on leur fait perdre d'ordinaire à apprendre la Philosophie de Collège. Cela lui donnera 4. ans à étudier les lettres humaines qui sont bien plus importantes. Je vous prie de me bien recommander aux prières du bon Curé. Je suis tout à vous.

LET

LETTRE CCLXXII*.

A MADAME DE FONTPERTUIS. Sur la mort de deux personnes de mérite, & la Profession d'une Religieuse.

Nous avons recu en même tems deux nouvelles bien affligeantes, & dont nous ne doutons point que vous n'avez été touchée. Dans l'une c'est une grande perte que vous faites en votre particulier; & dans l'autre, ce qui ne vous sera pas moins sensible, c'en est une presque irreparable pour les personnes que vous aimez le plus. Mais vous avez trop de foi pour ne savoir pas qu'il n'y a rien à faire en de semblables rencontres, sinon de louer & d'adorer Dieu. Il a compté tous nos jours. Il fait le tems qu'il a destiné à ses serviteurs pour rester sur la terre. Il les en retire quand il lui plait. Et c'est sans raison que nous nous plaignons qu'ils nous ont été enlevez, lorsqu'ils pouvoient faire encore beaucoup de bien. Ce sont des vues humaines que nous ne nous faurions empêcher d'avoir, mais qui dans le fond n'ont rien de solide, puisque nous ne pouvons faire de bien qu'autant que *Dieu nous l'a préparé*, comme dit l'Apôtre, *pour nous y faire marcher*. Or il est sûr qu'il ne nous a point préparé de bien à faire en ce monde au delà du terme de notre vie. Souvenons-nous donc plutôt du bien qu'ont fait nos amis, qui vont devant nous pour en rendre graces à Dieu, & tachons par nos prières d'obtenir de sa miséricorde, qu'étant purifiez des taches que l'infirmité hu-

F 2 maine

* 10. Octobre 1684.

124 CCLXXIII. Lettre de M. Arnauld
maine leur a pu faire contracter, *ejus in quem*
crediderunt & speraverunt, aeternum capiant
ipso miserante consortium. C'est ce que j'ai de-
mandé aujourd'hui pour l'un & pour l'autre
dans le S. Sacrifice de la messe.

J'ai reçu une fort bonne lettre de la pauvre
sœur Marie Madeléne. Elle n'a fait profession
que le 16. du mois passé, parce que le supérieur
de la maison l'avoit fait differer, désirant de
la recevoir lui même. Mais ne l'ayant pû, c'a
été un Docteur de nos amis, qui lui a donné le
voile & qui l'a prêchée. Qu'elle est heureuse
d'être arrivée à un si bon port, & de reconnoître
son bonheur autant qu'elle fait.

LETTRE CCLXXIII.*

A MADAME DE FONTPERTUIS. Il lui
fait part d'une pensée qui lui étoit venue au
sujet des précautions qu'on le sollicitoit de
prendre.

A Iant une voie bien sûre, mais un peu lente
d'écrire à Paris, je ne m'en serts pour
vous dire la pensée que j'ai touchant le dessin
rompu ; mais à condition, soit que vous l'aprouviez,
ou que vous ne l'aprouviez pas, que cela demeure secret, & ce fera toujours
en supposant qu'il ne se fera point de change-
ment jusqu'après Paques. Je ne vois point
qu'on ait eu raison de s'opposer à la résolution
qu'on avoit prise. On n'a fondé cette opposi-
tion que sur ce que l'on est très-mal disposé
contre notre ami. † Il n'en doute point. Mais
cela

* 13. Octobre 1684.

† Lui même.

cela ne fait pas trouver les gens , quand ils sont dans une maison , où on est assuré de la fidelité de tous les domestiques. On est frappé de l'idée de la prison , & on a raison de l'être. Mais le danger ne doit pas se juger par là seul , mais par la probabilité plus ou moins grande de tomber dans ce danger. C'est une étrange chose d'être noyé , & on l'est quelquefois en allant d'ici par mer en Hollande. Mais parce qu'il est rare que cela arrive , il n'y a pas d'imprudence à faire ce voyage en cette maniere , quoiqu'on le pût faire d'une autre sorte. On peut aussi être tué par des voleurs en allant par terre ; on ne regarde pas néanmoins pour imprudens tous ceux qui voyagent sans de grandes nécessitez. Or il est pour le moins aussi rare qu'on surprenne un homme , qui garde les précautions que notre ami vouloit garder. Mais pourquoi , dit-on , se hasarder sans besoin ? Je ne demeure pas d'accord que ce soit proprement se hazarder. Mais je ne conviens pas non plus qu'il n'y ait beaucoup de raisons à faire ce qu'on vouloit faire. On est bien par tout quand on ne travaille que pour soi. Mais puisque l'on veut que notre ami défende la vérité , il trouveroit de très grands avantages à être au lieu où il desiroit d'aller trouver des amis qu'on est bien aise de consulter , & des livres qu'on a peine à trouver où il est. Il pourroit aussi donner des avis à d'autres. On convient mieux des choses quand on se voit. On ne s'entend point par les lettres. On peut aussi considerer que si on devenoit malade &c. Il me semble que tout cela est assez considerable , & contrebalance bien le danger , si on le regarde par le peu d'apparence qu'il y a que ce que l'on craint , arrive. Je conclus de tout cela , que ce que l'on

326 CCLXXIII. Lettre de M. Arnau &
vouloit faire pourroit bien n'être que differé,
si vous vouliez entrer dans ma pensée, qui se-
roit de disposer toutes choses pour d'ici à six
mois sans en rien dire à personne , & l'exécu-
ter de même , sans que les amis qui s'affraient
sans raison , en sachent rien que quelque tems
après que la chose sera faite. Ce n'est néanmoins
qu'une proposition que je vous fais , dont je
veux bien prendre tout le risque sur moi , mais
à laquelle je ne voudrois pas que vous vous en-
gageassiez , si vous y aviez trop de repugnan-
ce. Il faudroit pour cela que l'on fût bien sûr
du nouveau precepteur : mais il est difficile que
vous en preniez d'autre. On aura du tems à
consulter Dieu , & à le prier de nous faire con-
noître sa volonté. C'est pour cela même que
j'ai été bien aise d'avoir une occasion de vous
faire de bonne heure cette ouverture , afin que
vous la recommandiez à Dieu de votre côté ,
& je veux bien aussi que vous en parliez à vo-
tre directrice : mais il me semble que cela ne
doit point aller plus loin. C'est , ma très-chère
sœur , ce que j'ai à vous dire pour cette fois ,
car je n'ai été averti que bien tard de cette oc-
casjon qui se présente.

LET-

LETTRE CCLXXIV.*

A un Ami, † qui lui avoit fait savoir les plaintes générales que l'on avoit faites de lui en Angleterre touchant M. Southwell.

C Omme j'ai toujours pour but de dire la vérité, je n'aurai jamais de peine d'avouer que je me suis trompé quand on m'aura fait voir que ce que j'ai pris pour la vérité, ne l'est pas. Ainsi je suis très-disposé à faire ce que M. Justel témoigne que l'on desire de moi en Angleterre touchant M. Southwell, quel'on dit que

* 20. Octobre 1684.

† M. Arnauld s'étant trompé dans la 1. partie de l'Apologie pour les Catholiques, au sujet de M. Southwell Secrétaire du Conseil de S. M. Britannique, & celui-ci se plaignant de ce qu'on y disoit de lui, M. Justel qui étoit en Angleterre, en écrivit à un Ami de M. Arnauld, qui lui envoia la lettre de M. Justel même. Sur cette lettre qui ne contenoit que des plaintes générales, M. Arnauld écrivit une première lettre par laquelle il marquoit qu'il étoit prêt de satisfaire M. Southwell, quand il auroit été informé de ce qu'il auroit dit dans l'Apologie qui ne se trouveroit pas conforme à la vérité. Cette première lettre ayant été envoiée en Angleterre, M. Southwell écrivit à M. Justel, & lui envoia les éclaircissements que M. Arnauld souhaitoit; & M. Arnauld les ayant vus, il écrivit une seconde lettre à M. Southwell lui-même, pour lui donner la satisfaction qu'il attendoit de lui: mais il n'en demeura pas là. Pour informer le public sur ce point particulier, il fit faire une addition à l'Apologie composée de ces diverses lettres, qui contient 38. pages.

que j'ai mal traité dans l'Apologie pour les Catholiques, pourvû que l'on m'explique davantage en quoi je puis m'être trompé. Mais puisque l'on vous marque, que M. le Duc d'Yorck n'a pas approuvé cet endroit de l'Apologie, & qu'il a eu néanmoins la bonté de m'excuser en disant, qu'il falloit que j'eusse été mal informé, & qu'assurement je ferois justice à M. Southwell, je vous supplie, Monsieur, d'affirmer votre ami, que je suis très-obligé à Son Altesse Roiale de la bonne opinion qu'elle a de moi, & que je la crois si intelligente & si juste, que je me soumettrai de bon cœur à tout ce qu'elle m'ordonnera sur ce sujet, ayant tout lieu d'être persuadé qu'elle ne m'ordonnera rien qui pût blesser ma conscience ou mon honneur. Et je n'entends point par ce mot *d'honneur*, ce qu'en tiennent d'ordinaire la plupart des gens du monde, qui mettent leur honneur à ne point reconnoître qu'ils aient manqué, ou à ne point réparer le mal qu'ils auroient fait. Je tiens au contraire, que rien n'est plus honorable non-seulement à un Chrétien, mais à un véritablement honnête homme, qu'un sincère aveu de ses fautes, & une ferme volonté de satisfaire à tous ceux qu'il auroit offensés, quoi que ce fut sans dessein. Je me sens graces à Dieu, dans cette disposition. Mais ce qui me paroît blesser la conscience & l'honneur, est de mentir par complaisance, en se reconnaissant coupable en des choses où l'on seroit persuadé qu'on ne l'est pas : comme certainement je ne le suis pas dans cette rencontre au point que le pensent ces honnêtes gens, qui me blâment *d'avoir imposé à un honnête homme des choses à quoi il n'a pas pensé.* Car ma conscience ne me reproche point d'avoir jamais *imposé à personne.* Je pourrois en demeu-

demeurer-là , & attendre qu'on me marquât plus en particulier quelle a pu être ma faute. Mais ce seroit differer ce que je crois ne pouvoir faire trop tôt , qui est de rendre à M. Southwell toute la justice que je lui puis rendre présentement.

Il me semble pour cela , Monsieur , qu'il faut distinguer le jugement qu'on doit faire en général de M. Southwell , de ce que j'ai dit en passant d'un fait particulier rapporté dans le Procès de M. Coleman. Je n'en ai rien dit en general , & je ne le pouvois faire , n'ayant pas le bien d'en connoître autre chose que ce que j'en trouvois dans ce Procès. Mais maintenant que l'on m'affirme que c'est un fort honnête homme , qu'il a eu des emplois considerables , qu'il a beaucoup de mérite , & que M. le Duc d'Yorck en fait estime , je le crois sans peine , & je suis prêt de le déclarer dans toutes les occasions que j'en aurai ; & de prier ceux à qui ce que j'ai dit dans l'Apologie auroit pu donner une autre idée , de ne s'y point arrêter , parce qu'elle seroit contraire à la vérité.

Voilà pour le général , dont je crois que M. Southwell doit être content. Pour le particulier , je viens de relire cet endroit de l'Apologie qui est depuis la page 221. jusqu'à la page 228. & j'avoue que j'y ai remarqué quelques expressions dutes , & quelques manières de parler qu'on peut trouver méprisantes , que j'aurois certainement évitées , si j'avais su ce que je fais maintenant de M. Southwell. Je n'aurois point non plus mis ces deux mots de la p. 226. ou malinement ou temérairement : & si c'est ce qui l'a blessé , je le retracte de bon cœur , & suis prêt de lui en faire satisfaction. Mais pour ce qu'on appelle des

130 *CCLXXIV. Lettre de M. Arnauld*
faits faux, qui aient pû donner sujet de me blâmer d'avoir imposé à un honnête homme, il m'a été impossible de deviner à quoi ce reproche pouvoit être appliqué.

On ne me soupçonnera pas sans doute d'avoir eu desssein d'offenser un homme d'honneur que je ne connoissois pas : car quelle raison en aurois-je pu avoir ? Et on avouera aussi que je ne suis pas blâmable d'avoir entrepris de justifier les Catholiques d'Angleterre contre l'horrible calomnie du Docteur Oates, & en particulier M. Coleman, dont l'Auteur de la Politique du Clergé que je refutois, avoit parlé fort outrageusement, comme s'il avoit été certainement convaincu d'avoir attenté à la vie de son Roi. Que s'il n'y a rien eu que de louable dans ce desssein, je me suis trouvé obligé d'apporter les preuves les plus sensibles que me fournissoit le Procès imprimé de M. Coleman, pour infirmer la deposition de ce faux témoin. Il m'a paru que c'en étoit une que je ne devois pas omettre, de ce qu'Oates ayant accusé M. Coleman au Conseil du Roi, ayant qu'on l'eût mis en prison, il ne parla que de ses lettres, sans rien dire de ce qu'il n'avoit pas encore inventé, qu'il avoit donné une Guinée à des assassins pour les hâter d'entreprendre contre la vie du Roi, & qu'il avoit ajouté 5000. livres Sterlin aux 10000. qu'il prétendoit qu'on avoit promis de donner au Sr. Wakeman, pour empoisonner Sa Majesté. C'est ce que j'ai traité dans la 4. Preuve du Chap. 16.

J'y ai représenté que le Lord Chef de Justice ayant demandé à Oates pourquoi il n'avoit pas accusé M. Coleman au Conseil du Roi de ces crimes-là : Oates en avoit apporté quelques

ques mechantes raisons, mais qu'enfin il étoit demeuré d'accord, qu'il n'avoit donné alors au Conseil qu'une instruction générale....

Mais puisqu'on se plaint, que j'en ai mal usé envers M. Southwell, que je lui ai fait injure, j'ai avancé sur son sujet des choses contraires à la vérité, que M. le Duc d'Yorck en a été surpris, & que M. Southwell a des preuves convainquantes, entre autres un Registre public, & une Lettre de feu M. Coleman qui prouve le contraire de ce que j'ai dit de lui; je dois croire qu'il y a en tout cela quelque chose que je ne comprens pas. Et ainsi, Monsieur, j'aurois tort de ne pas accepter une proposition aussi raisonnable qu'est celle que vous fait M. Justel, en s'offrant de faire envoyer les Copies de ces pieces originales, qui me doivent apprendre ce que j'ai dit de contraire à la vérité touchant les faits qui regardent M. Southwell. Car je vous puis assurer de très-bonne foi que je n'en sai rien. C'est pourquoi vous jugez bien que dans l'ignorance où je suis, je ne pourrois en conscience & sans blesser mon honneur, faire cette déclaration générale, Que j'ai été mal informé sur le sujet de M. Southwell, & que ce que j'en ai dit dans l'Apologie pour les Catholiques, est contraire à la vérité. Car n'y ayant point parlé de M. Southwell sur l'information de personne, mais seulement sur ce que j'ai trouvé dans le Procès de M. Coleman, cette déclaration générale ne pourroit donner d'autre idée à ceux qui lissoient l'Apologie, finon que j'aurois reconnu par là, que j'y aurois rapporté infidellement ce qui est dans ce Procès, en attribuant à M. Southwell d'y avoir dit ce qu'il n'y auroit pas dit. Or c'est assurement ce que je ne donne-

rai pas lieu qu'on croie de moi , quand il iroit de ma vie , n'y ayant rien dont je me sente plus éloigné que d'être infidelle dans ce que je rapporte des Auteurs ou des pièces que je cite . J'ai d'autant plus d'intérêt à ne pas donner sujet qu'on ait ce soupçon de moi , que tout le monde fait , qu'il y a maintenant en Hollande des Ministres François qui ayant pris à tâche de me déchirer par de misérables libelles , ne manqueroient pas de prendre cette occasion de me faire passer pour un homme sans foi qui auroit été obligé de faire réparation à des gens d'honneur que j'aurois calomniéz . On les connaît bien en Angleterre , puisque la maniere seditieuse dont ils avoient osé parler des affaires de ce païs-là , a obligé l'Ambassadeur de Sa Majesté Britanique d'obtenir de Messieurs les Etats la condamnation du plus emporté de leurs libelles , auquel il leur a plu de donner pour titre *l'Esprit de M. Arnauld* , quoi que je sois peut-être le moins mal-traité d'un gtand nombre de personnes qu'ils y déchirèrent sans aucun rapport à moi que ridicule ou imaginaire ; n'ayant presque rien eu autre chose à me reprocher que des intentions cachées , fondées souvent sur des faussetés manifestes , comme lors qu'ils disent , que ce n'a été par aucune vûe de Religion que j'ai fait l'Apolo-
gie pour les Catholiques , mais par une vue d'intérêt pour ne pas perdre mes Benefices , moi que tout le monde sait qui n'en ai aucun .

Je vous supplie très-humblement de vouloir assurer M. Justel de mes très-humbls respects , & le remercier du soin qu'il paroît qu'il a pris d'empêcher que cette affaire n'éclatât avant que l'on se fut bien entendu . Je suis , &c.

LETTRE CCLXXV.*

A M. SOUTHWELL, Secrétaire du Conseil
Privé de Sa Majesté Britanique.

MONSIEUR,

J'E dois rendre de nouveau de très-humbls & très-respectueuses actions de graces au Grand Prince † que Dieu vient de vous donner pour très-digne Roi , de ce qu'il m'a fait la justice de croire qu'il ne falloit que m'instruire de la vérité pour me porter à l'avouer & à la faire connoître à tout le monde , sans en être empêché par ces fausses regles d'honneur qui font qu'on a honte de retracter ce qu'on auroit avancé mal à propos. Je vous suis aussi, Monsieur, bien obligé d'avoir eu la même opinion de moi , & d'avoir mieux aimé me rendre juge en ma propre cause , que d'exposer vos plaintes au jugement du public. J'espere que vous n'y aurez pas regret. Il n'y a que deux jours que j'ai reçu la copie de la lettre que vous avez écrite sur mon sujet à M. Justel avec la traduction Francoise de quelques pieces , qui regardent le procès de M. Coleman. J'en ai été parfaitement satisfait , & entièrement convaincu que vous n'avez rien fait , Monsieur , dans ce procès que ce qu'a du faire un homme d'honneur & de probité , ni rien dit que vous n'aiez été obligé de dire , & qui ne soit véritable. C'est une déclaration que

je

* 26. Fevrier 1685.

† M. le Duc d'Yorck qui avoit succédé au Roi son frere.

134 CCLXXV. Lettre de M. Arnauld
je fais avec bien de la joie , & que je suis prêt de faire en toutes les manieres possibles , pour effacer les mauvaises impressions que ce qui est dit sur ce sujet dans l'Apologie pour les Catholiques auroit pû faire prendre contre vous à ceux qui ne connoissent pas votre merite , comme je le connois presentement. Mais ayant eu la bonté de choisir les voies les plus douces pour terminer ce differend , & de parler de moi d'une maniere si honnête , quelque blesſe que vous fussiez de ce que j'avois dit de vous , je ne doute point que vous n'aiez aussi l'équité de reconnoître que j'ai été trompé de très-bonne foi , & que ce qui m'a porté à dire des choses qui ne se sont pas trouvées vraies , étoit très-capable de me jettter dans l'erreur. Cependant l'erreur est toujours un mal de quelque maniere que l'on s'y trouve engagé , & on a toujours obligation à ceux qui nous en retirent. Et ainsi , Monsieur , je vous en ai beaucoup de m'avoir ouvert les yeux , tant par les instructions que vous m'avez envoiées , que par l'estime que cet éclaircissement m'a fait avoir de votre personne , ce qui a entierement dissipé tous les nuages dont mon esprit s'étoit rempli par les réponses d'Oates d'une part , qui ne m'ont trompé que pour n'avoir pas fait assez de reflexion sur cette parole commune , *Oportet mendacem esse memorem* : qui m'auroit fait comprendre qu'il peut aisement arriver qu'un imposteur ne se souvienne pas bien de ses mensonges ; & d'autre part ces mots embigus d'une instruction fort generale , que j'avois pris pour une accusation qui n'auroit point contenu des faits particuliers : au lieu que je vois bien à cette heure que vous les aviez pris pour une accusation si confuse & si embarrassée , que les Seigneurs

gneurs du Conseil y auroient eu peu d'égard,
sans la découverte des papiers de M. Coleman,
qui les irriterent extremement contre lui. J'a-
voue neanmoins que je ne m'excuse pas entie-
rement devant Dieu. Car quoi que notre con-
science ne nous reproche point d'avoir été por-
tez par un esprit de malignité à juger mal de
notre prochain , il est bien difficile qu'il n'y ait
eu de la precipitation dans nos jugeemens ,
quand nous en jugeons contre la verité , en nous
laissant éblouir par des conjectures apparentes.
Il est donc juste, Monsieur, que je vous demande
pardon de la maniere fâcheuse dont vous vous
plaignez avec raison avoir été traité dans l'*A-
polo^{gi}e pour les Catholiques*. Mais c'est déjà me
l'avoir accordé que de m'avoir prévenu d'une
façon si obligeante en me demandant mon ami-
tiet; au lieu que c'étoit moi qui devois com-
mencer à vous demander en grace quelque part
dans la vôtre , afin que ce me fut un gage que
le M. Southwell que je connois presentement
pour un fort honnête homme , n'a plus aucun
ressentiment de ce que j'ai eu tort de dire d'un
M. Southwell que je n'avois pas le bien de con-
noître. Je n'aurois qu'une chose à souhaiter
pour rendre notre union plus parfaite , & afin
qu'elle fût aussi-bien pour l'éternité que pour
le tems. Mais c'est l'ouvrage de Dieu qu'on
ne peut attendre que de sa misericorde. Per-
mettez-moi cependant de vous assurer que je
suis avec autant de sincérité que de regret de
vous avoir auparavant mal connu , &c.

R E P O N S E *

De M. SOUTHWELL à M. ARNAULD.

M O N S I E U R ,

J'AI reçu par le moyen de M. Justel la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du 26. du passé avec autant de joie que de surprise, étant fort extraordinaire de rencontrer des gens qui préfèrent l'amour de la vérité à leur réputation.

Sans une indisposition & quelques affaires qui m'ont retenu à la Campagne je me serois donné l'honneur de vous écrire plutôt que je n'ai fait. La manière honnête avec laquelle vous en avez usé, a confirmé la bonne opinion que l'on a de votre sincérité, ce qui m'a obligé de montrer votre Lettre à Sa Majesté, ou plutôt à lui obéir, en la lui faisant voir après me l'avoir demandée. Elle l'a gardé un jour entier, & m'a dit qu'elle la trouvoit très-belle, & telle qu'on la devoit attendre de M. Arnauld. J'ai crû devoir faire part à Sa Majesté de la réussite de cette affaire, que je dois à ses bons conseils & à ce qu'elle m'a prescrit. Je l'ai fait voir à d'autres personnes de considération plutôt pour publier votre justice que mon innocence, & me suis servi de cette occasion pour apprendre à tout le monde combien vous aimez la paix. Je n'ai rien autre chose à vous demander, & ne me plains pas même de mon malheur, puisqu'il a eu une fin si heureuse.

Je vous remercie très-humblement de l'offre

25. Mars 1685.

à M. Arnauld.

137

fre obligeante que vous avez faite à M.... de faire imprimer ce qui s'est passé , dans le Journal des Scavans ou dans les Nouvelles de la République des Lettres . Mais ce seroit abuser de votre honnêteté , & je crois qu'il seroit plus à propos que quand vous donnerez au public quelque nouvel Ouvrage , ou que vous en ferez imprimer quelqu'autre , vous aiez la bonté , (afin de conserver la memoire du fait) d'y ajouter , comme vous l'avez proposé , quelque Eclaircissement sur l'endroit de l'*Apologie pour les Catholiques* qui me regarde , & d'y mettre la Lettre que j'ai écrite à M. Justel , avec mes pieces justificatives , & de le finir par lavotre .

Pour ce qui est des expressions de ma première Lettre qui peuvent être trop fortes , vous en userez comme il vous plaira en les changeant & corrigeant de la maniere que vous le trouverez plus à propos .

Je suis tout-à-fait obligé à M. Justel de la bonté qu'il a eue de vouloir travailler à cet accommodement , & je rechercherai vec soin les occasions de vous témoigner l'estime que j'ai pour votre personne , & combien je suis ,

MONSIEUR,

*Votre très-humble & très-
obéissant Serviteur*

ROBERT SOUTHWELL.

LET-

LETTRE CCLXXVI.*

A M. DU VAUCEL. Sur les mauvaises affaires que l'Internonce de Bruxelles suscitoit aux Docteurs de Louvain.

EN verité, Monsieur, il est bien fâcheux que sous un si bon Pape d'aussi gens de bien que MM. de Louvain soient si mal traitez par son Ministre † : & ce qui est plus étonnant est de voir que le sujet de cette nouvelle persecution qu'on leur fait, soit pour avoir eu recours à S. S. comme à leur Pere, en lui adressant les mêmes plaintes du trouble que l'on continue à leur faire dans leur droit d'élection, qui en avoient été si bien reçues il y a deux ans, qu'Elle s'emploia pour eux avec beaucoup de bonté pour faire cesser cette vexation injuste ‡. Et aujourd'hui au lieu de faire repondre quelque mot à la Lettre que l'Université a écrite sur ce sujet au mois de Juillet, pour l'avertir au moins qu'on l'avoit reçue & qu'on y feroit attention, on en a envoié la copie à l'Internonce, qui se trouvant piqué de ce que cette Université n'avoit pu empêcher de representer à S. S. que c'étoit lui, comme il est très-vrai, qui est le principal auteur de ces troubles, il s'est intrigué avec le Conseil privé, dont le President est tout devoué aux Jésuites,

* 2. Novembre 1684.

† M. Tanara Internonce à Bruxelles.

‡ M. du Vaucel avoit mis à la marge d'une copie de cette lettre, ce qui suit : *C'est que les Docteurs avoient refusé de se déclarer contre les 4. Articles du Clergé de France, comme je l'ai su de la propre bouche du Cardinal Tanara.*

tes , & l'a engagé pour tourmenter ces MM. de Louvain , à la procedure du monde la plus malhonnête & la plus injuste. Comme ce Conseil parle toujours au nom du Roi , il a écrit de la part du Roi à l'Université qu'elle eût à faire savoir qui est celui qui a dicté la lettre , dont la copie étoit revenue de Rome. L'Université a fait réponse , que puisqu'Elle avouoit cette lettre , il n'en falloit point chercher d'autre auteur. Rien n'étoit plus raisonnable , & toutes les loix vouloient qu'on en demeurât là. Mais on n'écoute ni loix ni raison , quand on n'a pour but que de persecuter les gens. On a cité le Secrétaire de l'Université , qui l'avoit écrite. On l'a pressé de dire qui est celui qui l'avoit composée. Il s'est excusé sur le serment qu'il avoit fait de ne point reveler les secrets du corps. On n'a point voulu recevoir cette excuse , & on ne s'est pas soucié qu'il offensât Dieu en allant contre son serment. Mais la vérité est qu'il ne savoit rien , & qu'ainsi il n'a pu rien dire ; si ce n'est qu'on lui a demandé si ce n'étoit point quelqu'un des cinq que l'Internonce avoit fait exclure il y a plus d'un an. A quoi il a répondu que cela pouvoit être. On a cité encore deux ou trois personnes , & on ne fait à quoi tout cela aboutira. Mais c'est une grande brouillerie , dont l'Internonce est l'unique cause ; ce qui assurément ne fera pas à faire estimer en ces quartiers ici les Ministres du S. Siège.

Cependant ces MM. sont résolus de souffrir toutes sortes de persecutions plutôt que de découvrir l'auteur de la lettre , & ils ne peuvent pas faire autrement , ayant autant qu'ils en ont de conscience & d'honneur. Car ils voient fort bien qu'on n'a tant d'empressement de le savoir , que parce que l'on croit qu'il sera plus facile de

vexer

vexer & de tourmenter un particulier que tout un corps. Si on savoit à Rome ce que cela fait dire aux plus honnêtes gens de ce païs-ci, on auroit apparemment plus de soin de ménager l'honneur de la Cour Romaine. Comme la science & la pieté des Docteurs de Louvain est connue de tout le monde, on en a une très-grande estime ; & cela fait dire aux uns : c'est bien à cet homme tout seculier, qui peut être marié l'un de ces jours, puisque tout le monde sait qu'il fait l'amour à une jeune veuve fort riche, qui passe la plus grande partie de son tems à jouer avec des femmes, & que l'on fait y avoir perdu des sommes notables, qui ne manque point de Bals, de Comedie & d'Opera pour se trouver avec le beau Sexe, & qui court après elles les yeux bandez, ce qu'on appelle jouer à Colin-maillar : c'est bien à faire, disent-ils, à un tel homme, à venir de si loin pour être le persecuteur de nos saints. D'autres comparent ce qu'il fait présentement contre les plus gens de bien du païs avec ce qu'il a fait il y a environ deux ans pour en protéger le plus grand fripon, qui est un certain Abafferen-den, qui ayant commis cent concussions & cent voleries, étant encore laïque & dans une charge toute seculiere, avoit pris les Ordres fort peu de tems avant qu'on l'eût recherché pour ses crimes, & aujourd'hui il veut faire soumettre à la justice seculiere les plus légitimement exemts. Enfin sa conduite présente pour opprimer autant qu'il est en lui les plus savans hommes & les plus pieux de la Faculté de Louvain, fait ressouvenir de ce qu'il fit il y a environ quatre ans pour empêcher la reforme d'un Monastere de Chanoines reguliers dans le Duché de Limbourg. Il est bon que vous sachiez cette histoire.

Le

Le dernier Abé étant touché de Dieu avoit entrepris de l'y mettre , & il s'étoit adressé pour cela à l'Abé des Ecoliers de Liege , qui est , comme vous savez , de la Congregation de sainte Genevieve , qui lui envoia 7. ou 8. Religieux pour commencer la reforme , & il se presenta bientôt après 9. ou 10. jeunes gens qui prirent l'habit . Les anciens qu'on ne contraignoit point à vivre autrement qu'ils avoient fait jusqu'alors , si ce n'est pour le reglement de l'Office divin , qui se faisoit beaucoup plus de votement , entreprirent de renverser ce nouveau dessin , comme une nouveauté de Jansénistes . Ils s'adresserent pour cela à l'Internonce par le moyen d'une femme avec qui il avoit accoutumé de jouer . Cette femme lui fait prendre feu pour ces difformés . Il fait venir un Decret de Rome , qui nommoit trois Religieux , dont l'un des trois devoit faire la visite dans ce Monastere . Ce fut un Augustin qui l'y fit , & qui sous prétexte d'une demie reformation , dont tout le monde pût être content , y laissoit regner de fort grands abus , comme la propriété &c. L'Abé dissimule quelque tems jusques à ce qu'il eut reçu ces novices à profession , qu'on le vouloit empêcher de recevoir , ce qui eût été tout perdre . Après quoi il temoigna hautement qu'il ne pouvoit s'accommoder de ce qu'avoir ordonné ce Visiteur , qui eût ruiné la véritable refomme ; & n'en eût laissé qu'une fausse apparence . Ce Visiteur apuié de l'autorité de l'Internonce menaça de l'excommunier , s'il ne se rendoit à ce qu'on lui avoit enjoint , & le fit en effet , l'Abé étant demeuré ferme sur ce que de fort habiles gens l'affurent que ce Visiteur passoit son pouvoir , n'ayant reçu ordre que de visiter , ce qui ne donne pas le pouvoir d'user

142 CCLXXVII. Lettre de M. Arnauld
d'user de censures pour faire exécuter. Et c'est
ce qui a été jugé à Rome sur l'apel de l'Abé,
qui étant mort bientôt après, malgré la brigue
des non reformez, son Prieur ayant été un des
trois qui furent nommez au Gouverneur, il a
été choisi, quoiqu'il eût peu de voix. Et ainsi
la reforme est présentement fort bien établie
dans ce Monastere, mais il n'a pas tenu à l'In-
ternonce qu'elle n'y ait été renversée. Ce seroit
certainement un grand bien pour tout ce païs-
ci, si on pouvoit prendre la resolution de le
rapeller & d'envoyer en sa place un homme plus
sage, & d'une vie plus édifiante, & qui ne fut
point si entreprenant.

LETTRÉ CCLXXVII*.

A Madame de FONTPERTUIS. Sur la
conduite de quelques Religieuses.

JE ne viens que de recevoir votre lettre.
J'ai bien de la peine de ce qui vous en fait.
Mais permettez moi de vous dire qu'il y a bien
en tout cela de la mauvaife entente. On ne
croit point que la personne veuille faire un
parti. Elle se trompe en cela. On a seulement
un peu de peine, je vous le dirai franchement,
de ce qu'elle paroît regretter trop celle que
Dieu a retirée à lui, & n'avoir pas assez de
confiance à celle qui tient sa place. Si cela est,
je ne la puis excuser. Et c'est, ce me semble,
une tentation fort subtile, mais qui n'en est
pas moins tentation, de se réjouir de l'humili-
ation qui lui revient de l'opinion qu'on a
d'elle sur ce point en négligeant de travailler
à em-

23. Décembre 1684.

à empêcher qu'on ne l'ait. L'édification du prochain est l'un des devoirs les plus essentiels de la pieté chrétienne. C'est la bonne odeur de J. C. qu'on est obligé de répandre. La vraie humilité consiste à être vil à ses propres yeux, & à le vouloir bien être aux yeux du prochain quand Dieu le permet. Mais cela doit être joint à une grande simplicité qui n'affecte rien, & qui ne faisant rien, ni pour être louée ni pour être blâmée, ne pense qu'à satisfaire à ce que Dieu demande d'elle selon sa vocation. C'est pourquoi je ne vous dissimulerai pas : (car je me sens porté à vous dire la vérité sans déguisement , étant persuadé que vous ne le trouverez pas mauvais ni l'un ni l'autre) j'aurois mieux aimé qu'elle eût fait moins de façon à accepter la charge de soupprieure, & qu'elle eût fait seulement ce qu'on lui avoit ordonné pour sa pénitence , sans y ajouter d'elle-même des choses extraordinaires. Cela est condamné par la regle , qui dit , ce me semble , que tout ce que l'on fera en ce genre là sans la permission de l'Abé , sera imputé à vain gloire. Ne croiez pas que ce que je vous dis diminue en rien l'affection que j'ai pour cette personne. Je pense au contraire lui en donner des marques en vous en parlant avec tant de liberté. Nous avons tous des défauts , & nos plus grands amis sont ceux qui ont la charité de nous les faire connoître. Quand on se tromperoit en prenant pour défaut ce qui ne l'est pas , ou qui l'est moins que l'on ne pense , une ame vraiment humble a toujours moyen d'en profiter , ou en s'avancant dans la vertu que l'on se feroit imaginé qui lui manque , ou en évitant de petites choses qui n'auroient pas édifié le prochain. On n'avance gueres par les éclair-

144 CCLXXVIII. Lettre de M. Arnauld
éclaircissemens, & c'est souvent l'amour propre qui les recherche plutôt que la charité. La meilleure justification est de nous conduire de telle sorte, que ceux mêmes que nous craignions qui ne soient pas satisfaits de nous, aient tout sujet d'en être contents. On n'a souvent besoin pour cela que d'un peu plus de dépendance & plus d'ouverture.

N'auriez-vous point reçu une lettre par laquelle je me plaignois d'une de vos bonnes amies, que l'on m'avoit mandé n'être point assez discrète dans ses austérités? Si cela est, elle est digne de pitié. Car assurément elle offense Dieu en pensant le servir.

LETTRE CCLXXVIII.*

Au P. QUESNEL. Sur la Reponse au P. Malebranche, & le Livre du P. le Porc.

JE tacherai de vous envoyer le commencement de la Réponse au Systeme † que d'autres travaux m'ont fait interrompre, & que je ne pourrai pas reprendre si-tôt. Si vous le recevez le premier, vous l'envoierez à votre ami de la Beausse ‡. Si-non ce sera lui qui vous l'envoiera.

J'ai lu une grande partie du livre du P. le Porc. C'est un livre très mal fait. C'est un vrai déclamateur & un miserable Sophiste. Il n'a nuls principes de Théologie. Les vérités qu'il a retenues ruinent les fausses qu'il avance. Il calomnie M. d'Ipres d'une maniere tout à fait honnête,

* 17. Janvier 1685.

† Du P. Malebranche.

‡ M. Nicole qui étoit à Chartres.

reuse. Et rien n'est plus facile que de le convaincre qu'il fournit des armes aux Calvinistes pour soutenir invinciblement (ses fausses maximes étant accordées) l'une de leurs plus grandes hérésies.

LETTRE CCLXXIX.*

A M. DU VAUCEL. Sur M. de Pontchateau, le Catechisme des trois Evêques ; l'Exposition de la Foi ; le Brevis Expositio pour M. de Castorie ; les troubles de Louvain ; le Livre intitulé , de Libertatibus Ecclesiæ Gallicanæ ; les calomnies contre M. de Berythe , les Catechismes du P. Hasart & de M. van Bont ; le refus que faisoit l'Internonce de donner des Juges aux Parens de M. Jansenius contre le P. Hasart.

M . De Pontchateau nous a quitté il y eut hier huit jours. Et M. Ernest l'est allé reconduire jusques à Orval , où M. de Pontchateau fait état de demeurer jusques après Pâques , & il verra ensuite ce qu'il deviendra. Car il n'a point encore de resolution fixe , ayant toujours un grand penchant pour le lieu , où on ne lui veut pas permettre de retourner , & ayant d'ailleurs beaucoup de peine pour sa santé même à être sans travail corporel , & sans quelque office réglé...

Ce seroit une grande imprudence de censurer le Catechisme des trois Evêques. Ce seroit le vrai moyen de faire encore plus mépriser leurs censures qu'on n'a fait jusques-ici. Ce seroit une plaisante règle de vouloir que des

Evê-

* 9. Fevrier 1685.
Tome IV.

G

Evêques ne misent dans leurs Catechismes que les opinions que des Ecrivains de ces derniers tems ont rendu les plus communes, & non pas celles qui sont les plus saintes & les plus conformes à l'Ecriture & à la Tradition. Il auroit donc fallu qu'ils eussent donné la probabilité pour la règle des mœurs. Car à en juger par le nombre des nouveaux Ecrivains, c'est assûrement l'opinion la plus commune. Où en sommes-nous si ceux qui se disent les censeurs de toute l'Eglise, agissent par de tels principes?

Mais la folie des folies ce seroit de toucher à l'*Exposition*. Je ne saurois croire que Dieu le permette, si ce n'étoit pour ouvrir les yeux à toutes les personnes intelligentes, afin qu'ils n'eussent plus de créance à un Tribunal, qui auroit été capable de dire le oui & le non, dans une matière si importante, & qui auroit témoigné si peu d'amour pour l'Eglise & pour le salut des ames, qu'il auroit bien voulu, pour soutenir de méchantes pretentions, donner des armes aux Ministres pour troubler les catholiques, & pour empêcher qu'un livre qui a converti tant d'hérétiques, n'en convertisse plus. Il faut être bien envenimé contre la mémoire de M. Favoriti pour lui faire un crime d'une aussi bonne action qu'a été celle d'avoir procuré des approbations à un si bon livre, & l'avoir fait traduire & imprimer en Italien.

Nous n'avons pas encore vu la *brevis Expositio**; mais M. de Castorie nous en a écrit avec bien de la satisfaction, & a promis de nous

* C'étoit un écrit en faveur de l'*Amor Pænitens*.

nous l'envoyer. C'est Dieu qui vous a envoié en ce païs là pour empêcher un aussi grand scandale , qu'auroit été la condamnation d'un des meilleurs livres qui se soit fait il y a long-tems.

Tout ce qu'a fait M. van Espen a été de soutenir dans une Thése de droit canonique , d'une maniere même assez obscure , que les Evêques tiennent leur jurisdiction immédiatement de J. C. Si cela n'est pas vrai , il faut que tous les Evêques des IX. ou X. premiers siecles , hors ceux des Eglises suburbicaires , n'aient point eu de jurisdiction legitime , puisqu'il est bien certain qu'ils ne l'ont point reçue du Pape . Que si pour contenter la Cour de Rome il faut se taire sur des choses aussi constantes que celles-là , il faudra aussi se taire sur la pretention où ils sont , qu'il n'y a que le Pape qui puisse juger des matieres de la foi . Ils sont acharnez contre la Faculté de Louvain . Les menagemens que l'on garderoit ne les en feront pas revenir , & peuvent nuire beaucoup à la verité . Dieu sera leur protecteur , quand ces bons Docteurs ne mettront leur confiance qu'en lui ; & les vexations qu'on leur fait , les obligeron d'étudier à fond des matieres , sur lesquelles ils n'étoient pas assez instruits . Et plus ils les étudieront , plus ils trouveront que les prétentions de la Cour de Rome sont mal fondées .

On fait une nouvelle cabale pour empêcher que M. Huygens n'entre dans la Faculté étroite , quoique tout le monde convienne qu'il n'y en a point qui soit si digne que lui d'y être admis , & pour la piété & pour la doctrine . L'Internonce y veut faire entrer M. Steyacert , à qui il avoit fait donner auparavant l'exclusion . Ce-

la fait croire qu'il faut qu'il ait tiré parole de lui
qu'il soutiendra les opinions ultramontaines.

Il paroît depuis peu un gros livre in 4°. intitulé, *De libertatibus Ecclesiae Gallicanae*. C'est contre ces libertez. Je l'ai parcouru, c'est-à-dire j'ai lu tous les titres, & en ai lu quelques endroits. Il n'est pas mal fait. Il prend assez bien ses avantages contre l'Assemblée, qui a fait les 4. articles. Il les attaque tous quatre chacun en particulier. Il n'y a rien de nouveau pour le fond de la doctrine. Il parle en particulier de M. de Marca, de M. Richer, de M. de Launois. Il affecte néanmoins une assez grande moderation pour ce qui est des auteurs qu'il refute, mais il soutient tout ce que les plus dévoués à la Cour de Rome ont jamais soutenu. J'entends des Théologiens. Car il n'ose pas dire, comme ont fait beaucoup de Canonistes, que le Pape est le Monarque de toute la terre, & qu'il a une puissance directe sur tous les Rois. Je ne doute point que vous n'aiez déjà entendu parler de ce livre quand vous recevrez cette lettre. Car sans doute que l'Internonce l'aura envoié par la poste....

Mais nous n'avons point vu le livre de M. Maimbourg, parce que nous nous sommes attendus qu'on le rimireroit en Hollande ; ce qui a été cause qu'on ne nous en a point envoié de Paris. Je pense en effet que M. Maimbourg se trompe quand il cite Gerson, pour prouver que dans le 1. decret de la 4. session il y a à la fin, *& reformationem*, &c. Car je crois que Gerson ne cité jamais que les deux Decrets de la 5. session. Mais quand M. Maimbourg se feroit trompé en cela, ce feroit un très petit avantage au Dissertateur*.

Vous

* M. Schelfrage,

Vous nous avez fait plaisir de nous avoir mandé l'histoïre de Siam; mais vous aurez aussi reçu l'extrait de la lettre d'un Jesuite Flamand, nommé Maldonade écrite de Siam en 1677, remplies d'horribles calomnies contre M. de Be-rythe. Cela est bien certain; car nous avons la copie de la lettre entiere, qui a été prise sur l'original. Ne manquez pas s'il vous plaît, de nous mander ce que vous saurez dans la suite du *Fourbaccio*. Je ne sai de quelle religion peuvent être ceux qui sont capables d'une conduite si peu chrétienne; & comment peuvent avoir l'esprit fait ceux qui ont encore de la créance en des gens, dont on fait tant de choses par des voies certaines & indubitable, qui les en rendent entierement indignes.

On m'a fait voir l'extrait d'une lettre d'une personne de Rome, qui fait juger que le catechisme du P. Hazart sera condamné; mais que celui de M. van Bont le sera aussi. Car après avoir dit que son serment ne lui permet pas de rien reveler de ce qui se fait à l'Inquisition, il donne de grandes louanges à ce Tribunal, comme étant très juste, & ne faisant point acception de personnes. Il dit en general que toutes les choses y sont bien examinées, & qu'on y pese bien les raisons & ce qui est conforme à l'Ecriture & à la Tradition, & qu'assurément une doctrine bien apuée sur cela, n'y sera jamais condamnée; mais qu'il peut bien arriver qu'un livre soit prohibé propter modum scriben-
di contra fratrem catholicum (c'est à quoi on a repondu dans le memoire qu'on vous a envoié.) Il dit aussi en un autre endroit de la lettre, qu'il y a des propositions dans le catechisme du P. H. *Novit & suspecta doctrina, quas nunquam sedes Apostolica faciet suas,*

150 CCLXXIX. Lettre de M. Arnauld

On ne vouloit que demander à Rome des juges *in partibus*, pour l'affaire des parens de M. d'Ipres, & cela n'a pas accoutumé de se refuser ; & le nom de M. Jansenius n'auroit point paru dans la suplique, parce que ces parens s'appellent *Ackoi*. Je pense qu'on auroit bien fait de suivre cette voie ; car on ne peut avoir raison de l'Internonce, quoi qu'il ne sache point qu'il s'agisse de Jansenius, mais seulement du P. Hazart. Il a acoutumé, quand on lui demande des juges, comme c'est une de ses principales fonctions en ces païs-ci, de mettre simplement : *Fiat ut petitur*. Mais il ne l'a point voulu faire sur la suplique qu'on lui a présentée de la part des parens. Il a dit a un fort honnête homme qui s'est chargé de la procuration pour ces parens, & qui a signé cette suplique comme Procureur, que c'étoit une grande affaire ; que le P. Hazart étoit un homme d'un grand mérite &c. que ce seroit un grand scandale que de lui faire un procès sur cela. Et comme le Procureur a dit qu'il étoit obligé d'agir selon l'intention de ses Parties, il a prétendu qu'avant que d'accorder ce qu'on lui demandoit, on lui devoit dire de quelle nature étoient les calomnies, dont on se plaignoit. Il a déclaré aussi qu'il ne donneroit point M. de Malines pour juge de cette affaire (c'étoit le premier de ceux que l'on demandoit), parce qu'il étoit suspect aux Religieux. Il a m. me dit nettement que s'il donnoit des juges, il n'en donneroit point d'autres que l'Official d'Anvers. Et le Procureur a eu beau dire qu'il étoit suspect à ses Parties, parce que l'Evêque d'Anvers s'étoit tout à fait déclaré pour le catechisme du P. Hazart ; il a dit sur cela que l'on donnât donc des causes de suspicion, & qu'il en jugeroit. Ce qui est tout

tout à fait contre l'ordre. Car cela seroit bon, si l'Official d'Anvers étoit le juge naturel du P. Hazart, un juge naturel ne pouvant être recusé sans cause ; mais ne l'étant point il suffit que ceux qui lui font un procès, fachent le crédit que ce Pere a dans Anvers, pour regarder comme une injustice manifeste, l'affection qu'à l'Internonce de le leur donner. Quand on le vit si obstiné, le Procureur lui dit qu'il prit garde à ce qu'il feroit, que ses Parties étoient très-bons Catholiques, & que c'est pour cela qu'ils s'adressoient au Pape pour avoir des juges contre le Pere Hazart ; mais que s'ils voioient qu'on refusât la justice qu'ils demandoient, ils pourroient s'adresser aux juges du País, qui ne manqueroient pas de la leur rendre. Cela l'étonna, & tout ce qu'il put répondre est, qu'étant Catholiques ils n'avoient garde de faire cela. A quoi on lui repliqua, que ce seroit la faute de ceux qui les y contraindroient.

Voilà où en est l'affaire. On la laisse un peu dormir, parce qu'on attend des nouvelles de Hollande. Et après cela on lui fera encore de nouvelles menaces.

Certainement ils y doivent prendre garde à Rome. Car ce dont on les menace pourroit bien arriver : ces bonnes gens étant outrez de l'outrage qu'on a fait à leur famille &c à leur parent. C'est pourquoi vous feriez bien d'en donner avis à M^e de Caffoni, afin que l'Internonce ne continue point à vouloir favoriser un Jesuite contre toute sorte de raison.

Ce seroit peu de chose que ces calomnies servissent à faire plutôt condamner le catechisme du P. Hazart. Il en arriveroit plus de mal que de bien. Car les Jesuites ne manqueroient pas de dire, qu'il n'auroit pas été condamné

152 CCLXXIX. *Lettre de M. Arnauld*
pour aucune mauvaise doctrine , mais seulement pour avoir dit des choses des parens de Jansenius & de Jansenius même , dont il avoit été mal informé , & qui se sont trouvées fausses . Ainsi vous les pouvez assurer qu'on n'en de meurera pas là , & que d'une maniere ou d'autre , on aura réparation de ces horribles & infames calomnies . Et puisque S. Paul a appellé à Neron , tout Neron qu'il étoit , de la sentence d'un gouverneur qui vouloit qu'il fût jugé sur les impostures de ceux de sa Nation : pourquoi sera-ce un crime à des Hollandais , si les Ministres du Pape , à qui ils se sont adressez par le respect qu'ils ont comme Catholiques pour le S. Siege , ne leur font pas justice , de s'adresser aux juges temporels que Dieu leur a donnés par sa Providence , pour y avoir la justice qu'on leur refuse dans l'Eglise . Voilà ce que l'on vous supplie de representer un peu fortement .

LETTRE CCLXXX.*

A M. L'EVEQUE DE CASTORIE. *Sur quelques difficultez formées au sujet de son livre de l'amour penitent.*

SOn peut suspendre la communion pour les pechez veniens , pourquoi ne pourroit-on pas differer l'absolution ? L'esprit de l'Eglise est d'envoyer à la communion ceux que l'on absout . Car c'est en cela même que les pécheurs sont liés , en ce qu'il ne leur est pas permis d'approcher de la sainte table . C'est donc leur en donner la liberté que de les délier & de les absoudre . Je ne dis pas néanmoins qu'on ne puis-

* 12. Fevrier 1685.

puisse absoudre & differer la communion. On peut avoir des raisons pour cela , comme si un Confesseur ne pouvoit être présent dans le tems auquel il permet de communier. Mais ce que j'en dis est seulement pour faire entendre que les Auteurs qui enseignent qu'on peut suspendre la communion pour des pechez veniels , peuvent être allegués pour la suspension de l'absolution ; puisqu'il n'y a pas moins de raison pour l'un que pour l'autre. Il y a même une chose considerable : c'est que l'absolution n'est pas nécessaire pour la remission des pechez veniels , qui se peuvent remettre par d'autres pénitences ; au lieu qu'il y aura une grace toute particulière attachée à la communion ; ce qui fait qu'il y a moins de raison de differer la communion à un tel penitent , que de lui differer l'absolution. Ce n'est pas que ce que dit M. Valloni ne soit bien raisonnable , mais il semble que cela s'étend de soi-même , si ce n'est cette derniere clause , qu'il faut que ces pechez veniels procedent d'une cupidité dangereuse qui pourroit conduire facilement au peché mortel . Je crois point du tout que cela soit nécessaire. Si cela étoit il n'y auroit guere de bonnes personnes à qui on pût differer l'absolution pour des pechez veniels. Et ainsi je ne pense point qu'il faille rien ajouter sur cela à ce qui est dans le livre *. La principale utilité de cette pratique , est qu'il est très-bon que le peuple sache quel'on peut differer l'absolution pour des pechez veniels , afin qu'il ne soit pas porté à juger que tout ceux que l'on n'a pas porté sur le champ , doivent avoir commis des pechez mortels.

* C'est de l'*Amor paenitens* qu'il parle,

154 CCLXXX. Lettre de M. Arnauld

Je doute aussi que ce qu'il dit pour allier les SS. Peres & les Scholaстиques sur l'obligation d'aimer Dieu *semper & pro semper*, soit solide. Car elle est fondée sur ce qu'on doit agir pour Dieu. Et il n'est pas vrai, que ceux qui n'ont point étudié en Theologie & qui ont de la piété, se portent vers Dieu comme vers la souveraine justice. C'est une abstraction que les plus saintes ames n'ont peut-être jamais faites en leur vie. Elles regardent Dieu comme tout bon, tout puissant, tout sage : comme leur créateur, comme leur sauveur. Il n'est pas vrai aussi que les Scholaстиques, qui n'ont pas voulu obliger d'aimer Dieu *semper & pro semper*, n'aient voulu qu'exclure la nécessité d'un certain acte particulier de la volonté qui se plaît dans la contemplation de la bonté de Dieu, & de ses autres perfections & qui tâche de s'y unir. On ne sauroit prouver que ç'aït été là leur pensée. Tout ce que l'on peut dire, est qu'ils n'ont peut-être pas assez considéré, qu'il n'est pas toujours nécessaire pour observer le commandement d'aimer Dieu, de penser actuellement à lui ; mais qu'il suffit que ce soit virtuellement, comme l'a expliqué S. Bonaventure. Mais c'est ce que je pense aussi qui est remarqué dans l'*Amor poenitens*; & ainsi je ne vois point de nécessité de rien dire de plus sur cette matière, si ce n'est qu'on peut trouver quelques Theologiens modernes, qui eussent dit que ce commandement, quoi que positif, oblige *semper & pro semper*. Mais quand il n'y en auroit pas, ne disant pas cela de vous même, mais seulement pour répondre à une objection, on n'a rien à vous dire sur cela. Car n'ayant rien dit sur ce sujet qui ne soit très constant par l'Ecriture & par les Peres: quand

il y auroit quelque chose de nouveau dans la reponse que vous faites à une chicane de scholastiques, qu'il n'y a que les préceptes négatifs qui obligent *semper & pro semper*, ne seroit-ce pas une chose tout à fait honteuse, qu'on en fit un chef d'accusation contre le livre d'un Evêque, & que sur de telles vétilles, on mette en balance si on ne le flétrira point par une censure?

Un procedé si indigne & si injuste, dont on ne voit point de fin, fait voir, ce me semble, que les Cardinaux qui témoignent être de vos amis, ne jugent pas bien quand ils croient qu'il faut trainer cette affaire en longueur, & cependant ne point publier la seconde édition. Cette longueur est très préjudiciable à la vérité, & les ennemis du livre en prennent sujet de multiplier leurs objections à l'infini. Car d'abord on disoit qu'on ne trouvoit point à redire au premier livre : mais seulement au délai de l'absolution. Et présentement il paroît que c'est le premier livre que l'on attaque le plus, & qu'on ne peut souffrir qu'on y enseigne que l'amour nécessaire pour le Sacrement de Pénitence, est l'amour dominant & sur toutes choses. On voit donc que la suite les a rendus plus hardis qu'au commencement. Il me semble que vous devriez représenter qu'il y a un libraire qui a acheté de l'Imprimeur toute la seconde Impression, & qui se plaint que le retardement qu'on apporte à la publier, lui est d'un très grand préjudice, & que vous ne voiez pas quel inconvenient il y auroit de la donner, puis qu'elle explique beaucoup de difficultez qu'on a faites à la première, & qu'ainsi elle est plus hors d'atteinte. Voilà ce que les Cardinaux qui vous aiment devroient considérer, & ce leur seroit une occasion de faire agir le Pape d'autre

156 CCLXXXI. Lettre de M. Arnauld
rité pour faire cesser cet examen, comme n'étant plus nécessaire depuis les éclaircissements qu'on a donnés dans cette 2. Edition.

Ce seroit, ce me semble, le vrai moyien de finir cet examen importun, & ceux qui vous aiment à Rome devroient prendre ce parti, bien loin d'empêcher cette publication, en s'imaginant qu'il vous est avantageux de traîner cette affaire en longueur, au lieu qu'il me paroît au contraire que cela vous est fort désavantageux, & fait beaucoup de tort à la vérité.

On envoiera au premier jour en Hollande le petit livre contre le P. Malebranche que j'ai fait chez vous.

LETTRE CCLXXXI.*

A M. DU VAUCEL. Sur les Theses de M. van Espen; les affaires de la Regale; M. Nicole; un chanoine de N. D. de Paris; un mandement de l'Evêque de Bruges, & un Concussionnaire nommé à la Prevoté de cette Eglise.

J'AI reçu dès Mercredi votre lettre du 2. Je ne doutois point que vous n'approuvassiez fort les Theses de M. van Espen. Mais je suis bien aise que vos amis aient été du même sentiment que vous. Nous ne croirons avec vous que M. de S. Hyde † a trop méchante opinion de vos congregations, que quand le livre du P. Hazart y aura été effectivement condamné. Les Cardinaux qui aiment l'*Amor Pœnitens* devroient être bien aises qu'on en publiât la seconde

* 23. Fevrier 1685.

† M. de Renc'hateau.

conde édition , parce que ce leur seroit une occasion de faire cesser les poursuites des Fratres les choses étant plus expliquées , & même plus adoucies dans cette seconde édition que dans l'autre . Au lieu que les choses demeurant au même état , il est plus à craindre que les adversaires de ce livre ne se déchaînent contre de plus en plus , qu'il n'y a à esperer qu'ils se rallient . On a sujet d'apprehender qu'il ne se fasse quelque chose de facheux à l'assemblée prochaine si l'affaire du refus des Bulles n'est accommodée auparavant . Mais il n'y a guere lieu d'espérer qu'on puisse accommoder en même temps toute l'affaire de la Regale . Il est bon néanmoins de le tenter . Mais je voudrois que ce fut en se réduisant à finir au moins l'affaire de Pamiers , selon ce que je vous ai mandé dans une autre lettre . Car c'est une chose horrible de laisser toujours cette pauvre Eglise dans un si misérable état . Ils peuvent voir présentement à Rome combien ils ont été méchans politiques d'avoir si peu ménagé les Evêques qui avoient écrit au Pape avec tant d'ouverture de cœur au commencement de ce Pontificat . Ils n'ont pas daigné répondre à plusieurs ; & c'est ce qui fait qu'ils ne trouvent personne dans les assemblées qui se déclare pour eux . Un seul Evêque ferme & éclairé comme est M. de Grenoble , y pourroit faire des merveilles . Je ne doute point que s'il avoit voulu , il n'eut été de l'assemblée . Que ne le prévenoient - ils , il y a six mois , pour l'engager à vouloir bien en être ?

Mais c'est peut-être qu'ils le soupçonnent d'être Janseniste , & il n'en faut pas davantage pour se dénier de lui .

Ce que vous dites du procès qu'ils font à M. Nicole est une grande marque de leurs injustes

158 CCLXXXI. Lettre de M. Arnauld
préventions. Car c'est une belle preuve que les Jansenistes ont eu la meilleure part à ce qui s'est fait dans la dernière assemblée, qui ne plaît pas à Rome, de ce que M. Nicole ayant entrepris de défendre une très bonne lettre de cette assemblée pour porter les Prétendus-Réformés à se réunir à l'Eglise Catholique, a parlé de l'occasion qui avoit fait faire cette lettre, en rapportant simplement ce que le Président en avoit dit *. Mais c'est, dit-on, comparer cette assemblée au Concile de Carthage, & l'Archevêque de Paris à Aurelius, ce qui leur fait horreur. Pourquoi n'ont-ils pas eu la même horreur, quand ils ont oui tant de fois comparer ce qu'avoit fait Innocent X. contre les cinq propositions, à ce qu'a fait Innocent I. contre l'hérésie des Pelagiens ? Car assurément il y avoit bien de la différence entre ces deux Papes pour ce qui est du mérite personnel. C'est chicaner que de pousser les comparaisons au dela de ce à quoi on les applique. Si une assemblée d'Évêques & celui qui y préside font quelque chose de bien & quelque chose de mal, on peut fort bien approuver ce qu'ils ont fait de bien & le justifier par l'exemple de ce qui s'est fait de semblable dans les plus saints Conciles, sans pouvoir être soupçonné, que fort injustement, d'avoir eu part à ce qu'ils ont fait de mal, & d'estimer autant leurs personnes que les Évêques de ces Conciles. Je voudrois bien savoir si ces MM. auroient de l'horreur de ce qu'on loueroit devant eux ce qu'a fait le feu Archevêque de Gran contre les 4. Articles de l'Assemblée.

* Dans la Conclusion du livre des Prétendus-Réformés convaincus de schisme.

blée. Cependant je viens de lire une Gazette, où il est dit que l'Empereur a confisqué tout ce qu'il a laissé de bien, qui se monte à 4. millions, parce qu'on a découvert qu'il étoit d'intelligence avec Tekeli.

Ce qu'on a mandé à M. Guenet de M. Arnauld, que M. Nicole lui a écrit de la part de l'Archevêque, est un pur songe. Cela auroit pu être, s'il avoit voulu faire quelques avances, comme ses amis le lui conseilloient. C'est à quoi je fai qu'il n'a jamais voulu entendre. S'il vouloit aller en ce païs là, ce seroit incognito. Mais il a sujet de trouver étrange qu'on lui ait refusé une grace de rien qu'il avoit fait demander dans cette vue.

Pour le *Janua Linguarum*, * on n'en envoie-ra à M. de S. Quentin †, que par la voie de la mer, puisque vous le voulez ainsi. Je suis bien tenté de vous envoier un livre intitulé, *Bellum Poeticum* fait par le Professeur en Poësie du nouveau Collège de Louvain ‡ (qui est, à ce qu'on m'a dit, un homme fort pieux) parce qu'il y justifie d'une maniere fort jolie & fort solide ceux que l'on décrie sous le nom de Jansenistes.

Un de nos amis nous mande de Paris trois ou quatre histoires bien horribles.... La seconde d'un Chanoine de N. D. nommé M. T. Persécuteur de M. Guelphe. Ce devot du formulaire a été convaincu.... & a été condamné pour cela par le Chapitre à être six mois en pénitence dans un séminaire. A quoi ne voulant pas obeir, il a résigné sa prébende, se doutant bien

* Les Provinciales en 4. Langues.

† M. Caffoni.

‡ M. Opstraet, qui depuis s'est rendu si célèbre.

bien que le chapitre seroit assez lâche pour en demeurer là. Car d'ailleurs je ne vois pas que cela dut ôter le droit au Chapitre d'executer sa sentence contre lui, bon gré , malgré qu'il en eut. Outre que c'est un effroiable desordre dans la discipline de l'Eglise , de laisser à un homme sentencié pour ses crimes , le pouvoir de disposer de son benefice comme il lui plaira , & même de le resigner à pension. C'est une chose honteuse que cela se souffre , & que personne ne songe à remedier à un si grand abus....

Nous ne savons si nous ne vous avons point écrit d'une Ordonnance fort scandaleuse de M. l'Evêque de Bruges , par laquelle sans distinguer les Ecclesiastiques des Laiques , & ceux qui auroient permission de ceux qui ne l'auroient pas , il défend absolument à tous ceux de son diocèse de lire l'écriture en langue vulgaire. Si on trouve cela bon au lieu où vous êtes , on n'y a guere de soin du salut des ames & de l'honneur de l'Eglise. Car rien ne donne aux herétiques plus d'avantage contre elle , que ces sortes de defenses , vous le savez assez , & ainsi je n'ai pas besoin de vous en dire davantage.

Il est aussi arrivé ici un très grand scandale par un conflit de Jurisdiction. Un Secrétaire ou sous-Secrétaire du Prince de Parme , ayant commis un grand nombre de concussions n'étant point encore dans les Ordres , s'est fait Prêtre peu de tems avant la sortie de ce Prince , lorsque ses crimes n'étoient pas encore découverts. Ils le furent aussi-tôt après , & le Conseil de Brabant lui voulut faire son Procès , fondé sur une Bulle & un Placard de Charles V. L'Internonce s'y est opposé. On a gagné la Cour d'Espagne , & ainsi les juges seculiers

aiant

avant les mains liées , & le juge Ecclesiastique n'ayant point les informations , cet homme tout chargé de crimes , appuyé par M. l'Internonce , a été renvoié à son benefice , qui est la Prévôté de Bruges , de la Collation du Roi d'Espagne , & que le Prince de Parme lui avoit donnée , il y a été reçu en triomphe . Il est présentement la première personne après l'Évêque : il a cinquante benefices à donner ; voilà ce qu'on appelle soutenir les droits de l'Eglise . Mais il est digne de l'Internonce d'être en même tems le protecteur de ce fripon , & le persécuteur de M. Huygens .

Vous saurez sans doute que le Roi d'Angleterre est mort , & que le Duc de Yorck a été proclamé Roi à sa place .

LETTRÉ CCLXXXII.*

A M. DU VAUCEL. Il le prie de remercier M. Caffoni des bons services qu'il rendoit , surtout aux Religieuses de P. R. & à M. de Castorie . Il lui parle du Prince de Hesse-Rhinfelts , de la mort du Roi d'Angleterre , de son successeur , & de l'affaire de la Regale .

J E ne puis assez , Monsieur , vous témoigner combien je suis obligé à M. de S. Quentin † d'avoir témoigné tant de zèle pour de pauvres orphelines ‡ destituées de tout secours humain . Je ne manquerai pas de le leur faire entendre d'une maniere qui ne pourra être comprise que d'elles , afin qu'elles s'aquittent de ce qu'elles

* 8. Mars 1685.

† M. Caffoni.

‡ Les Religieuses de Port-Royal.

162 CCLXXXII. Lettre de M. Arnauld
qu'elles doivent devant Dieu à cet incompara-
ble ami, qui avec tant de bonté & de prompti-
tude est allé au devant du mal qu'il y avoit
beaucoup lieu de craindre qu'on ne leur voulût
faire. Mais je viens d'apprendre que Dieu a dis-
sipé ces sujets d'apprehension, & qu'on ne par-
le plus de cette prétendue réunion, qui ne pou-
voit avoir pour but que de ruiner une maison
sainte qu'il y a long-tems que l'on voudroit
voir abimée. Et ainsi il ne faut que remercier
Dieu & ne plus parler de rien, puisque les
choses sont au même état qu'elles étoient au-
paravant. Cependant on me vient de décou-
vrir ce qu'on m'avoit caché pour ne me pas
tant allarmer. C'est qu'au même tems que l'on
parloit à Paris de réunir les deux maisons, l'A-
bbesse élective de P. R. des Champs étoit mala-
de très dangereusement, sans que ceux dont on
craignoit les mauvais desseins, en suffisent rien.
Or vous jugez assez ce que c'eût été si elle fût
morte dans cette conjoncture. Mais Dieu a
eu pitié de ces pauvres filles. Car on me mande
que ces fraieurs sont passées, & que la malade
est hors de fièvre, par la miséricorde de Dieu
& par les soins du bon medecin. Nous vous
supplions d'en dire une messe d'actions de
graces.

J'ai bien de la joie de ce que vous mandez
de l'amour pénitent, qu'on en a sursis l'examen,
& qu'on trouve bon que la 2. Edition se publie.
C'est la meilleure résolution que l'on pouvoit
prendre; & je ne doute point que le même ex-
cellent ami n'y ait beaucoup de part; de quoi
nous lui avons encore une singulière obligation.

Je pensois mander au Prince quelque chose
de l'affaire de Siam & de la révolte des Jesuites
de ces païs-là contre les ordres du S. S. mais

j'ai

J'ai pensé qu'il seroit mieux que cela vint de vous. Il fait beaucoup d'état de vos lettres, & il nous en a envoié une dans le dernier paquet avec un *remittatur quantociùs*.

Les Gazettes de Hollande & de Cologne disent que le feu Roi d'Angleterre est mort fort persuadé de la vérité de la Religion Protestante. On dit ici au contraire qu'il a reçu tous les Sacremens de l'Eglise d'un Prêtre Catholique. Vous pourrez savoir ce qu'on en a écrit au Cardinal de Norfolck. Ce qui est très certain, est que le nouveau Roi a entendu publiquement la messe, & communie avec la Reine son Epouse devant tout le monde, dans la Chappelle de la Reine Douairière, le dimanche 25. du mois de Fevrier.

Il me semble que vous rendriez un grand service à l'Eglise, si vous pouviez faire en sorte que l'affaire de la Regale s'accommodeât de quelque manière que ce fut, pourvu qu'on en exemptât le chapitre régulier de Pamiers. Car les désordres de cette pauvre Eglise me font tant d'horreur, que n'y voiant point de fin, de la manière que l'on s'y prend à Rome, il vaut bien mieux quitter ce qu'ils ne sont pas en état de conserver, que de donner lieu plus longtems de commettre tant de crimes, qu'ils ne prennent aucun soin d'empêcher depuis quatre ans.

LETTRE CCLXXXIII.*

Au PRINCE ERNEST D'E HESSE-RHIN-FELTS. Il le remercie de ses bontez. Il lui donne avis d'un envoi de livres. Il lui parle de la mort du Roi d'Angleterre ; de sa Religion & de celle de son Successeur ; de quelques écrits sur le Schisme & des observations du P. Tellier sur le Nouveau Testament de Mons ; d'un décret de l'Inquisition contre 65 propositions de morale ; & d'un arrêt du Parlement contre ce décret.

IL n'y a que peu de jours , Monseigneur , que j'ai reçu la lettre de V. A. S. du 24. de Fevrier. Elle est toujours pleine , à l'ordinaire , de temoignages de bonté que je ne puis assez reconnoître.

Outre le nouveau livre contre le P. Malebranche , qui , comme je crois , ne déplaira pas à V. A. j'ai mis dans le même paquet d'un marchand pour Cologne , une These des Dispenses , qu'elle trouvera fort belle & fort solide ; une autre These Théologique & Historique qui montre fort bien que la doctrine des Docteurs de Louvain touchant la grace efficace par elle même , est la même que celle du célèbre Thomas de Lemos , de l'Ordre de S. Dominique , qui combattit si fortement les nouveautés de Molina dans la Congregation de Auxiliis : & que la doctrine de ce savant Dominicain , contraire à celle de Molina , a été approuvée par les Evêques d'Espagne , des Païs-bas , & par les plus célèbres Universitez.

12. Mars 1685.

II

Il y a encore un petit livre intitulé, *Bellum Poëticum* fait par le Professeur en Poësie du nouveau Collège de Louvain de la très sainte Trinité. V. A. S. sera bien aise d'y voir dans l'Appendix qui est à la fin, ce que c'est qu'un Janseniste, & combien il y en a de sortes.

M. Nicole est mieux qu'il n'étoit, graces à Dieu ; mais sa santé est encore bien foible, & il est incapable de travailler à des choses de contention. Il se trouvoit si mal lorsque son livre s'est commencé à se débiter, qu'il s'est reposé sur d'autres pour les prefens. Et de plus il trouvoit tant de fautes dans l'édition de Paris, qu'en ayant fait faire une nouvelle en ces païs-ci, qui est beaucoup plus correcte, il a désiré qu'on en envoiât de celle-là à toutes les personnes de ces quartiers. Et c'est ce que j'ai fait, Monseigneur, mais ç'a été plus tard que je ne pensois, parce que l'impression a plus tardé qu'on ne croioit.

J'ai lu, Monseigneur, ce que vous aviez dessiné d'écrire à Madame la Princesse de Tarente. Cela est fort solide & fort raisonnable. Mais vous avez bien jugé que cela ne seroit d'aucun fruit : & que M. Claude se tenant fort assuré qu'elle ne changeroit pas, auroit tiré avantage de la conférence, parce que la personne pour qui on l'auroit faite, seroit demeurée ferme dans sa Religion. Ces conférences ne sont utiles que quand les personnes pour qui on les fait, sont un peu ébranlées, & qu'elles cherchent la vérité de bonne foi.

On parle différemment du Roi d'Angleterre. Les dernières Gazettes de Hollande disent qu'il est mort dans de grands sentimens de pénitence, & bien persuadé de la Religion Protestant. On dit ici tout le contraire, qu'il a
reçu

166 CCLXXXIII. Lettre de M. Arnauld
reçu dans sa maladie tous les Sacremens de l'E-
glise Catholique. Et on tient à Paris pour cer-
tain que l'Ambassadeur de France l'a écrit ainsi
au Roi. Pour son Successeur, le dimanche 25.
du mois passé il entendit publiquement la mes-
se dans la Chappelle de la Reine Douairiere,
& y communia avec la Reine son Epouse de-
vant tout le monde, & à portes ouvertes. Mais
il se pourra bien faire que tout ce que cela pro-
duira, sera que les Catholiques ne seront pas
persecutez sous son Regne, sans que la Reli-
gion dominante change pour cela dans ses
Roiaumes, comme la Lutherienne est demeu-
rée la dominante dans presque tous les païs de
l'Electeur de Brandebourg, quoi qu'il soit Cal-
viniste. Ce qu'on pourroit peut-être obtenir
pour les Catholiques, seroit qu'ils eussent le
libre exercice de leur Religion, & l'entrée
dans les charges & dans les Parlemens. Ce se-
roit quelque chose, si cela étoit. Mais l'ave-
nir nous est caché, & nous n'en pouvons par-
ler que par des conjectures fort incertaines.

J'ai lû les écrits de votre V. A. S. touchant le
schisme. Mais elle me permettra de lui dire,
que je ne puis être tout à fait de son avis.

Car pour le schisme des hérétiques de ces
derniers siecles: je suis persuadé qu'il n'y a rien
sur quoi on les puisse mieux pousser, & d'une
maniere proportionnée à l'intelligence de ceux
qui ont l'esprit droit, quoi qu'ils n'aient pas
étudié. On en peut juger par l'excellent Trai-
té de MM. de Wallembourg *de Unitate & Schis-
mate*, contre lequel plusieurs Protestans ont
écrit sans pouvoir rien dire que ces savans
hommes n'aient aisément renversé: & par les
deux livres de M. Nicole *Les préjugez legitimes*, & le dernier, *Les Prétendus Reformés*

cap.

convaincus de schisme, par lequel il me paroît avoir parfaitement bien satisfait à tout ce que les rafinemens de M. Claude avoient pu inventer pour éluder celui des *Préjugez*.

Il faut seulement prendre garde à deux articles dont ils tâchent d'éblouir le monde.

Le 1. est de prétendre que les pousser sur le schisme sans entrer dans la discussion des accusations d'erreurs capitales qu'ils ont faites contre l'Eglise, c'est leur donner droit de supposer qu'ils ont eu raison dans ces accusations, & que l'on doit considérer ensuite ce qu'ils ont dû faire.

Mais il n'est pas vrai que ce soit supposer cela, c'est seulement differer à une autrefois à l'examiner, ce qui est bien different. V.A. a vu ce que M. Nicole en a dit.

Le 2. est leur plainte ordinaire. On nous a excommuniés, on nous a chassés; & puis on nous reproche que nous avons fait bande à part.

Mais 1. il n'est point vrai dans le fait que les Calvinistes n'aient érigé leurs conventicules, & n'aient élevé autel contre autel, que parce qu'on les a excommuniés, & qu'ils seroient demeurés unis de communion avec l'Eglise Romaine, si on ne les avoit point chasséz. Ils ont commencé par s'en emparer, & ont déclaré dans leurs confessions de foi qu'ils condamnoient les assemblées de la Papauté &c.

2. Dans le droit, il est contraire à toute la Tradition de l'Eglise, que des personnes injustement excommuniez aient droit pour cela de faire des assemblées séparées de celles de l'Eglise Catholique. On peut voir un excellent passage sur ce sujet dans le livre de S. Augustin de la véritable Religion, ch. 8. outre cette belle

168 CCXXXIII. Lettre de M. Arnauld
le parolle du même saint : *Pr&scindenda unitatis nulla est justa necessitas*, & un autre sem-
blable d'un saint Evêque contre Novatien.
C'est de S. Denys Evêque d'Alexandrie, où il
dit que Novatien devoit plutôt mourir que
de rompre l'unité de l'Eglise. Ce point est aussi
fort bien traité par M. Nicole dans son dernier
livre. Et il l'avoit été aussi parfaitement bien
dans les *Préjugez*. Mais il seroit bon de les
avoir de l'édition qui s'en est faite ici, parce
qu'il y a deux additions considerables prises
de deux autres livres. Si V. A. S. le desira, je
les lui envoierai.

Pour le schisme des Societez Orientales, il
y en a comme les Nestoriens, les Armeniens &
les Cophites, qui se sont séparées elles mêmes,
en ne voulant pas acquiescer aux décisions des
Conciles généraux d'Ephese & de Calcedoine.
V. A. ne niera pas que le schisme ne soit de
leur côté. Mais il y a sujet de louer Dieu de ce
qu'il y a beaucoup d'Eglises Armeniennes qui
sont revenues en ces derniers tems à l'unité de
l'Eglise Catholique. Et si les Jesuites avoient
su menager les Ethiopiens, il y a de l'appa-
rence qu'ils se seroient aussi réunis. Mais ils
se vantent eux mêmes dans leurs Relations,
qu'ils ne se contentoient pas qu'ils abjurassent
l'erreur d'une seule nature, mais qu'ils leur
faisoient passer pour une erreur de ce qu'ils
jeunoient en carême jusqu'au soir, les voulant
obliger de jeûner selon la coutume de l'Eglise
Romaine, en dinant à midi, & faisant colla-
tion le soir, ce qui est contraire au véritable
jeûne, comme Bellarmin le reconnoît.

V. A. insiste plus sur les Grecs. Et il est cer-
tain qu'ils sont moins éloignés de nous, &
qu'ils seroient plus faciles à reduire, si on étoit
bien

bien raisonnable de part & d'autre : mais pour l'ordinaire , ils l'ont été moins que nous.

Car 1. V. A. ne doit pas s'imaginer qu'on ait rompu avec eux à cause que leurs *rites* soient differens des nôtres. Nous leur avons toujours laissé la liberté de s'en servir. Et ce sont eux au contraire qui nous ont fait sur cela les plus méchans procès du monde , jusqu'à nous faire des crimes de ce que nous cessions de dire l'*Alleluia* en carême , & de ce que nos Prêtres rasoient leur barbe. Rien n'est aussi plus insoutenable que ce qu'ils ont fait sur le sujet du pain sans levain dont nous nous servons dans l'Eucharistie. Car au lieu que nous ne les avons point empêché de se servir de pain levé , ils ont voulu douter de la validité de notre consécration , ou au moins il leur a plu de nous condamner très durement à cause des Asymes. On leur a aussi laissé la liberté d'entendre par le purgatoire autre chose que du feu materiel , comme il paroît par le Concile de Constance.

2. Depuis que les Théologiens ont plus étudié l'antiquité que ne faisoient autrefois les Scholaстиques , les disputes avec les Grecs sont bien diminuées , comme il paroît par un savant livre d'un Dominicain , sur leurs livres Ecclesiastiques.

3. La plus grande difficulté seroit la procession du S. Esprit. Car il n'est pas vrai que ceux qui se sont séparez de nous pour cela , croient que le S. Esprit procede à l'*Patre per Filium*. Ce sont les Orthodoxes d'entre eux qui parlent de cette sorte : & je pense qu'on s'en seroit contenté. Mais les autres veulent qu'il ne procede que du Pere seul , & non à filio , ni per filium. Et il faut remarquer qu'en divers Conciles ils se sont rendus au sentiment

170 CCLXXXIII. Lettre de M. Arnauld
de l'Eglise Romaine , & qu'ensuite ils sont re-
tournés à leur erreur. Il est donc certain que
de ce côté là ce sont eux qui ont tort.

4. La primauté ne seroit pas ce qui empêche-
roit la réunion , si on étoit d'accord sur le reste.
Car ils ne la nient pas ; & ils n'ont jamais pre-
tendu autre chose , sinon que le Patriarche de
Constantinople fût le premier après le Pape ,
au lieu que les Papes eussent voulu qu'ils n'eus-
sent été qu'après ceux d'Alexandrie & d'Antio-
che , & non pas après celui de Jérusalem , qui
est postérieur à celui de Constantinople ; car
du tems de S. Augustin l'Evêché de Jérusalem
étoit sous la Metropole de Césarée , & il ne fut
érigé en Patriarchat qu'au Concile de Calce-
doine. Mais cela ne feroit pas de difficulté , par-
ce qu'il y a long-tems que les Papes ont recon-
nu Constantinople pour le premier des quatre
Patriarchats de l'Orient. Il faudroit seulement
regler les droits de la Primauté du Pape , à l'é-
gard de l'Eglise d'Orient. Mais apparemment
on seroit à Rome d'assez bonne composition sur
cela. Car on aimeroit mieux avoir quelque
chose que de n'avoir rien du tout.

V. A. a raison de croire que le Turc mettra
autant qu'il pourra , des obstacles à cette réu-
nion. Mais cela n'a pas dû empêcher le Pape
de se déclarer aussi hautement qu'il fait contre
l'empire Ottoman. Et il n'est pas à craindre
pour cela que les Turcs égorgent tous les Ca-
tholiques qui sont dans son Empire. Ils ne veu-
lent pas irriter jusques à ce point tous les Chré-
tiens de l'Europe. Et il ne le pourroit pas faire
sans rompre avec la France , dont il lui est
très important dans la conjoncture présente de
conserver l'alliance,

J'ai bien oui parler des Observations sur le
Nou-

Nouveau Testament de Mons; mais je ne les ai pas vues : elles sont d'un Jesuite nommé le P. Tellier. M. le Chancelier en avoit refusé le privilége , parce que tous les gens d'esprit sont persuadés qu'on ne peut attaquer cette version que par des chicaneries qui ne méritent pas d'être lues. Le P. Jobert est bien ridicule d'attribuer ce refus au grand credit des Jansenistes. On fait assez qu'ils n'en ont aucun. L'extraire que V. A. m'en a envoié fait assez voir , que c'est un déclamateur qui a plus en veue d'éblouir les idiots & les simples , que de persuader les honnêtes gens. Car y a-t-il du sens commun dans cette conséquence ? Vous avez loué le Pape Innocent XI. & il est en effet fort louable pour sa pieté & pour son zèle : vous êtes donc obligés de le regarder comme infaillible , & rendre une soumission aveugle, non seulement à ce qui se fait par lui-même , mais aussi à tout ce qui se fait de son tems dans la Congregation de l'*Index* , qui est en cela différente de celle de l'Inquisition , qu'on rend compte au Pape de ce qui se fait dans l'Inquisition , au lieu qu'on ne lui en rend point de ce qui se fait dans la Congregation de l'*Index*. Ajoutez à cela que les Jesuites qui sont maintenant idolâtres du Roi , osent dire cela en France , où il est défendu d'avoir aucun égard à tout ce qui se fait dans ces Congregations de la Cour Romaine. Sur quoi il est bon que V. A. sache ce qu'ils ont fait , pour empêcher que la condamnation des 65. propositions n'eût aucune autorité en France. On l'avoit fait imprimer (on ne sait qui) & elle étoit entre les mains de tous les Theologiens qui étoient fort aisés que tant de méchantes propositions qu'on favoit avoir été soutenues pour la plupart par des Auteurs Jesuites , euf-

172 CCLXXXIII. Lettre de M. Arnauld
sont été condamnées. Le Parlement dissimuloit cela, & ne vouloit rien faire contre cette publication d'un décret de l'Inquisition, parce que le trouvant très bon en soi, il ne croioit pas qu'il fût à propos d'en arrêter le cours, à cause qu'on nere connoît pas en France l'autorité du Tribunal où il avoit été fait. Mais cela fâchoit les Je-suites, parce que cela contribuoit beaucoup à augmenter l'aversion qu'on a déjà de leur mo-rale. Ils engagerent donc le P. de la Chaise à emploier tout ce qu'il a de credit pour faire donner un arrêt du Parlement contre la publi-ca-tion de ce decret. Il en parla au Roi & lui per-suada d'envoyer querir le Procureur général pour l'obliger à requerir qu'on le supprimât. Il remontra au Roi pourquoi il n'avoit pas cru le devoir faire. Mais le Roi étoit prévenu par le P. Confesseur, il fallut obéir. Il fit donc sa remontrance, où il crut devoir marquer que ce n'étoit pas que les propositions ne méritas-sent d'être condamnées; mais que c'étoit seulement à cause du Tribunal de l'Inquisition dont on ne reconnoissoit point l'autorité en France. L'Arrêt fut fait sur la remontance, où cette clause étoit. Mais le P. de la Chaise en ayant été aver-ti, il eut un ordre du Roi qu'il porta au pre-mier Président pour faire ôter de l'Arrêt cette clause qui ne leur plaisoit pas. Cela fut fait, quoi qu'on en eût déjà expédié une Grosse où la clause est; mais elle ne paroît plus dans l'Im-primé. Cette histoire est très véritable. Je la fai d'un des Judges qui étoit avec le premier Président, lorsque le Pere de la Chaise le vint trouver pour reformer cet arrêt. V. A. voit as-sez qu'on en peut tirer de terribles conséquen-ces contre ce declamateur. Je suis, &c.

LET-

LETTRE CCLXXXIV.*

A MADAME DE FONTPERTUIS. Sur quelques lettres qu'il lui envoioit ; & sur ce qu'elle se prévenoit peut-être un peu trop à l'avantage d'une Religieuse.

SItôt que le petit ami fut arrivé, je me mis à écrire plusieurs lettres que je croiois qui partiroient trois semaines après par un ami qui a toujours différé son voyage ; de sorte que ce sera celui qui avoit apporté les lettres de Paris qui reportera les réponses plus de trois mois après. Cela me fait craindre que la plupart de ces réponses ne soient plus gueres de saison, & j'ai délibéré souvent d'en jeter la plupart au feu. Mais un mot que vous m'avez dit sur cela m'a fait résoudre de les envoier. Il faut seulement que je vous parle de deux ou trois. Je vous envoie ouverte celle pour le Duc †, comme je vous ai marqué dans votre lettre. Mais je ne sais si on peut croire qu'il soit en état d'en profiter après le desssein qu'il a eu. Vous en ferez juge M.*. La reponse à votre amie n'est peut-être gueres à propos, les choses dont je lui parle étant si vieilles. Mais ce qui est de tout tems est la confiance, que j'aprehende qu'elle n'ait pas en sa superieure autant qu'elle le devroit. Cela me paroît independant de tous les faits bien ou mal rapportez, & de tous les jugemens qu'elle croit que l'on a fait d'elle. Car qu'on les ait faits, ou qu'on ne les ait pas faits, & qu'ils soient bien ou mal fondez, cela ne la dispense pas

H 3 d'ob.

* 23. Mars 1685.

† De Luines.

174 CCLXXXIV. Lettre de M. Arnauld
d'observer sa règle , qui recommande si expressément cette confiance. Je sais bien que quand de petites froideurs & de petites mesintelligences l'ont fait une fois perdre , on a de la peine à y revenir. Mais c'est en cela même que nous devons témoigner à Dieu notre fidélité en surmontant notre repugnance , faisant de notre côté avec ouverture de cœur tout ce qui peut contribuer à dissiper les nuages qui empêchent que la charité ne paroisse telle au dehors , qu'elle est au dedans.

Pour vous , ma très-chère sœur , comme vous êtes si bonne que vous prenez toujours en bonne part ce que l'on vous dit , je ne craindrai point de vous parler franchement de ce que je pense de vous sur son sujet. Vous êtes louable d'avoir autant d'affection que vous en avez pour une si bonne amie , & d'estimer en elle de très grandes qualitez de la nature & de la grace. Mais comme l'amour le plus legitime ne laisse pas de nous aveugler , si nous n'y prenons garde , vous devez vous défier de vous même à l'égard du jugement que vous faites d'une personne pour qui vous avez tant d'amitié , & apprehender que ce ne soit cela qui vous porte à croire qu'on ne se trompe jamais en jugeant d'elle quand on en juge en bien , & à donner le tort à toutes les personnes qui trouvent quelque chose à redire à sa conduite. Je ne suis pas surpris de ce que vous me témoignez qu'elle est fort contente de n'avoir à faire que la grosse besogne : c'est la disposition où doit toujours être une vraie Religieuse. Mais pourquoi voulez-vous que ce soit une marque qu'on ne connoît pas assez sa vertu , de ce qu'on la laisse en cet état ? Je croirois plutôt que ce seroit tout le contraire. Quoi qu'il en soit , je vous assure que

que vous m'êtes toutes deux fort présentes devant Dieu , & qu'un de mes plus grands desirs est qu'il fasse en vous ce qui est renfermé dans cette priere : *Da illis salutem mentis & corporis, ut te totâ virtute diligent, & qua tibi plae- cita sunt, totâ dilectione perficiant.*

LETTRE CCLXXXV.*

A M. DU VAUCEL. Sur la mort de M. de Grana, Gouverneur des Païs-bas ; l'assemblée du Clergé ; & les affaires du P. Hazart.

Nous ne pensions pas vous écrire aujourd'hui. Mais nous avons cru vous devoir apprendre une triste nouvelle , qui est la mort de M. le Marquis de Grana, qui deceda avant hier après minuit ensuite d'une retention d'urine qui lui a duré 15. jours sans grande douleur, parce que l'urine étoit arrêtée dans les uretaires par deux pierres qui les bouchoient. Il a témoigné des sentiments très-chrétiens dans toute sa maladie, comme il avoit toujours fait aussi étant en santé. Son intégrité a été admirable dans tout son gouvernement , n'ayant jamais rien exigé , ni souffert qu'on donnât rien pour aucune charge ; au lieu que sous les autres Gouverneurs il falloit de l'argent pour toutes choses , & souvent même pour les Benefices. Il étoit bien disposé pour MM. de Louvain , & il avoit sur tout une estime particulière pour M. Huygens. Mais les préventions de la Cour d'Espagne & les entêtemens de l'Internonce l'avoient mis hors d'état de pouvoir rien faire pour eux. Un peu avant sa mort on a reçu des lettres d'Espagne , qui le continuoient pour trois ans dans le

H 4

gou-

* 22. Juin 1685.

gouvernement , quoique le bruit fût au contraire qu'il étoit revoqué. C'est Antonio Agurto general de la Cavalerie qui lui a succédé par *interim* , étant nommé le 2. de trois par des lettres cachetées , qui étoient depuis 3. ou 4. ans dans le château d'Anvers pour n'être ouvertes que dans un cas tel que celui qui est arrivé. Mais le 1. des trois n'étant plus ici , mais en Espagne , cela est échu au second qui est Agurto. On ne fait encore ce qu'il fera. Mais un de ses amis , qui est des nôtres , nous a fait dire qu'il n'y avoit rien à craindre pour nous.

On assure que l'assemblée ne fera rien que contre les Huguenots. Elle fait dresser une formule de foi , & on demandera au Roi qu'il ordonne qu'il soit défendu aux Ministres sous quelques peines , de rien imputer aux Catholiques de différent de cela ; comme de les accuser d'adorer les images &c. M. de Paris est seul President de cette Assemblée.

On vous envoie une nouvelle Requête qui doit être présentée ce soir ou demain matin à l'Internonce. Elle vous apprendra où en est le procès contre le P. Hazart.

Comme on a mandé de Paris que les Evêques de qui on avoit demandé l'approbation de l'*Amor poenitens* , étoient bien aises d'en être requis par l'auteur , on a envoyé 7. ou 8. lettres de M. de Castoric *eadem forma* à la mode d'Italie pour les en suplier. Je suis tout à vous & de tout mon cœur , & tous nos amis vous suivent.

LETTRE CCLXXXVI.

AU PRINCE ERNEST LANTGRAVE DE
HESSE-RHINFELTS. *Sur la mort de M.
de Grana Gouverneur du Païs-bas.*

MONSIEUR,

J'Ai reçu depuis deux jours trois lettres de V. A. S. du 15. de ce mois sur différentes matières. Mais il nous est arrivé en même tems un sujet d'affliction, qui est la mort de M. le Marquis de Grana. J'en suis affligé, & à cause de la bonté qu'il avoit pour moi, dont il m'a donné en diverses rencontres de si obligeans témoignages, & à cause de la perte que fait ce païs-ci d'un Gouverneur si sage, si habile & si pieux. Mais ce qui console est cette dernière qualité, qui donne tout lieu d'espérer qu'il a passé des traverses de cette vie en un éternel repos. Il a continué à en donner des marques tout à fait édifiantes en sa dernière maladie, qui lui a laissé une grande liberté d'esprit. Il s'entretenoit de Dieu avec une resignation vraiment chrétienne. Il a parlé avec une bonté merveilleuse à une personne, dont il avoit beaucoup sujet de se plaindre. Il a laissé par son Testament quatre milles florins aux pauvres, dans l'intention qu'ils prieroient Dieu pour ceux qui l'avoient traversé dans son gouvernement. Car il y a été beaucoup traversé, & le peuple qui souvent n'est pas trop sage, a fort crié contre lui dans les derniers tems, n'ayant pas l'esprit de voir que depuis la mort de l'Infante Isabelle, ils n'ont jamais eu un si bon Gouverneur, & n'en auront peut-être jamais. Dès qu'il fut

178 *CCLXXXVI. Lettre de M. Arnauld*
établi , il y fit donner aux soldats tout ce qu'il
avoit reçu des présens ordinaires qui sont con-
sidérables. Il n'a jamais vendu aucune charge ,
au lieu que tout se vendoit auparavant , & qu'il
n'y avoit pas jusqu'aux Benefices , dont on ne
tirât de l'argent. Après sa mort on ouvrit un
papier cacheté , qui étoit gardé dans la citadel-
le d'Anvers , où on trouva trois personnes nom-
mées pour le gouvernement , au cas qu'il va-
quât sans qu'on y eut pourvu. Le Duc de Ve-
xa , Antonio Agurto Mître de camp general de
la Cavalerie , & Dom Francisco Marco de Ve-
lasco Gouverneur du château d'Anvers. Mais le
Duc étant en Espagne , c'a été Agurto qui étoit
nommé le second , qui a pris possession du gou-
vernemement. On ne fait pas si ce sera pour long-
tems , parce qu'il n'est pas de qualité pour une
si grande charge : car ce n'est qu'un soldat de
fortune.

Je n'ai pas grand chose , Monseigneur , à di-
re sur les trois lettres de V. A. Il n'y a que la
premiere lettre qui me regarde , & je suis assu-
ré que si Elle savoît des choses qui ne se peu-
vent écrire , elle ne m'accuseroit ni de foibleesse ,
ni de lâcheté *.

Il n'est pas à craindre que l'on retracte jamais
en France ce qui s'est fait au Clergé. On pourra
bien avoir de la condescendance pour la Cour
de Rome en d'autres choses , mais ce ne sera
jamais sur cela.

Je ne fais point de Theologiens qui ensei-
gnent qu'on ne doit point garder la foi aux hé-
retiques , si ce n'est peut-être quelques Jesui-
tes ,

* Le Prince trouvoit que M. Arn. ne se déclaroit
pas assez ouvertement contre l'insuffisance du Pape.

tes , à l'égard de ce que dit V. A. Mais Elle me permettra de lui dire que ce feroit un remède bien violent contre ce manqueument de parole , que d'exiger du nouvel Electeur Palatin , qu'il mit une de ses places fortes entre les mains d'un Prince Protestant avec une garnison que cet Electeur entretiendroit. Ce feroit n'être plus Prince souverain que de nom. Et au lieu qu'il est plus raisonnable que ce soit les sujets qui se fient à la parole de leur Prince , ce feroit le Prince qui dependroit de la bonne ou de la mauvaise foi de ses sujets heretiques.

Que ce feroit , Monseigneur , une heureuse surprise si ce que V. A. mande par un petit billet pouvoit arriver ! J'en aurois une extreme joie pour lui pouvoir témoigner de vive voix les obligations infinies que lui a son très-humble & très-obéissant serviteur. A. A.

LETTRE CCLXXXVII.*

A M. L'EVEQUE DE CASTORIE. D'une ordonnance de M. l'Evêque de Bruges contre la lecture de l'Écriture sainte en langue vulgaire.

J'Ai bien de la joie , Monseigneur , de ce que M. Valloni travaille si bien pour la vérité , mais j'ai en même tems bien de la douleur de ce qui l'oblige à ce travail. Car je ne saurois m'empêcher d'avoir une vraie indignation de voir qu'un si excellent livre † soit si long-tems soumis à un examen si injuste , & je ne saurois

H 6 croire

* 4. Fevrier 1686.

† Le livre , de l'*Amor Pœnitens* de M. de Castorie.

180 CCLXXXVII. Lettre de M. Arnauld

croire que de telles gens méritent qu'on les défende contre le nouveau livre de M. Maimbourg , quand il auroit passé en quelque chose les bornes de la vérité , outre qu'il seroit impossible de les contenter , parce que , quoique l'on dît pour eux , ce seroit toujours beaucoup moins qu'ils voudroient.

Pour l'affaire de Bruges , jamais Ordonnance ne fut plus extravagante , & plus scandaleuse pour l'Eglise. Car on y défend la lecture de l'Ecriture sainte en langue vulgaire absolument , & sans aucune distinction des laïques & des Ecclesiastiques de ceux qui auroient permission de la lire , & de ceux qui ne l'auroient pas. Desorte que ni l'*Index* , ni le Catechisme de Malines , ni l'ordonnance de Philippe II. ne peuvent justifier l'ignorant Evêque qui a fait celle-ci. Non seulement parce que les tems sont bien changés depuis , comme vous avez très judicieusement remarqué dans votre livre , *De lectio scriptura sacra* ; mais aussi parce que l'*Index* , le Catechisme & le Placard ne disent point absolument , qu'il est défendu de lire l'Ecriture en langue vulgaire , mais seulement qu'on ne la lira point sans permission , ce qui est si différent , que Bellarmin accuse Kemnius d'un mensonge très impudent pour avoir confondu l'un avec l'autre. *De verbo Dei l. 2. c. 15. 7. At Catholica Christi Ecclesia.*

Le sujet que vous pourriez prendre d'écrire à cet Evêque sur son ordonnance seroit le scandale que ces sortes de défenses font parmi les hérétiques , lui représentant combien cela empêche leur conversion , comme le P. Veron si célèbre Controversiste a reconnu dans l'avant-propos de sa traduction du N. T. On le peut voir dans la préface du 3. livre contre

Mallet

Mallet de la lecture de l'Ecriture sainte. Vous pourriez marquer aussi que tous les Pères généralement , sans en excepter aucun , ont conseillé la lecture de l'Ecriture sainte en langue vulgaire à toutes sortes de personnes , en Latin à ceux de l'Eglise Latine , en Grec à ceux de l'Eglise Grecque , en Syriaque aux Siriens &c. qu'au commencement des dernières hérésies on a pu avoir quelque raison de ne permettre pas cette lecture indifféremment à tout le monde , parce que les hérétiques avoient prévenu les simples de cette fausse opinion , qu'ils devoient trouver dans la Bible tous les dogmes de la foi , sans s'arrêter aux sentimens de l'Eglise Catholique. Mais que tous les Catholiques sont maintenant très-éloignez de cette pensée : de sorte que ce n'est plus présentement que pour édifier leur piété , que les personnes pieuses lisent la Bible , & sur tout le Nouveau Testament en langue vulgaire. Et on est assuré que ceux qui s'appliquent à la conduite des ames , temoigneront qu'elles en tirent beaucoup d'avantage , & que ce que l'on craignoit autrefois , n'arrive point. Cela se voit en France où il se vend une infinité de Nouveaux Testaments en langue vulgaire , sans qu'on en demande aucune permission , & on ne trouve point que cela fasse de mal à personne.

J'ai vu , Monseigneur , votre dernière lettre à M. Snellaerts. Mais permettez moi de vous dire que le fait , qui est que les Evêques du tems d'Elisabeth aient été consacrés par de vrais Evêques , me paraît constant , quoique Sanderus & quelques autres Convertistes aient dit au contraire. Et il m'est impossible de m'imaginer que les Presbytériens n'eussent pas

repro-

182 CCLXXXVIII. Lettre de M. Arnauld reproché aux Episcopaux ce defaut de succession , s'ils eussent eu quelque sujet de le faire. Mais , dites-vous , il s'agissoit entr'eux du droit & non pas du fait. Il s'agissoit de l'un & de l'autre. Car avec quel front les Episcopaux auroient-ils soutenu que nul Prêtre n'est vraiment Prêtre , s'il n'est ordonné par un Evêque , lequel Evêque doit avoir été ordonné par d'autres Evêques , si le défaut de cette succession avoit fait que ceux qui soutenoient cela , Hamond , Pearson , & les autres , n'avoient été que de faux Prêtres .

Je trouve plus de difficulté pour la validité de l'Ordination , selon le rit de l'Eglise Anglicane. Mais je suis persuadé qu'on peut être validement ordonné Evêque sans qu'on ait été ordonné Prêtre auparavant , quoique cela ne se pût pas faire licitement , & à cause que ce seroit contre l'ordre de l'Eglise. J'avoue néanmoins que se pourroit être plutôt de ce côté là qu'on douteroit de la succession des Evêques d'Angleterre.

LETTRÉ CCLXXXVIII.*

A M. DU VAUCEL. Sur l'affaire intentée au P. Hazart par les parens de M. Jansenius ; un mandement de Bruges contre la lecture de l'Ecriture sainte ; l'interdiction d'un curé à ce sujet ; & la prevention du nouveau Gouverneur contre MM. de Louvain & M. l'Archevêque de Malines.

L'Internonce a résolu de ne faire aucune justice aux parens de M. Jansenius. La Requête dont on vous a envoié la copie lui ayant été

* 6. Juillet 1685.

été signifiée , il a été 7. ou 8. jours sans qu'on en ait pû tirer réponse. C'est sans doute qu'il l'a communiquée au P. Hazart , & se doit être par son conseil qu'au bout de ce tems il a répondu , que puisqu'ils ne vouloient point de l'Evêque d'Anvers , il ne le leur donneroit pas , mais qu'ils ne devoient point s'attendre qu'il leur en donnât d'autres que l'Evêque de Bruges , qui n'est pas moins devoué aux Jesuites que celui d'Anvers , & qui de plus a l'esprit si de travers , que parce qu'un très bon Curé de sa ville avoit exhorté ses paroissiens de lire le Nouveau Testamant (non point de la version de Mons , car on ne fait à Bruges que le Flamand , mais de l'ancienne version flamande de Louvain) il a fait une Ordonnance où il defend à qui que se soit sans distinction de lire les versions de l'Ecriture en langue vulgaire , & il a interdit ce Curé de la prédication , qui en a appellé à l'Archevêque de Malines , où le procès est encore. Cette affectation de l'Internonce de ne vouloir donner qu'un seul juge , au lieu qu'on a toujours acoutumé d'en donner trois , & de n'en vouloir donner aucun qui ne soit à la devotion des Jesuites , reduira enfin ces parens de feu M. d'Ipres , si on n'y donne ordre à Rome , de porter cette affaire aux tribunaux séculiers , & peut être même à ceux de Hollande , ce qui seroit un très grand scandale , mais dont l'Internonce sera seul la cause. Car il n'y a point d'apparence qu'on laisse impunies d'aussi horribles calomnies , que le sont celles du P. Hazart , qui outre ce qu'il a dit dans son livre , a osé soutenir par un Ecrit envoié à l'Internonce , qu'on n'avoit rien à lui dire sur l'assemblée de Bourgfontaine , puisqu'il ne l'a rapportée qu'après un temoin,

184 CCLXXXVIII. Lettre de M. Arnauld
temoin, qui est omni exceptione major, ce sont
ses propres termes. Et il a été assez étourdi
pour mettre M. Arnauld comme ayant été de
cette Assemblée de Deïstes sur la foi de ce mê-
me temoin, qui met cette assemblée en 1621,
lorsque M. Arnauld n'avoit que 9. ans, n'é-
tant né qu'en 1612. Il seroit bon, M. que vous
repräsentassiez cela un peu fortement, afin que
l'on obligeât l'Internonce à donner les trois
juges qu'on lui a demandez par deux fois,
contre lesquels on ne fauroit alleguer aucun le-
gitime sujet de recusation.

Il court ici une piece bien jolie sur une pro-
cession des Jesuites de Luxembourg. J'ai cru
que vous seriez bien aise de la voir.

Je ne fais aucune nouvelle finon que le nou-
veau Gouverneur paroît bien prevenu contre
l'Université de Louvain, & contre M. l'Ar-
chevêque de Malines, faisant tout ce qu'il
peut pour lui faire perdre son procès contre le
Doien de sainte Gudule, qui quoiqu'il ait
charge d'ames, prétend se maintenir dans son
Doienné sans être examiné & approuvé par
l'Archevêque. C'est une affaire qui fait main-
tenant bien du bruit. Car les Etats ont pris
fait & cause pour M. l'Archevêque & font
de terribles plaintes contre le Chancelier de
Brabant, qui s'entendant avec le Gouverneur
fait sur cela des choses tout à fait injustes.

LET-

LETTRE CCLXXXIX.*

A M. DU VAUCEL. Sur la protection que l'on devoit accorder à Rome, à l'Université de Louvain; l'Etat pitoiable du Diocèse de Liege, & le remede que l'on pouvoit y apporter.

J'AI bien de la joie, M. de ce que vous nous mandez, qu'il y a lieu d'espérer qu'on ne touchera point aux 31. propositions que l'on attribue à MM. de Louvain, & dont il y en a deux, que l'on prétend être tirées du livre de la Frequent Communion. Mais je vous proteste que ce que je regarde en cela, est le bien de l'Eglise, dont les intérêts me sont si sensibles, que toute autre chose me touche peu. Et ce que j'ai toujours considéré comme le principal bien de l'Eglise est ce qui peut contribuer à faire avancer les âmes dans la pieté; & comme un des plus déplorables de ses maux, ce qui est capable de mettre obstacle à cet avancement. Et c'est ce mal, qui fut arrivé sans doute, si ceux qui n'aiment pas l'Université de Louvain, eussent obtenu cette censure par quelque surprise. Car ils n'auroient pas manqué de s'en servir, & pour rendre suspectes les plus sûres règles de la morale chrétienne, & les plus avantageuses au salut des âmes, & pour décrier les plus gens de bien, & qui font le plus de fruit dans le ministère ecclésiastique.

Sa Sainteté n'est que trop persuadée que la morale de l'Evangile, d'où dépend le salut des chrétiens, a reçu une grande atteinte par les fausses opinions d'un grand nombre de Casuistes,

186 CCLXXXIII. Lettre de M. Arnauld
stes, approuvées & pratiquées par beaucoup de
confesseurs & de directeurs. Son zèle en a été
ému, & elle s'est sentie comme S. Paul brûlée
par le scandale de ces pernicieux relâchemens,
dont tant de pécheurs prenoient occasion de
s'endormir dans leurs péchez. Elle a tâché
d'apporter quelque remède à un si grand mal
par la condamnation des 65. propositions, qui
lui avoient été présentées à examiner par les
Docteurs députez de l'Université de Louvain.
Sa Sainteté n'ignore pas combien l'examen de
ces propositions a été traversé, quels obstacles
on y a mis, & qui sont ceux qui les y ont mis.
Elle fait combien on a voulu de mal aux pieux
Docteurs qui ont procuré cette censure, &
avec quel zèle & quelle lumiere ils ont travail-
lé à la soutenir, & à faire ensorte que l'Eglise
en recueillit un fruit solide; ce qui en a dû être
le but. Car sans cela ne peut-on pas dire des
meilleures ordonnances ce que S. Paul dit des
meilleures œuvres sans la charité, que c'est
très-peu de chose devant Dieu. Mais rien as-
surement n'auroit été plus capable d'empêcher
ce fruit que la censure de ces 31. propositions
ou obscures, ou ambiguës, ou infidellement
extraites, si les adversaires de cette Universi-
té avoient pu l'obtenir par leur credit. Car
ils n'auroient pas manqué de la faire retomber
sur tous les points de la doctrine des Theolo-
giens de Louvain, qui y auroient eu le moin-
dre rapport. Et sans même en faire aucune
application en particulier, il leur auroit suffi
de faire courir dans le monde, que plusieurs
propositions de ces Docteurs auroient été con-
damnées, pour rendre parmi les simples toute
leur doctrine suspecte, & confirmer par là ce
qu'ils ont répandu en tant de libelles, que ce
sont

sont des nouveautés & des rigueurs excessives, ce que tant de chrétiens lâches, qui ne se veulent faire aucune violence pour gagner le ciel, & pour se détacher de leurs passions, ne sont que trop susceptibles de croire. Du decrî de la doctrine on eût passé à celui des personnes, c'est-à-dire, de tout ce qu'il y a de meilleurs Ecclesiastiques dans les Païs-bas, que l'on s'efforce depuis tant de tems de rendre odieux au peuple par les noms de réformateurs & de Rigoristes.

Si on savoit au païs où vous êtes, autant que je le fai, quel préjudice cela auroit fait aux ames, je suis assûré que l'on regarderoit comme un des plus grands services que l'on puisse rendre à Dieu, d'empêcher par toutes sortes de voies que l'on ne donnât jamais occasion à ceux qui la cherchent, de causer de telles brouilleries dans l'Eglise. Rien n'est plus certain que tout ce qu'il y a de bons ouvriers dans les Païs-bas Espagnols & Hollandois, se forment dans cette Université, où jamais la discipline n'a été plus exacte, ni les mœurs plus réglées, ni la piété plus édifiante. On vit dans presque tous les Colléges des Théologiens, comme dans les séminaires les plus réformés; on y fait trois fois le jour l'oraïson mentale, & on y exerce continuellement les jeunes gens à tout ce qui peut servir pour former de bons Pasteurs. Je connois de ces Pasteurs sortis de cette Ecole il n'y a que 7. ou 8. ans, qui se conduisent dans leurs cures d'une maniere si apostolique, & y font des fruits si merveilleux, que cela passe toute créance. J'en ai quelques relations que je vous envoierai si vous le desirez. Que ne devroit-on point faire pour les soutenir & pour augmenter la bonne odeur de

188 CCXC. Lettre de M. Arnauld

de J. C. qu'ils répandent dans tout le païs ? Qu'on ne fasse rien au moins qui puisse donner sujet de diminuer la créance que les peuples ont en eux, sans laquelle ils leur seroient inutiles , qu'on ait pitié de tant de pauvres ames pour lesquelles J. C. est mort. Mais cela me fait souvenir de l'abandon déplorable où se trouve une autre Province. C'est le diocèse de Liège , où presque toutes les cures sont remplies d'ignorans & de Prêtres peu réglés , parce que le concours n'y est point établi , sous prétexte que l'on a fait passer presque toutes les cures pour des Vicariats. Un sibon Pape n'aurroit qu'à donner charge à des gens de bien d'examiner sérieusement cette affaire , en leur recommandant de ne se point arrêter aux subtilitez de quelques Canonistes , mais d'avoir principalement en vue ce fondement de toutes les loix : *Salus populi suprema lex.* Ce qui est bien plus vrai du salut éternel que du temporel. Je me suis plus étendu que je ne pensois. C'est que les intérêts de l'Eglise me tiennent au cœur , & qu'on a peine à se retenir quand le cœur parle.

LETTER CCXC.*

A M. DU VAUCEL. Sur la lecture de l'Ecriture sainte ; un Catechisme publié à Bois-le-Duc , & les suites des Preventions du Gouverneur des Païs-bas contre les pretendus Jansenistes.

Quoique j'ait répondu vendredi dernier à votre lettre du 7. Juillet , je commence dès aujourd'hui à vous écrire pour vendredi prochain ,

* 31. Juillet 1686.

chain, parce que j'ai le cœur percé de douleur du scandale qui vient d'arriver à Leide qui peut faire un extrême tort à la Religion Catholique. Je ne doute pas que Monseigneur * ne vous en écrive; mais comme il est acablé d'affaires, il pourra ne le pas faire sitôt, & je crois qu'il est important que vous en soiez bien-tôt informé. Je reprendrai l'affaire de plus haut. Je pense vous avoir mandé ce qui est arrivé à Bruges il y a un mois ou deux. Un curé de la ville des meilleurs du Diocèse qui a de la tête, & qui est dans de fort bons sentimens, ayant exhorte ses paroissiens de lire le Nouveau Testament (vous remarquerez qu'on ne parle que Flamand dans cette ville-là, & qu'ainsi il ne s'agit point du Nouveau Testament de Mons) l'Evêque qui ne l'aime point, parce qu'il est tout dévoué aux Jesuites (j'entends l'Evêque) pour lui faire pièce fit une Ordonnance en Flamand, par laquelle il défendoit généralement à tous ses Diocésains, sans en excepter les Ecclesiastiques, de lire l'Ecriture Sainte en langue vulgaire, & sans ajouter à moins qu'on n'en eut la permission; de sorte que le peuple n'a pu comprendre autre chose de ce mandement, sinon que l'Ecriture en langue vulgaire est un livre absolument défendu, qui ne peut être lu par quelque personne que ce soit, ni sous quelque prétexte que se puisse être. Et ensuite il a eu la temerité d'interdire la prédication à ce bon Curé, pour avoir exhorte ses paroissiens à la lire. Ce Pasteur, qui pouvoit ne point déferer à cette sentence d'interdiction qui avoit été rendue, contre toutes les formes, a mieux aimé y déferer; mais il en a appellé au Metropolitain, devant

* M. l'Evêque de Castorie.

devant lequel il y a procès, dont un des chefs est que le Curé prétend avoir de quoi prouver que l'Evêque est tellement emporté contre les plus savans & les plus pieux Docteurs de Louvain, qu'il a dit de M. Viane & de M. Huigens qu'ils étoient *proditores fidei, perdit& doctrin&*
& alti sensus. (Vous savez que ce dernier est une injure qui n'a point de sens.) Vous jugez de là (ce qui soit dit en passant,) si ce n'est pas une visible collusion de M. l'Internonce avec les Jesuites, de vouloir que les parens de feu M. Jansenius Evêque d'Ipres n'aient point d'autre juge qu'un tel Evêque dans le procès qu'ils ont intenté au P. Hazart pour les horribles calomnies qu'il a avancées dans un livre public contre leur famille & contre leur parent.

Cette Ordonnance de l'Evêque de Bruges, jointe à la maniere insoutenable dont il a traité son Curé, l'ayant rendu fort odieux, il a trouvé quelque ami parmi les Reguliers, qui ne s'est pas contenté de soutenir ce qu'il avoit ordonné contre la lecture de l'Ecriture sainte en langue vulgaire ; mais qui a voulu encore aller plus avant, en l'étendant à la lecture de l'Ecriture sainte dans les langues des savans aussi qu'en langue vulgaire; ce qu'on n'a jamais prétendu, depuis même les hérésies du dernier siècle, étant toujours demeuré pour constant, qu'il étoit permis à tout le monde & aussi bien aux laïques qu'aux Ecclesiastiques, de lire la Bible en Latin, quand on entendoit cette langue. C'est ce qui a produit l'horrible livre qui a pour titre : *Lectio Scripturarum OMNIBUS SECULARIBUS & ineruditis noxia.*

Un Religieux du même Ordre que l'auteur de ce livre, l'a donné à imprimer à un libraire

Catholique de Leyden. Mais il n'a pas sitôt paru , que les Magistrats en ayant été avertis , ils ont envoié un huissier qui a saisi tout ce qu'il a trouvé d'exemplaires dans la boutique du Libraire ; & les ayant examinés ils les ont trouvés si propres à décrier notre Religion comme étant ennemie de la parole de Dieu , qu'ils les ont fait distribuer au lieu où s'assemblent les marchands , avec une extrême confusion des Catholiques , & une incroyable joie des hérétiques , qui croient , & non sans raison , avoir par là de quoi nous combattre avec avantage , & qui esperent que ce leur sera un moyen de détourner de se faire Catholiques ceux mêmes qui y auroient quelque penchant.

Je ne puis vous dissimuler que si j'étois à la place de M. l'Evêque de Hollande , je me croirois indispensablement obligé , pour arrêter autant qu'il seroit en moi , le cours d'un si grand scandale , de publier une Ordonnance par laquelle je condamnerois ce méchant livre comme contenant une doctrine inouie dans l'Eglise Catholique , & entierement contraire à ses sentimens , & j'en interdirrois la lecture à tous ceux que Dieu auroit soumis à mes soins. J'envoierois cette Ordonnance dans toutes les paroisses , & commanderois à tous les curés séculiers & réguliers de la lire au peuple , afin que tout le monde sût que les Pasteurs Catholiques désavouent & condamnent cette horrible proposition : *Lectione Scripturarum omnibus secularibus & in eruditis noxia.*

Ce saint Prelat auroit d'autant plus de sujet de faire cette Ordonnance , qu'il ne feroit que soutenir ce qu'il a enseigné dans son livre qui a pour titre : *Tractatus de lectione scripturarum* .

192 CCXC. Lettre de M. Arnaud
rum, in quo Protestantium eas legendi praxis
refellitur; Catholicorum verò stabilitur; qui a
été parfaitement bien reçu à Rome, comme il
paroît par le Journal des Savans de l'Abbé
Nazario: qui a parlé de ce livre en l'année
1677. (Je ne fais pas en quel mois, vous le
pourrez savoir en vous en enquérant) avec
de fort grands éloges & beaucoup de lumière.
On a mis ce qu'il en dit dans la traduction en
Français de ce livre de l'an 1680. Si vous pou-
vez la trouver à Rome, vous y verrez cet en-
droit du Journal de M. Nazario, sinon tâchez
de recouvrir le journal même. Car il est im-
portant que vous voiez cela, & que vous le
fassiez lire à tous vos amis, parce que rien n'est
plus capable de convaincre de calomnie ceux
qui veulent faire croire que l'Eglise Romaine
ne trouve point bon qu'on lise l'Ecriture sain-
te. Je vous ai dit ce que pourroit faire M.
l'Evêque de Hollande pour empêcher autant
qu'il sera en lui les avantages que les héréti-
ques ne manqueront pas de tirer d'un livre si
scandaleux: mais je prévois que cela ne guéri-
roit le mal qu'à demi. Car il ne faut point
douter que les hérétiques ne disent qu'ils n'i-
gnorent pas qu'il n'y ait quelques Catholi-
ques qui n'aprouvent pas ces excès de leur
Eglise contre la parole de Dieu, & qu'ils sa-
voient bien que M. de Castorie étoit de ce
nombre. Mais que ce nouveau livre fait voit
que c'est le vrai sentiment de l'Eglise Romai-
ne, que les plus zélés Papistes ont grand soin
d'inspirer au peuple. Et ils pourront ajouter,
que ce qui fera voir que cela est ainsi, c'est
qu'on se gardera bien à Rome de condamner
ce livre. Or que pourroient dire à cela les
Prêtres de Hollande, s'il se trouvoit qu'en
esset

effet on ne condamnat point à Rome un si pernicieux livre?

Vous voiez donc bien, M. que si on veut remédier à un si grand scandale, il est absolument nécessaire qu'il y soit condamné. Et que si on ne l'y condamne point, ce sera une marque (*flens dico*) que ceux qui travaillent à ces condamnations, secondent très-mal les saintes intentions d'un si bon Pape, & pensent à toute autre chose qu'aux intérêts de l'Eglise, & au salut du peuple de Dieu. Il y a bien d'autres choses qui le font voir, quand ce ne seroit que de ce qu'on ne parle plus de censurer un livre aussi rempli d'erreurs, qu'est celui du P. Hazart, comme aussi de ce qu'ils ont condamné une pratique très utile des eurez de ce païs-ci pour empêcher que le peuple n'ignorât les veritez les plus nécessaires, à savoir qui est de les renfermer en *sept points*, sans qu'ils aient jamais voulu dire ce qu'ils avoient prétendu condamner dans ces sept points, quoi qu'on leur eût représenté que les Ministres de Hollande en faisoient de grands triomphes, en faisant voir dans leurs prêches, que ces sept points qui avoient été condamnés à Rome, comme il paroiffoit par la feuille imprimée qu'ils leur lisoient, étoient les plus grandes veritez de la Religion chrétienne, l'unité de Dieu, la Trinité des personnes, l'Incarnation & quelques autres.

Voici encore la publication d'un autre livre fait par un Missionnaire de Bois-le-Duc, qui pourra faire persecuter les Catholiques. C'est un catechisme qui porte l'approbation du Provincial des Dominicains & de M. Bassery vicaire Apostolique, dans lequel on a mis : *Calvinum ob sodomiam fuisse consum flagellis, & no-*
Tome IV. I tatum

tatum ferro cadenti. On fait bien que cela a été dit de Calvin , & que le Cardinal de Richelieu a prétendu dans son livre de controverse que cela étoit vrai. Mais la plupart des Catholiques mêmes doutent fort que cela soit. Et le P. Mainbourg dans son h^estoire du Calvinisme fait voir que les preuves qu'on en aporte , ne sont point solides. Mais quand cela seroit certain , ce seroit une grande imprudence de publier dans un catechisme , qui doit être entre les mains de toutes sortes de personnes , une chose si infame & si odieuse dans un pais , où la Religion dominante est la Calviniste. Combien plus la chose étant aussi douteuse qu'elle est , & même tenue pour fausse par les plus honnêtes gens de notre Religion. On voit par là le mal qu'on a fait , d'avoir surpris le Pape en lui faisant croire que ce M. Bassery , qui a eu l'indiscrétion d'approuver ce Catechisme , étoit un de ceux que M. l'Evêque avoit écrit qu'il jugeoit propre à être Vicaire Apostolique de Bois-le-Duc.

Puisque je suis en train de vous décharger mon cœur sur les sujets de peine qu'on rencontre à tout moment , quand on aime un peu l'Eglise , voici encore ce qu'on m'a dit il y a peu de jours. Une Abaie étant vacante par la mort de l'Abé , les Religieux , selon la coutume , en ont nommé trois au nouveau Gouverneur , qui passent pour les meilleurs du Monastere & les plus capables de le bien conduire. Mais le Gouverneur les a réfusés tous trois , comme étant Jansenistes ou du haut sens , & veut absolument qu'ils en élisent d'autres. On craint qu'ils ne lui puissent pas résister , & si cela est , il y a toute sorte d'apparence que ce sera un fripon qui sera Abé. Ce sont les effets ordinaires du phan-

phantôme du Jansenisme que les Jésuites entretiennent dans l'Eglise , & dont on n'a pas assez de soin de faire envisager les pernicieuses conséquences à un Pape si pieux. Car la Cour de France & la Cour d'Espagne s'en étant laissé prévenir , comme on fait qu'il ne faut , pour être soupçonné de Jansenisme , qu'avoir de l'estime pour la doctrine de S. Augustin , de l'amour pour la pureté de la morale chrétienne , & du zèle pour le rétablissement de la discipline , les plus gens de bien & les plus éclairés se trouvant exclus des dignitez ecclésiastiques par de faux soupçons , ou par l'équivoque du mot de Janseniste , si bien demêlé par le *Bellum Poëticum* que je vous ai envoié , elles se donnent à des gens qui n'ont point les talens nécessaires pour travailler au salut des ames : d'où il arrive une infinité de maux , dont répondront ceux qui pouvant & étant obligés de les prévenir ou d'y remédier , auront négligé de le faire. De saints Evêques en ont donné avis au Chef de l'Eglise , ils ont marqué les moyens qu'il faudroit prendre pour ôter au diable le moyen qu'il trouve par là de faire persécuter les plus pieux ecclésiastiques , & de les rendre inutiles en les excluant des emplois ; qu'il ne faudroit que remettre les choses dans les voies de droit ; défendre sous de grandes peines de se servir du mot de Janseniste , qui n'ait qu'une idée vague n'est propre qu'à décrier tous ceux que l'on veut , sans que l'on saache pourquoi , ce qui est contre tout droit divin & humain ; obliger tous ceux qui veulent rendre quelque Ecclesiastique suspect , ou à la Cour des Princes , ou à celle de Rome , de marquer précisément ce qu'ils trouvent à redire ou à ses mœurs ou à sa foi , & ne point souffrir

fir qu'ils disent en général qu'il est Janseniste, à moins qu'ils ne disent ce qu'ils entendent par là, & qu'ils ne s'engagent à prouver qu'il enseigne quelqu'une des cinq propositions condamnées. Cela est juste : cela est facile. Jamais le scandale du Jansenisme ne cessera si on ne le fait. Pourquoi donc ne le fait-on pas? Est-ce qu'il n'est point à craindre que Dieu ne demande compte de toutes les injustices que ce mot de Janseniste donne occasion de faire à ceux qui pourroient les empêcher, & qui n'en veulent pas prendre la peine?

Ce n'est pas nous éloigner de cette matière que de vous demander si vous ne savez point ce qu'on a mandé ici, que M. de Grenoble étant en peine de ce que l'on exigeoit des PP. de l'Oratoire, que chacun eût à signer un certain Decret fait en 1678. pour le règlement des Etudes de Théologie & de Philosophie, où il y avoit beaucoup de choses que tout le monde avoit désaprouvées ; il en avoit écrit à Rome, & qu'on lui avoit répondu en improuvant ces signatures. On vous prie de nous mander ce que vous pourrez apprendre sur cela. Ne pourroit-on point aussi faire donner des ordres aux Nonces pour arrêter ces signatures qui ont l'air de profession de foi ?

L E T T R E C C X C I . *

A M. DU VAUCEL. Sur le Catechisme des
3. Evêques ; le livre du P. Guilloré ; le Sieur
du Bois de Louvain ; le Traité de M. Charlas ;
des Theses du P. de Vos.

CE seroit une horrible chose, & en même
tems bien imprudente de vouloir donner
quelque atteinte au Catechisme des trois Evê-
ques. Car cela ne pourroit servir qu'à com-
mettre leur autorité, & à la rendre de plus en
plus odieuse & méprisable.

Ils pensent à censurer de bons livres, & ils en
laissent sans aucune censure de très mechans,
comme sont ceux du P. Guilloré , dont je sai
qu'on leur a envoié des extraits fort amples &
très-fideles , qui contiennent des fausses spiri-
tualitez tout à fait horribles. Cependant nous
venons d'apprendre (& c'est ce qui m'en fait
souvenir) que ce Jesuite a fait imprimer tous
ses ouvrages *in folio*. C'est une des nouvelles
de la Republique des Lettres.

On ne sauroit jamais deviner de qui on a
pu savoir qu'on a fait temoigner au Sr. du Bois
qu'on trouvoit bon qu'il n'écrivît plus &c.
On croira plutôt dans le monde qu'on l'a dit
par conjecture , sur ce qu'en effet il n'écrit plus
depuis long-tems. Mais peut-on trop pousser
un homme aussi ennemi de tout bien qu'est ce,
lui-là ? Après la maniere indigne pleine d'insol-
lence & de calomnie , dont il a traité M. de
Castorie , y a-t-il reproche qu'il ne merite
quand on ne dit rien de lui qui ne soit vrai ?

I 3 Pour

* 1. Août 1685.

Pour moi , je vous l'avoue , il me fait horreur , & je le regarde comme un instrument de Satan , qui ne travaille qu'à mettre le trouble & la confusion dans l'Université de Louvain , & à s'opposer à tout le bien qui s'y fait .

Je ne saurois estimer un livre * qui prend bien ses avantages sur des accessoires , & qui est très - foible sur le principal . Et j'aurois de plus bien des choses à dire sur ces accessoires ; c'est-à-dire , sur l'abus qu'on fait des libertes de l'Eglise Gallicane . Car à qui s'en doit-on prendre , sinon à ceux qui ont rendu la jurisdiction ecclésiastique odieuse & insupportable , par des abus beaucoup plus grands , qu'ils en ont fait autrefois ; sinon à ceux qui avoient mis les choses en tel état par leurs apels sur apels , par leurs trois sentences conformes , par la longueur de leurs procédures , par leur peu de zèle pour ôter les scandales de la maison de Dieu , qu'une infinité d'Ecclesiastiques très vicieux seroient demeurés impunis , si les juges seculiers ne s'en étoient mêlés , comme on en a vu encore ici depuis peu un étrange exemple , sinon à ceux qui ont renversé le gouvernement naturel de l'Eglise , en laissant abolir les Conciles des Evêques , & étant bien aise qu'il ne s'en tiennent plus ; sinon à ceux qui voudroient attirer à eux toutes les affaires , quoi qu'ils manquent ou de pouvoir ou de volonté , ou de l'un & de l'autre pour remédier à aucun desordre ; desorte que nous voions de nos jours plus de réglementz utiles à l'Eglise faits par les juges seculiers , que par les Papes ? La plus grande partie

* C'est le traité de *Libertatis Ecclesiae Galliae* de M. Charlas.

partie de la justice est à Liege entre les mains de l'Eglise. Les choses en vont-elles mieux? Y a-t-il lieu au monde où il y ait plus de simonie, & un plus infame trafic des dispenses & de toutes sortes d'expéditions? N'en est-il pas à peu près de même au lieu où vous êtes? Vous voiez par cet échantillon qu'il ne seroit pas difficile d'embarasser l'auteur des Libertez sur les choses mêmes où il se croit le plus fort. Mais le fasce qui voudra: ce ne sera pas moi certainement. Car étant persuadé qu'il y a bien à redire à la conduite des uns & des autres, aux entreprises des juges séculiers, & à la négligence & avarice de ceux de l'Eglise, je me contenterai de gemir sur les besoins du peuple de Dieu, & de faire la même priere que faisoit S. Charles au rapport de Ripamontius, *Ut contra fatuas hominum mentes adesse laboranti Ecclesiae velit....*

Le P. de Vos Jésuite a fait une Thèse contre celle de M. Huygens, que je vous ai envoiée, qui contient les articles de MM. de Louvain, la plus insolente & la plus maligne qui se puisse concevoir. Il a l'impudence entr'autres choses de dire, que le Pape a été satisfait de ce que l'Université de Louvain a fait sur la condamnation des cinq propositions, mais que les Réguliers n'en sont pas satisfaits. Et qu'ainsi ils sont en droit de leur demander par leurs préliminaires, qu'ils s'expliquassent davantage & qu'ils signassent le Formulaire, auquel ils ajoutent diverses choses, qu'ils prétendent qu'ils doivent juger avant qu'ils puissent entrer avec eux en aucune conférence. Si cela se souffre à Rome, & qu'on ne reprime pas une telle effronterie, on sera obligé de penser qu'on y est bien lâche contre ceux qui ont une grande

200 CCXCI. Lettre de M. Arnauld
cabale , & qu'on n'y aime gueres la paix de l'E-
glise , ni son vrai bien.

Je suis tout à vous.

J E reprens un nouveau papier après avoir re-
lu avec plus d'attention la Thèse du P. de
Vos, ayant cru que l'on vous devoit envoier le
nouveau Formulaire de foi que les Jesuites ont
fabriqué pour être signé avec serment par les
deux parties , c'est-à-dire , tant par MM. de
Louvain , que par les Jesuites joints aux seuls
Recolets. Et voici les principales remarques
qui me sont venues d'ans l'esprit sur ce sujet.

1. Le Formulaire dressé par Alexandre VII.
n'ayant été que pour la France , & le Pape
n'ayant jamais eu dessein qu'il fût souscrit ailleurs , non pas même en Italie , les Jesuites n'ont pû , de leur autorité privée , l'étendre à ceux à
qui le Pape n'a point voulu qu'il fut proposé ,
sans un attentat contre le S. Siege qui peut servir
d'exemple à d'autres esprits aussi turbulens
qu'eux de troubler toute l'Eglise par de semblables entreprises.

2. Quand ce Formulaire d'Alexandre VII.
auroit été pour les Païs-bas , ce qui n'est pas ,
ç'auroit été aux Evêques à le proposer , & non pas à des particuliers comme les Jesuites , qui n'ont aucune autorité dans l'Université de
Louvain , bien loin d'en avoir une si exorbitante.

3. C'est un autre attentat non moins punis-
sable d'avoir ajouté à ce Formulaire ce qu'il
leur a plu , & de l'avoir fait plus ample que ce-
lui de ce Pape.

4. Après y avoir mis la Bulle d'Urbain VIII.
dont le Pape Alexandre n'a rien voulu dire ,
ils ajoutent : *Uti & generaliter damno & rej-*
cio

*cio quidquid vel sedes apostolica, vel Congrega-
tio generalis Sancta Romana & Universalis
Inquisitionis occasione earumdem vel similium
controversiarum damnavit, prohibuit.* C'est
vouloir faire des articles de foi , que l'on doi-
ve sousscrire avec serment , de toutes les pro-
hibitions de livres qui ont été faites à l'Inqui-
sition à l'occasion des dernières contestations ;
ce qui seroit gêner les consciences des Catho-
liques d'une maniere si odieuse , que rien ne
seroit plus capable de détourner les ministres
hérétiques de se convertir. C'est donc un 3. aten-
tat , que de simples Religieux osent prétendre
d'imposer ce joug à toute une Faculté de Théo-
logie des plus savantes de l'Eglise.

5. Comme ils ont fait entendre qu'ils propo-
soient ce Formulaire comme nécessaire pour re-
connoître ces Docteurs orthodoxes , avec qui ils
pussent conferer ; c'est un 4. & un 5. attentat.
Le 4. est de vouloir que l'orthodoxie de tant
& de si celebres Théologiens qui sont constam-
ment dans la communion du S. Siege & de tous
les Evêques Catholiques , & en particulier
dans celle de leur Archevêque , depende du
caprice de trois ou quatre députés de deux Or-
dres Religieux , que tous les autres condamne-
roient s'ils étoient informés de leur entreprise.
Et le 5. est de faire dépendre cette même or-
thodoxie de toutes les choses qu'ils ont mises
dans leur pretendu Formulaire , comme si tou-
tes les prohibitions de livres faites par l'In-
quisition étoient autant d'articles de foi .

Les Docteurs de Louvain ayant répondu
avec beaucoup de retenue & de modestie à
cette impertinente proposition de signer un
Formulaire fabriqué par les Jesuites ; qu'ils
avoient une formule pour la condamnation des

cinq propositions dont le Pape Alexandre VII. avoit temoigné être très satisfait par le Bref qu'il leur écrivit : voici ce que dit sur cela la These du P. de Vos : *Reposuit P. Rector, Formulam Lovaniensem non satisfacere Regularibus.* C'est ce que l'on peut compter pour le 6. attenter contre le S. Siege. Car n'est-ce pas se mettre au dessus du Pape, que d'oser dire qu'on n'est pas content de ce qu'on est contraint de reconnoître que le Pape a approuvé ?

7. Il faut de plus remarquer qu'ils parlent indéfiniment des Reguliers : *Formulam Lovaniensem non satisfacere Regularibus*, comme s'ils avoient eu commission de tous les Reguliers de faire en leur nom cette insolente réponse. Au lieu qu'il paroît par leur These même, que hors les Recollets, il n'y a eu aucun Ordre de Religieux qui ait voulu leur donner procuration pour agir de concert avec eux contre l'Université de Louvain. Car s'ils en avoient eu, ils n'auroient pas manqué d'en rapporter les procurations, comme ils rapportent celle des Recollets. Et ainsi il doit demeurer pour constant qu'ils trompent le monde, quand ils representent comme les deux partis opposés dans ce differend ; les Religieux d'un côté, & les Docteurs de Louvain de l'autre. Car il est visible au contraire que les Jesuites n'ont pour eux dans cette querelle que les seuls Recollets, & qu'ils n'ont point dans l'Ordre même de S. François, ni les Capucins, ni les Religieux du tiers Ordre, qu'ils n'ont point non plus, ni les Dominicains, ni les Augustins, ni les Carmes, soit anciens, soit déchaussez, ni aucune des Religions plus anciennes que les Mandians, Benedictins, Bernardins, Nortbertins, sans parler des Prêtres de l'Oratoire qu'ils ne peu-

peuvent nier , qu'ils ne soient parfaitement unis
à l'Université de Louvain.

8. La plus importante remarque est , qu'il paroît par toute cette These , & principalement par la préface , que le dessein des Jesuites est de faire passer pour un article de foi la question du fait de Jansenius , puisqu'ils osent dire qu'ils ne peuvent croire que ceux qui auroient quelque doute sur ce fait , soient regardés par le S. Siege , comme de veritables enfans de l'Eglise . Or cette prétention , qui leur a si mal réussi en France , est la chose du monde la plus pernicieuse pour la tranquillité de l'Eglise : car c'est ruiner le fondement de la paix donnée à l'Eglise par Clement IX. C'est vouloir établir un autre fondement de la foi Catholique que la revelation de Dieu , puisque l'on prétend que des faits nouveaux & non révélés soient un objet de foi divine . C'est attribuer à l'Eglise une infaillibilité dans ces questions de fait , que les auteurs les plus attachés au S. Siege , tels que sont les Cardinaux Baronius , Bellarmin & Palavicin , ont reconnu ne lui apartenir point . C'est donner occasion de renouveler des disputes que le S. Siege a cru si important d'astoupir , puisque si on souffre que les Jesuites debitent de nouveau leurs anciennes reveries sur ce sujet , & qu'ils soient assez hardis pour traiter de non orthodoxes ceux qui n'en sont pas persuadés , on doit s'attendre qu'il se trouvera des Théologiens qui n'ajant en vue que les intérêts de l'Eglise , ne permettront pas qu'on lui attribue une erreur si pernicieuse , & qu'on mette par là un obstacle à la conversion des Protestans.

9. Je ne sai comment les Jesuites ont eu assez peu de discretion pour ne pas voir que le

204 **CCXCI.** Lettre de M. Arnauld
dernier de leurs quatre préliminaires, faisoit
voir manifestement qu'ils n'ont eu pour but,
que de rompre la conference , & s'exempter
de donner les articles de leur doctrine, com-
me ils s'y étoient engagés. Ils proposent com-
me une condition qui doit précéder avant
qu'ils donnent leurs articles , que M. Huy-
gens réponde à toutes les impertinences qu'il
a plu à l'érudissime Nicolas du Bois de debi-
ter contre lui tant de vive voix , que par écrit.
Ils reconnoissent dans cette These que M.
Huygens a répondu d'une manière très-mo-
deste à cette prétention ridicule , qu'il avoit ,
ou qu'il pouvoit avoir des raisons particulières
de ne point répondre à un tel homme , mais
que s'ils trouvoient qu'il y eût quelque chose
de considérable dans ce qu'il lui avoit objecté ,
ils n'avoient qu'à le mettre dans les articles
qu'ils avoient à proposer. A quoi M. Pasmans
ajouta , que c'étoit un bouffon , qui ne meritoit
pas qu'on s'arrêtât à ce qu'il disoit. Leur The-
se fait voir qu'ils n'eurent rien à dire à cela.
Pourquoi donc avoient-ils proposé une condi-
tion si déraisonnable , si ce n'est qu'ils avoient
cherché toutes sortes de chicaneries pour se
dégager de la parole qu'ils avoient donnée.

LETTRE CCXCII.*

A M. LE PRINCE ERNEST DE HESSE-RHINFELTS. Pour s'excuser de son silence & lui decouvrir ses sentimens touchant les Jesuites & le fait de Jansenius.

JE crains que V. A. S. n'ait été surprise de ce que j'ai été si longtems sans répondre à la dernière lettre qu'elle m'a fait l'honneur de m'écrire. Mais elle me le pardonnera quand elle saura ce qui m'en a empêché. Une personne de piété chez qui je demeurois, s'est trouvée en état que l'on a desespéré de sa vie. Cela & d'autres raisons m'ont obligé de me retirer ailleurs. Et dans le même tems mon ami qui écrivoit pour moi a été obligé de faire un voyage à Paris. Et quand nous nous sommes séparez, il a oublié de me donner l'adresse pour écrire à V. A. J'en étois fort en peine, lorsque par un bonheur extraordinaire je me suis trouvé en un lieu où on avoit aussi cette adresse. J'en ai eu bien de la joie, & c'est ce qui me donne le moyen de rendre mes respects à V. A. S. Mais je ne sai si j'aurois longtems ce bonheur. Car n'ifiant plus de retraitte assurée, il sera bien difficile qu'on me puisse écrire. Qui sait d'ailleurs si mon pelerinage sur la terre doit être encore long? Le bruit a couru dans la Champagne, que j'étois mort à Utrecht entre les bras de M. de Castorie, & il y a eu de mes amis de ces quartiers là qui en ont été fort alarmés. C'est peut-être un avertissement que Dieu me donne de me disposer à

* 1. Août 1685.

ce passage si terrible , du tems à l'éternité. On ne sauroit trop y penser , & il est souvent bien proche , lorsqu'on le croit fort éloigné. Et ainsi , comme je ne me suis pas assuré que ce ne sera pas ici la dernière fois que j'aurai l'honneur d'écrire à V. A. je me sens obligé de m'expliquer sur de certaines choses que j'appréhende qui ne lui aient fait de la peine.

Il me paroît que quoi que je lui aie pu dire , je n'ai pu lui ôter de l'esprit que je n'aie de l'animosité contre les Jesuites , comme V. A. reconnoît assez qu'ils en ont contre moi , parce que je lui ai écrit librement en quelques rencontres ce que je pensois de leur conduite & de leur doctrine. V. A. me pardonnera si je lui dis que je crains que Dieu ne lui demande compte un jour de ce jugement qu'elle fait de moi. Car si trouver diverses choses à redire dans la conduite d'une communauté de Religieux , c'étoit un signe manifeste qu'on a de la haine contre cette communauté , je n'aurais rien à dire , ne pouvant pas dissimuler qu'en diverses occasions que V. A. m'en a données (car cela n'est jamais venu de moi) je ne lui aie écrit diverses choses très veritables qui ne sont pas avantageuses à la Société des Jesuites. Mais comme tous les principes du Christianisme nous obligent de croire , que ce sont deux choses très comparables , d'avoir une vraie charité pour ceux qu'on doit aimer en Jesus-Christ , & de reconnoître leurs défauts quand ils sont publics & préjudiciables à l'Eglise : j'ai de la peine à concevoir que ce dernier , que je ne desavoue pas , ait pu être pris par V. A. pour une preuve que mes amis & moi n'avons point de charité pour les Jesuites , comme il lui paroît assez qu'ils n'en

ont

ont point pour nous. Car c'est à quoi elle se reduit, de vouloir faire croire que les uns & les autres n'agissent point chrétientement dans cette dispute.

Il m'a paru que V. A. en juge à peu près de même touchant les calomnies. Elle demeure d'accord que ces Peres en ont avancé beaucoup contre nous & de bien horribles. Leurs livres & leurs libelles en sont tellement remplis, que l'on ne le peut nier. Mais parce qu'ils font en l'air les mêmes reproches ; & que par une hardiesse inconcevable ils s'efforcent de nous faire passer pour les plus grands menteurs du monde, quoi que V. A. ait été fort éloignée de croire cela de nous, elle n'a pu s'empêcher d'être un peu prévenue par ces déclamations, ayant eu de la peine à se persuader qu'elles fussent fausses en tout, ce qui a été cause qu'elle n'a point fait de scrupule de nous condamner sur cela les uns & les autres. Je ne saurois croire que V. A. ait jamais fait une serieuse reflexion sur l'importance de ce jugement. Car elle fait bien que la calomnie dont je parle, qui consiste à avancer des faits faux préjudiciables à l'honneur du prochain, n'est pas un peché qu'on puisse imputer à des Prêtres & des Théologiens sur des soupçons & des apparences. Il faut des preuves positives & bien établies. Et comme c'est en vain qu'on en a attendu de telles jusques ici, j'ose dire, Monseigneur, que ce n'est pas une grâce, mais une justice que nous demandons à V. A. quand nous la supplions de nous absoudre sur ce point selon cette maxime du Droit : *Actore non probante, absolvitur reus.* Cependant je ne craindrai point de renouveler ici la protestation que je pense lui avoir déjà fai-

te. C'est que ma conscience ne me reproche point d'avoir jamais avancé un fait dans aucun livre sur tout qui touchât le prochain , que je n'aise cru vrai , & qu'il y en a très peu dont je n'aise été certain qu'ils étoient véritables. Il est aisè de comprendre pourquoi je parle de ces différentes manières. C'est que tous les faits ne sont pas d'une même sorte. Il y en a de peu d'importance , & d'autres qui sont importans. Quels qu'ils soient , la sincérité ne permet pas d'en avancer aucun qu'on ne croie vrai. Mais on n'est pas obligé de faire une recherche aussi exacte de la vérité d'un fait , lorsqu'il n'est pas important , que lorsqu'il est important.

La troisième chose sur laquelle il est nécessaire de s'éclaircir avec V. A. afin qu'elle n'ait plus mauvaise opinion de nous , c'est que je sai qu'elle a peine à s'empêcher de croire qu'il n'y ait eu de la mauvaise foi & de la chicanerie dans la distinction que nous avons faite du fait & du droit à l'égard des cinq propositions condamnées , en déclarant que nous les condamnions en elles mêmes , mais refusant en même tems de reconnoître qu'elles fussent de Jansenius , & condamnées dans son sens. J'avoue , Monseigneur , que si nous nous étions contentés de dire cela sans le prouver , ou en ne le prouvant que par des raisons très foibles , on pourroit avoir quelque lieu de nous soupçonner de chicanerie & de mauvaise foi. Mais nous avons si bien établi cette prétention par divers écrits pendant plus de dix ans , & refuté si fortement tout ce qu'on a proposé contre , que bien loin que cela ait été regardé en France comme une mauvaise défai te , c'est sur cette supposition , comme très juste

juste & très solide, qu'a été faite la paix de l'Eglise en 1668. sous le Pape Clement IX. On en a imprimé les pieces, je ne les ai pas ici pour les pouvoir envoier à V. A. Mais si elle veut prendre la peine de lire les lettres de l'hérésie imaginaire, qui sont fort belles & fort agréables à lire, & les Disquisitions Latines de Paul Irenée, qui sont à la fin du Journal de M. de S. Amour, & qui ont aussi été imprimées à part à Amsterdam (sous le nom de Cologne) il y a deux ans; je me tiens assuré qu'elle demeurera persuadée que ce n'est point de mauvaise foi, & par une esprit de chicane que nous avons distingué le fait & le droit dans la condamnation des propositions attribuées à Jansenius: mais que nous avons eu grande raison de le faire & que nous avons rendu en cela un grand service à l'Eglise.

Pardonnez-moi, Monseigneur, si j'ai cru devoir donner ces éclaircissements à V. A. dans l'apprehension où je suis de ne pouvoir de longtems avoir l'honneur de lui écrire & de recevoir de ses lettres. Cependant elle se peut tenir assurée que je ne l'oublierai jamais devant Dieu, que je me souviendrai toujours des offres si obligeantes & si généreuses qu'elle a daigné de me faire: & que j'aurai tout le soin possible de la recommander à Dieu avec toute son illustre famille, en le priant de la combler de toute sorte de bénédictions. Je suis &c.

LETTRE CCXCIII.*

A M. DU VAUCÉL. Sur les affaires de Louvain; le P. Malebranche; quelques lettres de Cachet; & la mort de M. Deschamps.

JE vous envoie deux lettres, une pour vous & l'autre pour l'illustre ami.

J'ai un peu de peine de vous envoier de si grosses lettres, & de vous faire coûter de si gros ports. Il m'a paru nécessaire que vous fussiez informé de la suite de l'affaire de MM. de Louvain, dont on vous a envoié les premières pièces. Et vous serez bien aise de voir ce qu'on a écrit de nouveau contre le P. Malebranche, dont il est plus important qu'on ne croiroit de refuter les erreufs. Car j'apprends qu'il y a beaucoup de gens qui se picquent de bel esprit à qui ces sentimens ne déplaisoient pas, jusques là que l'Auteur des nouvelles de la République des lettres prétend dans celle du mois dernier, qui est fort probable que le déluge universel n'a été qu'une suite des loix générales de la communication des mouvemens. Vous voiez assez où cela va. Cependant le P. Malebranche avoit le premier proposé cette pensée dans son Traité de la nature & de la grace.

On vous a mandé que M. Ragot l'Archidiacre avoit été relégué vers Kimper pour avoir confessé & catechisé à la ville de Morlaix.

† M. l'Evêque d'Agde a aussi été relégué de Villefranche à Issoudun, parce qu'il avoit défendu par une Ordonnance fort bien faite, aux Petres

de

* 24. Août 1685.

† M. Fouquet.

de l'Oratoire de son Diocèse de faire la signature comme vous savez. Voilà comme M. de Paris & le P. de la Chaise gouvernent l'Eglise, beaucoup plus souverainement que les Papes n'oseroient faire.

M. l'Abbé de la Luthumiere a eu aussi une lettre de cachet pour renvoier généralement toutes les personnes de son séminaire , quoi qu'ils n'y fissent plus autre chose que de prier Dieu.

Je ne sai si vous aviez entendu parler d'un gentil-homme de Normandie nommé M. Deschamps qui a été élevé à Port-Royal , qui a écrit les dernières campagnes de M. de Turenne , & qui a été depuis Gouverneur de M. le Duc de Bourbon. Il avoit été si touché depuis quelque tems , qu'ayant obtenu avec bien de la peine la permission de se retirer , il étoit allé à Provins auprès de M. l'Abbé de S. Jaques * pour mener la même vie que cet Abbé , qui n'est pas moins penitente que celle de la Trape. Mais étant venus ensemble à Paris , il y est mort après 67. jours d'une maladie si douloureuse , qu'il n'avoit pas un moment de relâche ni jour ni nuit & qu'il a soufferte avec une patience de saint , qui faisoit dire à tous ceux qui le vioioient , que quelque penible que fut son état , il étoit plus digne d'envie que de pitié.

On a imprimé en Hollande un libelle très-injurieux contre la personne & contre le livre de M. l'Abbé de la Trape. Il y est parlé tant de fois , & si hors de propos du P. Bouhours & de ses divers ouvrages , qu'on ne peut s'empêcher de croire qu'il en est l'auteur.

Vous ne nous avez point envoié la condamnation

* M. l'Abbé d'Aligre.

212 CCXCIV. Lettre de M. Arnauld
nation du livre de M. Mainbourg, ni celle des
nouveaux tomes du P. Alexandre. On seroit
bien aise d'avoir les feuilles de l'Index à mesme
qu'elles paroissent.

LETTRE CCXCIV.*

A M. DU VAUCEL. Sur la condamnation des
Theses de M. Huygens.

C E que vous nous mandez avoir vu aux por-
tes de S. Pierre †, m'a glacé le cœur. Dieu
le pardonne aux auteurs d'un si grand scandale,
& qui peut avoir de si terribles suites. Ont-
ils eu peur que les Jésuites ne fussent pas
assez acharnez à décrier tout ce qu'il y a ici
de plus pur dans la doctrine, dans la morale &
dans la discipline, si on ne leur donnoit de nou-
velles armes pour le faire encore avec plus
d'avantage, en se servant de cette nouvelle cen-
sure, qui étant générale s'appliquera à tout ce
que l'on voudra ; & de l'ignorance extrême
où est la Cour d'Espagne de toutes ces matie-
res pour lui rendre tellement suspects les plus
savans & les plus pieux Docteurs de Louvain,
qu'elle pensera faire un service à Dieu , de les
exclure de tous emplois & de ne mettre dans
les dignitez & dans les chaires que ceux qui
seront dévoués aux Jésuites. On fait bien que
la raison de ce mauvais traitement n'est pas
qu'on improuve à Rome la doctrine de ces
Theologiens touchant la grace & la morale;
mais que c'est uniquement pour n'avoir pas
veu lu se déclarer contre les 4. articles du Cler-

gé

* 14. Septembre 1685.

† Un Decret contre les Theses de M. Huigens.

gé de France. Car avant qu'on eût parlé de ces articles, le Nonce d'Espagne & l'Internonce de Bruxelles avoient ordre de les soutenir contre leurs adversaires, & à la Cour d'Espagne & à celle de Bruxelles. Car on a encore la copie d'une lettre que l'Internonce écrivit en ce tems-là pour porter le Duc de Villa Hermosa de ne point exclure M. Huygens de la Faculté étroite. On n'a changé la protection qu'ils trouvoient à Rome en ce tems-là en une persécution ouverte que leur fait l'Internonce en toutes sortes d'occasions, que depuis qu'ils n'ont pas jugé à propos pour de bonnes raisons, de prendre publiquement à partie l'Eglise Gallique sur des choses, qu'on n'oseroit dire à Rome même qui soient de la foi. C'est ce péché d'omission qui a attiré cette censure & beaucoup d'autres mauvais traitemens.

Mais 1. ce péché d'omission, si c'en est un, leur est commun avec le corps des Jésuites. M. Maimbourg, qui pour en être sorti ne leur est pas moins attaché, ni eux à lui, a écrit pour ces articles du Clergé. Y a-t-il quelqu'un de la Compagnie qui ait entrepris de le refuter; & la Compagnie en corps s'est-elle déclarée contre? Pourquoi donc dans la même cause traite-t-on plus mal les Docteurs de Louvain que les Jésuites? Pourquoi l'Internonce est-il toujours contraire aux premiers, & favorable aux derniers?

2. Est-ce une conduite chrétienne de punir des Docteurs Catholiques d'une faute prétendue, aux dépens de la bonne doctrine qu'on est convaincu qu'ils enseignent, puis qu'avant cette faute on ne trouvoit rien à redire à leur doctrine. Ce procédé crie vengeance devant Dieu. C'est n'avoir point d'amour pour la vérité,

rité , que de ne se pas mettre en peine qu'elle soit décriée , pourvù que nos passions soient satisfaites.

3. Si cette conduite blesse les règles de la conscience , je ne crois pas qu'elle blesse moins celles de la vraie politique. Car s'Imagine-t-on qu'à force de mauvais traitemens on fera entrer des personnes de piété , qui ne se conduisent point par des voies humaines , à combattre comme de mauvais sentimens ceux qu'ils voient être embrassés par toute une Eglise aussi considérable & aussi savante qu'est celle de France ? On devoit craindre que ce ne fut tout le contraire. Un homme désintéressé ne peut entrer dans un sentiment que par lumiere. Ces vexations porteront donc ces Docteurs à étudier ces matieres. Et il est à apprehender que plus ils les étudieront , plus ils se trouveront éloignés de prendre positivement le parti contraire à celui de l'Eglise Gallicane ; au lieu que si on se fut contenté qu'ils demeurassent dans le silence , & qu'on eût continué à leur donner la protection que la justice de leur cause vouloit qu'on leur donnât , l'obligation qu'ils en auroient eue à la Cour de Rome , auroit été bien plus capable de les disposer insensiblement à favoriser ses prétentions , en se laissant aller aux préjugez de plusieurs auteurs de leur Faculté. On gagne plus sur un esprit bien fait en le traitant bien , qu'en le menaçant du bâton.

4. Ces censures générales de livres ou d'écrits des gens habiles , dont on ne voit point de raison , portent avec soi un si grand préjugé d'injustice & de passion , qu'elles ne peuvent que contribuer beaucoup à diminuer le respect qu'on avoit en ces païs-ci , pour les Decrets du S. Office. Il est impossible que les personnes

sonnes d'esprit ne s'accoutumant à n'en plus faire d'état , quand on en voit tant paroître , & qu'on ne peut deviner sur quoi ils peuvent être fondés . Car c'est se tromper que de s'imaginer que beaucoup de gens aiment à être conduits à une obéissance aveugle . Le meilleur moyen pour conserver son autorité est de ne rien faire que de raisonnable . Car le moyen , par exemple , qu'on ait pu avoir du respect pour la condamnation des sept points , dont on n'a jamais pu savoir sur quoi elle pouvoit être fondée ; quoique j'en aie écrit 7. ou 8. lettres pour en apprendre quelque chose .

Le Duc de Montmooth n'a point étudié sous M. Nicole ; mais il a été quelque tems chez M. de Bernieres au Chênaï proche de Versailles , où étoit une autre troupe d'ensans de qualité instruits par de jeunes gens qui étoient sous la conduite des Ecclesiastiques de P.R. Ce-
la fut dissipé par un ordre de la Cour , & alors M. d'Aubigny qui en avoit soin , le mit à Juil-
ly chez les PP. de l'Oratoire .

LETTRE CCXCV.*

*A M. DU VAUCEL. Sur la condamnation
des Antithèses du P. de Vos.*

J Amais M. de S. Quintin † , ne pouvoit rendre un plus grand service à l'Eglise , qu'en travaillant efficacement comme il a fait , à faire donner un Decret contre les Antithèses du P. de Vos , semblable à celui qu'on avoit donné contre les Théses de M. Huygens . Il a empê-

* 5. Octobre 1685.

† M. de Caffoni.

empêché par là le cours d'un mal qui pouvoit avoir des suites horribles. Les Jesuites avoient déjà commencé à se servir du premier Decret pour rendre suspectes d'erreur les plus saintes maximes de la Religion & de la Morale contenues dans ces Theses, & tous ceux qui leur sont attachés se seroient laissé empörter à cette apparence trompeuse, qu'il faut bien que la doctrine des Docteurs de Louvain ne vaille rien, puisque le S. Siege en a condamné les principaux articles. Car le peuple ne met point de difference entre une prohibition & une condamnation, ni entre ce que le Pape feroit de lui-même avec connoissance de cause, & après une instruction suffisante; & ce que fait sans le Pape une Congregation de Cardinaux sur les avis de neuf ou dix Reguliers. Ainsi je ne sache point de plus horrible scandale que celui que le premier Decret étoit capable de faire, si on y eut remédié par le second. Mais si-tôt que ce dernier a paru, les Jesuites se sont trouvés desarmés, & tout le monde a ouvert les yeux. On a bien vu que ces Decrets ne pouvoient être que de police, & qu'ils ne pouvoient toucher la doctrine, puisqu'il faudroit qu'on eut condamné le oui & le non, le pour & le contre, & que c'auroit été faire comme le singe de la Fable, qui, condamna le Renard comme s'étant plaint à tort d'avoir été volé par le loup; & le loup, comme ayant commis le larcin, dont il étoit accusé par le Renard.

La vérité paraît donc maintenant assez à couvert & on en a beaucoup d'obligation à l'illustre ami. Mais on a bien de la douleur de ce qu'il paraît s'être laissé prévenir contre des personnes de très grand mérite, & que je ne puis

puis douter qu'il n'honorât de son affection & de son estime , s'il étoit aussi informé que je le suis de leurs excellentes qualitez & des grands services qu'ils rendent à Dieu & à l'Eglise dans toutes ces Provinces.

Le mal est qu'on ne juge à Rome de ces MM. que sur le rapport d'un Internonce , qui ayant beaucoup d'esprit & de politique , mais peu de religion & de pieté , comme il le fait assez voir par une conduite toute mondaine , pour n'en pas dire davantage , n'est guere propre à informer le S. Siège de ce que valent au poids du sanctuaire , c'est-à-dire , par rapport à Dieu & au bien des ames , de bons Docteurs éloignés de toute intrigue & de toute ambition , qui sont aussi morts au monde , que les plus parfaits Religieux , qui sacrifient leur bien , leur tems & leur vie au service de Dieu , & qui ne sont continuellement occupés qu'à répandre par tout , autant qu'ils peuvent , la bonne odeur de J. C.

Notre illustre ami a de si bonnes qualitez , tant de religion , tant de zèle pour empêcher le mal selon ses lumieres , tant d'amour pour la vérité autant qu'il la connoît. Mais n'aprehendez-vous pas que ce ne soit une faute considérable devant Dieu de ne pas juger des personnes selon que Dieu voudroit qu'il en jugeât ? Le Prophète Roi met entre les conditions nécessaires pour arriver à la montagne de Dieu , de n'avoir que du mépris pour les méchans , & d'avoir beaucoup d'estime pour ceux qui craignent Dieu . *Ad nihilum deductus est in suspectu ejus malignus , timentes autem Dominum glorificat.* Ce n'est donc pas une chose de peu d'importance de suivre cette règle , puisqu'on nous la represente comme une des choses qui

218 CCXCVI. Lettre de M. Arnauld

font mériter le ciel. Or j'ai de la peine à croire que ce soit la suivre, que d'avoir de la peine d'une part qu'on dise la vérité d'un aussi indigne Prêtre qu'est le Sieur du Bois; & d'avoir de l'autre de l'éloignement d'aussi grands serviteurs de Dieu, que sont ceux que l'Internonce persécute, pour ne s'être pas voulu engager dans une contestation qui ne les regardoit point; que ce seroit au contraire à cet illustre ami un grand mérite devant Dieu, s'il emploioit ce qu'il peut avoir de crédit auprès de Sa Sainteté pour faire cesser ces injustes vexations, qui ne font pas d'honneur à son Pontificat. Je prie Dieu qu'il lui en fasse la grâce. Car il me semble que rien ne seroit plus capable d'attirer sur sa personne les bénédictions du ciel.

LETTRE CCXCVI.*

A MADAME DE FONTPERTUIS. Sur ce qu'elle n'avoit point écrit depuis son départ; & sur la mort d'un domestique de M. Vaez; & sur la condamnation des Théses de M. Huygens & des Antithèses du P. de Vos.

Nous étions bien en peine, ma très chère sœur, de ce que vous ne nous aviez point écrit de Mons, dans l'aprehension où nous étions que vous n'eussiez été fort incommodée du soleil dans votre petite voiture. Cependant vous avez été assez dure à votre ordinaire pour ce qui vous regarde, que de ne nous en rien dire. Et nous sommes réduits à n'en pouvoir rien savoir, non plus que de votre voyage de Mons

* 6. Octobre 1685.

Mons à Valenciennes , où vous n'avez pas eu peut-être de meilleure commodité , que par le retour de M. Ernest. Nous croiez-vous si peu sensibles à ce qui vous touche que cette indifférence nous puisse plaire ? Si vous aviez autant de force que de courage , nous en serions fort en repos ; mais étant aussi foible que vous êtes , si vous ne voulez pas vous ménager pour vous-même , ménagez-vous pour ne vous pas rendre incapable de suivre Dieu dans le mouvement qu'il vous donne de servir des personnes que vous n'aimez qu'en lui & pour lui d'une maniere si générueuse . J'ai fait voir à Monsieur & à Madame Vaes ce qui les regardoit dans votre lettre. Comme rien ne pouvoit être plus obligeant que la maniere dont vous témoignez reconnoître toutes leurs bontez , vous pouvez bien juger qu'ils l'ont reçue du même cœur dont ils ont fait tout le reste. Ils m'ont prié de vous en bien assurer. Ils sont dans l'affliction d'avoir perdu le plus jeune de leurs laquais , qui étoit bien fait. Ils le trouverent malade , quand nous revinsmes le dimanche au soir. Ils l'ont fait assister temporellement & spirituellement comme si c'eut été leur enfant. Madame ne sortoit presque point d'auprès de son lit. Il a toujours eu grande connoissance , & a fait une confession générale avec bien du sentiment. Le Pere de Hondt & d'autres bonnes gens se sont fort appliqués à lui parler de Dieu pour le disposer à bien mourir ; il a donné beaucoup de marques qui font croire que Dieu lui en a fait la grace. Monsieur en a été si touché qu'il en a pleuré. Et pour Madame , sa charité pour ce garçon a été tout à fait édifiante , & les autres valets en ont été fort touchés. Je vous conte tout cela , afin que vous priez Dieu pour de

220 CCXCVII. Lettre de M. Arnauld
si bons amis & pour toute leur famille, & que
vous les recommandiez aussi à toutes les bon-
nes personnes de votre connoissance.

Vous direz, s'il vous plait, à notre ami le
Docteur, queles Jesuites qui triomphoient de
la condamnation des Theses de M. Huygens,
ont eu un terrible rabat-joie, quand ils ont re-
çu de Rome un Decret semblable qui condam-
ne de la même sorte les Antitheses de leur Pere
de Vos. Car ils ne peuvent plus dire que ce
soit la doctrine de Messieurs de Louvain qui
soit condamnée par le premier Decret, puis-
que ce seroit avoir condamné le *oui* & le *non*,
le pour & le contre.

LETTRE CCXCVII.*

A M. DU VAUCEL. Il lui parle de la deten-
tion du frere de M. Guelphe ; des intrigues
de l'Iternonce de Brusselles ; d'un Ecrit du
Chancelier de Brabant ; des lettres au P.
Malebranche ; des mauvaises affaires qu'on
faisoit à M. de Wit ; de l'Epitaphe de Made-
moiselle Laurin , d'une signature faite à
Grenoble.

L A persécution recommence. Mais Dieu a
permis que les persécuteurs aient fait con-
noître leur mauvaïse volonté, sans l'avoir pu exé-
cuter. M. Guelphe étant avec son frere à la mai-
son de campagne de son beau frere où il étoit allé
voir sa sœur, un Exempt avec trois gardes est ve-
nu pour l'y prendre ; mais comme il y avoit une
heure qu'il n'y étoit plus, ils ont emmené son
frere, apparemment croyant l'emmener lui même.
C'est

* 28. Octobre 1685.

C'est ce qu'on nous manda hier , sans qu'on nous ait pû dire autre chose. Et ainsi nous ne savons ce qui a pû faire prendre une resolution aussi extraordinaire , & aussi injuste que celle là. Car est-ce un crime digne de la prison d'avoir demeuré avec moi ? Et ce qui est plus surprenant est qu'il y a 7. ou 8. mois qu'il à fait demander à M. l'Archevêque , s'il ne pouvoit pas être librement à Paris pour travailler à un procès qui lui est d'importance , & on avoit répondu qu'il le pouvoit. Il n'a rien fait depuis que solliciter ce même procès , & vous voiez ce qui a pensé arriver.

Vous avez bien deviné sans doute la raison que j'ai eue de ne vous point remercier dans ma dernière lettre de l'obligation que nous vous avons de la condamnation des Antithèses *. C'a été pour ne pas diminuer la reconnaissance que j'ai voulu témoigner à M. de S. † Quintin que nous lui en avions , qui auroit été beaucoup moins si j'avois fait entendre par ma lettre qu'il n'auroit fait cela qu'étant pressé par d'autres.

Les intrigues de l'Internonce se decousent un peu. Le Conseil privé n'a point été content de l'imprudence qu'il a témoigné de faire entrer M. Steyaert dans la Faculté étroite , en voulant qu'on levât l'exclusion qu'on lui avoit donnée autrefois aussi bien qu'à MM. Huygens , Laman , Pasmans , & Hennebel , & que ces quatre demeurassent toujours exclus. Par-là il l'y faisoit entrer certainement. Car il n'y a de sculiers que ces cinq Docteurs. Mais le

K 3 Con-

* Les Theses du P. de Vos Jesuite de Louvain.

† Cassoni.

Conseil, pour rompre les mesures qu'il avait prises, n'a point voulu que l'élection se fit à la S. Jérôme, dernier Septembre. Et on ne désespère pas de faire en sorte qu'on n'ait point d'égard à ses exclusions prétendues, au moins à l'égard de M. Hennebel, à qui on en veut à Rome que pour avoir soutenu dans une These que la jurisdiction des Evêques est de droit divin, comme le soutinrent tous les Evêques d'Espagne dans le Concile de Trente...

Le Chancelier de Brabant a fait un libelle très scandaleux & très calomnieux, où il met son nom en tête avec toutes ses qualitez : *Quo clarissimè, dit-il, demonstratur Gabrieliana, Gummarietica, ac Macariana Triumviralis concordia inane conamen, infelix, omen, & heterodoxi dogmatis varios per cuniculos dolosæ congeries.* Il y a deux Epitres dedicatoires ; l'une au Pape, & l'autre au Cardinal Cibo. On dit qu'il en a envoié un exemplaire à Rome, afin d'avoir la permission de le publier. Mais ce seroit une chose bien horrible, si on la lui donnoit. Car outre les impostures horribles, dont on dit qu'il est rempli, il ne peut être fondé que sur ce sophisme ridicule. Le livre du P. Gabrielis a été condamné une fois à Tolède & deux fois à Rome. Or il y a diverses propositions dans ce livre, qui se trouvent aussi dans celui de M. Huygens*, & dans ceux de M. Havermans†. Donc ces derniers livres doivent passer pour condamnés aussi bien que celui du P. Gabrielis. Voilà les fruits que produisent ces condamnations vagues, & dont on ne dit point la cause. On les applique à tout ce-

* Qui s'appelloit Gummare.

† Qui se nommoit Macaire.

que l'on veut , ce qui est le fondement le plus ordinaire des mechans procès que l'on fait à ceux qui soutiennent les veritez les plus saintes , & par où l'on rend suspectz d'hérésies ou de nouveautez dangereuses les Théologiens les plus pieux & les plus savans , dans l'esprit des Princes & de leurs Ministres , d'où il arrive que les plus capables des emplois ecclesiastiques en sont exclus . Rien ne peut être assurément plus pernicieux à l'Eglise , & cependant ceux qui pourroient aisément remedier à de si grands maux , non seulement ne le font pas ; mais servent plutôt à les entretenir : *Non illis imputetur.* J'en prie Dieu ; mais assurément il est bien à craindre qu'il ne leur en fasse rendre quelque jour un compte terrible .

Vous devez avoir les cinq premières lettres*. Je m'en vas donner ordre qu'on vous envoie la 6. pour vous & pour M. de Caffoni . On en envoie en même tems à M. Sluze & à d'autres que je ne fais pas . On m'a fait savoir que M. Sluze a fait une chose bien genereuse , & dont je lui suis bien obligé . C'est qu'ayant appris que les livres contre le systême ne pouvant entrer à Paris , on avoit peur que le libraire ne voulût pas entreprendre d'imprimer le second livre à ses risques , dans l'aprehension de n'en avoir pas le debit , il a écrit à M. Chaumont qu'il ne falloit pas souffrir qu'il manquât à cela qu'on ne vit un si bel ouvrage & si utile à l'Eglise , & qu'il s'offroit de donner tout ce qu'il faudroit pour l'imprimer . On n'en a pas eu besoin ; car Frix veut bien continuer . Il s'en va commencer à imprimer le 2. livre , & c'a été manqué de caracteres neufs , qu'il attend de Hollande

* Au P. Malebranche.

224 CCXCVII. Lettre de M. Arnauld

depuis 4. ou 5. mois, que cela a tant tardé. Il est vrai néanmoins qu'il n'a pas voulu imprimer les lettres, & qu'il a fallu que ç'ait été à nos dépends ; mais on n'y perdra rien , parce qu'on a trouvé moyen d'en faire entrer à Paris.

Un curé de Malines nommé M. de Wit, qui est un homme savant , & qui écrit fort bien en latin , ayant dit quelque chose de contraire aux prétentions de Rome dans un festin de medecins , ces medecins ont été assez lâches pour en donner un témoignage par devant Notaires, qu'un Recolet a fait imprimer dans une These , pour se vanger de ce que M. de Wit avoit fait des remarques contre une autre mechante These de ce Recolet. M. de Wit a fait sur cela un Ecrit intitulé : *Motivum juris* , où il explique ce qu'il avoit dit , & dans lequel il reconnoît qu'il croit que le Concile est au dessus du Pape. L'Internonce a pris feu sur cela , & sur un autre proposition qui n'étoit pas assez expliquée sur ces paroles de l'Evangile : *Tu es Petrus , & super hanc petram &c.* Il a pressé M. l'Archevêque de lui faire son procès. L'Archevêque lui a dit , qu'il falloit auparavant avoir l'avis de la Faculté de Louvain. L'Internonce s'y croiant tout puissant à cause des 4. Docteurs qu'il y a fait entrer , qu'il regarde comme ses créatures , leur a envoié ce *motivum juris* pour le faire censurer. Mais ils se trouvent bien empêchés. Car M. de Wit s'est expliqué devant eux de vive voix. Il leur a déclaré qu'il est du sentiment de l'Eglise Gallicane : qu'il croioit la primauté du Pape comme cette Eglise la croit ; mais que les Peres étant fort partagés sur l'explication de ces paroles , *Et super hanc petram &c.* il ne pensoit pas qu'on fut obligé de croire que la primauté de S. S. étoit fon-

fondée sur ces paroles. Ils ne voient pas qu'après cela ils le puissent condamner : mais ils sont partagés. Car il y en a qui se reduisent à déclarer que le sentiment de la Faculté est contraire à celui des 4. articles, & d'autres qui voudroient que l'on ne fit rien , étant persuadés que ce feroit le meilleur pour la Cour de Rome , pour ne pas donner occasion à M. de Wit d'écrire contre eux. Car on dit qu'il est bien résolu de le faire , s'ils font rien contre son *Motivum* qui paroît en être la censure. On ne fait ce qui en arrivera . Mais ce que je vous ai dit dans une autre lettre n'est que trop vrai. Ces contestations font que des Docteurs étudient , & qu'ils apprennent des choses qu'ils n'auroient peut-être jamais sues sans cela.

L'affaire du P. Alexandre ne s'est pas passée si doucement qu'on vous l'a mandé. Le Parlement a fait une verte reprimande au Prieur des Jacobins d'avoir reçu ce Decret de son Général de la main du Nonce ; & a donné un arrêt par lequel il casse ce Decret , & défend de l'exécuter. Tout cela fait voir qu'ils ont grand tort à Rome de ne pas s'accommoder , le pouvant faire d'une maniere honnête & avantageuse à l'Eglise & au S. Siege .

La maniere dont on s'y prend pour convertir les Huguenots , a quelque chose d'irrégulier , mais il faut bien que le doigt de Dieu y soit. Car sans cela comment des villes entières se convertiroient-elles ; ceux qui ne le voudroient pas faire n'ayant à craindre ni la mort , ni aucune peine corporelle .

Le Chancelier d'Ecosse s'est fait Catholique .

La perfecution des Ecclesiastiques de Pamiers me paroît une chose bien horrible . Mais je suis encore plus étonné qu'ils ne trou-

226 CCXCVII. Lettre de M. Arnauld
vent aucune protection d'où ils en devoient
tant attendre, je suis tout à vous.

Vous tirez sans doute de ce que j'ajoute ici.
On a mis dans l'épitaphe de Mademoiselle
Laurin, * qu'elle s'est sanctifiée par une vie de
retraite, de priere & de charité &c. Quel-
ques Chanoines de Ste. Gudule se sont scân-
dalisés de ce mot, & ils disent que le Chapitre,
ou l'Internonce en ont écrit à Rome, par-
ce que c'est en faire une sainte, ce qui n'apar-
tient qu'au Pape. Vous voiez sans doute com-
bien cela est ridicule, vû même qu'il y a au
bas de l'Epitaphe : *Priez pour elle*. On ne l'a
fait donc pas sainte dans le sens que l'on prend
maintenant ce mot ; puis qu'on ne prie pas
pour les saints, mais qu'on les prie. *Se sancti-
fier* est le devoir commun de tous les chré-
tiens : *Hac est voluntas Dei, SANCTIFICAT
IO vestra*. Et en S. Jean : *Omnis qui habet
hanc spem SANCTIFICAT se ipsum, sicut &
ille sanctus est*. C'est donc dire seulement
qu'elle a vecu en bonne chrétienne.

L'affaire de Grenoble ne s'est pas passée
comme on vous l'a dit. Le bon Prélat n'a point
empêché de signer †. Il a seulement consenti
qu'on ne le fit qu'avec une tête qui a rapport à
l'ordre qu'il a établi pour la doctrine de son se-
minaire, & qui porte ces termes : *Sans deroga-
ger en rien ni au droit du S. S. & de Nossé-
igneurs les Evêques, ni à la doctrine de S. Au-
gustin & de S. Thomas*. Mais cela n'a pas em-
péché

* C'étoit une Demoiselle de condition qui demeu-
roit à Brusselles, où elle est morte.

† Il veut parler des signatures d'un certain Acte
des Peres de l'Oratoire.

pêché que deux ou trois n'aient refusé absolument de signer , & ils ont eu raison. Car il y a bien d'autres choses qui ont dû porter ceux qui ont de la lumiere & de la conscience à ne prendre aucune part à un si mechant acte. Cependant on ne fait pas si on se contentera de ces souscriptions modifiées , comme ont été aussi celles de quelques autres maisons. Car M. l'Archevêque s'est déclaré expressément contre toute explication que l'on voudroit ajouter.

L E T T R E CCXCVIII.*

A M. DU VAUCEL. Il lui parle de l'affaire du P. Hazart ; des intrigues de l'Internonce de Bruxelles ; de l'Amor pénitens ; &c de ce qui se passoit en France au sujet des Huguenots.

Nous avons reçu votre lettre du 8. J'ai bien de petits faits à vous écrire , mais je les abrégerai , parce que je n'ai pas beaucoup de tems.

1. Le Prince à qui j'avois envoié un *Factum* † en a été touché , & a cru devoir écrire au Pere Hazart une grande lettre , dont il m'a envoié la copie , pour le porter à se retracter ; & il me promet de m'envoyer aussi la réponse qu'il recevra de ce Pere , qu'on n'a pas lieu d'espérer qui vaille rien , mais peut-être que le

K 6 Prince

* 28. Decembre 1685.

† Le premier des *Factums* pour les Petits Neveux de Jansenius contre le P. Hazart : il a été suivi de trois autres que l'on trouve tous à la fin du 8. Tome de la Morale Pratique sous le titre général de *Refutation du Roman diabolique de Bourg-Fontaine*.

228 CCXCVIII. Lettre de M. Arnauld
Prince vous aura mandé la même chose & en-
voié la même lettre.

2. Le *Factum* est ici parfaitement bien reçu, M. l'Internonce n'ose s'en plaindre; mais on ne voit pas qu'il en soit plus disposé à nous rendre justice, quoiqu'il dise toujours qu'il nous donnera des juges, en même tems qu'ils refusent de nous donner ceux que nous avons demandés, qui sont l'Archevêque de Malines, l'Abé du Parc, & un autre Abé d'ici autour, ce qui est contre l'ordre. Car il me semble qu'à Rome on met toujours au bas de ces sortes de requêtes *fiat ut petitur*. Et il semble qu'il est obligé de faire ici la même chose, en reservant à celui contre qui on demande des juges à suspecter ceux qu'on auroit pris, s'il y avoit contre eux de justes causes de suspicion. Sachez un peu, s'il vous plaît, si ce n'est pas ainsi qu'on en use à Rome, & qu'on en devroit user ici. Et sachez aussi si au cas que le credit des jesuites seroit cause que les parens de M. Jansenius ne pourroient obtenir une sentence raisonnable, & qu'ils fussent obligés d'en appeler, ils ne pourroient pas s'adresser droit à Rome pour avoir de nouveaux juges, au lieu de s'adresser à M. l'Internonce qui a donné tant de marques par toute sa conduite qu'il ne tendoit qu'à favoriser le P. Hazart.

3. M. l'Internonce est venu à bout de faire entrer M. Steyaert dans la Faculté étroite. Il a cru par là avoir un homme habile qui pourra soutenir les pretentions de la Cour de Rome; les autres qu'il y a fait entrer n'ayant pas assez d'esprit ni de doctrine, comme il le reconnoît lui-même, pour rien faire qui vaille sur cette matière. Vous en jugerez par la censure qu'ils ont faite contre M. de Wit, sur laquelle

quelle un François* a fait une pièce imprimée à l'Isle avec permission & approbation que je vous envoie. Elle est bien reçue ici, & la censure fort meprisée.

4. M. l'Internonce ayant été si heureux jusques ici dans tout ce qu'il entreprend, cela lui donne courage de faire de nouvelles entreprises. Mais en voici une nouvelle si exorbitante, qu'il n'y a pas d'aparence qu'elle lui réussisse. Le Doienné de la Metropolitaine étant vacant par la demission volontaire du Doien, qui est extrêmement vieux, il a pretendu qu'il pourroit faire par ses intrigues qu'on n'y pût nommer personne sans l'agrement du Pape. Pour en venir à bout, il a proposé à M. l'Archevêque, qui doit presider à l'élection, de differer deux mois jusqu'à ce qu'il pût en écrire à Sa Sainteté, afin qu'on ne fit rien en cela qui lui pût être désagréable; & comme M. l'Archevêque lui eut témoigné que cela ne se pouvoit, & que les Chanoines qui devoient élire avec lui auroient sujet de trouver mauvais un aussi long délai, M. l'Internonce ne s'est pas rendu, mais étant retourné chez lui il a fait de nouvelles instances par une lettre, dont je vous envoie la copie. Vous y remarquerez sur tout la fin, où d'une part il veut rendre le Pape maître de cette collation, en flatant M. l'Archevêque que s'il lui veut nommer quelqu'un qu'il desire qui soit Doien, il travaillera auprès du Pape à ce que le Doienné lui soit conferé; & il met de l'autre une con-

* Lui même; la Pièce a pour titre : *Jugement équitable sur la censure faite par une partie de la Faculté éroïque de Théologie de Louvain, le 3. de 1682.*

230 CCXCVIII. Lettre de M. Arnauld

condition à cela , qui est que ce nommé donne les temoignages qui seront jugés nécessaires de sa soumission envers le S. Siege. On est comme assuré que M. l'Archevêque lui repondra , comme il doit , & il l'auroit déjà fait sans ses occupations des Ordres & des Fêtes. Je ne crois pas que cette entreprise soit aprouveree à Rome. Car M. l'Archevêque sera obligé d'en parler au Conseil d'Etat , qui trouvera certainement fort mauvais , qu'on veuille ainsi ruiner ce qui reste encore d'élections dans le païs , & se rendre maître par cette nouvelle Inquisition , d'exclure qui l'on voudra des Bénéfices , & peut être même des charges.

5. Le Sieur du Bois se fait connoître de plus en plus. M. van Viane & lui sont Proviseurs d'un Collège , dont un Chanoine de S. Pierre qui s'est le plus efforcé de le faire Doien ; est Président. Ce Président est accusé de crimes d'incontinence , dont on a des preuves , & de plus d'avoir fort mal administré les biens du college. C'est ce qui a porté les Proviseurs à le vouloir deposseder. Le Sieur du Bois qui y doit travailler aussi bien que M. van Viane , & un troisième qui est Proviseur de la part des fondateurs , est convaincu de prévarication dans sa charge , en s'entendant avec l'accusé , & lui donnant des conseils pour éluder les poursuites que l'on fait contre lui. Cela s'est découvert par un billet qu'il a écrit à cet accusé , que l'accusé a laissé tomber de sa poche , & qu'on a entre les mains. Vous en aurez ici la copie. Voilà quels sont les gens qui font les zélés pour les pretentions de la Cour de Rome. Cette affaire éclatera. Car on est resolu de le pousser en justice , & de le faire condamner comme un prévaricateur.

6. L'e-

6. L'exemple des Donatistes peut autoriser ce qu'on a fait en France contre les Huguenots, en ce qui est des pertes temporelles qu'on leur fait souffrir par les logemens de guerre, & le bannissement des Ministres. Car les loix Imperiales n'alloient pas seulement à reprimer la violence des Circoncillions & à les punir : mais à éteindre entierement cette secte , en condamnant les particuliers , qui ne rentrentroient pas dans l'Eglise Catholique à de grosses amendes , & en bannissant les Evêques , les Prêtres & tout le reste du Clergé , qui ne renonceroient pas au schisme. Voiez les deux lettres de S. Augustin , l'une à Vincent , & l'autre au Comte Boniface , qu'on a imprimées à Paris à part , de la traduction de M. du Bois avec une fort belle Préface. Je ne doute point qu'on n'en ait envoié à Rome , & qu'il n'y en ait au moins chez M. l'Ambassadeur.

7. On donne la 2. édition de l'*Amor poenitens*. Mais il y a longtems que l'autre (c'est le livre de M. Queras) que l'on voudroit que l'on differât , est publié. Nous n'en avons jamais été les maîtres. Et après tout je doute qu'on y touche. On fait trop le peu de cas que l'on fait en France de ces prohibitions ; & de plus ce livre ne contient que ce qui se soutient tous les jours en Sorbonne.

On reçut hier un billet d'un Ecclesiastique très bien intentionné, qui est auprès de M. d'Arras , par lequel il mande que le Prelat lui avoit souvent promis d'aprouver le livre de M. de Castorie , quand il l'auroit lû , mais qu'il lui a enfin donné pour dernière réponse qu'il ne pouvoit pas l'aprouver , parce qu'il avoit apris que ce livre avoit été envoié à Rome pour y être examiné , & qu'ainsi étant incertain quel en seroit

232 CCXCVIII. Lettre de M. Arnauld
roit le sort, il n'avoit garde d'approuver ce qui
seroit peut-être censuré; qu'il attendoit le juge-
ment qui en seroit porté là pour regler le sien; &
que si dans une semblable conjoncture il agissoit
d'une autre sorte, il pourroit être qu'il exposeroit
son honneur. Je vous avoué, dit sur cela
l'auteur du billet, que cette réponse après tant
de délais & des remises me déplut extrêmement.
Cependant cet Evêque passe pour un des meilleurs.
Faites vos réflexions là dessus: il y en a
bien à faire.

9. Ce seroit une chose bien scandaleuse si on
donnoit atteinte au livre d'un Evêque qui tra-
vaille pour éteindre le schisme. Cela donne-
roit de grands avantages aux Ministres refugiés
en Hollande & au Sr. Jurieu, qui a fait un livre
enragé qui a pour titre: *Reflexions sur la cruel-
le persécution que soufre l'Eglise reformée de
France avec un examen des prétendues calom-
nies, dont le Clergé se plaint au Roi.* Voici un
échantillon de ses emportemens: *Il est vrai
que vous adorez le Pape d'une adoration qui
n'est due qu'à Dieu. Comment osez-vous nier
qu'on ne l'ait traité de Dieu & de Majesté di-
vine, de vice-Dieu, de Dieu en terre dans le Con-
cile dernier de Latran? N'est-ce pas dans ce
même Concile qu'on l'a appellé le Seigneur des
Seigneurs, très prudent & très-sage, que tout le
monde adore? Avez-vous dit anathème à ce
Conciliabule, qui contient des blasphèmes si
énormes? Ces endroits sont-ils marqués dans vos
indices expurgatoires, & dans celui que tout
nouvellement le très-saint, très-devot, très-pur
& très-chaste Prelat Archevêque de Paris vient
de publier pour exterminer de la France les li-
vres dangereux?*

LET-

LETTRE CCXCIX.*

A M. DU VAUCEL. Sur la revocation de l'Edit de Nantes ; l'affaire de M. de Wit ; & sa dispute avec le P. Malebranche.

VOUS aurez su sans doute avant que de recevoir cette lettre , la grande nouvelle de la declaration du Roi , par laquelle il cassé l'Edit de Nantes , & ôte tout exercice public ou particulier de toute autre Religion , que de la Catholique Romaine , ne donne que neuf mois aux Ministres pour prendre parti , ou de se convertir , ou d'être bannis pour toujours du Roiaume ; mais on assure à ceux qui se convertiront une pension plus forte du tiers que celle qu'ils avoient étant Ministres , & qui passera à leurs veuves. En vertu de cette Déclaration le Temple de Charenton fut fermé dimanche dernier ; & ce même jour il n'y a gueres d'Eglises dans Paris , où il n'y eût plusieurs abjurations. Trente à S. Sulpice , six à S. Gervais , dix aux Jesuites de la rue S. Antoine , & ainsi du reste. Ce sont les termes de la lettre que je reçus hier au soir.

Je vous ai écrit , ce me semble , de l'affaire d'un Curé de Malines nommé M. de Wit , que l'Internonce a entrepris pour quelques discours contraires aux pretentions de Rome. J'ai cru que vous seriez bien aise de voir l'écrit qu'il a fait sur la proposition sur laquelle on lui faisoit plus de peine , qui est que ces paroles , *Tu es Petrus & super hanc petram adificabo Ecclesiam meam* , ont été dites personnellement

à S-

* 20. Octobre 1685.

à S. Pierre. Les créatures de l'Internonce qui sont dans la Faculté étroite (c'est-à-dire les trois docteurs qu'il y a fait entrer il y a un an ou deux à l'exclusion des plus habiles) ne savent plus où ils en font, ne se voyant pas en état de condamner cette proposition ainsi expliquée, qui est en termes exprès de Jansenius de Gand.

Il faut que ceux qui disent qu'il seroit à souhaitter que je m'appliquasse à quelque chose de plus important que n'est la refutation du P. Malebranche, ne sachent pas de quoi il s'agit. Ils se sont laissé prévenir de cette fausse opinion, que dans la dispute que j'ai avec ce Pere, il ne s'agissoit presque que des matieres philosophiques. Il est vrai que c'est par là que j'ai commencé à le refuter, & je ne m'en repens pas: car cela a fait de très-bons effets; ces dangereux paradoxes étant principalement appuyés sur la réputation qu'il avoit d'être un très-habille philosophe, qui raisonnoit fort bien; & c'est ce qu'on lui a fait perdre en faisant voir les absurditez, où il s'est jetté pour soutenir cette ridicule prétention qu'on ne sauroit voir qu'en Dieu les corps que Dieu a créés. Cependant tout extravagant que cela soit, je connois des personnes de très-bon esprit, qui avoient donné dans ce sentiment; s'étant laissé éblouir par une noblesse d'élocution, qui fait recevoir favorablement ce qu'il dit, & un certain air de spiritualité, dont il revêt toutes ces folies.

Mais il ne s'agit plus de cela. Il s'agit de matieres très théologiques & très importantes. Car n'est-il point important de soutenir la foi catholique de la providence de Dieu contre un homme qui la detruit sans que bien des gens

gens s'en apperçoivent ? C'est ce que j'ai fait dans le 1. livre ? N'est-il pas important de ruiner cette maxime Epicurienne, qu'on est heureux en jouissant des plaisirs des sens ? C'est encore ce qui est traité dans le 1. livre. Le 2. & le 3. seront de l'ordre de la grace, où on établit les plus grandes veritez de la prédestination & de la grace, & on combat de fort grandes impietez contre la personne de J. C. Cela n'est-il point théologique & très-important ? Vous verrez aussi par la 5. & la 6. lettre, & encore plus par la 7. que vous recevrés la semaine qui vient, que l'on prend occasion des nouveautés prophanes de ce Philosophe Théologien, de dire des verités qu'il est très-important de renouveler, & que l'on ne trouveroit pas bon que l'on dît, si on le faisoit de propos délibéré dans un livre qui fut fait exprès pour cela. Croiez moi, mon très cher ami, je ne sai pas à quoi Dieu voudra que je m'applique, quand cela sera fait, ni s'il ne sera point tems que je me repose pour ne penser plus qu'à me disposer à la mort ; mais je suis persuadé que je n'ai gueres fait de choses, où j'aie eu plus de sujet de croire que Dieu m'avoit appellé, & qu'il vouloit que je rendisse ce service à l'Eglise.

LETTRE CCC.*

A M. DU VAUCEL. Sur ce qu'on eut voulu
qu'il eut cessé d'écrire contre le P. Malebranche,
pour répondre au Ministre Jurieu.

Je reçus mercredi votre lettre du 13. Octobre où vous me marquez encore que M. de S. Quintin † souhaiteroit que je laissasse là le Visionnaire, qu'il ne croit pas digne de m'occuper si longtems, & qu'étant fort indigné du livre de Jurieu, il pensoit qu'il seroit bon d'y répondre. Je reçus aussi hier au soit une lettre du Prince par laquelle il me mande qu'il sa voit de science certaine que mes amis plus intimes souhaiteroient que j'eussé achevé la dispute avec le P. Malebranche, & que je m'appliquasse à tout autre, & à de plus claires & plus intelligibles matières.

Je vous ai déjà écrit sur ce sujet, mais je crois le devoir faire encore aujourd'hui. Car j'ai de la peine de voir que des personnes que j'estime infiniment, se trompent en cette rencontre, & jugent fort mal, à ce qu'il me semble, de ce qui est vraiment important pour le bien de l'Eglise & de la Religion.

Je croirois mon tems très mal employé de répondre au livre de Jurieu qui a pour titre : L'Esprit de M. Arnauld. Ce n'est qu'un ramas de faits ou tout-à-fait faux ou déguisés, ou veritables. Que pourrois-je dire sur les faux, sinon que ce ministre est un menteur & calomniateur &c.? Ttouve-t-on que ce soit là un em ploi

* 2. Novembre 1685.

† M. Caffoni.

ploit qui soit digne de moi ? Que devrois-je faire sur les deguisés ? Lui repeter les mêmes injures ou separer ce qu'il y auroit de vrai d'avec ce qui seroit faux ? Ne seroit-ce pas une belle occupation & bien agréable , & dont l'Eglise retireroit bien du fruit ? Mais que faire des faits scandaleux que le monde ne doute pas qui ne soient véritables & qui regardent des personnes qualifiées ? Faudra - t - il que sur ceux là même je crie à l'imposteur ? C'est ce que je ne ferois pas pour un Roiaume. Car je n'ai su encore ce que c'étoit que de parler contre ma conscience , & je ne commencerai pas si tard à apprendre à me servir d'un langage que je n'entends point. Cependant si je n'avois rien dit de ces histoires , ceux qu'elles concernent m'en auroient su fort mauvais gré , & se seroient plains avec quelque couleur que j'aurois par là donné un grand avantage contre eux à ce violent déclamateur qui n'auroit pas manqué de prendre mon silence pour preuve de la vérité de ces faits. Je vous avoue donc , mon cher ami , que j'ai été fort surpris qu'on ait pû croire que la refutation de ce livre fut une occupation plus avantageuse à l'Eglise & plus digne de moi , que ce que j'écris contre le P. Malebranche. Des Théologiens très-habiles , très-intelligens & très-pieux en jugent bien autrement. * C'est un Evêque des plus savans de France qui m'a pressé de m'appliquer à ce travail ayant cru d'une part qu'il étoit fort important de ne point laisser prendre cours à une nouvelle Philosophie ou Theologie pleine d'un grand nombre de très-grandes erreurs , & qui de l'autre s'est persuadé qu'il se trouveroit

diff.

* M. l'Evêque de Meaux (Bossuet.)

difficilement d'autres personnes qui eussent tout ce qu'il faudroit pour combattre cet auteur par ses propres principes, découvrir toutes ses erreurs qui sont souvent assez cachées, rendre inutiles ses fausses subtilitez, & empêcher que ces élucubrations nobles & son air de spiritualité n'impose au monde. Je ne doute point qu'il n'ait en cela trop bonne opinion de moi. Mais ce qui paraît certain, est que si sans avoir égard à notre ancienne amitié, je n'eusse pris la resolution de le refuter, ses livres seroient demeurés sans réponse, & que tout pleins d'erreurs qu'ils sont, ils auroient corrompu beaucoup d'esprits qui se seroient laissé emporter à beaucoup d'opinions dangereuses, dont ils n'auroient pas découvert le venin, & ce qui les auroit encore fait recevoir plus facilement, est qu'il affecte en plusieurs endroits de faire croire que son dessein est d'écrire contre les Jansenistes & contre les libertins. Mais c'est, dit-on, que l'on souhaitteroit que j'écrivise sur des matières plus claires & plus intelligibles. Il me semble que c'est tout le contraire. Car il y a bien des personnes qui peuvent écrire, & qui écrivent en effet d'une manière très-édifiante sur ces matières plus claires, mais il y en a pas tant qui puissent éclaircir celles qui sont un peu obscures, & qu'on a d'autant plus de nécessité de traitter, que cette obscurité cache des erreurs très-pernicieuses, & qui pourroient faire beaucoup de tort, si on souffroit qu'elles se répandissent. C'est néanmoins une prévention mal fondée de croire que ce que j'écris contre cet auteur, n'est presque pas intelligible, au lieu que je le crois proportionné à l'intelligence de presque tout le monde, pourvu qu'on le veuille lire avec un peu

peu d'attention ; & il seroit facheux que le public fût persuadé du contraire. Car c'est le moyen que la plupart des gens negligent de voir des livres qu'ils s'imaginent ne pouvoir entendre. Et ainsi, Monsieur, je vous supplie de n'en point donner cette opinion à ceux avec qui vous avez correspondance, & de l'ôter à ceux qui l'auroient....

LETTER CCCI.*

A M. DU VAUCEL. Sur la condamnation que l'on continuoit de faire à Rome de plusieurs propositions tirées de bons livres sur le livre de la Frequent Communion; la nomination du P. Mellini à l'Archevêché d'Avignon; & l'admission de M. Steyaert dans la Faculté étroite de Louvain.

JE vous avoue, Monsieur, que je ne reçois gueres de vos lettres qui ne m'affligen. Est-il possible qu'on ait si peu d'amour pour l'Eglise qu'on ne considère point le mal qu'on lui fait par des condamnations vagues de propositions tirées des meilleurs livres, & détachées de ce qui les peut éclaircir, qui ne peuvent que fournir des armes à des brouillons pour rendre suspects les plus gens de bien, & décrier les plus saintes maximes de la morale chrétienne ? Est-ce là ce qu'on attendoit d'un si beau commencement ? Veut-on laisser ruiner tout ce qu'on a fait de bien par la censure des 65. propositions ? On avoit fait esperer que l'on continueroit d'en proscrire d'autres non moins méchantes. Et aujourd'hui ceux qui

pour-

* 29. Novembre 1685.

pourroient donner de bons avis pour la reformation de beaucoup d'abus , ne se trouvent occupés qu'à empêcher que la verité ne soit condamnée. Mais c'est à quoi je ne me faurois appliquer. J'ai cru ne travailler que pour Dieu & pour l'Eglise en faisant le livre de la Frequent Communion. On en voit présentement le fruit en France , où il est universellement approuvé , les Jesuites même prêchent aujourd'hui , sur tout à Paris , d'une maniere assez conforme à la doctrine des SS. PP. qu'on y a expliquée , quoique d'abord ils se fussent élevés contre avec des emportemens furieux , & qu'ils eussent tâché de le faire condamner à Rome , où après un long examen il fut jugé ne meriter aucune censure. C'est à quoi je m'en tiens , & je ne m'engagerai pas à l'âge où je suis , à un travail aussi ingrat qu'est celui de dissiper toutes les chicaneries , que la malignité pourra trouver pour faire donner quelque atteinte à quelques mots de ce livre , ou mal entendus ou pris de travers. Dieu peut permettre que ce mal arrive. Il permet bien d'autres choses dans sa colere , dont on a sujet de gemit , mais je ne crois pas qu'il demande de moi qu'après de 74. ans je fasse l'Apologie d'un ouvrage que j'ai fait à 30. avec l'approbation des plus habiles gens de tout un Roiaume , & qui paroît avoir eu depuis beaucoup de benediction. Si tout cela ne touche pas ces censeurs ; je n'y puis que faire. Ils se feront plus de mal qu'à moi.

Je ne suis pas moins affligé de ce que vous mandez du P. Mellini , qu'il ne sera point Archevêque d'Avignon , parce que le Pape qui l'a nommé à cet Archevêché , n'a pas voulu lui commander de l'accepter , pour satisfaire à une

une règle des Prêtres de l'Oratoire de S. Philippe, de ne point accepter d'Evêché que par un commandement exprès du Pape. Si le Pape aiant su cela, a continué de l'y nommer, je suis de l'avis de ceux qui ont jugé que cela suffissoit pour dispenser de cette règle. Mais après tout, puisque d'autres étoient d'un sentiment contraire, que coutoit à S. S. de faire ce commandement pour un si grand bien de l'Eglise? Le nouvel Evêque * a sujet d'en avoir bien de la douleur, & j'en ai bien pour lui. Mais ce que vous nous avez mandé de tant de petites grivelées, fait bien voir que l'Eglise est encore plus mal traitée par ce qu'on appelle les puissances spirituelles que par les temporelles.

M. l'Internonce a tant fait par ses intrigues que M. Steyaert † que l'on fait être l'Auteur du livre *De libertatibus Ecclesiae Gallicanae*, remplira la huitième place de la Faculté étroite. Il seroit trop long de vous expliquer comment cela s'est fait. Il vaut mieux vous dire que ce Docteur, qui a beaucoup d'esprit, a fait depuis peu deux Theses de Morale conformément à la censure des propositions condamnées par Alexandre VII. & Innocent XI. mais qu'il est entêté pour faire valoir l'*in proprio sensu ab autoribus intento*, des Bulles contre Baius & contre Jansenius, & que c'est ce qu'il a déclaré au commencement & à la fin de ces Theses, où il a blâmé M. Huigens sans le nommer, & le taxe d'imprudence pour n'avoir

* M. de Vaison.

† C'est ainsi qu'on le croioit alors; mais on a su depuis que l'auteur de ce livre étoit M. Charles Prétre du Diocèse de Pamiers, qui le composa secrètement à Rome.

Tome IV.

L

242 CCCII. Lettre de M. Arnauld
voir pas voulu distinguer *suam sanam doctrinam* des propositions condamnées *in sensu ab autoribus intento*, par où il semble qu'il se déclare pour la doctrine de MM. de Louvain touchant la grâce, mais qu'il prétend avoir trouvé quelques nouvelles chicaneries pour faire voir que Jansenius a enseigné autre chose. Et en effet dès qu'il étoit à Rome, il fit un petit Ecrit pour prouver cela, dont une copie étant tombée entre les mains de M. van Viane, il le donna à M. Nicole pendant qu'il étoit en ce païs-ci, qui y répondit très-solument par un écrit que personne n'a encore vu que M. van Viane *. On ne doute point que M. l'Internonce ne fasse bien valoir le service qu'il a rendu au S.S. en mettant dans la Faculté étroite un Docteur si zélé pour les prétentions de Rome; & qu'il n'ait par là une indulgence plenière de tout ce qu'il peut y avoir de déréglement dans sa conduite.

LETTRÉ CCCII. †

A. M. DU VAUCEL. De ses livres contre le P. Malebranche; d'une Histoire du Jansenisme; d'une Thèse des Jesuites de Louvain contre P. R. de la révocation de l'Edit de Nantes.

JE vous suis bien obligé, Monsieur, d'avoir fait entendre à ces MM. que le travail de votre ami contre le Philosophe Théologien n'est

* Il a été imprimé depuis, &c a pour titre : *Dissertatio &c.*

† 13. Decembre 1685.

n'est pas si peu important qu'ils le pensoient. Ils en ont dû être persuadés par la Dissertation, qui est une matière très Théologique & très belle, & depuis par le 1. Tome contre le système. La plupart des lettres sont aussi de cette nature, sur tout les dernières, attendez-vous néanmoins que la 8. & la 9. seront abstraites, parce que j'ai été obligé de me justifier contre la plainte qu'il fait que je lui ai imputé de faire Dieu corporel. Cependant je vous dirai qu'il a été très-avantageux pour la vérité que j'aie commencé à le combattre par le livre des *Idées*. Car c'est ce livre & la *défense* qui l'a suivi, qui lui ont fait perdre sa réputation de grand Philosophe, sur laquelle étoit appuyée la créance qu'on avoit en lui-même pour les matières Théologiques, & qui ont été cause qu'il n'a plus été estimé de M. le Prince, de M. de Chevreuse, & d'autres personnes de très bon esprit, qui avoient témoigné jusques là faire beaucoup de cas de lui.

Mais ce qui empêchera qu'on ne tire beaucoup de fruit de ce qu'on fera contre ce système si plein d'erreurs, est l'entêtement où on est toujours de ne point laisser entrer à Paris tout ce qui vient de moi, de quelque nature qu'il puisse être. Car ce n'est point à la doctrine qu'on trouve à redire, c'est à la personne. On auroit eu honte autrefois d'une si odieuse vexation : mais aujourd'hui le phantôme du Jansenisme autorisé tout, & justifie tout. Dieu le pardonne à ceux qui l'entretiennent, ou qui ne detruisent pas, le pouvant si aisément, cette source inépuisable d'injustices & de calomnies. Un livre qui en est rempli d'une manière horrible, est prêt de paroître. C'est une histoire du Jansenisme. Nous ne savons si c'est la

même qui avoit été arrêtée à Lyon , & qu'on a trouvé moyen de faire imprimer ailleurs , ou si c'en est une autre qui lui ressemble. Mais ceux qui en ont vu quelque chose disent , que c'est un amas effroiable de mensonges & d'injures contre M. Arnauld ; & qu'on y conclut qu'il faut exterminer les Jansenistes sans les écouter ; comme on a fait en France les Calvinistes. Il y a apparence que les auteurs de cette belle pièce ne manqueront pas de l'envoyer à Rome , & il n'y a gueres de lieu de s'attendre qu'on l'y condamne. Ce n'est plus la mode d'y condamner les méchantes choses. Ce sont les bonnes qui courrent au moins grande fortune d'y être censurées. Le livre du P. Hazart plein de tant d'erreurs Pelagiennes y a-t-il encore reçu la moindre atteinte ? Et y a-t-on rien fait contre les ouvrages du Philosophe , qu'on appelle fanaticque ? Quelles peines au contraire n'a-t-on point eues pour empêcher la censure de l'*Amor poenitens* , l'un des meilleurs livres qui aient été faits depuis trois ou quatre siecles ? Et l'on voudroit que je quitasse tout pour défendre devant de tels juges une proposition du livre de la Frequent Communion , approuvé par tant d'Evêques ; contre les chicaneries de quelque esprit bourru ! Je vous supplie , Monsieur , de m'en dispenser. C'est bien plutôt fait de n'avoir aucun égard à tout ce qu'on peut faire de bien ou de mal dans un tribunal si peu équitable & si peu éclairé.

Mais il faut passer à un autre discours. Que diriez-vous d'un Religieux & d'un Prêtre , qui auroit l'ame assés noire pour représenter comme une chose douteuse & problematicque , si MM. de P. R. n'ayant écrit que depuis quelques années contre les hérétiques , avec qui il sembloit qu'ils

qu'ils ne fussent pas mal , l'ont fait dans un vrai dessein de combattre leurs hérésies , ou seulement comme par jeu & pour couvrir l'intelligence qu'ils auroient avec eux ? N'est-il pas vrai que vous avez de la peine à croire que cela puisse être ? Lisez donc ces paroles d'une These soutenue au College des Jesuites de Louvain le 27. de Novembre dernier , le P. Reulx President , & trois jeunes Jesuites la soutenant . C'est dans un article qui a pour titre : *Digressio 13.* & qui commence ainsi :

*Paucis tantum abhinc annis à Portu-Regio
lacessi cœpta est , alias non valde infensa ,
Geneva.*

Ce sont les deux premières calomnies . L'une qu'il n'y a que peu d'années qu'on a écrit à P. R. contre les sentimens de Geneve : l'autre , qu'avant cela il paroisoit qu'on n'étoit pas trop mal avec Geneve . Voici les deux autres .

Cogitari potest (c'est comme on parle de ce qui est douteux & incertain) *tam laudato co-*
naturi non defuisse sinceram intentionem , quid-
quid suis non destitut rationibus aliter suspicen-
tur aliqui .

Il ne faut point de commentaire pour faire comprendre combien cette maniere de calomnier les gens de bien est diabolique . Il n'y a point de sainteté qu'on ne puisse rendre suspecte d'hypocrisie par un tour semblable . M. Pavillon Evêque d'Alet a travaillé pendant près de 40. ans avec une vigilance infatigable au reglement de son Diocèse . On peut penser , dira-t-on , qu'il l'a fait avec bonne intention & un vrai desir de servir Dieu , quoique quelques uns qui ont leurs raisons , *suis non destitut rationibus* , supçonnent qu'il ne l'a fait que par un esprit de vanité . On pourra aussi par un

artifice semblable insinuer les plus abominables erreurs. Car qui empêchera qu'on ne dise : On peut penser que quand l'homme meurt, il n'y a que le corps qui meure & que l'ame demeure vivante, quoique d'autres qui ont aussi leurs raisons, *suis non destituti rationibus*, croient que l'ame meurt aussi bien que le corps.

Mais quelles raisons pourroit-on avoir, si non de la nature de celles que font aisément trouver la malignité & l'envie, de soupçonner MM. de P. R. d'avoir écrit contre les hérétiques par collusion avec eux, & non par un vrai dessein de les convertir. L'auteur des Theses fait voir lui-même par le seul exemple qu'il apporte de ces écrits de MM. de P. R. qu'il n'y a rien de plus fou que cette pensée. Il ne faut que l'écouter : *igitur infinitis libellis accusata merito fuit Calviniana justitia inamissibilitas ; immerito traducta Ethica, quantumvis in speciem rigida, huic juncta dogmati, mores, si excuteretur, non laxatura tantum, sed funditus perditura.*

C'est donc ce qu'on a fait contre le dogme de l'inamissibilité de la justice dans le livre du *Renversement de la morale*, & quelques autres qu'on a fait ensuite, que ce Jésuite donne pour exemple d'un combat de MM. de P. R. contre les Calvinistes qu'il dit que quelques uns soupçonnent, *suis non destituti rationibus*, n'avoir été qu'une espece de collusion & de feinte, & non un combat à outrance contre l'hérésie dans le dessein de la detruire, pour sauver ceux que la naissance a engagés dans le parti hérétique, en leur faisant voir en quelles erreurs abominables leurs ministres les ont jetés. On peut juger si c'est de la sorte que les Calvinistes ont pris ce combat par la manière

niere dont le Jesuite en parle lui-même.

*Sensere tandem politis licet stylis inficta sibi
vulnera Calviniani, nec ad tot Philippicas po-
nuerunt tacere diuinit.*

Ils n'ont donc pas crû qu'on s'entendît avec eux , puisqu'ils ont senti les plaies qu'on leur faisoit. Et ils n'ont pas pris pour un jeu des pieces que ce Jesuite appelle des *Philippiques*, dans le dessein apparemment de décrier ces livres comme étant trop aigres; mais c'est ce qui fait d'autant mieux voir que ce seroit donc la plus grande de toutes les impertinences de soupçonner l'auteur de ces livres , de s'entendre avec les Calvinistes , d'être de leurs amis & de n'avoir pas envie de leur faire grand mal , lors même qu'il écrit contre eux.

Il témoigne ensuite approuver la maniere , dont il suppose que les Calvinistes ont répondu à M. Arnauld , quoique cette réponse soit la chose du monde la plus extravagante , soit que les Ministres s'en soient servis ou ne s'en soient pas servis : *At enim, inquiunt, exprobari ista nobis ab aliis possunt pontificiis, à Jansenianis non possunt. Justitia enim perdi nescia consequitur mortem Christi pro prædestinatis duntaxat obitam. In illo autem capite Claudio reipsa consentit Arnaldus. Discremen enim mere vocale est, quod à Christo pro justis non perseverantibus apud Jansenianos, non apud Calvinianos, mortuo, tories accersitur. Ita illi.*

Quoique les Ministres raisonnent d'ordinai-
re fort mal , quand ils entreprennent de persuader que de savans Catholiques sont de même sentiment qu'eux , on ne sauroit croire néanmoins qu'il y en ait aucun qui ait des choses aussi extravagantes que ce Jesuite leur fait dire ici.

Car M. Arnauld a convaincu les Calvinistes de trois sortes d'hérésies dans le livre du Renversement de la Morale.

La 1. Qu'il n'y ait de justifiés que les seuls élus.

La 2. Que ceux qui ont été une fois justifiés ne déchent jamais de l'état de la justification, quoiqu'il puisse arriver, & qu'il arrive souvent qu'ils tombent en de forts grands crimes, tels que sont l'adultere, l'homicide, l'idolatrie, le renoncement de J. C.

La 3. Que tous ceux qui sont justifiés par la foi, savent certainement, & même de foi divine, qu'ils le sont, & qu'ils seront sauvés.

Or ne faudroit-il pas que les Calvinistes eussent renoncé au bon sens pour pouvoir dire que ces trois erreurs leur peuvent être reprochées par d'autres catholiques, mais non par les disciples de S. Augustin qui soutiennent que J. C. est mort pour tous les hommes généralement, quant à la suffisance du prix; qu'il est mort non seulement suffisamment, mais efficacement pour tous ceux qui reçoivent des graces qui sont le prix de sa mort, tels que sont les fidèles, & ceux mêmes d'entre les justifiés, qui ne persevererent pas; & qu'il est mort d'une maniere plus particulière pour le salut des élus.

Car de cela seul qu'ils reconnoissent qu'il y a des justifiés qui ne persevererent pas, pour lesquels J. C. est mort, ils ont autant de droit que les Molinistes, de reprocher aux Calvinistes comme une hérésie manifeste ce qu'ils enseignent, qu'il n'y a de justifiés, que ceux qui persevererent, & qui par consequent sont élus. Et c'est sur quoi M. Arnauld leur a prouvé par presque tout le 8. livre du Renversement

ment de la Morale , que c'étoit une hardiesse inconcevable d'avoir osé dire que S. Augustin dans ce point étoit entierement pour eux : *Augustinus totus noster est.* Et on prétend qu'il l'a fait d'une maniere si convaincante qu'on desie tous les Ministres d'attaquer cet endroit du Renversement de la Morale.

La conviction de la 2. erreur , qui est qu'un justifié ne déchet pas de l'état de la justification , lors même qu'il commet de très-grands crimes , est entierement independante de la question , si J. C. n'est mort que pour les Predestinés , ou s'il est mort aussi pour d'autres . Car il est bien certain dans l'opinion de tous les Catholiques , que J. C. est mort pour le salut de tous les Predestinez . Or s'ensuit-il de là que dès qu'un Predestiné est justifié , il ne faut pas que les plus grands crimes le puissent faire déchoir de l'état de la justification . C'est ce que prétendent les Calvinistes , quoique , quand on les pousse sur cela , ils en ont tant de honte , qu'ils mettent toute leur adresse à faire croire que ce n'est pas ce qu'ils veulent dire . C'est donc une impertinence , de leur faire dire comme une chose dont on ne pourroit doutier : *Justitia enim perdi nescia consequitur mortem Christi Predestinatis dunt axat obitam.* On attend que les Ministres , ou ce Jesuite pour eux , nous prouvent cette conséquence , quand on leur auroit laissé passer l'antecedent : *J. C. est mort pour les seuls Predestinez.* Donc la justification est inammissible , c'est-à-dire que quand un homme est une fois justifié , il pourroit arriver qu'il commit des adulteres , des homicides , & d'autres semblables crimes , sans qu'il dechut pour cela de la grace de la justification . Peut-on trahir plus honteusement la cause de l'Egli-

se dans un point qui détruit, par l'aveu de ce
Jesuite, toute la morale chrétienne, que d'a-
vouer aux Calvinistes que cette conséquence
est bonne?

La conviction de la 3. erreur qui est que
tous les justifiés sont certains, & même d'une
certitude de foi divine, qu'ils sont justifiés, &
qu'ils sont sauvés, est encore plus indépendan-
te de la mort de J. C. pour ceux-ci ou pour
ceux là. Et c'est un point sur lequel M. Ar-
nauld a fait deux choses. L'une a été de mon-
trer que cette erreur est manifestement con-
traire à S. Augustin, qui enseigne expressément
que Dieu n'a pas voulu qu'on eut en cette vie
la certitude de sa Predestination, parce qu'il a
jugé qu'il étoit bon aux élus même de marcher
toujours dans la crainte. L'autre est, qu'il a
démontré que par la certitude qu'ils donnent
à chaque fidèle de sa predestination, ils anéan-
tissent l'utilité de la crainte de la damnation,
ce qu'on ne peut faire sans contredire J. C. qui
a voulu que ses Apôtres oposassent cette crai-
te à la crainte de la mort & des tourmens. C'est
ce que l'on peut voir dans le 9. l. du Renver-
sement de la Morale, chap. 1. 8. & 9.

Je pense qu'on n'a pas mal fait de ne point
faire de rejouissance publique pour la revoca-
tion de l'Edit de Nantes & la conversion de
tant d'hérétiques. Car comme on y a em-
ployé des voies un peu violentes, quoique je
ne les croie pas injustes, il est mieux de n'en
pas triompher.

Les deux paroles du Pape à ce Cardinal, qui
le vouloit aigrir contre la France, *Compelle
inirare, & Tutto bene*, me paroissent très-ju-
dicieuses. S. Augustin se fût de la première
pour justifier ce qu'on avoit fait pour le retour
des

des Donatistes , qui a tout à fait rapport à ce qui s'est fait en France. Et il a raison pour la seconde. Car c'est avoir épargné au Pape une chose qui n'auroit servi qu'à le rendre plus odieux aux Protestans , que de l'avoir consulté pour savoir si on devoit se servir de ces voies-là. Il vaut bien mieux que le Roi ait tout pris sur lui. Et nous voions aussi que ce ne fut qu'à l'Empereur Honorius que les Evêques d'Afrique s'adresserent pour avoir des loix contre les Donatistes , qui furent ensuite executées par les Gouverneurs des Provinces à la sollicitation des Evêques sans qu'on en eut rien dit au Pape.

Je suis bien obligé à l'Evêque de Vaison de ce qu'il vous a dit sur mon sujet. J'ai de la joie qu'on l'ait mis sur le chandelier. Car il est capable de bien servir l'Eglise. *Erit lucerna ardens & lucens.* Vous me ferez plaisir de lui donner un livre de l'Ecriture sainte contre Mallet. Il a besoin d'être bien instruit sur cela. Car il est bien à craindre qu'on ne soit bien prévenu en ce païs là contre la lecture de l'Ecriture sainte en langue vulgaire , & sur tout qu'on en fasse scrupule aux femmes , ce qui est un très-grand mal pour ce qui est du Nouveau Testament. Ce que vous dites de ces pensions fait gemir. M. van Espen a maintenant un livre sous la presse , où il en parlera : ce qui ne sera pas à part au goût des Romains.

LETTRE CCCIII.*

*Au Prince Ernest LANTGRAVE DE
HESSE-RHINFELTS. Sur la lettre qu'il
avoit écrite au P. Hazart.*

MONSIEUR,

J'AI reçu le dernier paquet de V. A. S. où étoit la copie de sa lettre au P. Hazart. Elle a grande raison de lui representer, combien c'est un grand scandale de voir ces sortes de contestations parmi des Catholiques. Mais Elle avouera sans doute que ce qu'il y a de mal dans ce scandale, ne doit être rejetté que sur ceux qui avancent dans des livres imprimés de si horribles calomnies, & non pas sur ceux qui s'en défendent. Car y a-t-il personne qui voulut prétendre que l'aprehension de scandaliser les herétiques devoit fermer la bouche aux parents de M. Jansenius, & qu'ils devoient plutôt souffrir que leur bisaïeu passât pour hérétique, aiant été fort bon Catholique, & leur grand oncle, qui est mort en réputation d'une eminente piété, pour un hypocrite qui contrefaisoit l'homme de bien, ne croiant rien de tous les mystères de la Religion chrétienne, que de demander aux juges ecclesiastiques qu'ils portassent le P. Hazart à rendre l'honneur à ceux qu'il a deshonorés par une diffamation si scandaleuse. On voit bien que V. A. est bien éloignée de cette pensée par la lettre qu'Elle a écrite au P. Hazart, où Elle lui représente avec tant de force l'obligation qu'il a

de

* 13. Decembre 1685.

de reparer publiquement le mal qu'il a fait.

Cependant, Monseigneur, je suis fort trompé s'il vous répond autre chose que ce qu'il a déjà dit : Qu'il ne doit pas répondre de la vérité ou de la fausseté de ces faits, parce que d'autres les avoient avancés avant lui. Ce que V. A. voit assez être la plus mechante raison du monde, ainsi qu'on l'a montré dans le Factum même qui a été envoié il y a déjà long-tems à notre ami de Rome. Je suis &c.

LETTRE CCCIV*

AU PRINCE ERNEST LANTGRAVE DE HESSE-RHINFELTS. *Sur la These des Jésuites de Louvain contre P. R; & les fausses que publioient les Huguenots au sujet des voies que l'on emploioit pour les convertir.*

MONSIEUR,

IL seroit à craindre, que V. A. S. n'eût bien des affaires, si elle vouloit faire à tous les Jésuites qui calomnient publiquement leurs adversaires d'une maniere très atroce la même charité qu'elle a faite au P. Hazart. Car cela leur est fort ordinaire, & ils en viennent de donner un exemple à Louvain par une these qu'ils y ont soutenue le 27. du mois passé. Ils y veulent faire croire que les bruits calomnieux qu'ils ont fait courir eux mêmes par des libelles très scandaleux, que P. R. & Geneve étoient d'intelligence même contre le Sacrement de l'Eucharistie, n'étoient point mal fondés, & que cela est encore demeuré douteux, puis

* 17. Decembre 1685.

puis même qu'on a fait à P. R. contre les Calvinistes le livre de la Perpetuité de la foi, & le Renversement de la Morale. C'est ce qu'ils font entendre par ces trois lignes de la digression 13. de cette these.

*Paucis tantum habinc annis à Portu Regio
lacessi cœpta est, alias non valde in-
fensa, GENEVA. Et cogitari potest, tam
laudato conatur non defuisse sinceram intentio-
nem, quidquid suis non destituti ra-
tionibus aliter suspicentur aliqui.*

Il est aisé de remarquer les faussetez & la malignité de ce peu de lignes.

Paucis abhinc annis: cela est très faux. Car plus de 20. ans avant le tems qu'ils ont voulu marquer, un des Ecrivains* de P. R. avoit fait un livre contre l'Abadie, lorsqu'il apostasia, où presque toutes les opinions des Calvinistes sont combattues avec beaucoup de force. Et on a eu même si peu de dessein d'épargner ces hérétiques en quelque tems que ce soit, que M. Claude se plaint qu'on a cherché toutes sortes d'occasions de les harceler, jusques à parler contre eux dans des livres de logique.

Alias non valde infensa Geneva. C'est de quoi ils ne fauroient donner de preuves, que leurs propres impostures, leurs Almanachs seditieux, & leurs libelles scandaleux, & toute la conduite de MM. de P. R. a toujours démenti cette noire calomnie, qu'ils fussent d'intelligence avec Geneve.

Cogitari potest &c. Ils ne disent pas qu'eux Jésuites le pensent, mais seulement, que l'on peut

* Lui même : l'écrit a pour titre : *Lettre d'un Docteur en Théologie contre Labadie,*

peut penser, que c'étoit tout de bon, qu'on écrivoit à P. R. contre les Calvinistes, & dans le dessein de détrouper des erreurs de cette secte ceux qui seroient capables d'entendre raison.

Quidquid alii non destituti rationibus. Ils prétendent donc qu'il y en a qui ne manquent pas de bonnes raisons pour soupçonner le contraire de ce qu'ils avoient dit seulement qu'on pouvoit croire. De sorte que de deux pensées qu'ils prétendent qu'on pourroit avoir de MM. de P. R. écrivants contre les hérétiques: l'une, qu'ils les ont combatus de bonne foi, & dans un vrai dessein de détruire, s'ils pouvoient, leur méchante doctrine: l'autre, qu'ils n'ont pas eu dessein de leur faire grand mal, parce qu'ils les regardoient comme leurs amis; ils se contentent de dire de la premiere, *cogitari potest*. Mais ils avertissent leurs lecteurs, que ceux qui sont de la dernière opinion ont leurs raisons, qui les y font être, & qui leur font croire que leur soupçon n'est pas mal fondé. Je laisse à juger à V. A. S. si on peut rien dire de plus malin, & en même tems de plus outrageux contre des écrivains Catholiques, qui ne passent pas dans le monde pour de méchants hommes qui n'auroient pas de conscience. Car assûrément il faudroit n'en point avoir, pour combattre aussi fortement qu'on a fait à P. R. une Religion que dans le fond du cœur on ne desaprouveroit pas. Et comme M. Nicole est un des écrivains de P. R. des plus connus & des plus estimés, il faut que les Jésuites de Louvain fassent tomber ce soupçon sur ses livres *des Préjugez, & des P. R. convaincus de Schisme*. Avouez, Monseigneur, qu'il est difficile de s'imaginer une calomnie plus impudente.

V.A.

256 CCCIV. Lettre de M. Arnauld

V. A. ne sera pas moins surprise de savoir que ces faiseurs de theses , prennent la dispute qu'on a eue avec les Calvinistes sur *l'inamis- sibilité de la justice* , comme étant propre à justifier le soupçon dont ils venoient de parler , & que par des extravagances inouies ils veulent faire croire qu'on n'a pas eu l'avantage sur ce point contre les Calvinistes , que d'autres Catholiques y auroient pû avoir , parce que *M. Arnauld* , à ce qu'ils pretendent , est d'accord avec ces hérétiques sur de certaines choses qui regardent cette matière , ce qui a empêché , si on les en croit , qu'il ne les ait poussées autant qu'il eut fait sans cela . C'est une folie ridicule comme je l'ai fait voir en écrivant à Rome à notre ami ; mais comme cela est théologique , je n'en dis rien à V. A. Si néanmoins elle le desire , je lui envoierai un extrait de la lettre à notre ami . Mais je ne l'aurois pû faire aujourd'hui quand je l'aurois voulu , faute de tems & de copiste . Pour les Huguenots , je n'ai rien à dire à V. A. sur l'*Histoire de Sedan* , si non , *audiatur pars altera* , c'est à dire , qu'il faudroit savoir des Catholiques , si ce que ce Ministre en dit à l'honnête homime qui lui a écrit , est véritable . Mais on a une preuve très considérable de la fausseté de ces relations des Huguenots , dans la dernière gazette de Hollande . Le *Gazetier* avoit représenté dans la précédente du 6. Decembre avec beaucoup de force , l'étrange inhumanité qu'on avoit exercé à Bordeaux envers un Ministre , frere de l'Auteur de la République des lettres , qui y étoit mort prisonnier . Ses souffrances , avoit dit ce *Gazetier* , ont été grandes & facheuses , ayant effuié une longue maladie sans aucun secours , n'ayant pas une goutte d'eau pour éteindre

dre l'ardeur de la fievre , sans parler de toutes les autres duretés de ses gardes impitoyables qui ne le quittoint pas de vue , & qui avoient entrepris de lui faire abandonner sa religion. Mais dans la dernière gazette qui est du 13. (que j'ai égarée je ne sai comment ; de sorte que je ne vous en puis donner que la substance , mais que j'ai très bien retenu) il dit : qu'il a ordre de l'Auteur des nouvelles de la Republique des lettres , d'avertir le public , que ce qu'on avoit dit de son frere étoit outré : que dès que l'on avoit su qu'il étoit malade , on lui avoit envoié un medecin qui étoit même de la Religion , & une garde , & qu'on lui avoit donné toutes les autres assistances dont peut avoir besoin un malade. Après quoi le Gazetier ajoute , qu'il doit de son côté assurer le public , qu'il n'avoit mis que ce que portoient les relations qu'il avoit receues , & qu'il en use toujours ainsi. Peut-on desirer une preuve plus autentique du peu de foi qu'on doit ajouter à ce que disent les Huguenots , des cruautés horribles qu'ils se plaignent que l'on exerce contre eux ? Il est bien certain que les ordres du Roi ne vont qu'à les faire souffrir quelques pertes temporales pour les faire rentrer en eux mêmes , qui est la même conduite qu'on avoit tenue envers les Donatistes avec tant de succès. Sur quoi on a fait imprimer à Paris dans un petit livre , deux grandes lettres de S. Augustin , avec une fort belle Préface , ce que je ne doute point que le P. Jobert n'ait fait envoier à V. A.

Mais j'ai cru que V. A. seroit bien aise de voir l'extrait d'une lettre que je lui envoie. Elle est d'un Ministre converti de très bonne foi il y a plus de trois ans , lorsqu'on n'avoit usé d'aucune voie violente pour ces conversions , qui

258 CCCV. *Lettre de M. Arnauld*

qui a beaucoup de pieté , & qui a fait 2. ou 3.^e livrets de controverse qui sont très beaux. Il est présentement à Paris pour tâcher de convertir son Pere qui étoit un des anciens de Charenton , & qui est fort obstiné dans sa religion , de sorte qu'il se pourra bien faire qu'il aura la douleur de n'en pouvoir venir à bout , après avoir contribué à la conversion d'un grand nombre d'autres. Je suis , &c.

LETTRÉ CCCV.*

Au PRINCE ERNEST LANTGRAVE DE HESSE-RHINFELTS. Il le prie d'écrire à M. l'Electeur de Treves afin de l'engager à prendre M. Stenon pour son suffragant.

MONSIEUR ,

UNE rencontre imprévue , & une vue de charité m'oblige encore d'écrire un mot à V. A. S. Un de mes amis a rencontré en cette ville un fort honnête homme , nommé M. Des Prés Liégeois , qui est maintenant Conseiller domestique de son Altesse Electorale de Treves , & qui est ici présentement pour quelques affaires de ce Prince. Mon ami l'avoit connu autrefois à Louvain , où ils étudiaient en même temps , & ils avoient renouvellé leur connoissance en Italie où ils s'étoient rencontrés par hazard. En l'entretenant , sur ce que mon ami lui demandoit des nouvelles de l'état du Diocèse de Treves quant au spirituel , parce que cet Electeur passa pour être fort devot , & lui ayant dit qu'il croioit que ce lui seroit

* 21. Decembre 1685.

un

un grand avantage , s'il pouvoit avoir pour suffragant & pour grand Vicaire , M. Stenon qui l'a été de Munster , M. Des Près lui a repondu , que cette proposition qu'il lui faisoit , venoit tout à fait à tems , parce que l'Electeur n'avoit point de Suffragant , & qu'il étoit en peine d'en trouver un qui fut aussi en même tems son grand Vicaire & son Official ; qu'il avoit ouï parler de M. Stenon (j'entens M. Des Près) qu'il avoit la reputation d'être fort pieux & fort homme de bien , & qu'il croioit qu'en effet il seroit fort propre à ces emplois , & qu'il s'en acquitteroit avec l'édification de tout le monde , qu'il ne pouvoit y avoir qu'une difficulté , qui est que M. Stenon n'avoit pas approuvé l'élection de M. l'Electeur de Cologne à l'Evêché de Munster , & qu'ainsi M. l'Electeur de Cologne pouvoit en avoir quelque ressentiment contre lui ; mais qu'il ne croioit pas que cela dût empêcher M. l'Electeur de Treves de s'en servir , à quoi il a ajouté , qu'il n'y avoit personne qui fût plus capable de l'y faire résoudre , que M. le Prince Ernest , pour qui cet Electeur avoit beaucoup d'estime , comme le Prince en avoit aussi beaucoup pour l'Electeur , & qu'ils avoient entre eux un commerce de lettres très frequent. Tout cela se disoit sans rapport à moi ; car il ne me connoit pas , & ne fait pas si je suis en cette ville. Voilà , Monsieur , ce qui m'a donné occasion d'écrire à V. A. pour le seul intérêt de l'Eglise , qui ne doit jamais être indifférent à ceux qui ont quelque amour pour Dieu. Je ne connois M. Stenon que de réputation , & sur le récit de M. l'Evêque de Castorie , qui en fait grand état. C'est un des plus beaux endroits de sa vie , d'avoir improuvé hautement une élection aussi peu

peu canonique & aussi suspecte d'avoir été achetée , que l'élection d'un Prince qui a trois Evêchés dont il n'en fait gouverner aucun , & qui en a ajouté un quatrième . Et ainsi tant s'en faut que cela le dût faire rejeter , que c'est ce qui le doit faire rechercher . C'est pourquoi , Monseigneur , l'affection que Dieu a donnée à V. A. pour ce bon Electeur , fait qu'elle me paroît avoir une très grande obligation devant Dieu de l'aider autant qu'elle pourra dans une chose si importante , & qui peut si fort contribuer ou à diminuer , ou à augmenter le compte terrible que sa Principauté n'empêchera pas qu'il n'ait à rendre à Dieu de tant d'âmes au salut desquelles sa qualité d'Evêque l'oblige de veiller . Ce qui me fait dire , Monseigneur , que V. A. a une grande obligation devant Dieu de travailler à cela , est ce qu'enseignent les Peres * , qu'il y a un grand nombre de differens talens pour lesquels Dieu nous punira si nous manquons de les faire profiter , & que c'en est un , selon ces saints , que d'avoir de l'accès & de la familiarité avec une personne que l'on peut porter à faire du bien . C'est ce qu'ils appellent , *talentum familiaritatis* ; dont ils donnent pour exemple , l'accès qu'on a auprès d'une personne fort riche , si on néglige de le porter à faire des aumônes proportionnées à son bien . S. V. A. est persuadée par ces raisons qu'elle doit s'employer à porter S. A. E. de jeter les yeux sur M. Stenon , elle doit le faire le plutôt qu'il se pourra , de peur qu'elle ne se trouve engagée à un autre qui ne feroit pas si capable de se bien acquitter d'un emploi si difficile .

* S. Gregoire.

LET-

LETTRE CCCVI. *

*A M. DU VAUCEL. Sur l'affaire du
P. Hazart.*

JE ne vous écris aujourd'hui principalement que pour le P. Hazart. Le Prince m'a envoié la copie de sa Reponse. Je vous l'envoie. Vous jugerez si elle pouvoit être plus emportée, plus fiere & plus hors de propos. J'en ai écrit une grande lettre au Prince. Mais elle est si longue qu'on n'a pû la copier pour vous l'envoyer. J'y montre que S. Paul (1. Cor. 5.) met les *médisans*, quand ils sont connus, au nombre des pécheurs, avec qui nous ne devons point avoir commerce quand ils sont chrétiens; que le P. Hazart est un médisant public & obstiné dans son péché; qu'ainsi il n'y a point de salut pour lui s'il ne se retracte de ses calomnies; que c'est la seule voie honnête par laquelle il puisse sortir d'une si méchante affaire, qu'il fera grand tort à la Société s'il refuse de le faire; parce qu'il confirmera le monde dans l'opinion où on est déjà, que quelques impostures que les Jesuites aient avancées, ils ne s'en dédisent jamais; au lieu que si ce Pere se retracte humblement & chrétienement, ce sera un exemple qui leur sera avantageux pour empêcher qu'on ne leur fasse ce reproche.

On a dressé dans cette vue un modele de retractation dont on vous envoie copie, aussi bien qu'au Prince, & qu'on presentera à M.
l'In-

* 4. Janvier 1686.

l'Internonce, afin de tenter si cette affaire ne pourroit point se terminer par cette voie. Mais il m'est venu une autre pensée dans l'esprit, qui n'est peut-être qu'une chimere, mais que je ne laisserai pas de vous proposer. C'est qu'il m'a semblé que si on pouvoit trouver une personne de tête & d'autorité, ami des Jesuites, qui en voulut parler à leur General, il ne sera pas difficile de lui faire entendre que l'opiniâtré du P. Hazart à soutenir de si horribles calomnies, peut faire beaucoup de tort à leur Société, outre qu'on ne comprend pas comment ce Pere peut refuser de donner la satisfaction qu'on lui demande, sans renoncer à son salut; qu'il seroit de la charité qu'il doit avoir pour son Religieux, & du soin qu'il doit prendre de l'honneur de la Compagnie, d'employer son autorité pour lui faire entendre raison, en l'obligeant d'accepter le parti qu'on lui présente, en faisant la retractation selon le modele qu'on en adressé & qu'on ferroit voir au General. Je ne crois point cela impossible, & cela empêcheroit un fort grand scandale. Car si ce Pere fait imprimer l'écrit dont il parle au Prince, on sera obligé de faire un nouveau *Factum*, où on traitera les choses avec plus de force que dans le premier; & où on fera voir que ce procédé du P. Hazart ne peut être que celui d'un homme qui n'auroit ni conscience ni religion, & qui par un aveuglement effroyable, aimeroit mieux s'exposer à une damnation certaine, que de faire une action d'humilité qui ne lui seroit pas seulement utile devant Dieu, mais même glorieuse devant les hommes. L'exemple de ce qui m'est arrivé, en est une preuve. Car ayant dit quelque chose d'injurieux à un honnête homme d'An-

d'Angleterre * , pour m'être trompé dans une conjecture , sitôt que je l'ai su , je lui en ai envoié une retractation qui l'a tellement satisfait , qu'au lieu qu'il paroiffoit auparavant fort picqué contre moi , il me temoigne présentement une fort grande amitié. Et le Roi d'Angleterre à présent regnant qui avoit été fâché de ce que j'avois mal parlé de cet honnête homme , m'a su très-bon gré de la maniere dont j'avois agi dans cet éclaircissement. Voilà ce qu'il faudroit pour representer au General des Jesuites : car peut-être que cela le touchera davantage que des raisons de conscience.

L E T T R E †

*Du R. P. HAZART, au PRINCE ERNEST
LANDGRAVE DE HESSE-RHINFELTS,
dont il est parlé dans la lettre précédente.*

SERENISSIME PRINCEPS.

Nota mihi jam pridem est serenitas vestra , tum ex famâ , tum ex doctissimo suo scripto contra hostes Societatis nostræ quod totum pervolvi , tum potissimum ex illo actu heroïco , quo serenitas tua se , Dei gratiâ opitulante , ad veram Christi Jesu Religionem convertit , ex quibus luce meridianâ clarissimus , non tantum singularem serenitatis tuæ in societatem nostram benevolentiam & eximiam in Deum pietatem , sed etiam fortitudinem animi quamdam

* M. Richard Southwel. Voiez la lettre 275.

† On a rapporté une partie de cette lettre dans le Factum. Voiez Tom. 8. de la Mor. Prat. pag. 346.

dam humanā majorem perspexi. Quare certò
mihi persuadeo tantæ pietatis atque animi
Principem, fleti non posse dicteriis hominum
malevolorum, quos tot jam annis vidi Bel-
gium nostrum in hoc unum intendere ut om-
nia sus deque evertat, ac doctissimos quoisque
viros vel hærefeos, vel calumniarum accusent,
ut tegant turpitudinem suam. Hinc & Cyra-
nos suos & Jansenios & Arnaldos, aliosque suæ
sectæ vel coryphæos vel patronos proclamant,
ut portenta doctrinæ ac pietatis, ad quorum
splendorem ac lucem cæteri omnes caligent ut
noctuæ usque ad ipsum summum Pontificem,
cujus definitionibus audent præferre quidquid
ipsi de nocte somniavere; testantur libelli quos
recentissimè hic edidere, ut autoritatem ca-
pitis Ecclesiæ ac Vicarii Christi in terris peni-
tūs convellant ac labefactent. Ingemiscunt qui-
dem pii omnes, exardescunt in iram sanctam
Zelotæ Religionis Catholicæ, scandalisantur
infirmi; sed quid dicimus de hoc quod olim
Dominus noster ad suos Discipulos. *Math.*
cap. 18. » Væ mundo à scandalis; necesse enim
» est ut veniant scandalæ; verumtamen vñ ho-
» mini illi per quem scandalum venit. « Et ut
ostenderet non esse virorum fortium scandali-
sari, sed pusillorum, præmiserat: » Qui scan-
dalaverit unum de pusillis istis qui in me
credunt, expedit ei ut suspendatur mola as-
naria in collo ejus, & demergatur in profun-
dum maris. Denique *Luca cap. 7.* ait: Bea-
tus est quicumque non fuerit scandalisatus in
me. Itaque serenissime Princeps, rogo atque
suppliciter obsecro serenitatem tuam, ut di-
gnetur suspendere suum judicium, donec au-
diverit partem aliam. Spero fore ut suo tem-
pore serenitatis tuæ desiderio satisfaciam. Sed
cùm

au Prince Ernest de Hesse-Rhinfelts. 265

cum instent festa natalitia, quibus uti & omnibus diebus dominicis dicendum mihi est ad populum; ita obruor isto labore, ut mihi modò non vacet ad illas calumnias respondere. Verum sat citò, si sat bene. Interea temporis, velim sciat serenitas tua rem illam jam à multis mensibus apud Illustrissimum Internuncium Bruxellis ventilatam, ac scripto abundè à me refutatam fuisse, ex quo ubi in paulò meliorē ordinem digestum ac typis impressum fuerit, manifestum fiet quām futilea sint, quām inania subterfugia, etiam falsa, quæ calumniantes mei illi oponunt. Ceterū non existimet serenitas vestra quòd quidquam ex passione scriptum Contrarium possunt testari. Aut uerpienses omnes ad quos per triginta jam annos dixi de cathedrā. Imò tota Hollandia quantumvis heterodoxa, non semel mitata est quòd tantò phlegmate plurimos libellos, imò & volumina contra illius Prædicantes conscripsérunt. Nec pluribus opus est, hoc enim toti Belgio notum est. Ad extremum quod serenitas tua scribit, inter novos istos homines, quos Jansenistas vocamus, & inter verè Romano-Catholicos, non esse aliam controversiam nisi de Gratiâ, bonâ serenitatis vestræ veniâ, hæc quidem initia dolorum fuere, sed eò tandem prolapsi sunt, ut homines avertant à sacrâ communione, peccatores pœnitentes intolerabili bus quas imponunt pœnitentiis in desperationem agant, nunquam deinde ad Confessionem plusquām tyrannicam reddituros; ut absoluti nem negent etiam moribundis; & innumera talia absurdâ & auditu horrenda. Hæc finem impono, ne volumen conficiam, ac bonâ serenitatis tuâ gratiâ humillimè me commendo, æternumque manebo, &c.

Tome IV

M

MQ-

M O D E L E *

*De RETRACTATION proposée à signer au P.
HAZART Jesuite, & à aproouver au Sieur
ANTOINE HOEFSLAGH censeur des
livres, moyennant quoi les heritiers de feu
JEAN OTTO ACQUOY & Petits-ne-
veux de Messire Cornelius Jansenius Evêque
d'Ipres, se désisteront de l'action qu'ils veulent
intenter contre eux, en reparation d'injure
faite à leur grand Pere & à leur grand Oncle.*

IL est humain de se tromper, mais il est chrétien de reconnoître sa faute. C'est ce qui me porte à faire la présente declaration sur quelques endroits d'un de mes ouvrages, où on m'a fait voir que j'ai avancé des faits que j'ai cru trop legerement être veritables, qui blessent d'une maniere atroce la reputation du prochain, & c'est à quoi la loi de Dieu m'oblige de remedier.

Les petits fils de feu Jean Otto Acquoy, & petits neveux de Messire Cornelius Jansenius Evêque d'Ipres, se sont plaints 1. de ce que dans la 3. Partie d'un de mes livres intitulé : *Triomphe des Papes de Rome*, j'ai assuré & publié que le pere de Messire Cornelius Jansenius Evêque d'Ipres étoit gueux de religion, c'est-à-dire, herétique, quoique tant lui que tout le reste de sa famille aient toujours été de très-zèlez Catholiques.

2. De ce que j'ai dit ensuite que Jansenius étant

* Voiez le 2. *Fazum*, Tom. 8. de la Mor. Prat.
P. 340.

étant devenu grand, il avoit contrefait le Catholique : ce qui ne peut être vrai, puisqu'il n'a jamais eu d'autre religion que la Catholique.

3. De ce que j'avois dit encore, qu'ifiant été en Espagne député de l'Université de Louvain, il avoit commencé à y semer sa nouvelle doctrine, mais qu'il ne l'avoit pu faire si secrètement, que l'Inquisition n'en fut avertie : ce qu'ifiant découvert il partit en grand hâte; en sorte que les Officiers de l'Inquisition vinrent à son logis peu de tems après son départ.

4. Et enfin de ce que j'avois ajouté ce fait plus atroce encore que les autres; que revenant d'Espagne il prit son chemin par la France, où il se trouva avec l'Abé de S. Cyran & quelques autres, dans un lieu appellé Bourgfontaine, & que là il fut resolu qu'on travailleroit à abolir tous les mystères de la Religion chrétienne, comme n'étant que fourberie, mais qu'on le feroit adroitemment & sans se trop decouvrir.

J'avoue que j'ai avancé ces faits les ayant cru véritables, parce que je les avois trouvés dans d'autres auteurs qui m'avoient paru dignes de foi; mais comme je ne puis douter que les deux premiers ne soient évidemment faux, après tant de témoignages qui font foi que Jean Otto Acquoy pere de M. Jansenius & toute sa famille ont toujours été Catholiques & que même c'étoit chez lui que se tenoient les assemblées des Catholiques dans les tems les plus facheux; je reconnois que le 3. qui n'est apuié que sur le vret du Pere Moise du Bourg, d'où j'avois pris les deux premiers, ne merite pas plus de créance. Et pour le 4. qui est le plus important, ayant fait attention,

1. Qu'il est fondé uniquement sur le recit
pretendu d'un homme , que l'on dit s'etre trou-
vé à cette assemblée , lequel on n'a jamais pu
nommer.

2. Quela chose de soi est si horrible , qu'il
faudroit des preuves certaines & convaincan-
tes pour se la persuader.

3. Que le Sieur Antoine Arnauld que le
Sieur Filleau à marqué par A. A. comme ayant
été dans cette Assemblée , & y ayant pris pour
son partage de ruiner les Sacremens de la pe-
nitence & de l'Eucharistie par la difficulte qu'il
mettroit à en aprocher (ce qui marque visible-
ment le livre de la Frequent communion) n'a-
voit que neuf ans en 1621. qui est l'année où
le Sieur Filleau dit que s'est tenue cette as-
semblée.

4. Que M. Jansenius n'a pu en revenant d'Es-
pagne se trouver à cette conference , puisqu'il
n'est allé en Espagne la premiere fois qu'en
1624.

Tout cela m'oblige d'avouer que j'ai eu tort
d'avoir avancé ce fait dans mon livre , & je de-
clare pour reparer le scandale que j'ai pu faire
en cela; que je tiens cette assemblée de Bourg-
fontaine pour une fable malicieusement inven-
tée , & que je ne crois point que ni M. l'Abé de
saint Cyran , ni M. Jansenius Evêque d'Ipres ,
ni M. Arnauld Docteur de Sorbonne aient ja-
mais eu les desseins diaboliques que leur attri-
buent ceux qui l'ont publiée.

LETTRE CCCVII.*

A M. DU VAUCEL. Sur la nomination du P. Mellini à l'Archevêché d'Avignon.

IL n'y a rien de plus embarrassant que de dire son avis sur des affaires semblables à celle pour laquelle vous me consultez, où l'on voit d'une part un bien pour l'Eglise, qui paroît fort important, & où il se trouve de l'autre qu'on ne peut procurer ce bien à l'Eglise qu'en manquant d'observer des règles qu'on ne peut pas dire n'être plus en vigueur & avoir été comme abolies par le non usage dont l'infraction pourra causer beaucoup de maux à l'avenir, & dès à présent un grand scandale. C'est, ce me semble, ce qu'il y a à considérer dans le conseil que l'on demande sur la nomination du P. Mellini † à l'Archevêché d'Avignon.

M. l'Evêque de Vaison a grande raison de désirer qu'il l'accepte, & il n'a en cela que des vues très-louables & très-chrétiennes. Car il est fort à souhaitter qu'un Evêque si bien intentionné & si disposé à faire tout le bien qu'il pourra dans son Diocèse, ait un Métropolitain, qui soit dans le même esprit, qui le soutienne dans les traverses qu'on lui pourra faire, & qui concoure avec lui pour l'établissement d'une bonne discipline, dans un pays où apparemment jusqu'à cette heure il n'y en a guère eu. Et c'est ce qui lui fait croire que le Pape ayant nommé ce bon Ecclésiastique à cet Archevêché, & ayant témoigné diverses fois (je le

M 3

supose

* 10. Janvier 1686.

† De l'Oratoire de S. Philippe de Nery.

I suppose ainsi) qu'il souhaittoit qu'il l'acceptât ,
quoiqu'il scut bien qu'il est expressément or-
donné par les Constitutions de cette Maison ,
que tous ceux qui en sont , ne puissent avoir de
dignitez ecclesiastiques si le Pape ne le leur
commande , on pourroit prendre cette volonté
du Pape si marquée pour un commandement . Et
j'avoue que ç'a été là ma première pensée .

Mais j'y trouve maintenant bien de la diffi-
culté , depuis que j'ai consideré les raisons de
M. le Prieur * qui est d'un sentiment contraire ; & deux Ecclesiastiques fort fages , à qui
j'en ai parlé , s'y trouvent aussi embarrassés
que moi . Car il paroît par ce que vous en écri-
viez .

1. Que l'article des Constitutions qui sont de S. Philippe est fort exprès , *Nisi jubeat Papa.*
2. Que ces Constitutions ont été approuvées par le S. Siege .
3. Qu'on a remarqué que ceux qui ne sont
entrez dans les dignitez que par un comman-
dement exprès , y ont bien réussi , & les au-
tres mal .
4. Que si le P. Mellini l'acceptoit sans com-
mandement , il seroit blâmé & condamné de
toute la maison , de ses supérieurs & directeurs .
5. Que son exemple nuiroit beaucoup .
6. Vous me dites deux choses du Pape qui
font voir qu'il ne prétend pas que l'on prenne
la volonté qu'il a qu'un Ecclesiastique accepte
une dignité en la lui donnant , pour un com-
mandement qu'il lui feroit de l'accepter
L'autre , que quoiqu'il désirât beaucoup que
MM. Ricci & Taia fussent Cardinaux , il ne
leur en a jamais voulu faire de commandement
exprès .

* M. Dorat .

exprès , ce que néanmoins tout le monde a cru
qu'il avoit fait.

Tout cela me donne une autre idée de cette affaire que je n'en avois auparavant. Car je vois bien qu'on n'a point pris pour des commandemens interpretatifs , ces significations de la volonté du Pape. Et je vois de plus que ce règlement de l'Oratoire de Rome est considéré comme étant encore dans toute sa vigueur , & non point comme quelqu'uns de ces réglemen's qui étant fort bons en soi , sont presque abolis par le non usage. Car je suis persuadé que pour ces derniers , on peut plus facilement ne s'y pas arrêter , quand cela est compensé par un fort grand bien de l'Eglise. Je crois donc , tout considéré , (& c'est aussi le sentiment des deux Ecclésiastiques avec qui j'ai examiné cette affaire) qu'il faut se reduire à gagner le Pape , & il me semble que cela ne devroit pas être difficile.

Il le faut prendre par la conscience , & lui représenter que le Concile de Trente a expressément déclaré que tous ceux qui nomment aux Evêchez sont coupables de peché mortel s'ils ne nomment les plus dignes. Qu'il faut donc croire que Sa Sainteté n'en a point jugé de plus digne que le P. Mellini quand Elle l'a nommé à l'Archevêché d'Avignon. Il ne doit donc pas tenir à Elle qu'il ne l'accepte. Or il tiendroit à Elle si sachant bien que ce Pere est d'un Institut , dont les Constitutions approuvées par le S. Siege ne lui permettent pas d'accepter aucune charge ecclésiastique , à moins que le Pape ne lui commande , elle ne vouloit pas lui en faire un commandement exprès. Car selon S. Augustin , un homme de bien est censé ne pouvoir faire ce qu'il ne pourroit faire sans manquer à son devoir : *Quod non potest justè ,*

non potest justus. Pusqu'il faut donc que le Pa-
pe commande au P. Mellini d'accepter cet
Archevêché , afin que ce Pere puisse l'accep-
ter sans manquer à son devoir , S. S. est obli-
gée de le lui commander , pour satisfaire à l'o-
bligation que Dieu lui a imposée de pourvoir
les Eglises qui sont à sa nomination , des meil-
leurs sujets qu'Elle peut. Cela me paroît plus
clair que le jour. Et je ne sai si un homme de
bien qui feroit confesseur du Pape , ne feroit
pas tenté de ne le point absoudre qu'il ne le fit.
Car on est obligé d'agir sagement : or ce n'est
pas agir sagement que de vouloir une fin , &
de ne pas vouloir les moyens qui sont nécessai-
res pour y parvenir. Le Pape n'a donc pû fe-
lon les regles de la vraie sagesse , vouloir que
M. Mellini soit Archevêque d'Avignon ,
que sa Sainteté n'ait voulu en même tems lui
commander de l'être ; puisqu'elle favoit bien
que cela étoit nécessaire , afin qu'il pût conser-
tir de l'être sans offenser Dieu. Il n'en étoit pas
de même de MM. Taia & Ricci. Le Pape a pû
desirer qu'ils fussent Cardinaux sans leur en faire
un commandement exprès , parce que ce
commandement n'étoit pas nécessaire , comme
il l'est ici , afin qu'ils y consentissent sans offen-
ser Dieu ; & c'est pourquoi aussi on n'a point
été scandalisé de ce qu'à la fin ils y ont consen-
ti , quoiqu'avec peine , sans qu'on leur en eût
fait de commandement exprès. Au lieu qu'on
supose ici comme très-constant , que si le P.
Mellini acceptoit cette dignité , sans que sa
Sainteté le lui eût expressément commandé ,
il mal-édiferoit toute sa maison , & feroit blâ-
mé & condamné par ses supérieurs & ses direc-
teurs. On peut donc bien être éloigné , comme
vous dites que l'étoit M. d'Alet , de faire de

ces

ces sortes de commandemens , quand il n'y a point de nécessité : mais quand il y en a , comme dans cette occasion , c'est une crainte très mal fondée que d'apprehender de les faire. Et j'ose dire que si S. Philippe avoit prevu que les Papes auroient ce scrupule au regard des meilleurs sujets , il n'auroit pas dû faire cette Constitution , parce qu'il auroit dû juger qu'elle auroit été capable de faire tort à l'Eglise à qui les personnes d'éminente pieté sont si nécessaires pour conduire le troupeau de J. C. selon les veritables regles & le véritable esprit de l'Evangile.

LETTRE CCCVIII.*

A M. DU VAUCEL. Sur les Decrets contre M. Huygens & le P. de Vos ; la maladie du Pape ; l'affaire du P. Hazart , les simonies qui se commettoient à Avignon ; la desolation du Diocèse d'Alet ; les Permutations & les Resignations.

L'Internonce s'est avisé depuis 7. ou 8. jours de vouloir obliger M. l'Archevêque de publier les deux Decrets contre M. Huygens & contre le P. de Vos. Et pour en venir à bout , il a cabalé auprès du Gouverneur pour avoir le Placet du conseil-privé , & il l'a obtenu. Cela ne pourroit néanmoins avoir lieu que pour Malines. Car pour Louvain & pour Bruxelles , le Conseil de Brabant prétend que c'est de lui qu'on en doit avoir le Placet. Quoiqu'il en soit , on a représenté par une Requête à M. l'Archevêque diverses raisons contre cette publication. On croit qu'il en a été touché , & qu'il ne la fera pas. Néanmoins cela est incertain. Car il est à craindre qu'il n'ait pas la force de résister

M 5 aux

*II. Janvier 1686.

aux instances de l'Internonce , qui dit avoir des ordres du Pape très exprès pour cela ; à quoi il n'y a guere d'apparence , le Pape n'étant pas en état qu'on l'entretienne de ces bagatelles. Mais pour l'élection du Doien de Malines , il la fera faire certainement sans s'arrêter à la ridicule proposition de l'Internonce , qui a tellement choqué le Conseil d'Etat , à qui M. l'Archevêque , qui en est , a cru devoir en rendre compte , qu'ils ont fait une consulte très-forte au Gouverneur contre cette entreprise de l'Internonce , & on dit même que le Conseil privé doit faire une défense à M. l'Archevêque d'avoir aucun égard à ce que ce Ministre de Rome lui a proposé , comme étant tout à fait contraire aux droits du païs. Je ne fais pas comme ils le prennent à Rome. Mais si ce Ministre s'y fait valoir , parce qu'il est entreprenant , ils doivent craindre qu'il ne nuise plutôt à leurs affaires , qu'il ne les avance en se faisant haïr autant qu'il fait par les Conseillers & par tout ce qu'il y a ici de plus honnêtes gens ; outre que l'on parle plus que jamais des desordres de sa famille , qui font naître contre lui même des soupçons fâcheux.

J'ai vû des nouvelles qui sont plus fâcheuses sur la santé du Pape que celles que vous mandez. On y dit qu'il a la dissenterie , & qu'on apprehende qu'il ne revienne pas de cette maladie. Apparemment ce qui fait courir ces bruits est de ce qui se laisse voir à si peu de personnes. Mais seroit-il bien possible que s'il se trouvoit en danger de mourir , il ne fit pas au moins Cardinaux les plus gens de bien qu'il connoîtroit pour rendre ce dernier service à l'Eglise ?

À quoi sert qu'on ait donné des ordres à l'In-

l'Internonce pour faire rendre justice aux parents de feu M. Jansenius , puisqu'on souffre depuis tant de tems qu'il se moque de ces ordres & qu'il n'en fasse rien , pendant qu'il fait tant le zélé pour en exécuter d'autres qui ne feroient que mettre le trouble par tout? Mais s'il continue toujours à ne point vouloir donner les juges qu'on lui a demandés , comme c'est la coutume , on s'adressera enfin aux Magistrats séculiers , & on fera de nouveaux *factums* bien plus forts encore que le premier. Cependant je vous dirai que ce n'est pas moi qui ai fait celui qui a paru*. On attend que le P. Hazart ait fait ce qu'il a promis au Prince. Mais peut-être que ses supérieurs l'en empêcheront. Car le bruit court qu'ils lui ont ordonné de ne point répondre au *Factum*. Mais cela ne lui suffiroit ni devant Dieu, ni devant l'Eglise. La langue qui s'est repandue en injures, dit S. Gregoire, ne les desavoue pas en se taisant simplement , & la plume qui a noirci le papier par des calomnies atroces , ne les efface pas en n'écrivant plus. Il n'y a qu'une retraction chretienne qui puisse obtenir de Dieu le pardon d'un tel peché. Je vous en ai envoié un modèle. Mais je vous prie d'y ajouter un Decret de la 10. & dernière Congregation des Jesuites sur cette matière , que vous nous avez envoiés autrefois , si je ne me trompe. Vous le trouverez dans la 2. des deux lettres au S^r. du Bois qui vous ont été envoiées il y a près de 3. ans. Ce que vous mandez d'Avignon est bien horrible. Un Simoniaque qui vend des dispenses pour faire promouvoir aux Ordres des gens rejetés

* C'est en effet le P. Gerberon qui en est l'auteur.

jettés pour leur incapacité & pour le dérèglement de leurs mœurs du séminaire d'un saint Cardinal , reçoit lui-même dans le même tems tous les ordres jusqu'à l'Espicopat *inclusivè* pour être Ministre de S. S. dans un Roiaume , ce qui lui fera peut-être un degré pour devenir Cardinal ! Vous m'assurez que le Pape ne fait rien de l'abus de ces dispenses , qui seroient très-méchantes , quand elles ne seroient pas simoniaques , & qu'il n'auroit garde d'approuver cette conduite . Je le crois comme vous . Mais cela arriveroit-il si on avoit plus de soin de choisir des Ministres d'une probité reconnue ; & si on étoit aussi touché que l'on devroit de ces trafics honteux ? Auroit-on négligé , comme on a fait , d'arrêter le cours des simonies de Liege , sur lesquelles ils ont recu tant de mémoires ? J'ajouterai encore que si le salut des ames étoit leur principale vûe , ils ne s'achneroient pas à tourmenter des personnes aussi capables de le procurer que le sont M. Huygens & les Docteurs qui lui sont unis , qui font de très-grands biens en ce païs ici , & qui en feroient encore bien davantage , si on ne les persécutoit , au lieu de les protéger . Tout cela me fait trembler pour un Pape d'ailleurs si bon , & qui a de si bonnes intentions . Car enfin pourquoi avoir tant de passion de faire reconnoître des autoritez contestées , & emploier si peu pour la réformation de l'Eglise , celle qu'on ne conteste point , & qu'on n'a reçue que pour l'édition & non par la destruction , au lieu qu'on en a usé bien moins pour édifier que pour détruire en dispensant sans nécessité , mais non sans gain , des règles & des canons . Ce que vous mandez du pauvre Diocèse d'Allet , est un grand sujet de gemissemens . Il faut adorer

adorer Dieu qui sauvera ses Elus, malgré la malice des hommes : *Novit Dominus qui sunt ejus.*

Quand les regles ne sont plus en vigueur, & qu'on n'est pas en état d'espérer qu'on abolisse de certaines coutumes qui sont contraires aux canons, telles que sont les permutations & les resignations, je crois que des gens de bien s'en peuvent servir dans la vûe de procurer un grand bien à l'Eglise, comme est de mettre un bon pasteur dans une paroisse.

LETTRE CCCIX. *

Au Prince Ernest Langrave de Hesse-Rinfelts. Ce que l'on pourroit faire, pour rétablir la discipline en Allemagne.

MONSIEUR,

C'est assurement une action agréable à Dieu que ce qu'a fait V. A. S. en proposant à S. A. E. de Trèves de prendre M. Stenon pour la conduite de son Dioceſe. Mais quand on a commencé une bonne œuvre, il ne faut pas se rebouter pour la première difficulté qui s'y rencontre. La reponse de S. A. E. ne me semble point si mauvaise. Elle ne se rend pas encore à ce qu'on lui a proposé : Elle ne le rejette pas aussi absolument : Elle temoigne seulement être en doute de ce qu'elle doit faire à cause de quelques difficultés qu'elle prévoit. C'est sur quoi on la doit éclaircir & fortifier, & non quitter tout là, quelque avantageux qu'on le croie.

pour

* 1. Janvier 1686.

pour son vrai bien , parce qu'elle ne s'est pas rendue à ce qu'on lui a dit d'abord.

Plus V. A. est persuadée qu'il est presque impossible que ces Evêques souverains satisfassent aux devoirs de leur charge Episcopale , plus ce leur est une obligation indispensable de chercher des personnes qui puissent faire pour eux , ce qu'ils ne peuvent pas faire par eux mêmes. Et il ne faut pas s'imaginer qu'ils en soient quittes devant Dieu en prenant les premiers venus. Car si le Concile de Trente a décidé que ceux qui ont la nomination des Evêchés commettent un peché mortel en ne choisissant pas les plus dignes , qui peut douter qu'un Evêque Prince qui a à choisir un suffragant *in Spiritualibus & Pontificalibus* , ne commette aussi un peché mortel s'il ne choisit le plus digne d'entre tous ceux qu'il connoit , & qu'il peut avoir , puisqu'il s'agit dans l'un & dans l'autre cas , de commettre à une personne le soin du salut des âmes que J. C. a rachetées par son sang.

Je ne saurois croire que M. l'Electeur de Trèves ayant la réputation d'être ce que dit V. A. *un véritable miroir de pieté , de dévotion , & de toute vertu* , si on lui faisoit envisager une obligation si terrible , il n'en fut touché ; & qu'il ne jugeât que ce ne fût une grande imprudence de mettre son salut en danger , de peur que son voisin n'improuvât ce qu'il n'auroit fait que pour plaire à Dieu , & pour satisfaire à un devoir indispensable.

Si son A. E. avoit cent chevaux dans son écurie , qui fussent tous atteins d'un même mal contagieux , & qu'on lui eût enseigné un homme qui auroit un secret pour guérir ce mal , aimeroit-elle mieux les laisser tous mourir que de

de se servir de cet homme , parce qu'un de ses voisins ne l'aimeroit pas? Et tant de milliers d'ames qu'elle doit croire que Dieu a confiees à ses soins , puisqu'il en est Evêque , & dont certainement il lui en demandera compte un jour , se trouvant en si grand danger de se perdre , vu le mauvais état où elles sont presque toutes (comme V. A. le reconnoît) aura-t-elle si peu de charité pour elles , que de ne pas vouloir se servir d'un homme plus capable qu'aucun autre qu'elle connoisse , de les tirer d'un si grand danger , si non toutes , au moins plusieurs , au moins quelques unes , de peur qu'une autre personne à qui elle n'a point à rendre compte de ses actions , ne lui en fâche pas bon gré ? Cependant c'est la seule chose qui la pourroit arrêter , quoique sans raison. Car doit-on avoir égard à des considerations humaines de cette nature , quand il s'agit de se sauver , & de travailler au salut des peuples entiers dont on est chargé ? J. C. veut que l'on s'arrache l'œil & que l'on se coupe la main , c'est-à-dire , que l'on renonce à ce qu'on a de plus cher selon le monde , plutôt que d'être une occasion de chute au moindre des fidèles. Que ne doit donc point faire un Evêque plutôt que de se mettre en danger que Dieu lui reproche un jour d'avoir été cause de la perte d'une infinité d'ames pour avoir manqué par un respect humain à leur donner des secours qui pouvoient beaucoup contribuer à leur salut , qu'il n'auroit tenu qu'à lui de leur procurer ? Il doit donc , Monseigneur , passer pour constant que la vnu de ce que pourra dire M. l'Evêque de Cologne ne peut excuser devant Dieu S. A. E. de Treves si elle ne prend pas M. Stenon , au cas qu'elle le puisse avoir , pouvant en tirer de

de si grands avantages pour son Diocèse.

Mais il seroit encore plus aise de la satisfaire sur les autres difficultés que propose V. A.

Elle commence par les *Domhers*, c'est-à-dire, les Chanoines de la Cathédrale, qu'elle craint qui ne puissent souffrir un homme aussi réglé & aussi exact que le seroit M. Stenon. Mais comme c'est l'ordinaire des Chanoines des Cathédrales d'être exemts de la juridiction de leurs Evêques, il y a de l'apparence que ceux là le sont aussi. Et ainsi M. Stenon n'aurroit que faire à eux, & se contentant de gémir pour eux devant Dieu, il ne se croiroit point obligé de travailler autrement que par ses prières à la guérison de ces malades, dont les maux son si inveterés, qu'on les peut quasi regarder comme incurables. Tout ce qu'il pourroit faire de plus, seroit de porter son Altesse, quand elle a de ses chanoinies à conferer, à ne les donner qu'à des gens de bien & par la considération du mérite. Mais cela est d'un devoir si indispensable que S. A. E. ne peut faire autrement sans un fort grand péché. De sorte que c'est une des raisons pour laquelle il lui seroit important d'avoir auprès d'elle un aussi homme de bien qu'est M. Stenon; afin qu'il la pût aider dans de semblables occasions à n'avoir en vue que Dieu & le bien de l'Eglise.

V. A. représente ensuite, jusqu'à quel excès est venue en Allemagne la corruption de ne point refuser ni dîferer l'absolution: Qu'entre dix mille penitens, & quels qu'ils soient, on ne la refusera ni la dîferera. Que quand un Prelat, ou un Domher, ou une autre personne de considération se confessera des plus énormes crimes, ayant quasi d'avoir achevé la confession, le confesseur lui dira: Monsieur, pour votre penitence vous direz :

Pater,

Pater, &c. Ave. Et sans lui dire autre chose, sinon peut-être qu'il fera penitence pour lui, il lui donnera l'absolution sans lui avoir demandé si c'est un peché d'habitude, ou une occasion prochaine, ni quoique ce soit. Voilà la vérité. Vous me direz (ajoute V. A.) que cela ne vaut rien. Et vous avez raison de le dire. Mais que voulez-vous que l'on fasse ?

On ne voit pas ce que Votre Altesse peut conclure de là contre le choix de M. Stenon, sinon qu'étant persuadée que cette facilité d'absoudre ainsi tous les pecheurs, quels qu'ils soient, est un fort grand mal, elle croit que M. Stenon voudra tâcher d'y remédier, mais que n'y pouvant rien faire, il ne causera que du trouble sans aucun fruit. C'est sans doute à quoi tend ce qu'elle dit : *Mais que voulez-vous que l'on fasse ?*

A quoi V. A. me permettra de répondre, que quand les maux sont essentiels, qu'ils vont à la perte des âmes, & qu'ils déshonorent la religion, tel qu'est l'abus des absolutions indiscrètes, suivies de Communions sacrileges, plus ils sont répandus, & qu'ils sont capables de détruire plus de personnes, plus les Pasteurs sont obligés de s'y opposer, de crier contre, & de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour en arrêter le cours, au moins en partie, quand ils auroient peu d'espérance d'y réussir. C'est ce que S. Bernard représente au Pape Eugène avec une terrible force. Ce bon Pape paroiffoit tout découragé en considérant le déréglement des mœurs du Peuple Romain de son temps. S. Bernard lui soutient, que cela ne le dispense point devant Dieu de travailler à les retirer de leurs désordres : que Dieu vouloit qu'il fit ce qu'il pourroit pour guérir ces malades, quoi qu'ils

282 CCCIX. Lettre de M. Arnauld
qu'ils lui paroissent incurables : qu'il lui de-
mandoit qu'il s'y appliquât , & non qu'il les gue-
rit effectivement : *Deus à te exigit curam, non*
curationem. Il lui dit aussi qu'il ne doit pas
croire qu'afin que son travail ne soit pas sans
fruit , il faille qu'il profite à tous , ou au moins
à plusieurs : qu'après avoir fait tout ce qui est
en lui , il doit être content quand il n'auroit ser-
vi qu'à peu de personnes , & même qu'à une
seule.

C'est qu'on pourroit dire à S. A. E. sur l'a-
bus des mechantes communions précédées par
de fausses absolutions , que V. A. assure être si
commun dans son Diocèse , aussi bien que dans
le reste de l'Allemagne. Quand M. Stenon ne
devroit servir qu'à former une douzaine de Pas-
teurs qui le baniroient de leurs paroisses , en y
introduisant l'usage legitime du Sacrement de
Penitence , tel que l'explique M. l'Evêque de
Castorie dans son livre *De legitimo usu cla-*
vium , qui est le second de son *Amor pœnitens* ,
& tel qu'il s'observe en tant de Paroisses , en
France , aux Païs-bas Espagnols , & parmi les
Catholiques des Provinces-Unies , ce seroit un
si grand bien , & qui pourroit avoir des suites si
avantageuses , que S. A. E. en devroit savoir
gré toute sa vie à ceux qui le lui auroient pro-
posé.

Mais je ne saurois avouer à V. A. qu'il soit si
difficile qu'elle se l'imagine de remedier en Al-
lemagne à l'abus des Absolutions données trop
légerement , & suivies de communions sacrilé-
ges , pourvu qu'on ne prétende pas , ou en ve-
nir à bout tout d'un coup sans prendre du tems
pour y travailler , ou n'y point trouver d'op-
position , ou l'ôter entierement , ensorte qu'il
n'y ait plus de Confesseurs qui ne fassent leur
devoir.

devoir. J'avoue que ces trois choses sont moralement impossibles. Il faut du tems, &c de l'application pour apporter quelque remede à des maux invétérés. Il faut s'attendre quand on l'entreprendra, qu'on y trouvera de l'opposition, & qu'il y aura des gens qui crieront qu'on veut introduire des nouveautés. Et on ne doit pas esperer, ni de persuader à tous les confesseurs de quitter leur vieille routine, ni de rendre raisonnables tous les pénitens : mais croire avoir beaucoup fait, si de cent Prêtres tant Seculiers que Reguliers, on en peut porter dix à observer les regles contraires à l'abus que V. A. condamne ; & si de cent pécheurs d'habitude, on peut être cause qu'il y en ait dix qui pensent sérieusement à sortir de leur mechante état, en voulant bien que l'on use envers eux de ce que les Peres appellent, *salutaria dilatationum remedia*.

Demeurons en là, quoi qu'il ne faille pas desesperer que Dieu ne puisse faire davantage. Mais cela me suffit pour repondre à ce que dit V. A. *Que voulez-vous que l'on fasse ?* Ce qui est la même chose que si elle me demandoit, que feroit M. Stenon, pour remedier à un abus qu'elle croit irremédiable ? Car voici, Monseigneur, ce que je crois qu'il devroit & pourroit faire.

Il devroit commencer par les Ecclesiastiques qui sont dans le seminaire, s'il y en a un dans le Diocese, & par les Pasteurs qu'il iroit visiter, ou ou qu'il feroit venir à l'Evêché. M. l'Evêque de Grenoble fait sur cela une chose admirable. Il fait venir tous les Pasteurs dans une de ses maisons Episcopales, ou à la ville, ou à la campagne. Il y en a trois cent. Ils y demeurent logés & défraies 50. à 50. pendant sept jours, & ainsi cela dure

284 CCCIX. Lettre de M. Arnauld
dure six semaines. Il leur fait tous les jours deux exhortations si fortes & si ferventes qu'il y en a eu qui ont demandé d'eux mêmes de quitter leurs Cures , ne se sentant pas assez capables , ou d'une vie assés pure pour y demeurer. Mais ce que je viens de dire de ce bon Prélat , me donne occasion d'ajouter , ce qui ne sera pas une digression inutile , qu'ayant trouvé son Dioceſe à peu près dans le même état que V. A. dit qu'est le Dioceſe de Treves , & les autres d'Allemagne : parce que son prédeceſſeur y avoit laiſſé regner toutes sortes d'abus pendant plus de 50. ans qu'il avoit été Evêque , il ne s'est pas découragé , & it n'a pas crû qu'il n'y avoit rien à faire , mais sans fe mettre en peine des oppositions qu'on lui a faites d'abord jusqu'à le decrier comme un hérétique dans la Cour du Duc de Savoie , dont une partie des états est de son Evêché , il est venu à bout de faire obſerver les vraies règles de la pénitence par la plupart de ses Ecclesiastiques , & par beaucoup de Reguliers , & on n'ose plus maintenant l'inquiéter sur cela. Pourquoi donc M. Stenon n'oseroit-il pas faire la même chose à Treves , appuié comme il seroit de l'autorité de M. l'Electeur , qui peut tout dans ses états en étant le souverain.

Le bon sens a fait comprendre à V. A. que la coutume d'absoudre si facilement toute sorte de pecheurs est un grand desordre , & elle m'assure que le P. Jobert est fort éloigné de s'y laisser aller , & qu'il est aussi rigoureux que ceux qui passent pour l'être le plus. Pourquoi donc desespere-t-elle que M. Stenon ne puis faire concevoir à plusieurs Ecclesiastiques ſeculiers & reguliers , & à des Jefuites mêmes , qu'en effet cela ne vaut rien , comme le dit V. A. Il leur

leur pourroit faire voir qu'en suivant cette mauvaise coutume ils agissent contre le rituel du Diocese , qui leur recommande en ces termes le delai de l'absolution : *Quare nisi re ipsa peccata relinquat poenitens , dicatur illi : Amice benè facis quod ostendas te habere bonam voluntatem emendandi te , & quia id potes & debes , vade & fac statim quamdiu es in ista sancta voluntate , & postea revertere , & absolvam te.*

Il leur pourroit aussi faire voir la même chose dans celui de Liége : *Amice benè facis quod testeris te bonam voluntatem habere emendandi te . Vide ut re ipsa præstes , & cogita infernum re pleri multis bonis desideriis (sicut dicit quidam pius) cœlum autem multis bonis operibus . Vide etiam ne patientia & bonitate Dei tui abutaris , & per impenitentiam & duritiam cordis tui thesaurises tibi iram Dei . Provoca & excita cor tuum ad veram iui ipsius , & status animæ tui , & periculi in quo versaris cognitionem ; hucque ubi veneris , & melius dispositum cognoveris , isthuc redi , à me placide & paterno vul tu recipiendus , audiendus , & absolvendus .*

M. Stenon pourroit encore faire mettre entre les mains des Ecclesiastiques des livres propres à les instruire sur ces matieres , comme est par exemple l'*Amor poenitens* de M. de Castorie : & j'ose dire que ces Evêques Princes qui ont tant de revenus , ne pourroient rien faire de mieux , ni de plus agréable à Dieu , que d'en emploier une partie en de semblables dépenses ; & que S. A. È. de Treves ne pourroit donner un plus grand témoignage de sa piété que de gagner un habile homme , qui traduisit cet excellent livre en langue Allemagne , & le faire ensuite imprimer à ses dépens , pour le pouvoir faire donner à bon co[n]pte à tous ceux qui s'y

286 - CCCIX. Lettre de M. Arnauld
s'y voudroient instruire du véritable esprit du
Christianisme, qui est la loi de la charité & de
l'amour, & des véritables règles selon lesquel-
les les pecheurs doivent désirer qu'on les con-
duise.

Voilà, Monseigneur, ce que l'on pourroit faire à l'égard des Confesseurs. Et je ne vois pas pourquoi se confiant à la grace de Dieu, on ne pourroit pas espérer que ce qui est arrivé en France, & aux Païs-bas pourroit arriver en Allemagne.

Avant le livre de la Frequent Commu-
nion, la France étoit à peu près au même état que V. A. dit qu'est l'Allemagne présente-
ment, & presque tous les pecheurs, quels qu'ils fussent, y étoient absous avec la même facilité. C'est ce qui fut cause qu'il fit tant de bruit lorsqu'il parut. Ce fut une nouveauté qui surprit le monde, mais qui fut reçue fort diversement. Il fut approuvé par beaucoup d'E-
vêques & de Docteurs, & estimé par beaucoup de gens de toutes sortes de conditions. Mais il eut aussi de violens adversaires, qui s'éleven-
rent contre l'auteur avec tant d'emportement qu'ils le voulurent faire passer pour le chef d'une secte à qui ils donnaient le nom d'Arnaudistes. Cependant qu'est-il arrivé? La pratique recommandée par ce livre, s'est peu à peu tellement établie, qu'il y a peu de Diocèses en France, où les Evêques ne l'aient recommandée, ou par des Ordonnances particulières, ou par les Instructions de S. Charles qu'ils ont publiées, comme ils avoient été priés de le faire par une assemblée générale du Clergé: & ce qui est certain, est que les plus célèbres Predicateurs, même Jesuites, se font honneur maintenant de louer en chaire le délai de l'absolu-
tion

tion pour les péchés mortels d'habitude, les occasions prochaines, & plusieurs autres cas, & qu'il n'y en a plus qui osent parler contre.

Comme il n'y a pas si longtems que les plus habiles & les plus pieux Théologiens des Pays-bas ont écrit sur ces matieres, les choses n'y sont pas encore en si bon état. Les Partisans de l'abus que V. A. blâme si fort, tâchent de décrier par toutes sortes de calomnies ceux qui administrent ce sacrement selon les règles de S. Charles V. A. l'a pu apprendre par ce qui est dit dans la lettre dont elle m'a envoié la copie. Mais tout cela n'empêchera pas que la bonne pratique ne s'y établisse de plus en plus, & qu'elle ne soit beaucoup en usage parmi les Catholiques des Provinces unies. Ces exemples font voir qu'il n'est pas si difficile que V. A. se le pourroit imaginer, de faire entrer les Confesseurs (je ne dis pas tous : *Unde enim tantum boni, ut pluribus qua recta sunt placeant*, dit un ancien) mais ceux qui auront le plus de droiture & de conscience, dans le desir d'observer les règles de l'Eglise & de S. Charles.

Mais je prevois que V. A. me dira qu'on ne fera rien s'il n'y a qu'une partie des Confesseurs qui entrent dans ces sentimens, & que les autres s'obstinent à vouloir toujours faire ce qu'elle déplore comme un grand mal. Car les pécheurs ayant la liberté de se confesser à qui ils veulent, ils laisseront ces Confesseurs rigides, & n'iront qu'aux relâchés.

Si cela étoit vrai, le P. Jobert ne devroit point avoir de pénitens, puisque V. A. assure qu'il est aussi rigoureux que qui que ce soit. M. Huygens, le P. Gabrielis, le P. de Hont, & tant d'autres quel'on tâche de décrier parmi le peuple sous le nom de Rigoristes, n'en devoient

vroient avoir que fort peu. Et il se trouve que c'est tout le contraire. Ce sont eux qui en ont davantage, quoi qu'ils n'en aient que de volontaires n'étant point Curés; & en voici, Monseigneur, la raison.

Si on excepte des libertins qui n'ont gueres de religion, ou des pécheurs endurcis avec qui il n'y a rien à faire, il n'est point malaisé de faire comprendre au commun des Chrétiens, qu'il leur sera très avantageux pour se convertir sérieusement à Dieu, de prendre du tems, après s'être confessé pour recevoir l'absolution avec fruit, & se disposer à une bonne communion, & qu'il est au contraire fort à craindre qu'on ne commette bien des sacriléges quand on s'approche de la sainte Table, après des confessions où on ne fait toujours que de se confesser des mêmes crimes sans jamais s'en corriger. On peut trouver une infinité de très belles choses sur cela dans *l'Amor pénitentis* de M. de Castorie, & très propres à persuader tous ceux qui auront un peu de foi, & une véritable envie de se sauver. V. A. peut lire le dernier chapitre du second livre qui a pour titre: *Proponuntur decem industria, quibus disciplina rectè administrandi sacramentum pénitentia, iis in locis in quibus negligēta fuit, introduci & firmeri commodè possit. Sacerdos recti tenax tandem laudatur à turbā quæ prius contradicebat.*

Mais afin qu'on ne dise pas que ce sont de belles idées, bien difficiles à mettre en pratique, je ne m'y arrête point, & j'aime mieux représenter à V. A. des exemples effectifs, qui doivent convaincre tout homme raisonnable que cela est très possible. Je laisse ceux de la France qui sont en très grand nombre. En voici un de ces païs-ci dont je suis parfaitement informé

formé. C'est d'un bon Curé que je connois très particulièrement *.

Après avoir enseigné la Philosophie à Louvain avec réputation, son Directeur lui ayant conseillé de se présenter au concours pour servir les ames en qualité de Pasteur, il l'a fait par obéissance, & on lui a donné une Cure de plus de 15. cent communians, fort difficile à desservir, parce qu'outre le bourg il y a seize hameaux ou petits villages qui sont tous à près d'une heure de chemin de distance du lieu principal : de sorte qu'il faut qu'il ait au moins trois ou quatre Prêtres avec lui. Cette paroisse étoit dans un fort grand désordre, & on n'y avoit jamais entendu parler de délai de l'absolution. Il a commencé à instruire son peuple, & à lui en faire connoître la nécessité ou l'utilité. On prêche dans son Eglise tous les dimanches matin deux fois, aux deux grandes messes, lui à l'une, & son Vicaire à l'autre : outre le catéchisme qui se fait avant vêpres, pendant près d'une heure. Il s'est tellement insinué par ses sermons, par le soin qu'il prend de ses paroissiens, par son désintérêt, par sa charité & par le bon exemple qu'il leur donne, qu'il est venu à bout de tout ce qu'il a entrepris pour la gloire de Dieu. Il a connu le peril des danses à l'égard de la pureté. Il a tant fait qu'il les a bannies. Il y a eu un peu de peine ; mais enfin cela est fait. Plusieurs de ses hameaux sont sur le grand chemin de Namur, ce qui multiplie fort les cabarets, & donne par là occasion

* M. Flemal Curé de Braine l'Aleu. M. Arnauld a inseré dans la 2. partie des Difficultez à M. Steyaert l'éloge mortuaire que l'on fit de lui, pag. 41.

casion à l'ivrognerie. Et cependant il a trouvé moyen de l'ôter presque entièrement. Il a fait entendre aux Cabaretiers , & principalement à leurs femmes & à leurs filles , que c'étoit offenser Dieu que de donner à boire à ceux qui avoient déjà assez bu , & que l'on voioit bien qui s'ennivreroient s'ils bevoient davantage. Quoi que cette morale fût un peu dure pour des Cabaretiers , parce qu'elle étoit contraire à leur gain , il l'a si bien persuadée , qu'elle s'observe par tout chez lui , d'où il s'ensuit que c'est une chose assés rare quand on s'y enivre. Outre que la crainte du péché mortel , qu'il inspire à tout le monde , fait que la plûpart de ceux qui boivent , appréhendent d'eux mêmes de le faire avec excès. Il y a de plus beaucoup de devotion dans cette paroisse. Une grande partie du peuple est les dimanches tout le matin dans l'Église , entendant les deux grandes messes , & les deux Sermons : & ils reviennent l'après-dîner au catechisme & à Vêpres. Les jours ouvriers plusieurs viennent à une messe qui se dit de fort grand matin pour aller ensuite à leur travail , & il y en a qui y viennent des hameaux quoi qu'éloignés de près d'une heure de chemin. Il y en a en assés grand nombre qui communient tous les huit jours , & même deux fois la semaine , d'autres tous les quinze jours , d'autres tous les mois , selon qu'ils se sont avancés dans la piété. Les dimanches & les fêtes il se fait en 5. ou 6. endroits différens des assemblées de filles pour s'entretenir dans la pieté ou pour lire quelque chose d'édifiant. Et il se trouve plus de 30. ou 40. hommes ou garçons chez M. le Curé qui leur parle de Dieu , ou qui leur lit quelque livre de piété qu'il leur explique.

Outre les sermons & les instructions la plus gran-

grande cause après la grace de Dieu de la reformation de cette paroisse , est l'administration du Sacrement de pénitence selon les regles de S. Charles , que lui & ses Prêtres observent tant qu'ils peuvent , & selon les lumieres que Dieu leur donne. Il y en a plus de 350. qui se confessent ordinairement au Curé , & pour le mieux faire & plus commodément pour ses pénitens , il n'y a point de jour qui ne soit plusieurs heures dans son confessional , afin que ceux qui veulent faire des revues generales de toute leur vie , ou d'un an , ou de six mois , le puissent faire avec plus de loisir. Il m'a dit que d'abord ces bonnes gens avoient trouvé un peu étrange qu'on les diferât , mais que présentement ils y sont s'y acoutumés , & si persuadés que cela leur est avantageux , qu'il y en a souvent qui le prient , après qu'ils se sont confessés , de ne leur pas donner l'absolution , mais d'attendre encore quelques jours afin qu'ils s'y préparent mieux. J'oubliois de dire que c'est une devotion assés commune dans cette paroisse de se relever la nuit pour prier Dieu , comme faisoient les chrétiens des premiers siècles. Je me suis un peu étendu sur cet exemple , parce que d'une part il montre , qu'il ne tient qu'aux Prêtres , que de bons Evêques auroient bien instruits , d'introduire une plus sainte manière d'administrer le Sacrement de penitence ; rien n'étant plus facile que de faire s'y rendre le commun des chrétiens : & qu'il fait voir de l'autre , qu'il y a dans l'Eglise Catholique des moyens plus efficaces pour remedier à la corruption des mœurs , que parmi les hérétiques , quoi que V. A. semble croire le contraire.

Car elle veut que je me souvienne de ce qu'elle m'a fait l'honneur de m'écrire autrefois ,

mais que je n'ai pas voulu goûter , que l'abus des mauvaises confessions & communions , ne vient pas tant des maximes des Casuistes &c. que de ces cinq choses.

La premiere est la liberté que chacun a de se confesser à qui il veut.

La 2. Qu'il n'y a point de presbité & de surveillans parmi nous , comme parmi les Protestans.

La 3. La quantité & diversité de Religieux , & le concours à tant de pélerinages.

La 4. Qu'on ne fait pas , comme parmi les Protestans , le jour de devant la communion un bon sermon de préparation , & qu'on laisse courir pèle-mêle les fideles à la communion.

La 5. Que comme on ne refuse ni difere l'absolution , celui là seroit noté d'avoir fait un horrible crime , & une fille de s'être laissée corrompre , qui du confessional n'iroit pas droit à la table de la communion.

Je ne mets pas la 6. parce que je ne l'ai pas bien comprise , & que je ne saï sur quoi V. A. se fonde pour dire qu'on peut attribuer également & aux Jesuites , & aux Jansenistes , la cause de ces desordres. Mais pour les 5. premières , si je ne les ai pas goutées , c'est qu'il m'a toujours semblé , & qu'il me semble encore , que l'Eglise a assés de moyens en elle même pour reformer les mœurs de ses enfans , sans rien emprunter des hérétiques.

Pour la 1. il ne tient qu'aux Papes & aux Evêques de diminuer cette liberté de se confesser à qui l'on veut. Selon le Concile de Latran la confession annuelle se doit faire au Curé , *proprio Sacerdoti*. Et comme cette confession se fait d'ordinaire vers le tems de Pâques , les Evêques de France se sont maintenus le droit de

de défendre que l'on se confesse ailleurs que dans sa paroisse pendant la quinzaine de Pâques, si ce n'est qu'on ait permission du Curé. Il en est de même des malades ; il n'y a que les Prêtres de la paroisse qui les puissent confesser.

Mais laissant là cette liberté telle qu'elle est, les Protestans ont-ils en cela quelque avantages sur nous ? Non assurément ; car c'est bien pis d'avoir aboli la confession comme ils ont fait, que d'avoir laissé la liberté de se confesser à qui l'on veut. Que les Evêques aient soin que les Prêtres soient bien instruits, & qu'il y en ait au moins plusieurs qui suivent les règles, cette liberté ne nuira qu'à ceux qui se veulent perdre, ou qui n'ont guere soin de leur salut. Car méritant d'être trompés, Dieu permettra qu'ils le soient en s'adressant à de mauvais guides qui les conduiront avec eux dans le précipice : & il leur arrivera ce que dit Ezechiel : *Secundum iniquitatem interrogantis, sic iniquitas Propheta erit.* C'est pourquoi ce ne fût pas sans raison qu'un Archevêque se plaignant des mauvais confesseurs, une sainte fille lui dit, que Dieu le permettoit ainsi parce qu'il étoit de l'ordre de sa Providence qu'il y eût des confesseurs pour les reçus. Et on voit astes que cela est comme nécessaire au même sens que J. C. dit : *Necessite est ut veniant scandala.* Car si les faux pénitens ne trouvoient personne à qui ils se puissent confesser, ne voulant pas passer pour ce qu'ils sont, ou ils quitteroient l'Eglise, ou ils y exciteroient des tumultes & des brouilleries qui y pourroient faire beaucoup de mal : au lieu qu'ils en font moins, quand ne trouvant pas leur compte auprès d'un homme de bien, qui fait les règles, ils trouvent un complaisant qui ne fait que donner l'absolution, comme font, à

ce que dit V. A. tous vos Prêtres Allemans. Et voila à quoi sert non par soi même , mais pour éviter un plus grand mal , qui est le schisme , la liberté que l'on a de se confesser à qui l'on veut.

Mais supposé , comme j'ai dit , que les Evêques aient travaillé , comme ils y sont obligés indispensablement , à avoir plusieurs Prêtres qui suivent les regles , les pécheurs qui sont touchés de Dieu , & qui voudront sérieusement se sauver , auront à qui s'adresser , pour rentrer dans la bonne voie , & pour vivre en vrais chrétiens , ce qu'on n'est point , selon les Peres , si l'on ne mene une vie exempte de crimes .

Mais pour comparer en cela notre discipline avec celle des Prétendus-Reformez , V. A. croit-elle , que la liberté de se confesser à qui l'on veut , soit une plus grande occasion de mener , si l'on veut , une vie libertine , que la liberté qu'ont ces Reformez , de ne se point confesser du tout , & même de ne point aller à la Cène , s'ils ne veulent , comme on croit que dans les Provinces-unies , il y a bien la moitié des Calvinistes qui n'y vont point , ainsi quel l'affurent en quelque lieu MM. de Wallembourg. Et la cause qu'en apportent plusieurs , fait voir la fausseté du fondement de cette Religion. Car j'ai apris étant dans une barque d'un savant Protestant , qui étoit dans cette pratique de ne point aller à la Cène , qu'à son egard & de beaucoup d'autres , cela venoit de ce que les Ministres allant visiter ceux qui devoient faire la Cène , les interrogatoient sur leur foi , & les vouloient obliger de croire certains points de doctrine , dont tous ceux de qui ils exigoient cette profession de foi , n'étoient pas persuadés. Or en cela , disoient-ils , ils agissent contre les principes

pes de notre religion. Car chacun de nous , ne doit croire que ce qu'il a trouvé dans l'Ecriture , & non pas ce que son Ministre croit y avoir trouvé. En voila assés pour ce premier point.

Pour le 2. nous n'avons point sujet d'envier les Presbitaires & les surveillans des Prétendus-Reformez. Les Evêques & les Curés sont établis de Dieu pour cela , & s'ils font leur charge , ils feront cent fois de meilleurs surveillans que ne peuvent être ceux qui prennent ce nom parmi les hérétiques. C'est donc à quoi il faut travailler chacun selon son pouvoir , par ses conseils , par ses bons offices , par ses prieres , à avoir de bons Evêques & de bons Curés , & non pas rejeter la cause de la corruption des mœurs de plusieurs Catholiques , sur ce qu'il n'y a point parmi nous de Presbyteres & de surveillans comme parmi les Protestans.

Il ne se passe rien d'important dans un Diocèse pour ce qui est des desordres extérieurs & connus , dont ne soit informé un Evêque qui fait régulièrement ses visites , & qui est toujours prêt de recevoir les avis que lui doivent donner ses Curés. Et il est certain qu'un Pasteur , tel que celui dont j'ai parlé ci-dessus , connoît mieux ses Paroissiens , au bien desquels il veille continuellement , qu'aucun Ministre Réformé avec son Presbytere composé de ces Bourgeois qui ne sont Prêtres ou Diacones que pour un an , ne connoît ses ouailles. Mais outre la surveillance , pour parler ainsi , sur les choses extérieures , qui peut être commune aux uns & aux autres , rien peut-il être plus avantageux pour la réformation des mœurs , que le Sacrement de pénitence bien administré , par la connaissance qu'il donne des plaies les

plus secrètes des ames, & par les remedes qu'il y peut apporter.

Je dis *bien administré*. Car il faut avouer qu'il cause beaucoup de mal , quand il l'est mal , comme lorsqu'il l'est bien , il cause des biens infinis. Mais l'intention de l'Eglise , est qu'il le soit bien ; & malheur à ceux qui l'administrent mal , ou par ignorance , ou par complaisance envers les pécheurs. Malheur aux Evêques qui negligent de faire tout ce qui est en eux , afin qu'il soit bien administré. Malheur à ceux qui s'opposent , par quelque esprit qu'ils le fassent , à ceux qui l'administrent bien. Malheur à ceux qui les calomnient , & qui les décrient comme des novateurs qui imposeroient aux consciences un joug tiranique & insupportable. L'utilité des choses saintes se doit regarder par le bon usage qu'en font les gens de bien , & non par le mauvais usage que d'autres en font. Autrement on pourroit dire que la communion seroit une mauvaise chose. Car combien y en a-t-il qui en abusent , & qui font des communions sacriléges ?

Il faut donc reconnoître que l'usage établi parmi les Catholiques de ne point communier sans se confesser auparavant , sur tout quand on a commis quelque faute considerable , & l'obligation qu'il y a de le faire quand on se sent coupable de peché mortel , est d'un secours merveilleux pour entretenir la piété dans les ames , & pour en déraciner le vice , quand on s'en sent selon l'esprit de l'Eglise. L'experience le fait voir , & les Protestans l'avouent , quand ils sont sincères. C'est pourquoi je ne craindrai point de dire , que ce m'est une marque sensible que leur prétendue reformation n'est point l'ouvrage de l'esprit de Dieu , de ce que leurs fausses Eglises se font

sont privées elles mêmes de ce grand secours établi par J. C.

Pour le 3. point , la quantité & la diversité des Religieux ne nuit point à l'Eglise , mais en est plutôt un ornement , quand ils sont bons , quand ils observent leurs règles , quand ils demeurent dans l'esprit de leurs saints Instituteurs , quand ils ne se laissent point corrompre l'esprit par de fausses maximes , & quand ils se conforment dans l'administration des sacremens aux ordonnances des Evêques qui leur donnent le pouvoir de les administrer . Il ne faut donc pas faire envisager à un Evêque qui pense à faire son devoir , cette quantité & diversité de Religieux comme un obstacle invincible au bien qu'il voudroit établir dans son Diocèse . Car il peut contribuer par son autorité & par ses soins , à les mettre dans l'ordre s'ils n'y sont pas , à ne pas souffrir que l'on enseigne chez eux des sentimens relâchés , & à ne donner de pouvoir de confesser qu'à ceux qu'il aura sujet de croire qui le feront bien . Et un Evêque qui réunit en sa personne la puissance Souveraine & l'Episcopale , peut faire tout cela plus facilement qu'un autre , pourvu qu'il soit bien persuadé qu'il est au moins obligé d'y faire ce qu'il pourra . Car alors il en sera quitte devant Dieu , quand même il n'y feroit pas grand' chose . Mais si par découragement ou par négligence il ne tente rien , s'il ne fait rien ni par lui même , ni par des cooperateurs fidèles qu'il se feroit procurés , Dieu lui demandera compte du sang des pécheurs qui n'auront eu personne qui les ait aidés à se sauver par la voie d'une solide & véritable penitence , & de la chute des jeunes gens , qui faute d'un pareil secours auroient perdu l'innocence de leur baptême .

Je ne sai si V. A. croiroit que la discipline des Protestans vaut mieux en cela que la nôtre, en ce qu'ils n'ont point comme nous, cette quantité & diversité de Religieux. Ils peuvent être dans ce sentiment, mais quoi qu'on n'ait pas sujet de se louer de tous les Religieux, il y en a pourtant beaucoup qui font honneur à l'Eglise, & c'est une méchante marque pour les P.R. qu'un état si saint en soi ne se trouve point dans la réformation, & qu'ils aient eu l'imprudence de dire dans leur confession de foi, que les vœux monastiques étoient sortis de la boutique de Satan.

Pour les lieux de pelerinages dont V. A. parle encore dans ce 3. point, elle a sans doute voulu marquer la coutume qu'il semble qu'on ait de ne jamais refuser l'absolution en ces lieux là, pour quelque crime que ce puisse être. Mais comme cela n'est fondé sur aucune loi de l'Eglise; c'est un abus que l'on pourroit, & que l'on devroit corriger. Car il y a beaucoup de cas, où on ne la devroit donner là non plus qu'ailleurs, & on fait qu'il y a des Confesseurs qui le font.

Pour le 4. point, il semble que V. A. approuve ce que font les Prétendus-Reformez qui ne laissent tous ceux qui sont de leur Religion, que 4. fois l'année ou au plus fix en faisant la veille un sermon d'exhortation, & qu'elle le préfere à ce qui s'est trouvé pratiqué dans l'Eglise, où ceux qui sont préparés à bien communier le peuvent faire plus ou moins souvent selon leur dévotion & l'avis de leurs directeurs. Mais tant s'en faut que la pratique des Prétendus-Reformez soit louable, ou imitable, qu's elle est condamnée par Calvin même dans son Institution, comme on l'a fait voir dans la

2. partie de l'Apologie pour les Catholiques, ch. 19. pag. 3. 5. 7. & suivantes. V. A. y verrà, que selon Calvin, pour suivre l'esprit de J. C. dans l'institution du Sacrement de la Céne, on doit en entretenir l'usage frequent, tel qu'il a été institué depuis le tems des Apôtres: & que pour cela il faut à tout le moins chaque semaine une fois proposer à la Congregation des chrétiens la Céne de N. S. non en les contraignant tous de la prendre, mais en les y exhortant. D'où on a conclu, ce me semble, avec raison, que selon les principes posés par Calvin, ce devoit être un grand relâchement de discipline dans l'administration de la Céne, si c'est par la négligence des Ministres qu'on y admet si peu souvent les Prétendus Reformez, ou une grande marque de peu de devotion dans ces faux Evangeliques, si ce reglement ne s'est fait, comme il y a bien de l'apparence, que parce qu'on ne les a pas jugé disposés à en aprocher plus souvent, & qu'on n'a pas aprehendé qu'il y en eut plusieurs qui le trouvassent mauvais.

Mais quoi que les Catholiques puissent communier plus ou moins souvent, selon leur devotion, & la permission de leurs Confesseurs, ils ne manquent pas de sermons de préparation, quand les Curés font leur devoir. Ils en font en diverses rencontres, & c'est un des sujets que l'on traite le plus souvent dans les predications, sur tout quand on a besoin de montrer l'utilité du delai de l'absolution, ce que l'on ne fauroit trop faire sur tout en des lieux où l'on suppose que cette pratique est peu connue, car c'eit une des raisons pour lesquelles on fait voir qu'elle est utile, & souvent nécessaire, pour recevoir avec fruit un mystere si adorable, & qui demande une si grande préparation. On fait aus-

si de ces sermons vers la fin du Carême pour préparer à la communion de Pâques, qui est la plus générale. On a aussi grand soin dans les paroisses bien réglées d'instruire les enfans pendant un assès longtems pour les préparer à leur première communion , que l'on tâche qu'ils fassent avec beaucoup de piété , sans parler de beaucoup de livres qu'on a faits sur ce sujet , qui sont très solides , & qui peuvent être entre les mains de tout le monde. On n'a donc qu'à suivre les bons exemples de l'Eglise Catholique sans avoir besoin de ceux des hérétiques , pour avoir en cela tout ce qu'on peut désirer.

Pour le 5. point , il n'y a rien de particulier , qu'un inconvenient contre le délai de l'absolution : qui est qu'on soupçonnera un homme de quelque grand crime , & une fille de s'être laissée corrompre , si on ne les voit aller du confessional à la sainte table , mais on remede à cela par les predications dans lesquelles on doit faire entendre 1. que ce n'est point seulement pour des crimes ou honteux ou énormes au jugement des hommes , qu'on doit differer l'absolution , mais pour beaucoup d'autres pour lesquels on ne se croit point deshonoré dans le monde : comme à l'égard des hommes , l'habitude à jurer , ou à dire des paroles sales ou à double entente , les inimitiés inveterées contre le prochain , la négligence de paier ses dettes , & quelquefois l'ignorance des vérités nécessaires à salut , qu'on a négligé d'apprendre après en avoir été souvent averti ; des livres deshonnêtes , ou des peintures lascives , dont on ne voudroit pas se défaire. A l'égard des Beneficiers , avoir plusieurs benefices sans aucune cause légitime,dont un seul seroit plus que suffisant pour un honnête entretien. A l'égard des

des filles & des femmes , l'immodestie dans les habits qu'elles ne voudroient pas quitter , des lectures dangereuses ausquelles elles seroient attachées , des conversations de galanterie , où elles seroient cause que Dieu seroit offendé ; des médisances atroces dont elles ne voudroient pas se dédire .

2. On doit encore faire entendre qu'il y a peu de personnes à qui il ne soit fort utile de faire une confession générale , & que pour la bien faire il est bon que ce soit à diverses reprises .

3. Qu'il y a même des fautes qu'on fait n'être que venielles , mais qui ne laissent pas d'être considerables , parce qu'elles blessent le prochain , comme les mauvaises humeurs d'une femme envers son mari ; les désobéissances ou manquements de respect d'une fille envers sa mere , ou d'une servante envers sa maîtresse : & que l'on peut differer l'absolution pour ces sortes de pechés , afin de les faire plus sentir aux personnes qui y sont sujettes , & les porter davantage à s'en corriger .

4. Qu'on peut ne pas differer l'absolution , & néanmoins ne permettre pas à une personne de communier si-tôt qu'elle s'est confessée parce qu'on la trouve trop lâche & trop tiéde , & que l'on juge à propos qu'elle prenne plus de tems pour se préparer à la sainte communion .

Quand on a dit souvent de semblables choses , & que le peuple en est bien instruit , il n'est point tenté de soupçonner qu'il faut qu'un homme soit fort criminel , ou qu'une fille ne soit pas honnête fille , parce quel'un ou l'autre se sera confessé sans avoir ensuite communié .

A quoi on peut ajouter qu'un Evêque aussi absolu qu'est un Electeur , pourroit & devroit ordonner , comme avoit fait feu M. d'Alet , que

que l'on se confessât les samedis & les veilles de fêtes , & non les matins du jour que l'on doit communier , ce qui est contre l'esprit de l'Eglise , & est cause que les confesseurs ne peuvent que difficilement s'acquitter comme il faut de leur ministere.

Je crois , Monseigneur , que j'ai satisfait à toutes les difficultés de V. A. Si elle trouve que je l'aise fait avec trop de chaleur , je lui en demande pardon. Mais c'est , je l'avoue , que la disposition où elle témoigne être à l'égard des maux de l'Eglise , n'est point telle , ce me semble , qu'elle devroit être selon Dieu. Elle les connoit , elle en est touchée , elle les déplore. Mais elle en demeure là , & elle voudroit que tout le monde en demeurât là aussi bien qu'elle , parce qu'elle s'est fortement persuadée que ce sont des maux sans remèdes , ou qui n'ont pour remede que ce qu'elle voit bien être moralement impossible ; & c'est ce qui lui fait dire , *Que voulez-vous que l'on fasse ?* Elle regarde , par exemple , comme un grand mal pour l'Eglise , que des Evêques soient Princes. Elle peut avoîr raison , sur tout si on en juge par ce que l'on voit maintenant en Allemagne. Mais est-il impossible qu'un Evêque Prince fasse son devoir d'Evêque ? Elle le croit tellement , que jamais je n'ai pu lui persuader que cela fut possible. Lors donc qu'il s'en trouve quelqu'un qui témoigne avoir de la piété , il paroît qu'elle considère comme une chose inutile de lui donner des conseils pour bien gouverner son Diocèse , ou pour se faire assister par des gens de bien , parce qu'elle est toujours prête à dire : *Que voulez-vous que l'on fasse ?* Il n'y a rien à faire tant que l'Espicopat sera joint à la souveraineté. Or elle fait que cette séparation n'est pas

pas une chose que l'on puisse raisonnablement espérer qui se pourroit faire , sur tout à l'égard des Electeurs.

Elle en est de même touchant la maniere dont on administre en Allemagne le Sacrement de Penitence. Elle assure que la corruption sur ce point y est venue à son comble. Elle fait une description de ce desordre qui fait horreur & compassion tout ensemble. Elle avoue qu'on aura raison de dire , *que cela ne vaut rien*. Il faut donc apporter tous les remedes que l'on pourra , puisque ce mal est si grand & si repandu. Ce n'est pas ce que V. A. en conclut. Elle en conclut au contraire , qu'il n'y a rien à faire parce qu'il n'y a pas d'apparence que l'on ôte ce que l'on croit être les causes de ce mal : qui est la liberté de se confesser à qui l'on veut , de ce qu'il n'y a pas parmi nous des Presbiteres , & des Surveillans , comme parmi les Protéstant : & de ce que tous ceux qui ont devotion de communier le font quand ils le veulent ; & non généralement tous ensemble 5. ou 6. fois l'année avec un bon sermon de prédication la veille , comme il se pratique parmi les Prétendus Réformez. V. A. ne voit que cela par où on puisse remedier à ce qu'elle reconnoît être un fort grand desordre. Or elle fait bien que l'on ne doit pas s'attendre que l'Eglise Catholique change sur cela sa discipline pour prendre celle des Protestans. Et c'est ce qui la met dans un découragement qui la porte à tout laisser là , comme n'étant pas possible d'y apporter aucun remede. Et c'est ce que j'ose dire n'être point certainement agréable à Dieu. Elle me pardonnera cette parole de liberté. Car si on aime l'Eglise , on en doit déplorer les maux ; mais on ne doit pas desesperer qu'elle n'en puisse être délivrée.

délivrée. Et pour celui dont il s'agit , je pen-
se avoir fait voir clairement , qu'elle a chez el-
le non seulement en idée , mais en effet , des
remedes très efficaces pour y opposer ; & qu'ain-
si la vraie charité que l'on a pour elle , doit
consister à contribuer autant que l'on peut ,
selon les occasions que Dieu en fait naître , à
faire mettre ces remedes en usage , au lieu de
la renvoyer à prendre pour son modele les bon-
nes ou les mauvaises coutumes des hérétiques ,
ce que l'on fait bien qu'elle ne fera pas .

J'ai si bonne opinion de Votre Altesse , que
je ne puis pas croire qu'elle trouve mauvais
que je lui dise ma pensée si franchement . Dieu
m'est témoin que ce n'est que pour son bien ,
& pour la décharge de ma conscience . Car il
semble que dans une occasion comme celle-ci ,
je me rendrois coupable devant Dieu d'une
mauvaise complaisance , si je lui dissimulois ce
que je trouve dans ses sentimens , qui ne me
paroît pas juste , & qui peut être contraire au
dessein qu'on a de porter S. A. E. de Treves à ne
pas negliger de prendre les moyens les plus effi-
caces de tous ceux qu'elle peut avoir , pour faire
fleurir la pieté dans son Diocese , & en bannir
le vice . C'est le seul motif que j'ai eu en écrivant
cette longue lettre , ce qui me feroit désirer
que S. A. E. la pût voir , au moins la premiere
moitié . Car elle pourroit se passer de lire la
réponse aux 5. points de la lettre de V. A. Ce
fera un soulagement pour V. A. qui n'aura pas
besoin d'écrire une seconde lettre pour insister
sur le choix de M. Stenon , que j'aprends être
Vicaire Apostolique dans le pais de Hambourg .
Mais il rendroit bien plus de service à Dieu dans
un Archevêché Catholique aussi grand que ce-
lui de Treve , où il travailleroit sous l'autori-
té

té d'un si bon Prélat. Enfin il faut finir en vous protestant, Monseigneurs, que je serai toute ma vie.

L E T T R E CCCX. *

A M. DU VAUCEL. Sur une nouvelle tempête excitée contre l'Amor pénitens de M. de Castorie ; les entreprises de l'Internonce de Bruxelles ; & les condamnations vagues.

Nous venons de recevoir votre lettre du 5. Nous savions déjà la nouvelle tempête contre l'*Amour penitent*, par M. l'Evêque de Castorie, qui nous avoit mandé en même tems qu'il s'en alloit écrire à sa Sainteté. Il fera fort bien. Mais je crois qu'il doit seulement représenter l'horrible scandale que cela causeroit dans sa Mission, qui est déjà assez affligée par la persécution que lui font les Pretendus Réformez, sans y ajouter encore ce sujet de douleur. Je me garderois d'ajouter qu'il est prêt de corriger ce qu'ils trouveront à propos. La seconde édition est publiée ; il n'y a plus à reculer, mais à défendre fortement un si excellent livre, s'ils étoient assez imprudens, que de le fletrir par une condamnation indéfinie.

Des six nouveaux sujets qu'ils prennent de le chicaner, le 4. & le 5. comme vous le remarquez fort bien, sont des points de fait qui ne peuvent être niés que par des ignorans, & quand il y auroit quelque doute sur le 5. ce qui n'est pas, ce ne seroit pas un sujet de censure ; M. de l'Aubespine Evêque d'Orleans en a bien dit davantage.

Le

* 24. Janvier 1686.

Le 1. marque qu'ils ne savent pas quel est le devoir de la creature intelligente envers Dieu , & quelle est en même tems l'impuissance où nous a mis le peche d'accomplir parfaitement ce devoir pendant cette vie. C'est ce qui a fait dire à S. Augustin & à S. Thomas , que le precepte d'aimer Dieu de tout son cœur ne s'accomplira parfaitement que dans le ciel. Je pense avoir traité cela autrefois dans la Préface de la Tradition de l'Eglise sur le Sacrement de la Penitence & de l'Eucharistie. Je crois que vous le pourrez bien trouver à Rome.

Pour le 2. il ne faut que les renvoyer à l'*Appendix* , où on explique l'opinion de S. Thomas , & les défier de trouver aucun defaut dans la maniere , dont on a démontré que l'amour nécessaire pour recevoir la remission de ses pechez dans le Sacrement de Penitence , est l'amour de Dieu plus que toutes choses. On n'a peut-être point encore assez fait fort là dessus. Je vous prie de le lire de nouveau , & de le bien examiner pour juger vous même s'il peut y avoir aucune reponse.

Pour le 3. leur prétention est horrible. Ils croient pouvoir censurer l'Amour de Dieu * ; & ils voudroient qu'un Evêque ne pût dire le moindre mot un peu fort contre une opinion aussi monstrueuse qu'est celle de prétendre qu'un pécheur qui n'aime point Dieu , mais qui craint seulement d'être damné peut être réconcilié avec Dieu.

Je ne sais comment il est arrivé que je n'ai point lu l'*Apologie entiere de l'Amor poenitens* ; mais

* C'est-à-dire la nécessité de l'amour de Dieu pour être justifié.

mais comme j'en avois lù l'abregé , qui m'a-
voit extremement satisfait , je ne doutai point
quel l'Apologiene fût aussi fort bien , & on nous
en parla dans le tems que l'on croioit cette af-
faire appaisée. Cela fut cause que je n'eus pas
la curiosité de la voir.

Dispensez-moi de travailler sur les 31. pro-
positions , & même sur celle qui me regarde.
Je vous en ai dit les raisons. Je ne le pourrois
faire qu'avec un chagrin mortel,tant j'ai d'indi-
gnation de tout cela. Et je ne saien verité , si je
n'en serois pas malade. Je souffre sans peine les
injures & les calomnies qu'on avance contre
moi ; mais pour les choses injustes & deraison-
nables , je ne saurois m'empêcher d'en être vi-
vement touché.

C'est l'état où me met presentement ce qui
se passe ici. L'Internonce semble avoir juré d'y
tout renverser par la résolution qu'il a prise de
persecuter les plus gens de bien. Je vous ai don-
né avis de son entreprise contre l'élection Ca-
nonique du Doien de Malines. Je pensois que
cela n'auroit pas de suite , tant cela étoit hors
de raison. Mais la lenteur ou la timidité de
l'Archevêque , & la vigilance de ce Ministre à
faire réussir ses intrigues , font craindre qu'il
n'en arrive un fort grand mal. Il s'est expliqué
sur le dessein qu'il a de faire exclure de l'élec-
tion les trois chanoines les plus habiles & les
plus capables de cette charge ; MM. Lacman ,
Cuypers , Vander Vliet , le premier , Doc-
teur , & les deux autres Licenciez de la Facul-
té de Louvain , pour les prétextes du monde
les plus injustes : M. Lacman & M. Vander
Vliet , parce que ce dernier , qui enseignoit
dans le Seminaire , dont le premier est direc-
teur , avoit soutenu une petite Thèse (sans que
le

le premier en scût rien) où l'Inquisition de Rome a cru avoir trouvé quelque chose contre le feu de la confession. Il a fait voir qu'on avoit mal pris sa pensée. Mais cela même est un crime , de vouloir s'expliquer quand ce Tribunal a parlé. Et c'est sur cela qu'on a exclu M. Lacman de la Faculté étroite , parce que cette These s'étoit soutenue dans son Séminaire , & qu'on l'exclut maintenant du Doienné de son Chapitre aussi bien que l'auteur de la These. Pour M. Cuypers , c'est qu'étant Curé dans Bruxelles avant qu'il fût Chanoine de Malines , il avoit été prié par tous les autres Curés du Diocèse d'expliquer leur pratique touchant les sept points , que l'Inquisition s'étoit avisée de condamner sans les avoir ouis. Vous savez que je vous ai écrit diverses lettres touchant cette affaire des sept points , pour tâcher de savoir ce qui les avoit portés à les condamner , & que vous ne l'avez jamais pu apprendre , quelque diligence que vous aiez pu faire pour cela. Et cependant parce que des Curés se sont expliqués pour justifier leur conduite , celui d'entr'eux qui a écrit pour la cause commune , a commis en cela un si grand crime au jugement de ces MM. les Romains , qu'il s'est par là rendu indigne de pouvoir être élu Doien de Malines. Et c'est pour cela que l'Internonce a demandé que l'élection fut différée de deux mois , afin qu'il eût le tems de faire venir ces exclusions en bonne forme , ou plutôt afin de pouvoir dire qu'il a ordre de sa Sainteté d'empêcher que nul de ces trois Chanoines ne soit élu Doien. Car il s'est mis en possession de ne point montrer ses ordres , en prétendant qu'on l'en doit croire à sa parole. Si ce n'est pas là *dominari in cleris* , contre ce que de-

defend si expressément le premier des Papes,
je ne sai ce que se pourroit être.

Ce n'est pas encore tout le mal que l'on craint.
On apprehende que pour avoir de quoi tour-
menter tous ceux qui auront de la conscience,
il ne fasse venir quelque Formulaire ou pour le
sens de Jansenius ou pour le contraire des sept
articles , ou pour l'un & l'autre. Si cela étoit,
malheur à ceux qui auroient eu part à une si
damnable invention , & je ne pourrois m'empêcher de les regarder comme les Lieutenans
de J. C. pour le service du Diable : *Non enim
uno modo sacrificatur transgressoribus angelis*,
comme dit S. Augustin.

Nous venons de recevoir des lettres de M.
de Castorie , avec celle qu'il écrit au Pape qu'il
nous prie de vous envoier après l'avoir lue. El-
le nous a paru fort bien. Il s'offre de corriger
ce qu'on trouvera de mal dans son livre. Mais
cela se peut suporter s'adressant au Pape. Tout
le commencement où il rend compte à sa Sainteté
de l'état de son Eglise , est fort favorable ,
& fort propre à se faire écouter du Pape & à
concilier sa bien-veillance. Mais il faut , s'il
vous plaît , suppléer à ce qu'il n'y a pas mis ,
en cherchant quelqu'un qui représente forte-
ment à sa Sainteté , que rien ne rendroit l'In-
quisition plus odieuse que si on souffroit qu'el-
le fit cette injure à un Prelat d'un si grand mé-
rite , & qui a tant de besoin , de réputation &
d'autorité pour pouvoir servir tant d'âmes. Il
faut espérer que le Pape se portera mieux , &
qu'il sera plus accessible quand cette lettre ar-
rivera.

Nous croions qu'il n'y a personne qui pût
mieux faire que vous ce que vous proposez de
faire voir l'injustice & le scandale de ces con-
dam-

damnations vagues & indefinies d'auteurs recommandables d'ailleurs pour leur dignité & pour leur mérite. Vous pouvez vous appliquer à savoir toutes les formes de ces Congregations; comment les choses s'y délibèrent & s'y résolvent, quelles sont celles dont on parle au Pape, ou dont on ne parle pas; depuis quel tems ils ont passé de la prohibition des livres des hérétiques à celle des meilleurs Catholiques. Il feroit très bon d'avoir des mémoires de tout cela, & des exemples de leurs principales bavures; vous enquerir, par exemple, s'il est vrai qu'ils aient condamné le livre de Trithème qui a pour titre *Stegano-graphia*, comme un livre de Magie. Alexandre VII. a fait imprimer un livre in 12. qui contient toutes ces prohibitions depuis le Concile de Trente. On dit que de tems en tems on le réimprime en y ajoutant celles de depuis. Si cela est, je vous prie de nous en envoyer un par la poste.

LETTRE CCCXI*.

A M. DU VAUCEL. Sur une lettre du Prince de Hesse-Rhinfelts au Général des Jésuites; les Theses monstrueuses d'un Augustin de Louvain; une lettre d'un Recolet écrite à Rome contre M. de Castoré; & sur le grand nombre de Huguenots qui se convertissoient en France.

LE Prince a fait de lui-même ce que je vous avois mandé qu'il eût été bon de faire. Aiant reçu de moi la copie du modele de rétraction; au lieu de l'envoyer au P. Hazart comme je lui avois proposé de faire; l'ayant jugé trop

* 1. Fevrier 1686.

trop hargneux (c'est son terme) pour se rendre à une chose si raisonnable, il a trouvé à propos d'en écrire au Général qu'il connoit, & à qui il avoit déjà écrit pour lui souhaiter une heureuse année. Il nous a envoié la copie de sa lettre. Elle est très forte & il y a joint trois pieces.
1. Sa lettre au P. Hazart. 2. La réponse du P. Hazart. 3. Le modele de rétractation, dont il dit dans sa lettre au Général : *Que cela lui semble tellement raisonnable & équitable, que c'est le moins qu'on pût demander du P. Hazart, & qui ainsi sa Paternité Reverendissime ne pourroit faire qu'une chose autant agréable à Dieu comme tout ensemble aussi profitable pour le P. Hazart même, de l'y faire enfin de bon gré condescendre, au lieu d'aigrir davantage cette affaire.* Il seroit bon de faire entendre cela à quelque personne raisonnable, qui seroit ami des Jesuites, afin de persuader au Général de prendre ce parti là, que tous les gens de bon sens jugeront sans peine être le plus honnête, le plus chrétien & le plus avantageux pour la Compagnie.

Nous avons reçu depuis deux jours les Theses d'un Augustin nommé Clenaerts qui a depuis peu passé Docteur en la Faculté de Louvain. C'est une espece de monstre composé de trois parties bien différentes, comme la chimère des anciens Poëtes. La première contient de très-bons sentimens touchant la grace & la contrition. La seconde un acharnement contre le livre de Jansenius, comme contenant les cinq propositions : ce qu'il avoue avoir fait par refusailles ; parce que M. van Espen avoit refuté dans sa Dissertation Canonique, *De vitio pecularitatis & de simonia &c.* l'opinion du P. Lupus, qui dit que les monastères même riches peuvent exiger des dots : *Quid de invasione Jan-senii*

312 CCCI. Lettre de M. Arnauld
senii (doctrinam non virum intelligo) conque-
ri posset quispiam, ubi Lupus multis titulis illus-
trior Jansenio, invaditur tam imperiosè? Quid
sunt repr& salia? La 3. ne sont que des corollai-
res contre M. van Espen, où ce nouveau Doc-
teur prend pour une guerre déclarée aux moï-
nes, de ce que M. van Espen explique dans sa
Dissertation, ce que le Concile de Trente &
Clement VIII. ensuite ont dit être nécessaire,
afin que les Religieux observassent comme ils
doivent leur vœu de pauvreté. Quand les senti-
mens de ce pieux Jurisconsulte auroient paru
trop severes à des moines, qui doivent avouer
qu'il y en a dans leur Ordre qui font profession
d'être plus reformez qu'eux (tels que sont en
France tous ceux de la Province de Bourges) est-
ce un sujet de dire qu'on leur fait la guerre, qu'on
les calomnie, qu'on les déchire, & de menacer
ceux qui n'ont fait que soutenir ces opinions
qu'ils ont cru véritables, que les moines les traî-
teront d'une sorte, qu'ils auront sujet de s'en
repentir. C'est ce que fait l'auteur de ces Thes-
ses. *Plura nobis ad manum sunt, qua magno
imperio proponemus, si quis deinceps ausus fuerit
veritatem agnitam impugnare. Verbo dico:
monachi relinquunt in pace, vel pœnitentibus in-
vasores. Necdum, ut ita dicam, incepimus. Ad-
versarios suos non mage quam latratis caninos
tuna, timent Monachi.... Subscribe voto illius &
nostro: monachos in pace relinque, sicque ani-
ma & fama tua plurimum consulueris: Et c'est
ce qu'il appelle dans la même page *charitatem
monastico practicam.**

On pourroit espérer qu'on reprimeroit à Ro-
me de si honteux emportemens. Mais ce faiseur
de Theses a cru s'être mis à couvert de tout ce
qu'il pourroit craindre de ce côté là, par ses re-
pre-

Docteur de Sorbonne.

presailles contre Jansenius, & par ce qu'il dit dans sa These 5. *Dannatum esto quod damnat Roma ; intactum esto, quod non tangit Roma.*

On fait de bonne part, mais on ne peut dire comment, qu'un Recolet écrit à Rome par cet ordinaire, en parlant de M. de Castorie, que la condamnation de son livre seroit bien agréable en ce tems ci. *Quando, ut facile creditur colludit Hollandis omnes Religiosos extirpare volentibus ob conumotiones gallicas contra hareticos.* Seroit-on capable d'ajouter foi à Rome à une si horrible calomnie?

Il s'imprime tous les mois à Paris un livre sous ce titre: *Le Mercure Galant.* Ce titre est bien fôt; mais il ne laisse pas d'y avoir de fort bonnes choses. Nous avons vû les deux derniers mois de Novembre & de Decembre. Il y a des relations fort particulières des conversions des héretiques dans les Provinces où il y en avoit le plus, par lesquelles il paroît qu'il y en a un fort grand nombre qui sont convertis de fort bonne foi, & après des conferences fort raisonnables. Je ne faurois croire que ces relations soient fausses, si ce n'est par omission. Je m'explique. C'est qu'aparemmet on y dissimule la maniere dont on a traité ceux qui sont demeurés opiniâtres après la conversion du plus grand nombre. Et ainsi ce que disent les Gazettes de Hollande de ces mauvais traitemens, peut être vrai au moins en partie, sans que ce qui est dans le *Mercure Galant* soit faux, parce que ces différentes relations regardent différentes personnes. Or on peut juger aisément en comparant ensemble le *Mercure* & les *Gazettes*, que le nombre de ceux dont parlent les *Gazettes* n'est presque rien en comparaison de ceux dont parle le *Mercure*. Et ainsi comme

Tome IV.

O

dans

dans les choses morales *denominatio debet sumi à potiori parte*, on peut dire que le Roi a eu le bonheur d'éteindre l'hérésie dans son Royaume, & que ces Gazetiers protestans sont de grands menteurs, quand sur les exemples de quelques particuliers que la crainte auroit portés à se convertir par hypocrisie, ils veulent faire croire que plus de sept ou huit cent mille personnes qui se sont fait Catholiques ne sont que des hypocrites qui conservent toujours leur Religion dans le cœur.

LETTRE CCCXII.*

A M. DU VAUCEL. Sur l'affaire du P. Hazard ; l'élection au Doienné de Malines ; un livre intitulé, Le véritable Penitent ; et la disposition où l'on étoit en France contre les prétendus Jansenistes.

ON ne vous écrit point par le dernier ordinaire, & on n'a point reçu de vos lettres par celui-ci. Je m'attendois que vous me répondriez sur le *Fiat ut petitur*, parce que M. l'Internonce dit présentement qu'il donnera des juges aux autres que ceux qu'on a recusés, qui sont les Evêques d'Anvers & de Bruges. Mais s'il prétend toujours se rendre maître du choix, on n'en sera pas plus avancé. Car il nous voudra donner apparemment l'Evêque de Gand, qui a un Frere Jesuite * des plus emportés, ou celui de Ruremonde, qui épargnera ces Pères autant qu'il pourra, quoique Dominicain, parce qu'il cabale à ce que l'on dit pour pouvoir être

un

* 15. Fevrier 1686.

† Le P. de Hornes.

un jour Archevêque de Malines , au cas que le siège vint à vaquer. Enfin ce qui est cause qu'on ne se presse pas tant de demander des juges à l'Internonce , est qu'on est bien aise de voir auparavant si la lettre du Prince au Général , qui est très forte , ne le portera point à ordonner au P. Hazart de signer la retractation dont il lui a envoié le projet. Le Prince m'a écrit depuis avec la même force sur ce sujet. Il prévoit tout ce que pourra dire ce Pere : *Qu'il a cru les Jansenistes hérétiques , & que bien qu'il se soit précipité en cela d'avoir avancé après d'autres , telles faussetez , que néanmoins les Jansenistes en prendroient avantage & debiteroient auprès du commun , qu'un tel Jesuite comme lui , auroit été forcé à une palinodie , & confondroient ce fait avec la doctrine , d'où resulteroit du mal ayant à la Religion comme à son Ordre , & que par ainsi , il vaut bien mieux ne point ceder , que d'être cause de cela.* Mais il ajoute , qu'au jour du juste juge tout cela ne seront que des toiles d'araignées , comme dit S. Augustin , qui ne peuvent défendre contre le froid. Si le Général ne prend point ce parti , j'en conclurai qu'il faut qu'il n'y ait plus guère d'esprit chrétien dans cette compagnie. C'est une étrange plaie qu'elle a reçue que cette défense de recevoir des novices. Mais croiez-vous qu'ils y obéissent , sur tout en France , & qu'ils ne se fassent pas défendre par le Parlement d'y avoir égard ? Ce Décret sera-t-il imprimé ? En pourra-t-on avoir ? Car on sera bien aise de voir en quels termes cela sera conçu. Mais je m'imagine qu'ils auront assez de crédit pour empêcher qu'il ne se voie ; comme on ne voit point en ce païs-ci tous les décrets qu'on a faits contre eux sur le sujet des missions Orientales.

Il y a plus de tems qu'il n'a fallu pour avoir réponse de Rome, depuis que M. l'Internonce y a écrit sur le sujet du Doienné de Malines. Cela fait croire qu'on y a pas aprouvé qu'il se mêlât de cette affaire, & qu'on y a bien vû que cela seroit fort odieux. Cependant ce qui arrive de là est, que tâchant toujours de s'appuier du Gouverneur General, il est cause que la puissance séculiere entreprend sur la puissance ecclésiaistique, & qu'elle se met en possession de faire faire comme elle l'entend des élections Canoniques des Doiens, dont elle ne s'étoit point encore mêlée. Car il n'y a plus présentement que M. Agourto, qui empêche la liberté de cette élection, voulant à toute force qu'on élise un Juriste fort ignorant, pour qui il brigue ouvertement, & menace d'empêcher qu'on ne fasse l'élection, si on prétend la faire avant qu'il ait pris toutes ses mesures pour cela. On a fait sur cela le *Quaritur* que je vous envoie. Vous jugerez s'il contient rien que de très-bon. Cependant les flateurs du Gouverneur voiant que cela peut beaucoup nuire à sa brigue, en ont fait grand bruit, comme si c'étoit un crime d'avoir apris au monde une règle si importante, & dont l'ignorance fait commettre de très-gands péchez, & on a fait de grandes perquisitions pour en decouvrir l'auteur. Peut-on mettre l'Eglise & la vérité dans une plus honteuse servitude?

Il paroît de nouveau un livre François intitulé, *Le véritable penitent*, * qui sans nommer le P. Hazart, refute ce qu'il a dit de miserable & de relâché sur cette matière, dans son grand

Ca-

* Par le Pere Gerberon.

Catechisme. Il n'est que de 15. feuillets & de 17^e chap. Dans les 5. premiers il établit la nécessité de l'amour de Dieu; & les douze derniers sont pour soutenir, contre les relâchemens des Casuistes, la doctrine de la nécessité de la satisfaction, & l'obligation qu'ont les confesseurs, selon le même Concile, d'imposer des penitences convenables selon la qualité & la grandeur des péchez. C'est ce qu'il y a de plus fort dans ce livre. On vous l'envoiera si vous le desirez. Il paroît fait avec beaucoup de discretion & de sagesse, & il n'y a pas d'aparence qu'on le puisse faire censurer.

Vous jugerez jusqu'à quel excès d'injustice le phantôme du Jansenisme fait que l'on s'emporte contre les plus gens de bien par ces 5. ou 6. lignes d'une lettre de Paris : *On convertit avec succès les Calvinistes & les Jansenistes. Il n'y aura plus d'heretiques dans le Roiaume, pas même de ces derniers, les plus obstinés de tous. C'est comme on parle à la Cour. On s'est aperçu qu'ils triomphoient de la Déclaration de l'assemblée du Clergé touchant l'Infaillibilité du Pape; que les Protestans les plus qualifiés & les plus habiles les estimoient & ne vouloient être instruits que par eux; & que tous les Calvinistes convertis grossissoient leur parti sur le chapitre de Rome, des Jésuites, des Casuistes. Et l'on en a été si animé, que l'on en veut encore plus aux Jansenistes qu'aux Protestans.* Nous nous apercevons aussi que depuis quelque tems on intercepte autant que l'on peut toutes les lettres que nous écrivons à Paris, & nous ne savons quasi plus comment y écrire. Jusques là qu'ils ont arrêté des paquets envoiés par la poste (ce qui ne s'étoit point encore fait) qui ne contenoient que des lettres imprimées au P. Malebranche adressées

318 CCCXIII. Lettre de M. Arnauld
à des personnes de la premiere qualité. Ce n'est
pas que l'on trouve à redire à ces lettres : car el-
les sont estimées généralement de tout le
monde. Mais c'est cela même qui fait qu'on
s'obstine à empêcher qu'elles ne paroissent , par-
ce que le public en pourroit devenir encore
plus favorable à l'auteur , & plus choqué de la
persécution qu'on lui fait. Je suis tout à vous.
Toute notre famille vous salue & se recomman-
de à vos pelerinages de devotion.

LETTRE CCCXIII. *

A M. DU VAUCEL. Sur les maux que de-
voit causer la Censure de l'Amor Pénitens
de M. de Castorie.

Quis dabit capiti meo aquam , & oculis
meis fontem lachrymarum ? C'est ce que
votre dernière lettre m'a fait dire à Dieu , & je
ne comprends pas qu'on puisse être dans un
autre sentiment , lorsqu'on a un peu d'amour
pour la vérité , pour l'Eglise & pour le S. Sie-
ge. Car il faudroit bien manquer de lumière
ou d'attention pour ne pas voir quel préjudice
on feroit à ces trois choses ; la vérité , l'Eglise ,
& le S. Siege , si un livre si bon en soi , & si re-
commandable par le mérite de son auteur ,
étoit flétris par une censure qui portât le nom
de Sa Sainteté , ou qui partît de quelqu'un de
ces tribunaux , où l'on croit dans le monde
que rien ne se fait sans le Pape. Mais je ne sau-
rois croire que Dieu le permette , & j'espere
que dans une affaire si importante il ne refuse-
ra pas à un si bon Pape les lumières qui lui sont
nécessaires.

* 1. Mars 1686.

nécessaires pour redresser ses Officiers, qui étant hommes peuvent s'être laissé aller , par un amour dereglé de leurs propres opinions , à condamner des veritez dont ils ne sont pas assez instruits. Le S. Esprit lui fera faire une nouvelle attention à ce que lui a écrite sur ce sujet le Cardinal Grimaldi , qui a repandu dans l'Eglise une si grande odeur de sainteté , & qui par une application si continue & de tant d'années aux devoirs d'un véritable paiteur , s'étoit rendu très capable de juger ce qui peut nuire ou servir au salut des brebis de J. C. Il a jugé qu'une telle censure leur seroit fort préjudiciable. Ceux qui en jugent autrement le valent-ils , & meritent-ils qu'on ait plus de creance en eux ? mais ils sont Théologiens. C'est ce qui doit rendre leur jugement suspect en cette rencontre , parce qu'il s'agit d'un livre qui est tout rempli de la doctrine des SS. PP. que l'on fait assez être peu lus par les Théologiens de l'Ecole ; outre qu'étant accoutumés à un certain langage , ils se choquent facilement de tout ce qui n'y revient pas pour être plus conforme à celui des SS. Docteurs.

Mais sans entrer dans la discussion de quelques endroits particuliers , à quoi ils ont trouvé à redire , étant certain que tous les censeurs ne sont pas de leur avis , & qu'il y en a de très-bon esprit & de très-habiles qui sont d'un sentiment contraire ; quand ils auroient entraîné le plus grand nombre par ce faux préjugé , qu'étant Théologiens ils sont plus capables d'en juger que les autres , il s'ensuivroit toujours que ce sont au plus des choses douteuses & problematiques , & qu'il n'y a rien dans ces prétendus sujets de censures qui soit clairement mauvais. Or on ne peut presque douter que la lu-

miere du bon sens & la prudence chrétienne ne faisoient conclure à sa Sainteté , qu'il faudroit qu'il y eut dans ce livre des erreurs inexcusables , & qui fussent d'une part très-importantes & tout à fait prejudiciables à la piété & à la foi , & de l'autre très-claires & très-certaines , pour exposer l'Eglise aux maux & aux inconveniens qu'il est aisè de prévoir qui arriveroient de cette censure . Il y en a une infinité . J'en marquerai ici seulement quelques uns .

1. On trouve dans ce livre les plus importantes & les plus saintes maximes de l'Evangile appuyées de l'autorité des SS. PP. & expliquées d'une maniere noble & pleine d'onction & de pieté . C'est ce qui l'a fait estimer de tant de personnes ; & on me vient de faire voir une lettre de Treves , par laquelle on mande que cet Electeur , qui est très-pieux , le lit avec la plus grande satisfaction du monde . Cependant S. S. ne fait que trop quelle est la pente des Casuistes relâchés à combattre ou à affoiblir ces maximes saintes . On doit donc s'attendre que si ce livre étoit condamné , comme la censure ne diroit point pourquoi , ils ne manqueroient pas de répandre dans le monde que ce seroit pour cela , & ils ne trouveroient que trop de personnes à qui ils le persuaderoient , parce qu'il y a toujours bien des gens qui sont bien aises qu'on leur fasse esperer qu'ils ne laisseront pas d'être sauvés , quoiqu'ils marchent par la voie large que l'Evangile dit qui mene à la mort . C'est donc un piège très-dangereux qu'on tendroit par cette censure à une infinité d'âmes foibles .

2. Cette censure n'auroit guere de rapport au zèle que S. S. a témoigné contre la morale relâchée , par la condamnation des 65. propositions , & par l'esperance qu'Elle semble avoir don-

donnée à la fin de son decret, qu'Elle pourroit encore en condamner d'autres. Car ces condamnations servent de peu, si elles ne sont soutenues par des livres édifiants, qui faillent entrer dans les cœurs ces regles divines de la Morale de l'Evangile. Or il y a long-tems qu'on n'en a fait un dont on eut plus de sujet d'attendre ce fruit que *l'Amor pœnitens*. Que seroit-ce donc si on le flétrit par une censure? Ne seroit-ce pas perdre plus qu'on auroit cru avoir gagné, en proscrivant quelques méchantes propositions par des Decrets, dont on ne feroit plus grand usage, si on avoit donné sujet aux gens de bien de se décourager par la crainte qu'ils auroient qu'on ne traitât de la même forte ce qu'ils auroient écrit en faveur de la bonne Morale. Rien donc ne seroit plus capable de tenir la gloire que S. S. s'est aquise en témoignant tant d'aversion des relâchemens qui corrompent la pureté de la *doctrine qui est selon la pieté*, comme l'appelle S. Paul.

3. La réputation, tant au regard de la vertu que de la foi & de la saine doctrine, est si nécessaire à un Evêque, que S. Augustin dit qu'elle lui doit être plus chère que sa propre vie, non par rapport à lui même, mais par rapport aux ames que Dieu lui a confiées. Car un Evêque ne les peut servir qu'autant qu'elles lui obéissent volontairement : une obéissance forcée n'étant d'aucun mérite devant Dieu. Or rien ne les peut porter davantage à cette obéissance volontaire que la grande opinion qu'elles ont de sa probité & de sa doctrine. Ce seroit donc le leur rendre inutile, ou diminuer beaucoup le pouvoir qu'il auroit de les servir par ses exhortations & par son exemple, que de lui faire perdre sa réputation ou en tout ou en

partie. Et c'est ce qu'on ne peut douter qui arriveroit à un Evêque d'un si grand mérite & qui a rendu de si grands services à l'Eglise, si on censuroit le livre que tout le monde regarde comme son chef d'œuvre, & où il a renfermé tout ce qu'il a jugé de plus solide & de plus avantageux pour la conduite des âmes, non en suivant les imaginations de son propre esprit; mais en le puisant dans les sources originales de l'Ecriture & des Pères, & dans les instructions & les exemples des plus grands saints de ces derniers tems. Car ce ne seroit pas le dessein de ceux qui feroient cette censure, qu'on la meprisât, & qu'on y eut point d'égard; & on ne pourroit y avoir égard que ce ne fut une tache & une diffamation qui mettroit un si digne Evêque, à l'égard de beaucoup de gens, hors d'état de leur profiter, n'étant pas possible que ceux qui feroient persuadés que ce qu'il auroit pu faire de plus achevé, seroit rempli d'erreurs, eussent aucune créance en lui.

4. Un autre inconvenient oposé à celui là, mais qui ne seroit pas moins fâcheux, est qu'on ne peut douter raisonnablement qu'il n'y eut beaucoup de personnes habiles à qui une telle censure feroit beaucoup de peine, & qui ne pourroient s'empêcher de la regarder comme l'effet d'une cabale qui auroit surpris S. S. ce qui pourroit faire entrer dans la question de l'infiaillibilité, ou au moins fait remarquer ce que les Jésuites ont dit tant de fois, quand quelques-uns de leurs livres ont été condamnés par l'Inquisition, qu'il falloit distinguer le Tribunal, de la chaire, & qu'il n'y avoit que ce qui procedoit de la chaire qui fut exempt d'erreur; mais que ce qui procedoit du Tribunal y pouvoit être sujet. Il naitroit de là de nou-

velles contestations parmi les Catholiques , ce qu'on est assuré qui ne plairoit point à S. S. qui a tant de fois témoigné qu'il souhaittoit qu'ils vecussent en paix les uns avec les autres. Et enfin les protecteurs de la morale relâchée ne manqueroient pas de se servir de cette censure , que bien des gens auroient peine à approuver , pour afoiblir l'autorité du Decret contre les 65. propositions , en soutenant qu'on n'a pas plus d'obligation de déferer à ce Decret qu'à cette censure.

5. Les Protestans sous la domination desquels cet Evêque vit , & à qui tout ce qui se feroit contre son livre ne pourroit être que très connu , ne manqueroient pas d'en prendre de grands avantages pour décrier le S. Siege , & pour profiter de ces divisions entre les Catholiques. Car en donnant à ce livre les louanges qu'il mérite , ils prendroient un plaisir malin à exagerer les injustices qu'on fait à Rome aux plus grands personnages de la communion Romaine , d'où ils tireroient cette fausse conclusion , mais qui ne laisse pas d'éblouir le peuple , qu'ils ont donc bien fait de s'en separer. Ils ne manqueroient pas aussi de faire valoir ces disputes pour montrer le peu de sujet que nous avons de leur representer , que si l'Ecriture sainte , qui leur est à tous un principe commun , étoit si claire qu'ils disent , il n'y auroit pas parmi eux tant de diversité de creances , puisque la même chose se trouve parmi nous. Quoi que l'on puisse répondre à cela , ces déclamations ne laissent pas de faire beaucoup d'impression sur le peuple , sur tout quand ils ont , comme ils en auroient ici , de nouveaux sujets de les faire ; parce que cela y fait avoir plus d'attention. Il est donc de la prudence chrétienne de

ne leur en donner pas de nouveaux sujets , sans une très-grande nécessité , qui ne pourroit être , ainsi que j'ai déjà dit , que l'obligation de condamner des erreurs très-claires & très-certaines & qui seroient tout à fait préjudiciables à la pieté ou à la foi ; & c'est assurément ce qui ne se rencontre pas ici .

6. On fait à la Propagande que de toutes les missions dans les Etats hérétiques il n'y en a point qui soit plus réglée , & qui fasse plus d'honneur à la Religion Catholique que celle que le S. Siege a mis sous la conduite de M. l'Evêque de Castorie . On fait aussi combien il a travaillé par ses soins , par son exemple & par ses instructions , à la rendre florissante en science & en pieté . Mais on fait en même tems ce qu'il a eu à souffrir de la part des Reguliers , que S. S. n'ignore pas avoir pour la plupart une grande pente à l'independance , & à se soumettre le moins qu'ils peuvent aux Vicaires Apostoliques , lors même que le S. Siege leur commande plus expressément de leur obéir . C'est ce que ce bon Evêque a bien éprouvé . Il fut obligé sous le predecessor de S. S. de faire un voyage à Rome pour arrêter leurs entreprises , & parce qu'il obtint ce qu'il demanda , ils ne lui en ont voulu que plus de mal . Je ne parle pas de tous , (car il y en a , dont il n'a que sujet de se louer) mais de la plus grande partie . Ils ont favorisé autant qu'ils ont pu les injustes prétentions des gentilshommes touchant le patronage des Cures . Le Sieur Du Bois , qui est tout devoué aux Jesuites & aux autres Reguliers , a soutenu cette mechante cause par un imprimé plein de calomnies atroces contre cet excellent Prélat . Les Etats de Hollande les ayant voulu chasser à cause du préjudice qu'ils aportent au País ,

Païs , en transportant dans les Païs-Bas Espagnols de grandes sommes d'argent , quoique cela leur ait été souvent defendu par le S. S. M. de Castorie emploia tout son credit pour empêcher l'execution de ce dessein , & toute la recompense qu'il en a eue , est qu'ils l'ont calomnié & à Rome & dans le païs , comme si c'étoit lui qui avoit inspiré cette pensée aux Etats. La même chose est encore arrivée depuis peu de tems. Ce que le Roi a fait aux Religionnaires de son Roiaume ayant fort irrité les Protestans de Hollande contre les Jesuites , comme en ayant été la cause , parce qu'il a un Jesuite pour son Confesseur , on a songé de nouveau à l'expulsion des Jesuites & des autres Réguliers , & on avoit commencé par interdire les Jesuites & les Dominicains de la ville de Leide. M. de Castorie a encore travaillé pour eux , & a emploie l'Envoié extraordinaire de l'Empe-reur qui est fort de ses amis. Ils lui en ont su le même gré & ont renouvellé leurs calomnies en repandant par tout que c'est une collusion entre lui & les Protestans , pour les faire chasser. C'est en propres termes ce qu'en a écrit un Recolet d'ici à un Recolet de Rome. S. S. jugera de là quel sujet ils prendroient de cette censure de le décrier par tout , puisqu'ils le font déjà sans aucun sujet ; & si ce ne seroit pas , comme l'on dit , mettre une épée entre les mains d'un furieux.

7. Tout cela fait voir que la condamnation de ce livre causeroit des maux presque irreparables dans la mission de Hollande , qu'on en abatroit le chef en l'accablant de peine & d'affliction ; qu'elle y causeroit un schisme entre les Réguliers & les seculiers , auquel il seroit difficile d'apporter remède ; que les peuples en seroient trou-

troublés ne sachant de quel côté se ranger, ou se laissant emporter par les uns ou par les autres dans une très-facheuse division; que les Protestans en triompheroient, & que cela pourroit ébranler la foi des personnes foibles; & qu'étant certain que les séculiers sont beaucoup mieux dans l'esprit des Magistrats que les Reguliers, parce qu'ils se tiennent plus assurés de la fidélité des premiers, & qu'ils savent bien qu'ils ne transportent point l'argent hors du pays, il seroit à craindre que cette tempête ne donnât une nouvelle pensée aux Protestans de chasser les Reguliers, parce qu'ils s'imaginoient que l'Evêque qui auroit été si mal traité par leur cabale, ne s'intéresseroit plus tant pour leur conservation. Tous ces maux & d'autres encore sont tellement considérables & si fort à apprehender, qu'on ne pense pas qu'il y ait personne qui voulût entreprendre de faire croire qu'il est de la prudence d'en prendre le hazard, plutôt que de s'opposer à l'entêtement d'un Cardinal, * qui s'est déclaré partie contre l'*Amor pœnitens* avec une chaleur incroyable, en même tems qu'il prétend en être le juge, pour se vanger de ce qu'on y a fait voir qu'il n'y a rien de plus absurde, au jugement de tous les savans, que ce que cette Eminence a entrepris d'établir dans ses Dissertations: que l'absolution qu'on donnoit aux penitens dans les premiers siecles après la penitence accomplie, n'étoit que ceremoniale, & qu'on leur donnoit d'abord, aussi-tôt qu'ils s'étoient confessés, l'absolution sacramentale, qui leur remettoit leurs péchez.

8. La qualité qu'a le Pape de chef de l'Eglise, qui

* Le Cardinal Capisacchi.

qui l'oblige de veiller sur tout le corps & de jeter par tout ses soins & ses vues, lui doit faire considerer que ce ne sont pas les seuls consulteurs de Rome, mais tous les Prelats & tous les Théologiens de l'Eglise, qui le peuvent aider de leurs lumieres, & qu'il est de l'ordre qu'il y ait égard quand la Providence de Dieu les lui fait connoître : Or c'est ce qui est arrivé ici. Il paroît une nouvelle édition de l'*Amor pœnitens* avec des aprobations d'Evêques & de Théologiens de diverses Eglises, qui jugent tous que c'est un excellent livre, qu'on en peut espérer de très grands fruits & qu'il ne contient rien que de très-orthodoxe & de très-pieux. A quoi on peut ajouter feu M. le Cardinal Grimaldi, & M. l'Evêque de Grenoble, qui en a écrit autrefois une fort belle lettre à M. l'Evêque de Castorie. S. S. n'ayant encore rien prononcé; qui pourra croire qu'Elle doive s'arrêter aux seuls consulteurs de Rome qu'on dit être partagés, les uns étant pour, & les autres contre; & ceux qui sont pour, pouvant être la plus saine partie, quand ce ne seroit pas la plus grande; & ne compter pour rien les Evêques & les autres Théologiens de tant d'Eglises qui sont en plus grand nombre, & tous unis dans le même sentiment, & qu'on peut croire ne ceder aux autres ni en esprit, ni en pieté, ni en érudition, & qui auroient sujet de se plaindre, qu'ayant parlé avant le dernier jugement de S. S. on ne les eut pas écoutés?

LETTRE CCCXIV.*

A M. DU VAUCEL. Sur l'exclusion donnée à trois chanoines pour le Doienné de Malines, en vertu d'un decret que l'Internonce avoit fait venir de Rome : la défense faite aux Jesuites de prendre des Novices ; le bruit qu'ils faisoient courir de la condamnation de l'Amor pénitens : les sentimens de M. Stenon : la querelle faite à M. van Espen par les Augustins : les sentimens du P. Malebranche ; & la peine que l'on avoit de faire imprimer de bons livres & de les faire entrer en France.

ENFIN , Monsieur , l'Internonce a de quoi triompher en faisant à l'Eglise tout le mal qu'il peut. Il est venu à bout du dessein qu'il a pris de lui même sans en avoir aucun ordre , de troubler l'élection du Doien de Malines , & d'empêcher que les plus honnêtes gens du chapitre ne pussent être élevés à cette dignité. Il a gagné le Gouverneur général en lui faisant espérer que le frere d'un Gentilhomme député des Etats , qui en est très-indigne , pourroit être élu , s'il empêchoit qu'on ne fit l'élection avant qu'on eut réponse de Rome. M. l'Archevêque n'a pas eu assez de vigueur pour la faire malgré cette opposition , qui étoit tout à fait illégitime ; & ainsi ayant différé jusqu'à cette heure , il a donné le loisir à l'Internonce de faire venir les trois exclusions , dont je vous ai déjà parlé dans une autre lettre. Il les fit signifier hier à M. l'Archevêque qui en est tout abbatu , ne sachant qu'opposer à une telle violence. On dit que les

7. Mars 1586.

les exclus intenteront peut-être un procès pour défendre leur honneur contre un procedé si ir-regulier. Il est certain qu'ils seroient très-bien fondés : car on ne peut rien s'imaginer de plus frivole que ce qu'on a pris pour prétexte de cette exclusion. Mais nous sommes en un tems, où on éprouve tous les jours ce que dit le Sage : * *Vidi calumnias qua sub sole geruntur, & lacrymas innocentium, & neminem consolatorem : nec posse resistere eorum violentia, cunctorum auxilio destitutos.* Ce qu'il y a de plus étrange, est qu'on exerce ces violences sous le nom d'un si bon Pape, & en surprenant sa religion par d'impertinentes accusations contre les plus gens de bien, & que l'auteur de tous ces troubles, & qui se fait un mérite de ces injustices, est aussi indigne de la moindre dignité de l'Eglise, selon ses véritables règles, que sont dignes du Doienné de Malines ceux qu'il en a fait exclure.

Un de nos amis ayant demandé au P. de Vos Jésuite, s'il étoit vrai que le Pape leur eut défendu de recevoir des Novices, il a répondu que non, & a ajouté ; que tous les Princes se seroient opposés à un tel Décret. Cette réponse est remarquable. On voit par là combien ils sont disposés à emploier leur crédit auprès des Princes pour se dispenser d'obéir au Pape. Mais ne verra-t-on point ce Décret ?

Les Jésuites disent ici à tout le monde que l'*Amor pœnitens* est condamné, ce qui fait beaucoup de tort à Frix. Est-ce qu'on ne fera jamais cesser ce scandale ?

Le Prince m'a mandé que M. Stenon ci devant Evêque suffragant de Munster, & depuis Vicaire apostolique à Hambourg, où il a eu

de

* Eccle. 4. 1.

330 **CCCXIV.** *Lettre de M. Arnauld*

de grandes contestations avec les Jesuites, est présentement à Rome. Si cela est; ne pourriez-vous point faire ensorte que quelqu'un de vos amis lui put parler, & fut de lui quel a été son differend avec les Jesuites, & comment il est disposé sur les matieres controversées en ce tems-ci, la grace, la Morale, la penitence? J'aurois besoin de le savoir. Car il y a un fort honnête homme, connu & aimé de M. de Castorie, conseiller domestique de M. l'Electeur de Treves, qui fait ce qu'il peut pour lui persuader de prendre M. Stenon pour son suffragant. Il a mandé à M. Ernest, dont il est connu, que l'Electeur lit *l'Amor pœnitens* avec bien du plaisir, & qu'il en est fort satisfait. Il passe d'ailleurs pour avoir plus de pieté que ces Evêques Princes d'Allemagne; & ainsi j'ai regardé comme un avantage pour l'Eglise, qu'il put avoir M. Stenon pour suffragant.

Les Augustins de ce païs ci sont déchainés contre M. van Espen, pour avoir prouvé très-solidement par les Regles de S. Benoît & de S. Augustin, par le Concile de Trente, par le Decret de Clement VIII. autorisé depuis par 3. ou 4. Papes, dont le dernier est Urbain VIII. & par M. Fagnani; que c'est un abus contraire à la pauvreté religieuse, d'avoir des pécules particuliers à chaque Religieux, sous prétexte que c'est du consentement du supérieur. Ils firent d'abord un libelle contre le livre de M. Van Espen. Il y répondit très-solument. Ils ont fait depuis des Theses. Il y a encore satisfait. Ils ont fait depuis de nouvelles Theses contre lui où ils le traitent d'*Antimonachus*, & d'*Oso religionis*. Il y a opposé de nouveau une courte réponse aussi solide que moderée. Et depuis peu de jours un de ces Augustins

gustins appellé *Desirant* a prétendu l'avoir ter-
rasse en intitulant son libelle *Palinodia*, parce
que M. Van Espen demeure d'accord que les
Religieux qui sont Pasteurs ne peuvent pas pra-
tiquer la pauvreté de même que ceux qui sont
dans le cloître. Dans ce dernier libelle M. Fa-
gnani y est traité fort indignement, parce qu'ils
ne peuvent pas nier qu'il ne soit absolument du
même sentiment que M. Van Espen. Mais ce
qu'ils disent de la Bulle de Clement VIII. con-
firmée par Urbain VIII. est bien plus censura-
ble. Car le P. Desirant ayant bien vu que ce qu'il
dit pour éluder cette Bulle & pour faire croire
que M. Van Espen l'a falsifiée, sont de pures
chimeres, il a trouvé une autre échappatoire
pour ne s'en point mettre en peine. Il dit que
ces sortes de Bulles n'obligent plus quand on a
été 40. ans sans les observer. Or il prétend
qu'il s'est passé plus de 40. ans depuis la der-
niere confirmation de cette Bulle par Urbain
VIII. & que pendant toutes ces 40. années, ils
se sont maintenus dans la possession de faire
toujours ce que cette Bulle dit être contraire à
la pauvreté religieuse. Voilà ce qui meriteroit
bien plus d'être censuré que les vétilles ou les
bonnes choses, dont on fait des crimes à MM.
de Louvain. Mais on se gardera bien de rien
censurer de ce bon Pere Desirant. Il s'est fait
un trop grand merite en trouvant d'une part de
nouvelles chicanneries pour montrer que les
5. propositions sont dans Jansenius; & soutene-
nant de l'autre que le Pape a reçu de J. C. la
puissance d'enchaîner les Rois & de mettre les
Princes dans les fers. *Ad alligandos Reges in
compedibus, & nobiles in manicis ferreis.* C'est
l'abus qu'il a fait, dans une These de ces paroles
du Prophète Roi, ou plutôt du S. Esprit.

Je ne sai ce que vos amis entendent par le mot de *Théologie*, quand ils ont témoigné en lisant les deux dernières lettres* qu'ils souhaiteroient que je m'appliquasse à la Théologie, plutôt qu'à la Philosophie. Car y a-t-il rien de plus Théologique que de savoir si Dieu est étendu, & quelle est la notion de l'immenrité de Dieu? J'étois de plus obligé de traiter cette matière, parce que le meditatif avoit employé la moitié d'un de ses nouveaux livrets à montrer que je l'avois calomnié sur cela. Il falloit donc me défendre afin de ne pas passer pour un calomniateur : ce qui auroit pu faire préjudice à laverité que je défens contre lui.

Mon 2. livre n'avance point. Il y en a 6. ou 7. feuilles de faites depuis 3. mois qu'il est commencé. Et il y a plus de 6. semaines que Frix n'en a fait quoique ce soit. Quand on lui en parle, il se met en mauvaise humeur, en disant que ces livres lui demeurent, parce qu'on ne les peut faire entrer à Paris : ce qui n'est que trop vrai, par la plus grande de toutes les injustices. Et ainsi ses plaintes n'étant pas trop mal fondées, on ne fait que lui dire, & on est obligé de le laisser faire. Cela fait voir que ce seroit assez inutilement que je travaillerois à d'autres matières, puisque ce que je ferois ne pourroit pas se débiter. On me presse de finir. Je suis tout à vous. Toute notre famille vous salue, & vous souhaite un heureux Carême, *tam corpori quam anima salubre.*

* Au Pere Malebranche.

LETTRE CCCXV.*

Au PRINCE ERNEST LANTGRAVE DE HESSE-RHINFELTS. Sur certaines pensées metaphysiques de M. Leibnitz ; les sentiments de M. l'Electeur de Treves à l'égard des pretendus Jansenistes ; & le délai du General des Jesuites à répondre sur l'affaire du P. Hazart.

J'AI reçu, Monseigneur, ce que V. A. S. m'a envoié des pensées metaphysiques de M. Leibnitz, comme un témoignage de son affection & de son estime, dont je lui suis très obligé. Mais je me suis trouvé si occupé depuis ce tems là, que je n'ai vû son écrit que depuis trois jours. Et je suis présentement si enrhumé que tout ce que je puis faire, est de dire en deux mots à V. A. que je trouve dans ces pensées tant de choses qui m'éraient, & que presque tous les hommes, si je ne me trompe, trouveront si choquantes, que je ne vois pas de quelle utilité pourroit être un écrit qui apparamment sera rejetté de tout le monde. Je n'en donnerai pour exemple que ce qu'il dit en l'article 13. *Que la notion individuelle de chaque personne enferme une fois pour toutes ce qui lui arrivera à jamais &c.* Si cela est, Dieu a été libre de créer ou de ne pas créer Adam ; mais supposant qu'il l'ait voulu créer, tout ce qui est depuis arrivé au genre humain, & qui lui arrivera à jamais, a dû & arriver par une nécessité plus que doit fatale. Car la notion individuelle d'Adam a enfermé qu'il auroit tant d'enfans, & la notion individuelle

* 13. Mars 1686.

duelle de chacun de ces enfans , tout ce qu'ils feroient & tous les enfans qu'ils auroient : & ainsi de suite. Il n'y a donc pas plus de liberté en Dieu à l'égard de tout cela , supposé qu'il ait voulu créer Adam, que de prétendre qu'il a été libre à Dieu, en supposant qu'il m'a voulu créer, de ne point créer de nature capable de penser. Je ne suis point en état d'entendre cela davantage : mais M. Leibnitz m'entendra bien , & peut-être qu'il ne trouve pas d'inconvenient à la conséquence que je tire. Mais s'il n'en trouve pas , il a sujet de craindre qu'il ne soit seul de son sentiment. Et si je me trompois en cela, je le plaindrois encore davantage. Mais je ne puis m'empêcher de temoigner à V. A. ma douleur , de ce qu'il semble que c'est l'attaché qu'il a à ces opinions là , qu'il a bien cru qu'on auroit peine à souffrir dans l'Eglise Catholique , qui l'empêche d'y entrer , quoique si je m'en souviens bien , V. A. l'eût obligé de reconnoître qu'on ne peut douter raisonnablement que ce ne soit la véritable Eglise. Ne vaudroit-il pas mieux qu'il l'assisât là ces speculations metaphysiques qui ne peuvent être d'aucune utilité , ni à lui ni aux autres , pour s'appliquer sérieusement à la plus grande affaire qu'ils puissent jamais avoir , qui est d'assurer son salut , en rentrant dans l'Eglise dont les nouvelles sectes n'ont pu sortir qu'en se rendant schismatiques ? Je lus hier par rencontre une lettre de S. Augustin où il résout diverses questions qu'avoit proposé un Païen qui témoignoit se vouloir faire chrétien , mais qui dferoit toujours de le faire. Et il dit à la fin ce qu'on pourroit appliquer à notre ami : *Sunt innumerabiles questio[n]es qua[n]t[um] non sunt finienda anta fidem ; ne finiatur vita sine fide.*

Je me retracte de ce que j'ai dit dans ma dernière

niere lettre , de M. l'Electeur de Treves. Car j'ai apris par une lettre de M. Després qui est auprès de lui , qu'il n'a pas les préventions que V. A. aprehendoit qu'il n'eût contre tout ce qui viendroit de ceux qu'on appelle Jansenistes. Car non seulement il est capable de goûter le livre de *l'Amor pœnitens*; mais il le lit présentement , & en paroît très satisfait. Il a aussi beaucoup d'inclination à prendre M. Stenon pour son suffragant , & il semble qu'il est disposé à faire tout ce qu'il pourra pour l'avoir.

Le General des Jesuites est bien long-tems à répondre à V. A. On attend cela pour presser de nouveau M. l'Internonce à donner des Judges. Car on aime encore mieux que le P. Hazart fasse chrétienement ce qu'il doit faire , que de l'y forcer par une sentence , ce qui seroit un plus grand deshonneur à la Societé. Je suis , &c.

LETTRÉ CCCXV.*

*A M. DU VAUCEL. De l'Année Chrétienne
de M. le Tourneux.*

JE pensois commencer par me plaindre que nous ne recevons plus que des sujets de douleur & d'affliction du côté de ceux dont il y a 7. ou 8. ans que nous attendions le soulagement de nos maux , ou au moins quelque consolation à l'égard de ceux qui auroient été sans remede. Mais comme l'on voit assez que toutes ces plaintes sont inutiles , je me contenterai de vous dire simplement ce qui en pourroit être le sujet.

Les

* 22. Mars 1686.

Le Provincial des Capucins & ses Assistans sont bien étonnés de ce qu'après la parole qu'on leur avoit donnée, que S. S. trouvoit bon qu'on ne leur parlât plus d'un certain Decret qui ne peut servir qu'à brouiller leur province, M. l'Internonce les presse de nouveau de le publier. Le Provincial l'a vû, lui a représenté les inconveniens qu'il apprehende de la publication de ce Decret. L'Internonce lui a avoué que ses raisons lui paroisoient fort bonnes; mais il insiste toujours qu'il faut obéir sans retardement. N'est-ce point que le Cardinal protecteur, pendant qu'on ne voioit point le Pape, a fait cela de lui-même? Le Provincial dit qu'il en a écrit à M. l'Evêque de Vaison, & je pense qu'il est resolu de ne rien faire qu'il n'en ait reponse. C'est la premiere chose dont j'avois à vous écrire; l'autre est bien plus surprenante.

Je ne sai si vous avez entendu parler d'une Année Chrétienne qu'a fait M. le Tourneux. Ce sont les Messes de toute l'année en Latin & en François avec des explications des Epîtres & des Evangiles, & l'abrégé de la vie du saint, dont on fait l'office selon le Breviaire Romain. Il n'y en a de fait que depuis l'Avent jusques à la fête de la Pentecôte *exclusivement*. Ce dessin est venu de M. Pelisson, qui ayant été autrefois Huguenot, a un zèle admirable pour la conversion des Huguenots. Il fait que rien ne les détourne plus de se convertir, que de ce qu'ils n'entendent rien au service de l'Eglise ne sachant pas le Latin, & que de plus les Ministres leur représentent la Messe comme pleine d'abomination. M. Pelisson est si persuadé que le meilleur moyen de lever ces obstacles est de leur mettre entre les mains la Messe traduite en françois, qu'il a fait imprimer à ses dépens
le

le Missel traduit en François , pour le répandre , comme il a fait , dans les Provinces où il y a le plus de Huguenots , ce qui a été d'un grand avantage pour les convertir dans ces dernières années. Mais comme il a cru , & avec raison , que pour rendre cela plus utile , il eût été bon d'y joindre l'abrégé de la vie du saint dont on dit la messe , & les explications des Epîtres & des Evangiles , plus belles & plus édifiantes que celles qu'y avoit misé M. Voisin ; il y a 6. ou 7. ans qu'il a engagé M. le Tourneux , dont il est fort ami , & qu'il estime autant qu'il le mérite d'entreprendre ce travail. Il l'a fait à sa priere , & il a commencé il y a 4. ans par le Carrême chrétien en deux Volumes , qui fut imprimé avec privilege & des approbations très avantageuses. Feu M. le Chancelier fit tant d'estime de ce livre aussi-tôt qu'il parut , que c'est lui principalement qui a pressé M. le Tourneux d'achever toute l'année. Il y en a déjà six volumes de publiés , & il en reste encore trois pour achever. Jamais livre n'a été mieux reçu & avec raison. Car il n'y a rien de plus beau que les explications des Epîtres & des Evangiles. On les explique selon le sens littéral d'une manière très-claire & très-solide , & on tire de là des instructions si importantes & si naturelles , que cela éclaire l'esprit & touche le cœur en même tems. Chacune de ces explications finit par une pierre très-vive & très-toucheante , où on ramasse les vérités qui viennent d'être expliquées. L'abrégé de la vie du saint finit de même par une prière. Cela m'a paru faire tant d'honneur à la Religion Catholique , & être si capable de donner aux Protestans même du respect pour la messe , que j'ai écrit au Prince Ernest , il y a longtems , que le plus

338 CCCXVI. Lettre de M. Arnauld

grand service qu'on pourroit rendre à l'Eglise Catholique en Allemagne , est que quelqu'un de ces Princes Evêques qui ont de si grands revenus , fissent traduire & imprimer ce livre en Allemand , pour le répandre parmi les Catholiques & les Protestans . J'en ai écrit autant à M. de Castorie , & il est très porté de lui-même à engager quelqu'un de ses Ecclesiastiques à le traduire en Flamand . Ce qui le rend en France plus nécessaire que jamais , est la grande multitude de nouveaux convertis , dont plusieurs ne l'étant qu'à demi , ont besoin qu'on les attache à la Religion qu'ils ont embrassée eomme par force , par des choses édifiantes qui les empêchent de regreter ce qu'ils ont quitté ; à quoi cet ouvrage est très-propre , parce que l'Ecriture y est très-bien expliquée , & qu'on y a mêlé en divers endroits des réfutations de leurs erreurs , mais d'une maniere fort douce . Et de plus on leur fait voir par là qu'on ne leur cache rien de ce qui se dit dans le service de l'Eglise , & que par là on satisfait pleinement à ce qu'ils objectent du chap. 14. de la 1. aux Corinthiens . Car il paraît par un très-bon livre d'un nouveau converti * , que voici ce qu'on leut a repondu à cette objection : *Toute la conséquence que l'on peut tirer des paroles de l'Apôtre , est qu'on ne doit rien dire dans les Assemblées des chrétiens en langues inconnues , qui ne soit interprété à ceux qui ne les entendent point . Et de ce côté là , ajoute cet auteur très zélé pour la Religion Catholique , on n'a rien à nous reprocher ; parce qu'on ne dit rien en Latin dans le service de l'Eglise , qu'on ne mette traduit en François entre les mains du peuple .*

De

* M. Des Mahis.

De tout cela que peut-on conclure , finon
que ce seroit la chose du monde la plus impru-
dente & la plus capable d'être une pierre de
scandale à la plupart des nouveaux convertis
qui sont encore très-foibles dans la foi , qui les
feroit repentir d'avoir abjuré leur Religion , si
on leur venoit dire maintenant qu'il ne leur est
point permis de lire la messe en François , &
qu'on donnera bon ordre qu'ils ne la puissent
lire quand ils le voudroient , parce qu'on su-
primera tous les livres où elle se trouve tra-
duite . Car ne seroit-ce pas leur donner sujet de
dire qu'on a usé de fourberie pour les convertir ,
puisque l'on fait tout le contraire de ce qu'on
leur a promis ?

Cependant voici ce que l'on me mande sur
cela par une lettre que je n'ai reçue que Lundi
dernier . On dit que M. le Nonce a dit au P. de
la Chaise de la part du Pape , que sa Sainteté
demandoit que l'on suprimât quelques livres ,
& entr'autres *l'Année Chrétienne* , parce que *la
messe y est traduite en François* ; que le P. de la
Chaise a parlé au Roi , & le Roi à M. de Paris ,
qui ne s'étant maintenu jusques ici dans le cre-
dit qu'il a auprès de ce Prince , qu'en suivant
aveuglement toutes ses volontez sans le con-
tredire jamais en rien , a envoié querir aussî
tôt le libraire , pour lui déclarer qu'il lui étoit
défendu de la part du Roi de plus vendre *d'An-
nées Chrétiennes* . Sa femme s'est allée jettter aux
pieds de M. de Paris pour lui représenter que
c'étoit ruiner sa famille : mais il lui a répondu
qu'on la dédommageroit . Et cela ne sera pas
difficile : car on ne plaint pas l'argent en ces
rencontres . Mais qui dédommagera les ames ,
à qui on ôte sans raison le droit qu'elles avoient
à une nourriture spirituelle , qui leur étoit si

340 *CCCXVI. Lettre de M. Arnauld*

avantageuse? Qui dédommagera l'Eglise que l'on fera par là passer pour infidelle en ses promesses dans l'esprit de la plupart des nouveaux convertis? Qui dédommagera la Cour de Rome de la haine qu'on attire sur elle par des procedez si irreguliers & si déraisonnables? Qui dédommagera le Pape qu'on a surpris, & qu'on met en danger par cette surprise de perdre beaucoup de sa reputation? Car il n'est pas difficile de deviner que ce dessein de faire supprimer l'*Année Chrétienne* n'est venu de Rome à Paris, qu'après avoir été envoié de Paris à Rome.

Les Jesuites qui ont une extrême jaloufie contre tous les livres de P.R. entre lesquels on compte l'*Année Chrétienne*, parce que M. le Tourneux passe pour être ami de cette Maison, auront fait sans doute représenter au Cardinal Cibo, qui est assez de leurs amis, que le Pape Alexandre VII. ayant défendu par un Bref en 1661. la traduction du Missel en François il étoit de l'honneur du S. Siege de ne pas souffrir l'*Année Chrétienne*, où tout le Missel étoit traduit en François; & que si le Pape en vouloit faire demander la suppression au Roi par M. le Nonce, le P. de la Chaise se faisoit fort de l'obtenir du Roi. Mais devoit-on avoir oublié à Rome que c'étoit par une semblable fourberie que le Cardinal Mazarin avoit engagé le Pape à condamner la traduction du Missel de M. Voisin? Il avoit besoin de détourner le Pape de prendre contre lui les intérêts du Cardinal de Retz; & pour se faire un merite auprès de ce Pape, il fit donnet avis à Rome qu'il avoit découvert (ce qui étoit une fausseté manifeste) qu'on n'avoit traduit la messe en François que dans le dessein de faire dire la messe en langue vulgai-

vulgaire ; mais que sans éventer ce dessein qui étoit encore bien caché , il empêcheroit bien que cela ne fut ; parce qu'il feroit en sorte , par le pouvoir qu'il avoit dans le Clergé , que l'Assemblée générale , qui se tenoit alors , condamneroit cette traduction. La Cour de Rome donna dans le panneau. On le remercia de son avis , & on lui promit merveille , pourvù qu'il fit avorter le dessein de dire la messe en François. Il y travailla selon le plan qu'il en avoit fait. L'assemblée qui se tenoit depuis six mois s'avoit trouvé à redire à la traduction du Missel , quoique M. de Voisin leur en eût parlé , ne pensa à la condamner , qu'après en avoir été sollicitée au nom du Cardinal Mazarin par Onceddi Evêque de Frejus , qui étoit le courtier de la vente des Benefices pour ce Cardinal. Mais quel fut le succès de cette condamnation ? Les Grands-Vicaires du Cardinal de Retz , qui avoient approuvé la traduction du Missel , s'y opposerent par une Ordonnance affichée & publiée dans toutes les paroisses de Paris : & la traduction du Missel s'est toujours vendue , & imprimée depuis plusieurs fois. Et ainsi la Cour de France se moqua de celle de Rome , & ayant obtenu du Pape Alexandre VII. qu'il ne s'intéresseroit point pour le Cardinal de Retz , elle le païa en feuilles de chêne.

C'est ici quelque chose de semblable. Les Jésuites font accroire à la Cour de Rome qu'il y va de son honneur de faire supprimer l'*Année Chrétienne* , parce que la messe y est en François , & qu'ils l'aideront en cela. Mais ils se gardent bien de faire connoître qu'outre que l'*Année Chrétienne* est déjà entre les mains de deux ou trois mille personnes , dont assurément

on ne la retirera pas ; qu'il y a peut-être plus de quarante mille exemplaires de messes traduites en François répandus par toute la France ; & qu'ainfi c'est une entreprise aussi impossible que déraisonnable de vouloir supprimer les traductions de la messe en langue vulgaire. Et ce n'est pas aussi le dessein des Jesuites ; mais seulement de satisfaire leur paſſion contre un excellent livre , sous le faux prétexte que la messe y est en François : ce qui lui est commun avec une infinité d'autres livres , contre lesquels ils ne se sont point avisés de cabaler à Rome pour en faire demander la suppression.

Voilà tout ce que j'avois à vous dire sur cette affaire. Vous y ferez telle réflexion que vous jugerez à propos. Mais je ne puis m'empêcher de vous dire que j'aimerois mieux qu'on m'eût coupé la main , que d'avoir contribué au mal qu'on fait à l'Eglise par cette suppression , & que je tremble quand je pense au compte qu'auront à rendre à Dieu ceux qui en auront été cause. Et ce qui me fait concevoir combien ce compte sera terrible ; c'est que l'on voit manifestement , que dans cette affaire , le bien des ames rachetées par J. C. est compté pour rien. Celui qui demande n'a en vue qu'un point d'honneur ; l'entremetteur n'a pour but que de satisfaire sa jalouſie ; celui qui accorde , que de contenter le Pape pour se le rendre plus facile , afin d'avoir plus de benefices à conferer pour recompenser ceux qui le servent , & le Prelat , qui exécute , que de se maintenir dans sa faveur par une obéissance aveugle.

Enfin le Prince m'a envoié une seconde lettre du P. Hazart plus horrible encore que la première. Il s'y excuse qu'il n'écrit rien contre

le

le *Factum* * comme il le lui avoit promis qu'on ne lui a pas conseillé , & qu'il s'est rendu à cet avis pour deux raisons : L'une , *Quia omnes Catholici & principù viri primarii tam ecclesiastici quam seculares diris devovent & execrantur adversarios meos tanquam juratos Christi hostes , & Reipublica Christiana perturbatores* : l'autre , parce que les hérétiques mêmes lui ont rendu justice , en se taillant des auteurs du *Factum* dans les nouvelles de la Rep. des lettres du mois de Janvier de cette année. Ce qui est justement tout le contraire.

Le Prince venoit de recevoir , quand il a repliqué à cette seconde lettre du P. Hazart , la Réponse du Général de la Société qui est assez bonne. Car il demeure d'accord qu'il faut réparer le mal qu'a fait le P. Hazart par sa plume indiscrete ; mais qu'il a cru que cela se ferait mieux par le Provincial. Voici ses propres termes après le premier compliment. *Il fatto del P. Hazart m'arriva nuovo : & al remedio del disturbo derivato dalla mal misurata pena di lui , non transcurerò di adoptare tutti gli argumenti più opportuni per mezzo del Provinciale della flandro belgica , il quale da vicino meglio e con efficacia immediata potra dare il dovuto riparo.* Mais il n'y a guere d'apparence que le P. Hazart étant aussi fier qu'il est , son Provincial veuille ou puisse le réduire à ce qu'il faudroit qu'il fit pour satisfaire sa conscience. Et ainsi il faudra recommencer le procès.

* Volez cette lettre dans le 2. *Factum* ; Tom. 8. de la Morale Prat. p. 351.

LETTRE CCCXVII. *

A M. DU VAUCEL. Sur la conversion de quelques Huguenots ; l'Année Chrétienne ; la modération des Capucins de Bruxelles.

JE n'ai pas grand chose à vous écrire , mais je le fais principalement pour vous envoier un écrit que vous serez bien aise de voir. J'en envoie autant sous l'adresse de M. de Cassoni ; & M. Chaumont en enverra aussi à M. Sluse. J'y joindrai aussi un *Exemple surprenant &c.* Parce qu'il est important que l'on sache à Rome que les Gazettiers Protestans ont dit quantité de choses fausses , pour décrier les conversions qui se sont faites en France.

Nous avions des parens & des parentes de la Religion. J'ai prié ma nièce qui est la seule qui me reste à P. R. de m'apprendre ce qu'ils étoient devenus. Elle me répond en ces termes : *Il s'est fait plusieurs conversions dans la famille , & très-sincères. Il y a sujet d'en remercier Dieu.* Mais je la prierai de nouveau de me marquer les choses plus en particulier.

On ne fait encore ce que deviendra le dessein qu'on avoit pris de supprimer l'*Année Chrétienne*. Car il y a bien des gens qui s'intéressent pour ce livre-là , & sur tout les nouveaux Convertis , pour les raisons que je vous ai marquées dans ma lettre précédente. M. de Paris en est embarrassé , & il n'est pas content de ce que les Jesuites qui prêchent à Paris pendant ce Carême , se déchaînent contre les traductions. Cela fait voir que je n'ai pas mal

de-

* 28. Mars 1686.

deviné quand je vous ai dit que je croiois que c'étoit par leurs intrigues que cet ordre étoit venu de Rome. Il faut que partout ils s'opposent au bien & qu'ils témoignent une jalouſie diabolique contre tous les ouvrages qui sont plus estimés que les leurs.

* Je pense que vous ne feriez pas mal de faire courir la lettre (c'est-à-dire la faire voir à des personnes de piété) que le Prince vous a envoiée touchant les moyens qu'on pourroit tenir pour mieux regler le Diocèſe de Treves. Je voudrois bien ſur tout que l'on fit réflexion à ce qu'a fait dans ſa Cure un de ces Curés que les Jefuites décrivent ſous le nom de Rigoriftes & de Janseniftes , & dont on prend occaſion de décrier à Rome les Capucins d'ici , parce qu'ils ne declament pas comme d'autres moines contre ces bons Curés. J'ai vû la copie d'une lettre du Prevôt de Malines (qui eſt un homme tout ſéculier , qui a été élevé par le Roi d'Espagne à cette dignité) on ne peut rien concevoir de plus emporté contre ces pauvres Capucins, dont tout le crime eſt qu'ils autorifent les Curés de ce Païs-ci amateurs des nouveautés. Car on décrie ſous le mot de nouveauté , tout ce qui fe fait maintenait de bon dans l'Eglise. Et c'eſt ſans doute parce qu'on écoute favorablement à Rome tous ceux qui écrivent de ces sortes de médisances vagues , que le phantôme du Jansenifme s'y entretient toujours , ce qui fait des maux infinis.

* La Lettre au Prince Ernest.

LETTRE CCCXVIII.*

AM. DU VAUCEL. Sur une proposition touchant le pouvoir du Pape, proposée en Sorbonne ; une Réponse à ceux de Douai ; un Extrait de lettre du P. Jobert ; les Theses de M. Huygens ; une lettre d'Alexandre VII. sur l'Eglise de Hollande, & une lettre de M. d'Alet au Roi.

JE ne puis que je n'aie de la douleur de voir qu'on s'obstine à soutenir la proposition la plus insoutenable & la plus manifestement contraire à toute la tradition, qui est que *le Pape seul ait pouvoir de juger des controverses de la foi*. Si c'est là ce qu'on fait consulter en Sorbonne, on donnera beau jeu à ces Docteurs, & il leur sera bien aisè de faire une censure, qui persuadera toutes les personnes qui auront un peu de bon sens & d'équité. Car que peut-on répondre raisonnablement à ce que M. Gerbaïs dit sur cela dans l'Art. IV. §. 1. En vérité cela fait pitié de ce qu'il ne se trouve personne qui ose représenter aux Romains combien ils se font de tort de vouloir combattre une vérité si claire.

Je n'ai pu m'empêcher de découvrir par une lettre imprimée sous mon nom, & adressée à ceux de Douai, le peu de raisons qu'ils ont eu de dire en écrivant au Roi, qu'ils ne se pouvoient défendre contre les insultes des Jansenistes, qui leur reprochoient qu'ils n'avoient point été condamnés par le Concile général, mais par des Papes sujets à manquer.

* 9. Avril 1686.

L'ex-

L'extrait de la lettre du P. Jobert est une horrible chose. Je ne doute point que vous n'aiez satisfait le Prince sur les ridicules preuves de ce Jesuite. Cependant cela m'a mis si en colere , que je ne pus m'empêcher hier , dès que je reçus votre lettre , de commencer une réponse à cet extrait , article par article , que j'envoierai au Prince.

M. Huygens a fait de fort belles Theses sur la grace. La dernière étoit des péchés d'ignorance , qui est parfaitement belle , pieuse & solide.

Vous nous feriez un grand plaisir , si vous pouviez avoir par amis de la Propagande la copie d'une lettre d'Alexandre VII. pendant qu'il étoit encore Nonce de Cologne , sur le sujet de la Mission de Hollande du tems de Rovenius.

Je n'ai pas cru me pouvoir servir de la lettre de M. d'Alet dont vous me parlez , parce qu'étant consideré comme ayant été tout-à-fait dans nos intérêts , il ne m'a pas semblé qu'elle fut propre à persuader le Roi.

LETTER CCCXIX.*

A M. DU VAUCEL. Sur les sentimens du Pape en faveur de l'Amor pœnitens ; la liberté de l'élection au Doiené de Malines ; la réponse du Général des Jesuites au sujet du P. Hazart ; le Livre du Chancelier de Brabant contre M. Huygens.

Nous étions étonnez d'avoir été deux ordinaires de suite sans recevoir de vos lettres. Mais cela est arrivé sans doute , de

ce

* II. Avril 1686.

348 CCCXIX. Lettre de M. Arnauld
ce que votre lettre du 16. avoit été portée
trop tard à la poste. Car nous l'a reçumes hier
ec celle du 23.

La parole du Pape en faveur de l'*Amor pœnitens* nous a un peu consolez. Mais puisque
ce sont-là ses vrais sentimens , pourquoi n'em-
ploie-t-il pas son autorité pour mettre à cou-
vert de ces injustes vexations un livre , dont il
fait que la doctrine est bonne , & dont l'auteur
est un saint ?

Le *Quaritur* n'est plus maintenant disgracié.
Le Gouverneur ayant besoin des Etats avoit en-
trepris de faire Doien de Malines le Frere d'un
certain Baron qui en est , & qui y a du pouvoir.
Mais une brouillerie étant survenue entre les
Etats & le Gouverneur , il s'est mis en colere
contre ce Baron ; & il se plaint qu'il est un
ingrat ; qu'il avoit fait à son sujet des vexa-
tions injustes pour découvrir l'Imprimeur du
Quaritur; mais qu'il ne se soucie plus ni de
lui ni de son Frere , & qu'il sera bien aise que
M. Cuipers soit élu Doien. On dit aussi que le
Pape n'aprouve pas les brouilleries que fait
l'Internonce sur ce Doien de Malines , &
que l'Agent de l'Archevêque le lui a mandé ;
de sorte que l'on commence à espérer qu'on
laissera la liberté de l'élection.

Le Prince nous a envoié la réponse que lui
a faite le P. Général. Je pense que je vous en
ai envoié la substance. Mais enfin l'Internonce
a donné des Judges. Ce ne sont pas ceux que
nous avions demandés , mais les Evêques de
Ruremonde ou de Namur à notre choix. Nous
prendrons le dernier. Car le premier , à ce
qu'on dit , a écrit à Rome avec les Evêques
d'Anvers & de Gand contre l'Archevêque de
Malines. On travaille à un second *Factum* ,
qui

qui ne sera pas moins fort que le premier.* On y inserera la retractation & les deux lettres du P. Hazart , qui sont horribles. J'espere qu'il sera prêt pour la *Quasimodo* , & je vous en envoierai aussi-tôt.

Ce 12.

JE pense vous avoir écrit autrefois d'un livre du Chancelier du Brabant † contre M. Huygens , qu'on disoit qu'il avoit envoié à Rome , afin de savoir si on y trouveroit bon qu'il le publiât. M. Huygens en ayant recouvré un , & l'ayant trouvé rempli de calomnies grossières , il lui fait un procès au Conseil de Brabant. Sa Requête a été répondue & signifiée au Chancelier. Il en a été assez étourdi. Je n'ai vu ce livre qu'aujourd'hui. J'y ai trouvé d'horribles choses contre moi. Il dit que je ne suis pas l'auteur du livre de la Frequent Communion , & qu'on fait certainement qu'il est de M. de S. Cyran. C'est pourquoi il l'appelle toujours *Vergerianus liber*. Sur ce que M. Huygens s'étoit servi du grand nombre d'approbations données à ce livre pour autoriser la doctrine de sa Méthode , ce Chancelier lui insulte comme si c'étoit au contraire ce qui le devoit confondre , parce qu'il suppose que le livre de la Frequent Communion a été condamné à Rome , ce qui est très faux ; & ce qu'il ne fonde que sur la condamnation de la pro-

* Voyez Tom. 8. de la Mor. Pratique à la fin duquel on a mis les 4. *Factums* , pag. 340. 346.
351.

† M. Fierlans.

350 CCCXIX. Lettre de M. Arnauld
proposition de S. Pierre & de S. Paul , & ce
lui est un sujet de déchirer par tout le livre
de la Frequent Communion. Voici ce qu'il
en dit dans sa lettre au Pape; où il rapporte
les dogmes qu'il impute à ces Triumvirs (car
c'est le titre de son livre : *Gabrieliana*, *Gum-
maristicæ ac Macariana Triumviralis concor-
dia inane conamen, infelix omen*) *Decimo ter-
tio*, à frequenti accessu Dominici corporis sa-
cramentalem ad eamnam catholicas mentes averti
debere ac distrahi.... Et hinc tandem (proh
dolor) eò deuentum, œcuménica, ut semper
que observata, frequenti pro accessu sacro-
sanctum hoc ad pabulum sententia, vel à
noctivagis Arnaldina seu Vergeriana Medu-
sa anguis modo dilanianda, vel minitan-
tibus terrorem illius ab umbris infestanda re-
linquatur.

Mais ce qui est de plus horrible est le titre
de son 4. Chapitre : *Cap. 4. Cuniculi Trium-
virorum ad subruendum PENITUS Pœnitentia
Sacramentum. Observatio præambula &
totius capitil fundamentalum.* Et ce fondement
de tout ce Chapitre est la fable de Bourg-
fontaine , qu'il suppose être la plus grande
vérité du monde. Voici ses propres termes.

.... *Satis mihi nunc est communem Trium-
virorum, quos impugno, magistrum è clan-
destino suo conventiculo Gallicano manifestam
traham in lucem. Est is famosus ille, &
gallicum ipsi Jansenio oraculum Joannes Ver-
gerius San-Cyranus Abbas. Satis est virum no-
minasse, Lector, ut jam inde animo prospicias
quam non Catholicum de pœnitentia Sacra-
mento dogma ab homine hoc expectare debeas...
Conventiculi porro hujus historiam ET SINGU-
LOS EIUS CANONES, Christo Domino im-
primis*

primis injuriosos , ejusque sacro sancta Incarnationis penitus destructivos refert fideliter.... in relatione suâ juridicâ Joannes Filleau..... Adeat hunc qui ad omnes pestiferi hujus cœtus in Christum blasphemias curiosior est. Ego , quod ad propositum nunc quidem satis est , Decreto uno contentus sum , quod in Pœnitentia ruinam sacrilegè conceptum , ita quoad sensum legitur : Cautius esse cum hoc Sacramento agendum , quam hæretici hactenus egerint ; non esse istud perficitâ fronte hæreticorum more negandum aperte , sed cautè & clanculum , & subdolè rem agendam : Sacramentum ipsum miris extollendum præconiis , sed usum ejus molestum adeò ac perdifficilem reddendum , majoribus semper ac majoribus alligandum oneribus , donec rarus primò , dein nullus etiam sit usus , & lividi fidelium humeri tot oneribus ferendis impares sub tanto pondere , & satisfcant miseri , & difficile illud Sacramenti jugum , suâ ipsi sponte penitus excuriant. Obscro , lector , quid est cuniculos velle fodere , si hoc non est &c. Il dit ensuite que la premiere de ces mines , *primus cuniculus* , est le livre de la frequente communion , & tout ce qu'il dit ensuite contre M. Huygens , le P. Gabrielis & M. Havermans , c'est toujours *Cuniculus primus , cuniculi primi anfractus &c.*

Cependant ce livre plein de si horribles calomnies est dédié au Pape & au Cardinal Cibo ; & il ne faut pas douter que l'auteur n'en attende une approbation semblable à celle qu'il dit avoir eue de sa Sainteté , pour un semblable libelle contre le P. Gabrielis , & qu'il confirme par cette lettre du Cardinal Cibo , qu'il rapporte tout du long .

*Illusterrissime Domine. Plurimum delectate est
Sanc-*

*S*anctitas sua officio tuarum literarum , quo opusculum à te singulari elegantiâ ac eruditione conscriptum ad ipsam detulisti , atque egregium tuum in rem catholicam studium , perpetuanque in Apostolicam fidem obseruantiam & fidem luculenter demonstrasti . Mihi itaque demandavit , ut apostolicam benedictionem , pontificia in te caritatis testem , tibi suo nomine amanter impetrarem , ac debitâ laudes redderem de tam egregio pietatis tuae documento &c.

On pourra bien n'en pas faire autant à l'égard de ce livre-ci. Mais cela suffit-il ? Un livre si outrageux par tout contre des gens de bien , & rempli de si abominables calomnies , ne passera-t-il pas pour à demi approuvé s'il ne paroît pas qu'on l'y désaprouve ? Et il est bien sur que le P. Hazart ne manquera pas d'en triompher , & de se trouver bien fort , ayant pour compagnon dans la principale de ses calomnies un Chancelier du Conseil de Brabant , dont à la pieté duquel le Pape a donné tant d'éloges dans une lettre qui lui a fait écrire par le Cardinal Cibo . On voit encore par ce livre le mal que font dans l'Eglise les condamnations vagues , dont il ne plaît pas à MM. de l'Inquisition de dire jamais le sujet . Car le grand fondement qu'à ce vieux radoteur (pardonnez-moi si j'use de ce terme , car assûrement il n'en mérite point d'autre) d'outrager si cruellement M. Huygens , n'est que ce sophisme ridicule .

Le livre du P. Gabrielis a été condamné une & deux fois (après avoir été imprimé à Rome même , comme ne meritant plus aucune censure , & sans qu'on sache le sujet de cette seconde condamnation ; & ce n'est apparemment que

que des bagatelles qu'on ne sauroit deviner.)

Or il y a beaucoup de choses dans les livres de M. Huygens & de M. Havermans qui sont conformes à ce qui se trouve dans le livre du P. Gabrielis.

Donc les livres de M. Huygens & de M. Havermans sont condamnés aussi bien que celui du P. Gabrielis.

Si on souffre à Rome que l'on fasse un usage de leurs censures , si impertinent & si insensé , il faut donc qu'ils y soient bien aises d'entretenir parmi les Théologiens une guerre sans fin , où les plus impudens auront toujours l'avantage au jugement des simples & des ignorans , parce qu'ils pourront s'imaginer que ces Ecrivains emportés ont Rome pour eux.

Il est aujourd'hui un trop bon jour pour que j'en écrive davantage. Je suis tout à vous.

LETTRE CCCXX.*

A M. DU VAUCÉE. Sur les sentimens du Pape en faveur de l'Amor pœnitens; l'opinion des Docteurs de Louvain sur l'état de celui qui aime Dieu par dessus toutes choses avant d'avoir reçu l'absolution; la nomination à l'Archevêché d'Avignon.

Nous receûmes hier votre lettre du 30. Mars. Nous serions fort consolés de la bonne volonté du Pape pour l'*Amor pœnitens*, si nous le voions disposé à employer l'autorité que Dieu lui a donnée , à faire cesser une si injuste vexation. Mais à quoi servira la persuasion où il est que c'est un très-bon livre , & que

l'au-

* 18. Avril 1686.

L'auteur est un saint homme ; si cela ne produit autre chose que de chercher de nouveaux examinateurs , dont il y a très peu à espérer , vu la maniere chicanouse dont ils prennent cette matiere. C'est ce qui m'a toujours fait croire qu'après avoir suffisamment refuté ces chicaneries , il falloit uniquement s'arrêter à faire voir , comme j'ai tâché de faire dans la grande lettre , que ce seroit un horrible scandale si on donnoit la moindre atteinte à un si bon livre. Je m'attendois que vous donneriez la lettre toute entiere à l'illustre ami sans vous contenter d'en faire des extraits. Car je m'étois étudié à n'y rien mettre , qui ne pût être vu , & qu'il ne fut très-bon que l'on vit.

J'ai été autrefois , je vous l'avoue , assez embarrassé à laquelle des deux manieres on se devoit plutôt arrêter , pour accorder l'efficace de l'absolution avec la nécessité de l'amour dominant , qui m'a toujours paru une vérité indubitable. Mais il y a déjà longtems que j'ai trouvé des difficultez qui m'ont paru insurmontables dans l'opinion de MM. de Louvain , selon laquelle il faut qu'un penitent , qui aime Dieu plus que toutes choses , demeure *in reatu pana eterna* , jusqu'à ce qu'il ait reçu l'absolution. Dès devant que je fusse sorti de Paris j'avois représenté ces difficultez à M. Hassé. Et ayant porté cet écrit François en Hollande , je l'avois montré à M. de Castorie , qui parut en être si touché , qu'il s'en est servi , & en a fait une grande partie de son premier *Appendix*. Et ainsi quand je travaillerois de nouveau sur cette matiere , je n'en pourrois dire autre chose , & je ne crois pas qu'on puisse rien répondre de pertinent à ces difficultez là. Mais il me semble de plus que pourvu qu'on veuille lire avec at-

ten-

tention ce qui est dit dans la fin de ce même Appendix , de la doctrine de S. Thomas , on en doit être satisfait. Car afin qu'on pût douter que ce ne fut pas le sentiment de ce saint , il faudroit ou pouvoir montrer que les 19. propositions , qu'on rapporte comme étant de lui mot à mot , ne sont pas fidellement alleguées , ou trouver quelque vice dans les demonstra- tions qu'on a fondées sur ces propositions ; de sorte qu'on en pût accorder la majeure & la mineure , & en nier la conclusion. Or j'ai vérié les propositions dans S. Thomas , & je les y ai trouvées mot à mot. J'ai examiné ensuite cha- que demonstration , & je suis certain qu'on n'y fauroit trouver aucun vice ; & qu'accordant les deux premices il faut nécessairement en accorder la conclusion. Vous devriez , ce me semble , insister beaucoup sur cela , & faire défier Capisucchi & ces autres chicaneurs , de répondre pied à pied à cette exposition de Saint Thomas , en disant sur chacune des 19. propo- sitions si elle sont ou non , faussement alleguées ; & sur chaque demonstration , s'ils accordent ou nient la majeure , s'ils accordent ou nient la mineure , ou s'il y a quelque vice dans la forme de l'argument qu'leur puisse faire nier la con- clusion , en acordant la majeure & la mineure. Tant qu'ils seront dans l'impuissance de rien faire de tout cela , il faudra qu'il demeure pour constat que la doctrine manifeste de S. Thomas , est d'une part que l'amour de Dieu plus que tou- tes choses est une disposition nécessaire pour recevoir la remission de ses pechez dans le Sa- crement de Penitence , & de l'autre que les pechez sont remis par la vertu des clefs , & le vœu du Sacrement à celui qui aime Dieu plus que toutes choses. Mais il faut prendre garde qu'ils

356 CCCXX. Lettre de M. Arnauld

qu'ils ne donnent pas le change en opposant leur fausse interpretation de quelque endroit du Concile de Trente à quelque conclusion de ces démonstrations, sans vouloir rien dire ni sur la mineure, d'où elle est tirée, c'est-à-dire, sans se mettre en peine de montrer que la majeure & la mineure ne sont pas de S. Thomas : or c'est uniquement de quoi il s'agit : car s'il leur est impossible de montrer que la doctrine qu'on dit dans cet *Appendix* être de S. Thomas, n'est pas de S. Thomas : Il faudra bien qu'ils avouent qu'elle n'est pas contraire aux décisions du Concile de Trente, étant bien certain que le Concile de Trente a été très éloigné de vouloir condamner la doctrine de ce S. Docteur. Cela me paraît si important & si decisif, qu'il me semble que vous devriez faire plusieurs copies de cette *Expositio doctrinae sancti Thomae*, & les mettre entre les mains des Cardinals favorables, afin qu'ils pressent les Théologiens qui y trouveroient à redire, d'y répondre pertinemment, & pied à pied en la maniere que j'ai marquée ci-dessus.

On ne comprend point que le Pape étant persuadé qu'il lui sera très difficile de trouver quelqu'un qui puisse remplir dignement une place aussi importante qu'est l'Archevêché d'Avignon, ne veuille pas faire une chose aussi facile qu'est de commander au P. Mellini de l'accepter. Les Annates étant une des principales causes de cette difficulté, vous avez grande raison de remarquer que c'est ce qui en fait toucher au doigt le vice & le désordre.

C'est une preuve tout à fait plaisante, qu'on doit bien savoir ce que c'est que de bien gouverner un Evêché, parce qu'on en a eu successivement une vingtaine; j'aurois conclu au contraire

traire qu'un homme qui n'a point fait de scrupule de changer tant de fois d'Evêché ne fait gueres ce que c'est que d'être Evêque.

LETTER CCCXXI.*

AU PRINCE ERNEST LANGRAVE DE HESSE-RINFELTS. Sur le soin qu'il avoit de faire éléver chrétienement ses petits-fils ; la nécessité qu'il y a de veiller continuellement les jeunes gens ; la conversion du Marquis de Feuquieres & de quelques autres : M. Stenon & les lettres du General des Jesuites & du P. Hazart.

Rien n'est plus louable, Monseigneur, que le soin qu'à V. A. de faire bien éléver les jeunes Princes ses petits-fils, & c'est une marque de sa religion & de sa piété, de ce qu'elle temoigne avoir encore plus d'inquiétude pour le règlement de leurs mœurs, que pour toute autre chose. Y ayant tant de difficulté de trouver en Allemagne des personnes à qui elle pût confier leur éducation, & n'en connoissant point de plus propres que les Jesuites, je n'ai garde de desaprouver qu'elle en ait mis un auprès d'eux, qui fait fort bien son devoir, & dont elle se tient fort assurée qu'il ne leur apprendra aucune maxime relâchée. Mais elle a raison de regarder comme un grand inconvenient, de ce que dans toutes les villes où il y a quelque maison de Jesuites, il faut qu'il y aille coucher. Car comme elle remarque fort bien, c'est les laisser eux & leurs Domestiques dans

dans la liberté de faire ce qu'ils voudront durant la nuit. Il est bien étrange que le General n'ait pas été touché d'une si grande raison, & qu'il ait supposé que la dispense de ce règlement de leur Compagnie ne se pouvoit accorder pour qui que ce soit, quoi qu'il soit constant, à ce que V. A. a fçu, qu'ils l'ont accordée pour le Duc de Neubourg. Ils devoient donc dire qu'ils ne l'accordoient que pour des Princes, & en ce cas là ils ne devoient pas la refuser à V. A. puis que d'être plus ou moins riche, plus ou moins puissant, ne fait pas qu'on ne soit également Prince. Cependant je ne fais V. A. peut en conscience laisser les choses en cet état là. Car il est d'une part si important d'ôter au Diable toutes les occasions qu'il pourroit avoir de tenter les jeunes gens en matière de chasteté, & il faut de l'autre tant de soin & de vigilance pour l'empêcher, qu'on ne voit pas que la conscience d'un Pere chrétien puisse être en repos, que lors qu'il ne se peut reprocher d'avoir rien omis de tout ce qui peut contribuer à les preserver de ces dangers. Or un de ces moyens est, que celui qui doit veiller sur leurs mœurs ne les quitte ni jour ni nuit, & il faut que V. A. en soit bien persuadée (en quoi elle a très grande raison) puis que pour éviter l'inconvenient qu'il y auroit que le Je-suite, à qui elle a confié l'éducation de ces jeunes Princes, ne demeurât pas la nuit avec eux, elle pense à les envoier, lors qu'ils iront voyager en France, à Saumur ou à Angers, où il n'y a point de maison de Jesuites. Mais qu'est-ce que voyager en France, & ne faire pas un assez long séjour à Paris, qui est présentement une des plus belles villes du monde, & qui merite le plus d'attirer la curiosité des Etrangers.

gers. Cela vous jette, Monseigneur, avec sujet dans de fort grands embarras : & il semble que V. A. ne devroit pas désesperer de pouvoir trouver quelque gentilhomme Allemand qui eut toutes les conditions nécessaires pour se bien acquitter de cet emploi. Il y en a un présentement à Bruxelles qui y seroit bien propre, si l'emploi qu'il a maintenant étoit achevé. C'est un nommé M. Gesner natif de Withlich Gouverneur du Baron de Leyen, dont le Tuteur est un Chanoine de Treves & de Maience, appellé le Baron de Leyen Niquenich. Tous ceux qui connoissent ce Gouverneur en disent beaucoup de bien. Il parle fort bien François, ayant demeuré longtems à Paris : & il passe pour avoir beaucoup d'esprit, d'honnêteté & de piété. Mais si V. A. crojoit que ce fût son fait, il faudroit qu'elle pensât à lui faire parler pour le tems qu'il sera libre, de peur qu'il ne s'engage à d'autres. Et ce tems qu'il sera libre n'est peut-être pas fort éloigné : car on dit que l'on parle de marier ce jeune Baron.

Pour ce que V. A. desire de savoir du Marquis de Feuquieres, qui fut fait prisonnier à la bataille de Thionville , il avoit épousé ma Cousine germaine , qui étoit Huguenotte, lorsqu'il l'étoit aussi (car notre famille a été bigarrée d'Huguenots & de Catholiques, mais mon Pere n'a jamais été autre que très bon Catholique) M de Feuquieres s'étant converti au commencement du regne de Louis XIII. tous ses garçons suivirent la religion du Pere , & les filles celles de la mere. L'aîné de ces garçons (car il en avoit plusieurs , & tous fort bien faits & fort braves) est celui qui est présentement Ambassadeur en Espagne, dont le fils nommé le Comte de Rebenac l'est depuis longtems auprès

560 CCCXXI. Lettre de M. Arnauld

près de l'Electeur de Brandebourg. Or je crois que ce sont les sœurs de l'Ambassadeur en Espagne & leurs enfans, qu'on a voulu marquer quand on m'a mandé qu'il s'étoit fait plusieurs conversions dans notre famille & très sincères.

J'attends que l'on s'explique davantage.

M. Stenon n'est point en Italie ; il y a bien de l'apparence qu'il est encore au païs de Mecklenbourg, comme V. A. l'a appris lors qu'elle étoit à Cologne. On fait que cette affaire est en bon train auprès de M. l'Electeur, mais comme M. Després n'y est plus pour la solliciter, il scroit à souhaiter que V. A. voulût bien prendre la peine d'y tenir la main, tant pour soutenir M. l'Electeur, que pour porter M. Stenon à accepter l'emploi dont il est question.

On ne parlera point du tout de la lettre du P. General, puisque V. A. ne le desire pas. Mais comme elle ne m'a rien dit de celles du P. Hazart, je n'ai point douté qu'elle ne voulût bien qu'on s'en servit ; puis qu'elle ne doit pas avoir le même égard envers ce Pere, qui a si peu profité des remontrances chrétiennes qu'elle lui a faites. Mais j'en ai ôté tout ce qui pouvoit faire connoître V. A. Je suis, &c.

LETTER *

De M. FRAISER à M. ARNAULD au sujet
de son Addition à l'Apologie pour les Catho-
liques concernant M. Southwel , où l'on voit
les sentimens du Roi d'Angleterre Jaques II.
pour M. Arnauld.

MONSIEUR,

C'Est avec beaucoup de plaisir que j'embras-
se l'occasion favorable qui se présente de
vous témoigner avec combien de respect je con-
serve le souvenir de votre connoissance , & de
l'agréable conversation dont il vous a plu de
m'honorer il y a plus de 10. ans à Paris , &
que je n'ai pas manqué de representer au Roi
mon maître les admirables qualitez que vous
possèdez , & l'estime toute particulière dont
vous êtes si avantageusement prévenu à son
égard. Aujourd'hui ce matin ayant l'honneur
d'entretenir sa Majesté assez longtems à votre
sujet , & lui ayant communiqué l'Addition que
vous venez de faire imprimer à l'Apologie
pour les Catholiques , où vous faites paroître
avec quelle honnêteté vous avez agi avec le
Chevalier Southwell sur l'affaire qui le tou-
choit de si près dans le premier volume de ladie-
te Apologie , Elle m'a ordonné de vous assurer
de son amitié & bienveillance , & de vous di-
re qu'elle a reçut tous les livres & petits traitez
que vous avez eu la bonté de lui addresser de
tems en tems , lesquels elle a lu avec le plaisir
& la satisfaction que mérite tout ce qui lui
vient

* Londres. Avril 13. S. V. 1686.
Tome IV.

Q

362 Lettre de M. Fraiser à Monsieur Arnauld
vient de votre part. Sa Majesté fait son possi-
ble de trouver une condition & un établis-
sement digne de l'estime qu'elle a pour vous, &
en peu de tems ne doute pas de vous en pou-
voir faire la proposition, si vous le trouvez
pour agréable. Cependant elle fait des recher-
ches pour des papiers & autres Memoires
pour vous les envoier, dans le dessein qu'elle
a de se servir de votre plume pour les mettre
au jour. Car il n'y a personne au monde qui
juge plus avantageusement du mérite des ad-
mirables talens que vous avez si souvent fait
paroître dans vos livres, ni qui a l'ame plus
grande & genereuse pour les dignement recon-
noître que sa Majesté. C'est pourquoi, Mon-
sieur, je vous supplie de croire que je ne man-
querai de faire valoir votre illustre mérite au-
près d'elie dans toutes les rencontres qui se pre-
senteront pour votre service, parce que je suis
autant que personne au monde le puissé être
avec toute sorte d'estime & de sincérité, Mon-
sieur, votre très humble & très obéissant ser-
viteur.

FRAISER.

LETTRÉ CCCXXII. *

AM. FRAISER. En reponse à la precedente.

MONSIEUR,

Q Uoique la lettre que vous m'avez fait
l'honneur de m'écrire m'ait dû causer
beaucoup de joie, pour bien des raisons, je
vous avoue néanmoins que la joie que j'en ai

re-

* En 1689.

reque n'a pas été sans un mélange de peine. Je me sens comme accablé par la trop bonne opinion que l'on a de moi , & par l'impuissance où je me trouve de la soutenir. Je vous suis, Monsieur , si redévable pour tous les bons offices que vous voulez bien me rendre auprès de sa Majesté Britannique , que je ne vois pas comment je pourrai jamais m'acquitter , & je suis dans la dernière confusion de voir qu'un si grand Prince daigne parler de moi d'une maniere si obligeante à l'occasion d'un aussi petit sujet , qui est la reparation d'une faute que je ne pouvois refuser de faire sans me rendre indigne de la qualité de chrétien & même d'honnête homme. Mais permettez moi , Monsieur , d'oublier ce que vous ajoutez de plus. Sa Majesté n'est pas assez informée du peu que je puis , ayant toujours été à l'ombre : je suis moins propre que jamais dans un âge si avancé à être exposé au grand jour. Je n'ai besoin que d'une retraite pour me préparer à finir ma course quand il plaira à Dieu de m'appeler à lui. Si je ne la puis avoir où elle me seroit plus douce , c'est que Dieu veut que je me rende aux ordres de sa providence , aussi bien à la fin comme dans le cours de ma vie. Cependant tout ce que je puis faire pour reconnoître les obligations infinités que j'ai de sa Majesté , est de lever les mains au ciel pour obtenir de celui qui l'a mis sur le trône , une longue suite d'années , qui lui donne moyen d'établir solidement ce qu'il a si glorieusement commencé pour maintenir tant de peuples dans une heureuse tranquillité , & un rehaussement de toutes ses vertus roiales par un fidèle accomplissement de tous les devoirs d'un Monarque vraiment chrétien. J'ai achevé la refutation du nouveau Système du

364 C CCXXIII. Lettre de M. Arnauld

P. Malebranche. Les deux derniers livres seront bien-tôt en état de paroître. Je ferai prier M. Chaumont de vous en envoyer. La bonté avec laquelle sa Majesté a reçu le premier, me fait espérer qu'elle voudra bien accepter ceux-ci comme un témoignage de ma profonde vénération pour sa personne sacrée.

J'ai donné tous les ordres pour la consommation de l'affaire de M. Southwell, & j'avois envoyé l'éclaircissement à l'auteur des Nouvelles de la République des Lettres aussi-tôt qu'il a été imprimé, afin qu'il en pût parler dans les Nouvelles de ce mois, comme M. Southwell le desire. On pourra savoir dans cinq ou six jours ce qui s'est fait à Paris, sur les 200. exemplaires de l'Eclaircissement qui ont été envoiés à M. le Chevalier Trumball. Je suis, &c.

LET T R E CCCXXIII.*

Au PRINCE ERNEST LANTGRAVE DE HESSE-RHINFELTS. En lui envoiant le Factum contre le P. Hazart & le livre du Chancelier de Brabant contre M. Huygens.

C E n'est, Monseigneur, que pour envoier à V. A. S. le factum dont je lui ai déjà parlé. On n'a prêté depuis un livre latin du Chancelier de Brabant, qui est un vicillard de 80. ans, qui est encore toute autre chose en matière de calomnie que celui du P. Hazart. C'est contre M. Huygens & deux auteurs de ce paix-ci, dont l'un est mort depuis que ce livre

* 26. Avril 1686.

vre est fait. Il en fait un Triumvirat conjuré à la ruine entière du sacrement de penitence. Et son fondement est, qu'ils ne font qu'executer aussi bien que l'auteur de la Frequent Communion, le dessein pris dans l'Assemblée de Bourgfontaine, de ruiner tous les mystères de la Religion Chrétienne, en la réduisant au Déisme, & de renverser en particulier les deux Sacremens de la Pénitence & de l'Eucharistie. Il est tout à fait de la confidence des Jésuites, & on croit même qu'ils ont beaucoup de part à ce livre. V. A. peut juger par là de la nécessité qu'il y a d'arrêter la hardiesse que l'on prend de repandre contre les plus gens de bien des calomnies si atroces. C'est pourquoi on a conseillé à M. Huygens de faire à ce Chancelier un procès semblable à celui que les patens de M. Jansénius font au P. Hazart. Il l'a fait : la Requête a été repondue ; & le Chancelier en est fort embarrassé. Je suis, Monseigneur, de V. A. S.

LETTRE CCCXXIV. *

A MADAME DE FONTPERTUIS. Sur sa maladie & les austérités excessives.

IL est bien vrai, ma très-chère sœur, qu'on n'est jamais sans croix. Mais il n'y en a guere de plus pesantes que les inquiétudes que nous donne le danger de perdre nos meilleurs amis, & dont nous avons le plus de besoin, non seulement pour les consolations innocentes, dont on ne se peut guere passer pendant cette vie, mais aussi pour nous aider à nous bien conduire dans

* 1. Mai 1686.

dans les affaires qui regardent la gloire de Dieu. C'est l'état où nous nous sommes trouvés en recevant les premières nouvelles de votre maladie si grande & si imprévue, & qui vous a mis d'abord dans un si grand peril, qu'on nous disoit être beaucoup diminué, mais non tout à fait passé, lorsqu'on nous a écrit la première fois. Par la seconde lettre qui étoit du mercredi de la semaine passée, on nous a un peu plus rassurés; mais c'a été en nous faisant changer de croix par la part que nous avons prise aux dououreuses épreuves que Dieu continue à vous envoyer. On nous promettoit par cette seconde lettre de nous écrire deux jours après. C'est ce que nous attendions avec impatience : mais nous n'avons rien reçu depuis ce tems-là, soit qu'on n'ait point écrit, ou que la lettre ait été perdue ou retardée. C'est ce qui nous a remis dans de nouvelles peines, & nous a fait redoubler les prières que nous avons toujours continué de faire pour vous. Je sais bien, ma très-chère sœur, que votre foi vous peut faire regarder comme plus avantageux pour vous, d'être bientôt délivrée de ce corps de mort pour aller jouir de celui qui est l'unique objet de vos desirs. Mais on peut croire que la mesure des bonnes œuvres auxquelles Dieu a destiné votre couronne, n'est pas encore remplie. Vous êtes chargée d'un fils, dont l'éducation en doit faire sans doute une partie considérable. Vos douleurs mêmes qui reviennent si souvent, & que Dieu vous fait la grace de souffrir avec tant de patience, peuvent servir sans doute à la combler. Je n'oserois presque y mettre les services que vous avez la bonté de nous rendre, de peur que ce ne soit une vue intéressée. Mais puisque c'est Dieu que vous re-

gar-

gardez en cela , & que vous croiez servir l'Eglise & la verité en servant des personnes qui ont de l'amour pour l'une & pour l'autre, quoique ce qu'ils font pour elles soit peu de chose , l'Evangile nous assure que les peines que vous prenez pour leur rendre leur exil plus agréable , ne seront point sans récompense. Que si cela est vrai , comme il me semble qu'on n'en peut douter , vous devez avoir plus de scrupule que vous n'en avez , d'abréger votre vie par des austéritez excessives , comme est sur-tout de trop peu manger & de trop peu dormir. Car vous n'avez pas droit d'aspirez à une couronne avant que de l'avoir méritée : & vous ne devez pas croire l'avoir méritée , selon l'ordre de Dieu , quand vous sortez de cet ordre en vous mettant de vous même hors d'état de lui rendre les services qu'il attend de vous. Guerissez-vous donc , ma très-chère sœur , pour achever ce qui manque à la tour de la perfection chrétienne , que vous avez entrepris de bâtir. Mais ne mettez pas cette perfection , où elle n'est pas. *Le Roiaume de Dieu n'est pas viande & breuvage* , comme dit S. Paul. Mettez là dans l'accomplissement de vos principaux devoirs , & n'y mettez pas d'obstacle par une attache excessive à ce qui ne fait pas le fond de la piété. Je n'ai pas besoin de vous dire dans quelle peine s'est trouvée toute notre petite communauté , quand elle a su le danger que vous aviez couru. Elle ne peut que vous recommander à Dieu , & elle le fait de grand cœur.

LETTRE CCCXXV. *

A M. DU VAUCEL. Sur l'Election de M. Cuyper au Doienné, & de M. Vander Vliet à un Archidiaconné de Malines ; l'affaire du Chancelier de Brabant : le retablissement de la santé du Roi : l'union du revenu de l'Abbaye de S. Denis à celle de S. Cyr ; & l'affaire du P. Hazart.

C E que je voulais vous écrire il y a huit jours est que l'affaire du Doienné de Malines a, Dieu merci, fort bien réussi, & que les intrigues de l'Internonce s'en sont allées en fumée. Le Gouverneur General n'a plus voulu se mêler de cette affaire. Et ainsi l'élection s'étant faite sans aucun obstacle, M. Cuyper, le premier des trois exclus, a été choisi pour Doien ; & M. l'Archevêque a donné l'Archidiaconnat qui a vaqué pendant ces brouilleries, à un autre des exclus nommé M. Vander Vliet. Et le parti du Prevôt qui est dévoué aux Jesuites, s'est trouvé fort humilié. Le bruit a couru que l'Internonce s'en alloit ; mais comme cela ne continue pas, c'est apparemment un faux bruit.

Le Chancelier de Brabant est fort embarrassé du procès que lui a fait M. Huygens sur ses calomnies. Cela va pourtant lentement, parce qu'il fait tout ce qu'il peut pour retarder le jugement. Il tache d'engager l'Internonce à intervenir pour lui : mais il n'en a voulu rien faire. Ce Chancelier se plaint qu'il ne reçoit point de réponse des lettres qu'il écrit à Rome. Mais

on

* 23. Mai 1686.

on dit que l'Internonce lui a fait entendre qu'il n'avoit que faire d'en esperer. Apparemment on n'aura pas été satisfait de ce qu'il a fait imprimer la lettre que lui a écrite le Cardinal Cibo. On n'a peut-être eu dessein que de lui faire un compliment qu'on n'a pas prétendu qu'il rendit public. Mais comme vous dites fort bien, c'est n'avoir guere de discretion, que d'exposer ainsi l'autorité du S. Siege.

Voilà ce qu'on me mande de Paris. La santé du Roi se fortifie tous les jours, & l'on assure qu'il est guéri. C'est une vie désormais encore plus pretieuse à la Religion qu'à l'Etat, & on croit que le repos de l'Angleterre n'en dépend guere moins que le nôtre. On doit bien prier Dieu pour sa conservation.

On assure que le revenu de la mense Abatiale de l'Abaie de S. Denis va être uni au Collège des 300. Demoiselles dont Madame de Maintenon est la Patronne. Parle-t-on de cela en vos quartiers? On y prétendra un grand dedommagement pour les Bulles.

L'Evêque de Namur que l'Internonce avoit donné pour juge dans l'affaire du P. Hazart, refuse de l'être: tant les Jesuites se rendent terribles par leur credit, & par la disposition où on fait qu'ils sont de se vanger de ceux qui font quelque chose qui leur deplaît. On sera reduit à redemander les premiers juges, qu'il n'a pas voulu donner. Mais n'y auroit-il pas moyen de lui faire donner un ordre secret de mettre felon la coutume au bas de la Requête, *Fiat ut petitur*, pour ne pas reduire ces bonnes gens à porter cette cause aux tribunaux séculiers.

C'est une bonne chose que M. Genet soit auprès de M. Dadda. Nous ne partons que lundi prochain pour la Hollande. Je suis tout à vous.

Q 5 Tou

370 CCCXXV. Lettre de M. Arnauld
Toute la famille vous salue très-humblement,
& se recommande à vos prières.

LETTRE CCCXXVI.*

A M. DU VAUCEL. Sur la mort de M. l'Evéque de Castorie ; le scandale que devoit causer la condamnation de son Amor pénitens ; le jugement que l'on devoit porter sur les quatre derniers Tomes du P. Alexandre ; & les affaires de la Regale.

Vous apprendrez, Monsieur, par la lettre que j'écris à M. Cassoni, que je vous envoie sans dessus, ne scachant pas bien ses qualitez, l'état de douleur & d'affliction où on est dans ce païs-ci par la mort d'un des plus saints, & des plus dignes Prelats de l'Eglise †. Ce n'a pas été seulement pour faire à l'illustre ami un compliment sur cette perte que je me suis résolu de lui écrire ; mais c'a été principalement pour lui recommander l'affaire du successeur, dont vous connoissez l'importance plus que personne. Et ainsi je n'ai pas besoin de vous prier d'y faire de votre mieux. Je sai que vous vous y emploierez de tout votre cœur par un grand nombre de considerations, qui regardent toutes la gloire de Dieu, l'intérêt de l'Eglise & les devoirs de la charité. Je n'ai donc pas besoin de vous en rien dire ; mais seulement de vous parler de votre dernière lettre qui n'est arrivée que le jour même qu'on a reçu les nouvelles de la mort.

Eft-

* 11. Juin 1686.

† M. l'Evêque de Castorie, qui mourut à Zwolle le 6. de ce mois.

Est ce qu'un certain sentiment de l'humanité naturelle qui éteint souvent les inimitiez les plus déclarées, ne rallentira pas les poursuites si deraisonnables & si injustes des ennemis de l'*Amor pœnitens*? Est-ce que S. S. ne se resoudra point de leur fermer la bouche, s'ils ne le font pas d'eux-mêmes? Est-ce qu'elle n'emploiera point son autorité pour ôter toute occasion d'un aussi grand scandale que seroit la flettrissure d'un si bon livre? J'aprehende tout de bon que s'il y manque, Dieu ne lui en demande quelque jour un terrible compte. On voit assez par tout ce qui se passe à Rome sur cette matiere de la penitence, que ces personnes emportées en veulent encore plus à la personne de cet excellent Evêque qu'à sa doctrine. Cat si c'étoit à la doctrine, pourquoi n'y auroit-on point censuré le livre de M. de Tournai qui déclare si nettement qu'il n'y a que l'amour dominant & par dessus toutes choses qui justifie hors le sacrement, qui soit la disposition suffisante pour le sacrement? Pourquoi n'auroient-ils pas censuré la methode de M. Huygens, où le delai de l'absolution est plus fortement établi que dans la seconde Partie de l'*Amor pœnitens*? Pourquoi le livre de M. Queras seroit-il bien reçu? Mais il faut bien se garder de leur reprocher cette inegalité de conduite. Il seroit à craindre qu'ils ne voulussent la rendre égale en censurant tout.

Il est certain qu'il y a encore beaucoup de pretendus réformés qui nonobstant leur abjuration, le sont encore dans le cœur. Mais je ne crois pas que ce soit le plus grand nombre des nouveaux convertis. Et de plus il y en a beaucoup qui reviendront peu à peu, quand on continuera à les instruire. S. Augustin avoue

Q 6 *qu'il*

qu'il y avoit aussi beaucoup de Donatistes, qui ne s'étoient pas d'abord convertis sincèrement, mais que dans la suite ils devenoient bons Catholiques. Les Gazettes Protestantes reconnoissent que le Duc de la Force, qui avoit résisté si longtems, a enfin fait abjuration dans Notre Dame. Il est certain au moins que dans 50. ou 60. ans, tout sera Catholique. Mais on devroit travailler plus qu'on ne fait, à faire que les Catholiques tant anciens que nouveaux fussent de bons chrétiens. Et ce n'est pas bien s'y prendre que de chicaner en toutes manières, ceux qui seroient les plus capables d'avancer cette sainte œuvre & par leurs livres & par leur exemple; & d'entretenir toujours de certains dereglemens dans la dispensation du bien de l'Eglise, qui scandalisent tous les gens de bien, comme sont les pensions sur les Evêchés qu'on donne en heritage à des laïques, afin qu'ils puissent dire : *Hæreditate possideamus sanctuarium Dei.*

J'ai vu depuis peu les 4. derniers Tomes du P. Alexandre. Il y a une Preface, où il se plaint d'une maniere fort respectueuse de la maniere dont on l'a traité, après que ses premiers Tomes avoient été reçus avec tant d'éloges, comme il le fait voir par des lettres qu'il rapporte du Cardinal Cibo & de son Général. Il se déclare fort nettement dans ce que j'ai lu, pour les articles du Clergé. Mais il est d'ailleurs fort moderé envers la Cour de Rome, & il la flatte plutôt autant qu'il peut, qu'il ne la traite durement. Ce qui est de mieux ce me semble, est ce qu'il a fait pour le Concile de Constance. Il refute fort bien l'auteur de *Libertatibus*, & il montre sur tout qu'il a grand tort d'accuser le Clergé de France d'avoir attaqué

qué l'autorité du Pape. Cet endroit est fort beau. Il met en poudre tous les avantages ridicules que M. Schelstraet a cru pouvoir tirer de ses manuscrits. Et il est certain que ce Bibliothecaire ne s'en relevera jamais. Car il est tout autrement exact que M. Maimbourg. Pour ce qui est du Dominicain de Flandre *, qui a écrit contre lui sur la puissance du Pape de deposer les Rois , il le traite en petit écolier , lui & ses aprobateurs. J'ai lu aussi le commencement de ce qu'il dit du Concile de Trente contre Fra Paolo. Et cela m'a paru judicieux , & devroit être fort agreeable aux Romains. Mais ils ne trouveront rien de bon , quoique ce soit qu'il leur puisse dire , s'il ne se retracte de ce qu'il a dit sur les 3. articles , ce qu'apparemment il ne fera jamais. Il a remis dans un de ses derniers Tomes , ce qu'il avoit écrit pour les Annales contre M. de Launois. Il les defend le mieux qu'il peut , & ceux de Rome lui en devroient avoir obligation , aussi bien que de ce qu'il dit en faveur du Concordat. Comme il finit au XVI. siecle , & qu'il n'entre point dans le XVII. je pensois qu'il ne diroit rien de Jansenius. Mais cela n'auroit pas contenté le P. de la Chaise. Et ainsi j'ai trouvé qu'après avoir rapporté la Bulle toute entiere contre Baius , il y ajoute §. ou 6. lignes fort envenimées contre Jansenius.

Si le Roi a fait des propositions raisonnables sur le sujet de la Regale , on les devoit accepter. Car on ne le connoît guere , si on s'est imaginé qu'il se relâcheroit sur ce qu'il a nommé à des Evêchez des Députez de l'assemblée de 1682. Je ne pense pas que le Roi ait tort de ne pas croire que ce soit au Pape une raison valable pour les rejeter. Si on soufroit cela en France , il n'y

* Le P. Janssens Elinga.

374 CCCXXVI. Lettre de M. Arnauld

n'y auroit plus de Theologien qui osât soutenir des Theses ou écrire pour les quatre articles, parce que ce seroit une exclusion à l'Episcopat. On doit donc s'attendre à Rome que le Roi ne se relâchera jamais sur cela, & qu'ainsi le desordre qui arrive de là par la vacance des Evêchez, leur sera pour le moins aussi imputé qu'au Roi.

Vous aurez reçu les deux derniers livres contre le P. Malebranche. Et j'écris à M..... pour le prier d'en envoier autant à M. Cassoni.

Nous nous en retournerons bientôt, mais ayant appris qu'on doit emporter le corps du S. Prelat de la Ville de Zwol où il est mort, dans le Dioceſe de Munster, qui n'en est pas fort éloigné, pour l'enterrer dans un Monastere de Religieuses, qui étoient sous sa conduite; peut-être que nous prendrons notre chemin par là pour aller prier Dieu sur son tombeau.

L E T T R E CCCXXVII.*

A M. C A S S O N I. Sur la mort de M. l'Evêque de Castorie.

Rien n'est plus triste que ce qui m'oblige de vous écrire, & c'est avec bien de la douleur que je me trouve engagé de vous apprendre que vous venez de perdre l'homme du monde à qui Dieu avoit donné une plus tendre & plus sincere affection pour vous, qui vous avoit de plus grandes obligations, & qui savoit mieux les reconnoître. C'est assez vous dire, Monseigneur, pour vous faire juger que ce doit être M. l'Evêque de Castorie que Dieu a appellé à lui le 6. de ce mois en la Ville de Zwol, où il est tombé malade la veille de la

Pen-

* II. Juin 1686.

Pentecôte, en achevant la visite de cette partie de son Diocèse, où il a eu des fatigues incroyables, y ayant pendant six semaines prêché presque tous les jours, & souvent quatre ou cinq fois par jour, & confirmé plus de 30. mille personnes. Un travail si saint l'ayant consumé, selon qu'il l'avoit lui même prédit à ses plus intimes amis; ne semble-t-il pas qu'au lieu de le pleurer, on doit plutôt avoir de la joie des grâces que Dieu lui a faites? Il l'a toujours comblé de ses bénédicitions. Il l'a préparé de bonne heure à être un jour un des Princes de son peuple.

Il ne s'est pas poussé de lui même à un Ministère si redoutable. Il n'y est entré que pour n'avoir pas osé résister à la vocation divine. Il n'y a jamais recherché aucun intérêt ni son propre honneur, mais la seule gloire de Dieu & le salut des âmes qu'il lui avoit confiées. Il a regardé comme un avantage, que la place où Dieu le mettoit, lui donnoit moyen de vivre dans la simplicité des SS. Evêques des premiers siècles, qu'on ne connoissoit presque pour ce qu'ils étoient, que par leurs travaux Apostoliques. C'est le modèle qu'il s'étoit proposé, priant, travaillant, se nourrissant de la parole de Dieu pour en nourrir les autres, ou de vive voix ou par écrit: n'épargnant ni son bien, ni son temps, ni ses peines, pour pourvoir autant qu'il étoit en lui aux besoins de tous ceux dont il ne se consideroit pas seulement comme le Pasteur, mais comme le Père; & se gouvernant en toutes choses avec tant de sagesse, de charité & de douceur, qu'il a toujours été aimé, estimé, honoré, aussi bien par ceux qui étoient dehors, que par ceux qui étoient dedans comme parle l'Apôtre. Que lui restoit-il pour le dernier sceau de tant de grâces, que d'être

376 CCCXXVIII. Lettre de M. Arnauld
tre appellé par son divin Maître , lorsque bien
loin d'être endormi , il lui donnoit plus que
jamais des marques si éclatantes de sa vigilan-
ce pastorale?

Nous pouvons donc bien , Monseigneur ,
nous pleurer [nous mêmes par un sentiment de
la nature que Dieu ne condamne pas : mais si
nous avons aimé une personne si aimable d'un
amour vraiment chrétien ; pour peu que nous
aions de foi , la considération du bonheur dont
il jouit , doit esfuir nos larmes & changer à
son égard notre tristesse en joie. Ce sont ceux
qu'il a quittés qui sont à plaindre , & cette pau-
vre Eglise desolée qui en un tems aussi facheux
que celui-ci , se trouve privée de la conduite
d'un si excellent Pasteur. Vous êtes , Monsei-
gneur , une des personnes du monde qui peut
le plus contribuer à la consoler de sa perte. Il
y a long tems que vous avez eu la bonté d'y tra-
vailler ; & on ne doute point que vous ne soiez
encore plus disposé que jamais à représenter à
sa Sainteté combien il est important de remplir
au plutôt ce vuide , en lui donnant pour succe-
seur celui de tous ses Ecclesiastiques qu'il avoit
regardé comme le plus propre à tenir sa place,*
& que son Clergé a jugé aussi bien que lui en
très-ètre digne. La seule difficulté qu'on y avoit
trouvée il y a 3. ou 4. ans , est qu'il s'en falloit
encore une année ou deux qu'il n'eût l'âge por-
té par les Canons. Mais il l'a maintenant & au
delà , & il a de plus une disposition qui n'est pas
trop ordinaire en ce siecle : c'est que les pre-
mieres démarches qu'on a faites sur cela s'étant
faites à son insu , je sai que l'ayant appris , lorsqu'il
a fallu que le Clergé en eût connoissance , il en a

* M. van Heussen.

eu une extrême peine , & n'a regardé qu'avec tremblement la pensée qu'on avoit de lui . Sa Sainteté fait trop que ce ne sont pas les ambitieux & ceux qui recherchent ces charges , à qui il les faut donner : & ainsi il n'y a pas lieu de craindre que cette affaire soit traversée par des gens de cet esprit , qui emploieroient des intrigues pour s'appeler eux mêmes à une dignité si terrible . La conjoncture du tems , où les peuples irrités de ce qui s'est fait en France , sont fort mal disposés à l'égard des Catholiques , fait assez juger qu'on ne peut pas trop tôt leur donner un Pasteur , ni prendre trop de soin de leur en choisir un qui soit du païs , qui y ait des parens considérés , & qui ait toutes les autres qualitez qui le puissent rendre aussi agréable aux Etats , que l'a été celui qui leur vient d'être ôté , pour qui ils avoient une estime qui alloit jusqu'au respect . Or il est certain qu'on ne sauroit trouver personne qui ait plus tout cela que le Timothée de l'excellent Prelat que nous regrettons . Car c'est le nom qu'il avoit accoutumé de lui donner ; tant il le croioit digne du rang que l'on demandoit pour lui à sa Sainteté . Toutes ces considerations , Monseigneur , me font esperer que la mort si pretieuse devant Dieu de cet incomparable ami , redoublant l'affection que vous lui avez temoignée pendant sa vie avec tant de generosité , Dieu vous fera la grace d'achever auprès de S. S. l'affaire qu'il a le plus affectionnée , parce qu'il la regardoit comme le plus grand avantage qu'il pouvoit procurer au troupeau qu'il a bien fait voir qu'il aimoit plus que soi même , puisqu'il s'est sacrifié en le servant , & consumé comme une victime . Ce sera un très grand service que vous rendrez à l'Eglise : la terre vous en

378 CCCXXVIII. Lettre de M. Arnauld
en benira, & le Ciel en sera la récompense. Je
n'ose parler de moi : je ne mérite pas que vous
fassiez rien en cela pour ma considération. Mais
je ne laisserai pas de vous en avoir des obliga-
tions infinies qui m'engageront de plus en plus
à être toute ma vie avec un profond respect.

LETTRÉ CCCXXVIII.*

A M. DU VAUCEL. Sur le choix du Suc-
cesseur de M. de Castoré : la sépulture de ce
Prelat : le livre intitulé, Prejugés légitimes
contre le Jansenisme.

Nous venons d'apprendre que M. Camprich-
Resident de l'Empereur à la Haie, a dit
qu'il avoit écrit (ou qu'il écrirait) à l'Inter-
nonce, au Gouverneur Général des Païs-bas
Espagnols, & au Cardinal Cibo, sur le choix
d'un successeur ; & qu'il leur représenteroit
qu'il le faut prendre du Païs, & d'une honnête
famille, & que les Etats auroient peine à sou-
frir que ce fût un Religieux, & qu'il n'en trou-
ve point de plus capable que M. Vander Meer
Curé du Beguinage d'Amsterdam, & M. Mou-
land Curé de la Haie, qui est son confesseur.
Pour ce dernier, c'est un fort bon homme,
qui est dans toutes les bonnes maximes, & a
beaucoup de fermeté, mais qui est plus persuadé
que personne qu'il s'en faut tenir au choix
de feu M. de Castoré ; de sorte que c'est lui-
même qui a donné avis de ce qu'il avoit su,
que le Resident avoit cette pensée, à laquelle
il est très éloigné de consentir. Mais pour le
premier, il pourroit avoir assez bonne opinion

* A Leyde, 13. Juin 1686.

de

de lui-même, pour n'être pas fâché qu'ont pensé à lui, mais il est très-incapable de cette charge, & il ne sera jamais agréé des deux Chapitres d'Utrecht & de Harlem, qui doivent s'assembler mardi prochain pour convenir de celui qu'ils proposeront; & comme on est bien assuré que tout le Chapitre d'Utrecht continuera à demander M. van Huisen, on espere que celui de Harlem sera du même avis.

On a reçu ce matin une lettre de M. van Heussen de Zwol, par laquelle il mande que tous les differens pour l'enterrement du S. Prélat sont levés, & qu'il doit partir le mardi à 3. heures du matin pour porter le corps à ce Monastere de Religieuses du Diocese de Munster, dont je vous ai déjà parlé.

On a depuis imprimé en Hollande sous le nom de Cologne, avec une aprobation de deux Docteurs de Sorbonne, Charton & Desperiers, un livre intitulé : *Prejugez legitimes contre le Jansenisme avec une Histoire abrégée de cette erreur.* L'Auteur avoue dans son avertissement qu'ayant voulu faire imprimer son livre dans une des plus grandes villes de France, le libraire qui en avoit entrepris l'impression, fut obligé de s'enfuir, & les ouvriers mis en prison, & que c'est ce qui l'a obligé d'envoyer une autre copie en une ville moins exposée à de si severes surprises. Il dit par tout qu'il n'est pas sujet du Roi de France, & il dedie ce livre au Duc de Savoie. Ne seroit-ce point le même livre, que vous nous avez mandé qu'on attribuoit à un Evêque de Sion, ou de quelqu'autre ville de ces quartiers là? Il est horriblement injurieux à M. Arnauld. Vous en jugerez par ces lignes de la fin de son Avertissement : *J'avoue, dit-il, que je n'ai pas cru pouvoir dire la vérité*

385 CCCXXVIII. Lettre de M. Arnauld
ié & ne pas blamer la conduite de ce vieux Tar-
tufe , que la justice du Roi très-chrétien a rendu
fugitif dans la Hollande , qui a engagé des Rel-
igieuses à mourir sans sacremens plutôt que d'a-
bandonner la cause de Jansenius , & que la Sor-
bonne a chassé comme herétique dans le droit , &
temeraire dans le fait . Si on exige que je lui fai-
se réparation d'honneur , je me résoudrai à dire
volontiers de lui ces deux excellentes paroles que
S. Jérôme a dit d'Origène : UBI BENE , NEMO
MELIUS ; UBI MALE , NEMO PEJUS . Je
ne sais si l'auteur de ce livre , qui se dit Docteur
de Sorbonne , ne seroit point l'Abé de la Per-
rouse , * qui est Savoiard & Docteur de Sor-
bonne , & très-emporté sur le sujet du Jansenis-
me . Mon compagnon me prie de vous présen-
ter ses très-humbls respects . L'Illustre defunt
avoit une tendresse toute particulière pour lui .
Mademoiselle Voëller & nos deux bonnes hô-
tesses , je veux dire les sœurs de M. van Heus-
sen , se recommandent à vos prières & à vos
saints sacrifices .

* On a su depuis qu'il étoit d'un Abé de Ville-
Savoiard.

LET-

L E T T R E CCCXXIX. *

A M. DU VAUCEL. Sur la mort de **M. de Castries**, l'Election faite par les Chapitres d'Utrecht & de Harlem de **M. van Heussen** pour succéder à ce Prelat ; le livre intitulé : *Les Prejugez legitimes contre les Jansenistes.*

VOUS aurez apris, par mes deux dernieres le sujet de notre douleur qui vous aura sans doute bien affligé. Mais après avoir su par le recit de la dernière visite de ce saint Prelat, qui doit être envoiée à MM. les Cardinaux, quels ont été ses travaux Apostoliques dans ce dernier acte de sa vie aussi bien que dans tout le reste, on ne peut qu'on ne se réjouisse en N. S. pour les merveilles de sa grâce qu'il a fait paroître dans ce serviteur fidelle, & qu'on ne le regarde avec une religieuse veneration, comme une victime consumée par le feu de l'amour que Dieu lui avoit donné pour son troupeau.

Vous apprendrez par celle d'aujourd'hui ce que Dieu a la bonté de faire pour le bien de la mission, par la merveilleuse union qui s'est trouvée entre tous les membres des deux Chapitres d'Utrecht & de Harlem pour demander à S. S. pour son successeur celui qu'il avoit lui même choisi, & qui certainement, tout consideré, y est le plus propre. Il est très-vrai, & ce n'est point par grimace qu'il en a une extrême peine, comme il le temoigne à l'illustre ami par la lettre qu'il lui en écrit, & qu'il me vient de montrer. Mais vous savez assiez que bien loin d'avoir égard

* A Leyde, 21. Juin 1686.

382 CCCXXIX. Lettre de M. Arnauld
égard à ces repugnances , c'est ce qui doit obli-
ger davantage S. S. à seconder les vœux d'un
Clergé qui fait tant d'honneur à la Religion
Catholique , & qui après la grace de Dieu
doit une partie de sa grande regularité aux
soins qu'en a pris le très illustre défunt.

J'ai lu tout entier le livre des préjugez con-
tre le Jansenisme*, dont je vous parlois dans
ma dernière lettre. C'est le plus miserable li-
belle , le plus malin , le plus emporté qu'on se
puisse imaginer. L'Histoire par où il commen-
ce est la plus mal bâtie du monde , & pleine de
fautes si grossières , que l'on voit bien qu'elle
est faite par un homme qui n'a vu aucune des
pièces dont il parle. Il est bon de vous en don-
ner quelques exemples. Il dit que M. Arnauld
*furieusement irrié de ce qu'on privoit des sacre-
mens ceux qui protegeoient son parti, écrivit une
lettre contre la conduite du Curé de S. Sulpice ;*
*& parce qu'il avoit manqué de mettre son nom à
cette première lettre , il en écrivit une seconde
où il se nomma.*

Vous savez que le nom de M. Arnauld est à
la 1. lettre aussi bien qu'à la 2. & que c'est une
grande impertinence de dire que ce Docteur
écrivit la 2. parce qu'il avoit manqué de met-
tre son nom à la 1. au lieu qu'il fut obligé de
l'écrire pour répondre à 8. ou 9. libelles qu'on
avoit fait contre la première.

Il dit que *l'Apologie pour les Catholiques
auroit été un assez bon livre , si M. Arnauld
avoit pu se contenir une seule fois , & ne point
parler de P.R. des Evêques de Pamiers & d'A-
let ,*

* C'est le livre du Sieur de Ville , Savoiard , Doc-
teur de Sorbonne.

let, & des interêts de son parti. Mais il a , dit-il , voulu justifier incidemment sa mauvaise cause en defendant l'Eglise Romaine, & par là il a rendu son ouvrage suspect aux Catholiques, & peu utile aux Calvinistes. Ce seul endroit meriteroit bien qu'on flétrit ce libelle par une censure. Car 1. il est faux qu'il soit dit un seul mot de P. R. ni de la cause de ceux qu'on appelle Jansenistes dans l'Apologie pour les Catholiques. 2. C'est une insolence horrible , & que le Pape ne devroit pas souffrir , d'oser dire qu'on n'ait pu nommer entre les bons Evêques , dont la pieté a fait honneur à l'Eglise Catholique , MM. d'Alet & de Pamiers. Il y a une infinité d'autres choses de cette nature , mais je suis pressé de finir , parce que l'heure de la poste qui est à dix heures du matin , est bien prête de sonner. Il faut seulement que je vous marqu ce qu'il dit de M. Arnauld dans un Avertissement: *J'avoue, & je l'avoue les yeux baignez de larmes, que je n'ai pas cru pouvoir dire la verité, & ne pas blâmer la conduite de ce vieux Tartufe, que la justice du Roi très Chrétien a rendu fugitif dans la Hollande, qui a engagé des Religieuses à mourir sans sacremens plutôt que d'abandonner la cause de Jansenius, & que la Sorbonne a chassé comme herétique dans le droit, & temeraire dans le fait.* J'ai pensé que le livre étant fort petit , il ne feroit pas mauvais de vous l'envoyer.

LETTRE CCCXXX.

Au Prince Ernest Landgrave de Hesse Rhineflts; Où il refute ce qu'un Jesuite de Treves avoit écrit pour décrier le livre de M. de Castorie.

SI le Jesuite de Treves vouloit être cru dans le décri qu'il a voulu faire d'un aussi excellent livre qu'est l'*Amor pœnitens*, il s'y devoit prendre d'une maniere moins aigre & moins emportée. Tout ce qu'il en dit n'est qu'une déclamation outrée, où il n'y a pas la moindre ombre de bon sens. On le peut reduire à trois points.

A une accusation sans preuve; qu'il contient de mauvaises propositions, sans qu'on en allegue aucune.

A des bruits en l'air; qu'il a été ou qu'il sera bien-tôt condamné à Rome.

Et à une histoire scandaleuse, qui n'étant point apuïée d'aucun temoignage, ne peut passer que pour une pure calomnie; & qui quand elle seroit vraie, ne peut regarder ceux qu'il a voulu noircir par là, & encore moins le saint Prelat, dont il a entrepris de décrier le livre.

Pour le 1. point y eut-il jamais une plus grande extravagance, que de vouloir qu'un très savant & très pieux Evêque passe pour coupable de beaucoup d'erreurs, parce qu'en étant accusé par quelque moine inconnu, qui n'a jamais osé se nommer, il a méprisé, comme il a dû, les impertinentes objections de cet auteur anonyme. Cependant c'est à quoi se termine tout l'argument de ce Jesuite de Treves pour montrer que l'*Amor pœnitens*, doit être regardé comme un

me-

mechant livre : *Scripto anonymo acriter vapularunt plurimæ propositiones eo libro contentæ tanquam errores & hereticae, eoque scriptio pectebatur, ut se autor super hisce erroribus purgaret : sed purgation nulla fecuta haftenuis.*

Auroit-il fallu qu'un Evêque chargé du soin de cinq cents nille ames qu'il conduisoit avec autant d'application & de vigilance que de zèle , s'amusa à perdre son tems pour repondre à tout ce que des moines emportés auroient eu à dire d'impertinent contre ses ouvrages ?

Mais pourquoi ce Jesuite voudroit-il qu'on eut grand égard à ce qu'a dit un inconnu , & qu'on n'en eut pas infiniment davantage à ce qu'ont dit en faveur de l'*Amor pœnitens* trois Evêques & plus de 30. Téologiens dont on voit les aprobations à la tête de la 2. édition de ce livre. Et on en auroit eu encore davantage si le libraire avoit voulu attendre plus long-tems à le publier.

On a encore quelque chose de plus propre à fermer la bouche à ce declamateur de Treves. Dans le dernier voyage que feu M. de Castorie a fait au diocèse de Munster , les Ecclesiastiques qui l'accompagnoient ont apris d'un très-bon Prêtre de ce païs-là , qu'un jésuite fort pieux , qui étoit il y a 3. ou 4. ans Recteur de leur Collège de Crevelt , faisoit une telle estime du livre de l'*Amor pœnitens* , qu'il fut quelque tems à ne prêcher autre chose , & qu'il ne craignoit point de dire qu'il ne voioit point comment on pourroit se sauver , si on ne travailloit autant qu'on pouvoit à pratiquer ce qui y étoit enseigné .

S'il n'est pas satisfait de cela , on a de plus des temoignages par écrit qui le convaincront que tous les Jesuites ne sont pas si déraisonnables que lui sur le sujet de ce livre. On peut-

386 CCCXXX Lettre de M. Arnauld
croire que les Jesuites ne mettent pour supérieur de leurs Religieux qui travaillent dans la millesme de Hollande , que des personnes dont ils font estime. Celui qui l'étoit il y a environ trois ans , nommé le P. Bryer , trouva ce livre si beau & si edifiant , aussi-tôt qu'il l'eut vu , qu'il ne put s'empêcher de le temoigner à M. de Castorie par une lettre que j'ai prié que l'on me cherchât , afin d'en envoier la copie à V. A. Mais je ne puis douter que cela ne soit vrai ; ce pieux Prelat me l'aient dit dans ce tems-là , comme aussi qu'un autre Jesuite , qui étoit de condition , lui avoit écrit dans les mêmes termes. V. A. peut m'en croire en attendant que je lui envoie les copies de ces deux lettres.

Pour le 2. point , toutes ces prétendues nouvelles montrent seulement que les Jesuites & quelques autres Reguliers de leur cabale , ont une furieuse envie que l'*Amor pœnitens* soit flétris par quelque censure d'Inquisition , & une grande apprehension que le livre du P. Hazart n'y soit condamné. Mais ce qui fera voir à V. A. combien les bruits qu'ils font courir sur cela sont mal fondés , est la lettre qu'un Qualificateur du S. Office a écrite à M. de Castorie , qu'on n'a reçue qu'après sa mort. Je tâcherai de lui en envoier une copie , mais à condition qu'elle ne la fera point courir , de peur qu'on ne devinât qui l'a écrite , & que cela ne lui fit des affaires. Je vous dirai aussi , Monseigneur , une chose que l'on fait certainement. C'est que quelqu'un ayant dit au Pape qu'on avoit parlé défavantageusement du livre de l'*Amor pœnitens* , comme si on eut voulu y donner quelque atteinte , sa Sainteté s'écria : *Com'è un libro di buona doctrina , & l'autore è un sa & huomo.*

Le

Le 3. point est une preuve palpable que ce Mémoire donné à un Prince Ecclesiastique contre l'*Amor pœnitens*, est l'ouvrage d'un esprit emporté qui dit à tort & à travers tout ce qu'il croit pouvoir servir à diffamer ceux qu'il hait. Car à quoi revient la prétendue histoire scandaleuse de ce Curé qui auroit été si possédé de l'esprit de mensonge , qu'il auroit eu l'impudence de conseiller à ses auditeurs dans un sermon public , de ne se confesser au plus qu'une fois l'an , & de ne le faire que généralement : *Qui suis ex Cathedrâ suasit, ut rassissemè confiteantur, nec nisi ad summum in anno semel, & tunc quidem generaliter confiteantur.*

Afin qu'on pût alleguer une telle histoire contre l'*Amor pœnitens*, il faudroit qu'il y eut quelque chose dans ce livre que l'on pût croire qui favoriseroit cette erreur. Or c'est ce que ne lui peut attribuer la calomnie même la plus impudente , puisque tout le 2. livre est fondé sur la vérité Catholique opposée à cette coutume herétique des Lutheriens. Car ce que l'auteur appelle , *le legitime usage des clefs* demande nécessairement que le Prêtre connoisse les péchez des penitens en particulier , & même ce qu'ils ont fait depuis pour les réparer , afin qu'il lui puissé imposer des pénitences proportionnées , & juger s'il est en état de recevoir l'absolution avec fruit.

Il en est de même de MM. de Louvain , que l'on voit bien aussi que ce Jésuite a voulu décrier sous le nom de *Jansénistes*. Car outre cette raison qui leur est commune avec l'auteur de l'*Amor pœnitens*, on fait qu'ils soutiennent contre les Casuistes relâchés , qu'il ne suffit pas pour se bien confesser , de marquer son crime en un mot, mais qu'on en doit spécifier les prin-

383 CCCXXX. Lettre de M. Arnauld
cipales circonstances, & non seulement celles
qui changent l'espèce, mais celles aussi qui ag-
gravent notablement le péché dans la même
espèce, & qu'ils ont combattu comme un très-
grand abus, une nouvelle opinion de ces mê-
mes Casuistes, que l'on fait qu'ils pratiquoient;
que quand il y avoit une trop grande foule de
penitens, comme dans des jours d'Indulgence,
on pouvoit leur donner l'absolution, n'ayant
entendu qu'une partie de leur confession.

Si l'histoire du Curé étoit véritable, à qui de
bonne foi devroit-on plutôt attribuer son éga-
rement; ou à ceux qui avoient déjà fait la moi-
tié du chemin en apprenant aux fidèles à ne se
confesser qu'à moitié en de certaines rencon-
tres; ou à ceux qui ont toujours enseigné avec
tant de zèle, qu'on ne doit rien cacher de l'é-
tat de sa conscience au Prêtre qui en doit juger
en la place de J. C.?

Mais il y a toutes les apparences du monde
que c'est une pure fable & un mensonge sem-
blable à tant d'autres que les ennemis de la veri-
table penitence font courir de tems en tems
pour la rendre odieuse au peuple. Comme ce
qu'ils ont dit en tant de libelles, qu'on avoit
obligé par pénitence à manger du foin; qu'on
avoit fait mettre à des filles des chemises tou-
tes mouillées, dont elles étoient tombées ma-
la des, & autres fadaises de cette nature.

Si ce Jesuite veut donc ne pas passer pour
menteur en ce qu'il dit de ce Curé, il faut qu'il
le nomme; qu'il dise en quel lieu & devant
qui il auroit fait cette prédication scandaleuse;
qu'il reconnoisse que leurs Peres du pais où ce-
la est arrivé, n'ont guere de zèle pour la glo-
re de Dieu, s'ils n'ont fait déferer ce Pasteur
à son Evêque pour le faire punir, & pour sa-
voir

voir de lui de qui il avoit appris une si mélante doctrine, & s'il en connoissoit d'autres qui fusstent dans les mêmes sentimens. Tant qu'il n'aura point fait cela, ce seroit offenser Dieu par un jugement temeraire, que d'ajouter aucune foi à ce ridicule conte.

Cependant, qu'il soit vrai ou faux, on ne fauroit qu'avoir de l'horreur de l'application qu'en fait ce Jesuite: *Ecce quo tandem spectet illa severitas in hoc tribunali pœnitentia ab istis hominibus hactenus usurpata, nempe ad abolitionem, si diis sic placet, sacramenti pœnitentiae, quod facile illis erit post odium huius remedii per tantum suum rigorem, in hominum animis conciliatum.*

C'est une grande preuve de ce que l'on croit que les Jesuites ont eu beaucoup de part au livre scandaleux du Chancelier de Brabant, qui est tout fondé sur cette supposition diabolique: que tout ce qui a été écrit sur la Penitence & l'Eucharistie par l'auteur de la Frequent communion, & ensuite par M. Huygens, M. Havermans & le P. Gabrielis, n'a été que l'exécution du dessein qui avoit été pris dans la chimérique assemblée de Bourgfontaine, de rendre si difficile la disposition pour ces deux sacremens, que les fidelles n'osant s'en aprocher, vinsent peu à peu à en perdre la créance. C'est l'avis qu'on attribuoit à un des personnages de cette assemblée tenue, à ce qu'on disoit, en 1621. qu'on marquoit par ces deux lettres A. A. c'est-à-dire Antoine Arnauld, à cause de son livre de la Frequent communion, parce que les inventeurs de cette fable ne savoient pas qu'il n'avoit alors que 9. ans. On voit assez que c'est ce que veut faire entendre ce Jesuite de Treves, que la severité qu'on a pratiquée

depuis quelque tems dans le sacrement de penitence , n'alloit qu'à l'abolir par l'aversion que cette rigueur en donneroit aux fideles; mais il a eu raison d'y fourrer cette phrase païenne , *si Diis sic placet* , parce que ce n'est que l'esprit des Dieux du paganisme , qui sont les demons , qui lui a pu inspirer une si horrible calomnie ; que ceux qui s'appliquent avec tant de zèle & tant de fruit à purifier les ames par le Sacrement de Penitence , ont pour but de le rendre odieux & de l'anéantir.

Je me souviens d'avoir fait autrefois considerer à V. A. que M. Huygens , que les Jesuites regardent comme le plus grand de tous les Rigoristes , est tellement accable de penitens qui s'adressent à lui , que s'il n'avoit point d'autres occupations & qu'il voulut entendre tous ceux qui se presentent à lui , il n'y pourroit pas suffire . Il est donc bien éloigné de rendre odieux le Sacrement de Penitence , puisque n'étant point Curé , personne ne vient à lui que volontairement .

* J'ai mandé aussi à V. A. ce que je savoys d'un excellent Pasteur , & des fruits admirables qu'il avoit faits dans une fort grande paroisse , tant par ses instructions & par ses sermons , que par l'application continue qu'il a à entendre les confessions , ne se passant presque aucun jour , qu'il n'y donne toute la matinée . De quoi ne peut-on point soupçonner les plus gens de bien , si la medisance peut aller jusqu'à imputer à de très-pieux Ecclesiastiques , qui se consument à administrer saintement le Sacrement de Penitence , d'avoir en cela le dessein de le détruire ?

V.

* M. Flemal , Curé de Braine l'Aleu.

V. A. peut aussi se souvenir de ce qu'Elle m'a mandé du P. Jobert , qu'il étoit aussi exact & aussi ferme dans l'administration de ce sacrement que ceux qui passent pour être les plus rigoureux. Trouveroit-Elle bon qu'on l'envelopât dans cette même calomnie , que cette rigueur ne tend qu'à en degouter les fideles , & faire par là qu'ils n'en aprochent plus ?

Enfin , Monseigneur , que la calomnie se déchaîne tant qu'elle voudra contre un Evêque aussi saint & d'un aussi grand mérite que l'a été Monseigneur de Castorie , il est maintenant dans le sein de Dieu , où les traits de la médisance ne peuvent atteindre. Toute sa vie nous en fait juger de la sorte ; mais sur tout le dernier acte de cette vie épiscopale , que Dieu a voulu qui ne fut pas inférieur à ce qui se lit de plus admirable des plus saints Evêques. Je ne doute point que V. A. n'en convienne , quand on aura vu la relation de tout ce qui s'est passé depuis qu'il eut parti de Leyden à la fin du mois d'Avril pour aller visiter la partie de son diocèse , où il y avoit plus de danger à courir , & plus de fatigues à essuyer. On l'a envoiée à Rome , & on m'en a promis une copie que je ferai tenir à V. A. aussitôt que je l'aurai. C'est un récit simple , où les faits sont rapportés sans aucune affectation ; & ainsi l'idée que cela forme dans l'esprit ne peut venir que des choses en elles-mêmes , & non de l'artifice de l'orateur. Car jamais pièce ne fut écrite avec moins d'art , & en cela elle en est meilleure , parce que ceux qui la lisent ne peuvent être touchés que des effets de la grâce de Dieu , qui a apliqué ce grand Evêque qui étoit d'ailleurs assez infirme , à des travaux incroyables , qui l'ont reduit à être sacrifié comme une victime d'ex-

392 CCCXXXI. Lettre de M. Arnauld
cellente odeur pour le salut de son troupeau.

N'étant pas au lieu où je suis ordinairement,
on m'a gardé d'autres papiers qui m'ont été
envoies par V. A. & ainsi je ne lui en puis rien
dire. Je suis, Monseigneur de V. A. S. le très-
humble & très-obéissant serviteur. A. A

Je n'ai pu avoir qu'une copie mal correcte, &
où il y a des mots oubliés, qui troublent le sens
de la lettre de ce qualificateur de Rome. Tout
ce que je lui en puis dire, est qu'elle est fort
avantageuse à l'*Amor poenitens*, & aux livres
en Flamand qui ont été faits contre le Catechisme
du P. Hazart, & qu'il dit de ce dernier que
fæcet erroribus tam in doctrinâ quam in moribus.

LETTRE CCCXXXI.*

A M. D U V A U C E L. Pour lui donner avis des
mesures que l'on prenoit pour donner un Successeur à M. de Castorie, & de quelques envois
de livres qu'il lui faisoit.

J E crains que vous n'aiez été en peine d'avoir
été trois Ordinaires sans recevoir de nos
nouvelles. Je l'oubliai vendredi dernier, qui
étoit la seule fois que j'eusse pu vous écrire depuis
notre retour de Hollande. Mais il est vrai
que je n'avais presque rien à vous écrire. Et je
n'en ai guere aujourd'hui davantage.

Depuis la perte que nous avons faite, je n'ai
point reçu de vos lettres, qu'elles ne m'en
aient renouvellé le triste souvenir, en me faisant penser combien vous en aurez été surpris
&

* 11. Juillet 1686.

& affligé. Mais il faut s'en consoler en Dieu, & songer à la réparer autant qu'il est possible. Je ne doute point que vous ne vous y emploiez de très-grand cœur. Voici où on en est de ce côté-ci.

Mademoiselle Voeller en ayant écrit au Secrétaire de l'Empereur, il a fort bien reçu ce qu'elle lui avoit mandé en faveur de M. van Heussen, & il a promis qu'il le recommanderoit au Cardinal Pio.

M. Leyburn, à qui on avoit aussi écrit, a fait la réponse du monde la plus obligante. Il a mandé qu'il en a écrit aussi-tôt au Cardinal de Norfolk, & sans une conjecture qui n'est pas favorable, il auroit bien pu faire recommander cette affaire par l'Ambassadeur de S. M. B.

On ne sait que dire de l'Internonce. Il a assuré M. Cristin Conseiller du Conseil privé, qui est son ami, qu'il fait tout ce qu'il peut pour M. van Heussen. Mais on sait d'autres choses qui font douter de sa sincérité; & on craint qu'il ne propose un Gentilhomme d'Utrecht, que vous connoissez, qui est tout Jésuite, ce qui seroit la ruine de la mission.

On a fait une très-grande perte à Malines par la mort de M. Vander Vliet, chanoine de la Cathédrale & lecteur en Théologie dans le séminaire, que M. l'Archevêque venoit de faire Archidiacre. Il n'avoit que 43. ans, & avoit de très grandes qualités & pour la science, & pour la pieté, & pour la fermeté. On est bien en peine comment on pourra remplir toutes ces places là.

On vous envoiera demain par la poste un nouveau livre de M. van Espen. On a cru que cela étoit important afin que vous fussiez

394 CCCXXXII. *Lettre de M. Arnauld*
en etat de le défendre, si on l'attaquoit mal à propos... Vous avez beau dire du bien des deux derniers tomes contre le P. Malebranche. Il est bien assuré qu'on ne le condamnera pas en Sorbonne; & pour la censure de Rome je la croirai quand je la verrai.

Je travaille présentement sur l'*Histoire, ou les préjugés légitimes contre le Jansénisme*; mais je ne fais pas si nos amis de Paris trouveront bon que ce que j'aurai fait sur cela se publie. J'ai envoyé à Paris le seul de ces libelles que j'avais. J'en attends de Hollande, & quand j'en aurai, je vous en envoierai un.

Je viens de recevoir une lettre du Prince, par laquelle il me mande qu'il vous envoie la copie de la refutation que j'avois faite d'une vingtaine de lignes très envenimées d'un Jesuite de Cobelens contre l'*Amor pœnitens*.

LETTRÉ CCCXXXII.*

AM DU VAUCEL. Sur l'extinction de l'Institut des filles de l'Enfance, & les maux que causoit le Phantôme du Jansénisme.

... J' Ai eu le cœur percé de ce que vous me mandez de l'extinction de l'Institut des filles de l'Enfance par une lettre de cachet, sur ce qu'on les a accusées d'être infectées du Jansénisme, & d'avoir commerce à Pamiers. Mais feroit-il possible que cet Institut n'eut pas été confirmé par le Pape? Et s'il l'a été & quand même il ne l'avoit pas été, comment est-ce que le Pape ne dit rien contre la destruction d'un Institut sur des raisons aussi frivoles que celles

* 9. Août 1686.

celles là, & par une voie si irreguliere & si manifestement injuste? Ne seroit-ce pas en cela qu'il devroit faire valoir sa primaute, & represente fortement le tort qu'on fait à l'Eglise en opprimant des Communautes entieres consacrées à Dieu par des vœux, & rendant de très grands services au public, sans aucun jugement Ecclesiastique? Mais est-ce que cela ne fera pas ouvrir les yeux sur les maux que fait & que fera longtems le phantôme du Jansénisme, si on le laisse toujours subsister? N'est-on point touché du moins que cela donne aux Jesuites de dominer dans l'Eglise, en faisant persécuter dans toutes les cours tous ceux qui n'aprouvent pas leur doctrine & leur morale, n'ayant pour cela qu'à les faire passer pour Jansénistes, ce qui leur est fort aisè, parce que c'est un nom vague qu'on l'applique à quoi l'on veut? Nous en avons un exemple depuis peu. Mademoiselle Voeller a écrit au Secrétaire de l'Empeur, qu'elle connoît fort, en faveur de M. van Heussen. Il lui a promis merveilles, mais il a ajouté que tout ce qu'il feroit pour cela ne serviroit de rien *s'il étoit Janseniste*. Or qui empêchera les Jesuites de le faire passer pour tel.

Le Prince a envoié une lettre du P. Jobert, dans laquelle il y a, que le Roi de Siam demande douze Jesuites pour les établir à Siam, qu'il en étoit passé six pour la Chine, mais que l'un de ces six étoit revenu en France avec M. le Chevalier de Chaumont, pour amener avec lui les douze que le Roi demande. Il est bien à craindre que cela ne brouille & ne renverse ce que les Evêques François font de bon en ces quartiers-là. Le Jesuite qui doit retourner est chargé de divers présens que fait le Favori du

Roi de Siam (qui est chrétien , étant né d'un Venetien & d'une Grecque) à la Cour de France , & même au Pape : sur quoi est remarquable ce que dit le P. Jobert . *Il y a de ces presens pour sa Sainteté que le P. Jesuite est chargé de porter. Mais Dieu fait si le Pape agréera le porteur.*

Ce que vous me mandez de l'*Amor pœnitens* , qu'on pourroit bien encore l'attaquer de nouveau , me cause une indignation que je ne vous puis exprimer . Est-ce que S. S. ne croit point sa conscience engagée de souffrir ce scandale , & de n'employer point l'autorité que Dieu lui a donnée à reprimer ces injustes chicaneurs ?

On est bien obligé à l'Illustre Ami du zèle qu'il temoigne pour empêcher qu'on ne surprendre rien contre P. R. Mais helas ! s'ils ont pris le dessein de ruiner cette maison , il est bien à craindre qu'ils ne s'y prennent comme ils ont fait pour supprimer tout un Institut .

Je vous suplie de temoigner au même Illustre Ami , que je lui suis infiniment obligé de la reponse qu'il s'est donné la peine de me faire , mais qu'il n'étoit point nécessaire qu'il se détournât pour cela de ses grandes occupations . On est très persuadé qu'étant si généreux & si fidelle dans ses amitiés , il n'oubliera jamais celle qu'il avoit promise à l'homme du monde qui la meritoit le mieux ; & que joignant à cela la considération des vrais intérêts de l'Eglise , il fera tout ce qui sera en lui pour lui faire avoir pour successeur celui qu'il avoit choisi . . .

Ce petit mémoire dont vous parlez est une chose assez curieuse . Mais fier comme on est , il n'y a guere sujet d'espérer qu'on fera aucune satisfaction . Néanmoins c'est toujours bien fait de mettre les gens dans leur tort . Mais que

que n'en fait-on autant pour l'affaire de Pamiers ? L'oppression d'une Eglise , n'est-ce point une chose aussi considerable , que la réparation d'un manquement de respect ?

LE T T R E . CCCXXXIII.*

A. M. DU VAUCEL. Sur l'extinction des filles de l'Enfance ; l'Amor pénitens ; un Memorial pour M. van Heussen ; l'auteur des Prejugez légitimes contre le Jansenisme ; la mort du Chancelier de Brabant & du Sieur Filleau.

Quelques objections que l'on puisse faire contre les Constitutions des filles de l'Enfance imprimées , ou non imprimées , ce n'étoit point une raison de supprimer un Institut très-bien fondé d'ailleurs dans la pieté & fort utile au public. Je ne trouve pas que l'approbation d'Alexandre VII. soit si peu considérable que vous dites. Elle porte que S. S. les aprouve , pourvu qu'ifiant été aprouvées par l'Ordinaire , il se trouve qu'elles ne contiennent rien de contraire aux bonnes mœurs , aux règles de l'Eglise & aux décrets du Concile de Trente. Or elles ont été aprouvées par quatre Ordinaires successivement , qu'on doit supposer n'y avoir rien trouvé de contraire &c. Donc l'approbation du Pape qui étoit d'abord conditionnelle , est devenue absolue , la condition ayant été accomplie. La prétention contraire du Promoteur de l'Archevêque d'aujourd'hui , ne pouvoit être au plus que le commencement d'un procès contre Madame de Mondonville &

* 16. Août 1686.

398 CCCXXXIII. Lettre de M. Arnauld
& ses filles qui devoient être assignées & écoutees , avant que l'on pût rien prononcer contre elles. Mais que l'Archevêque d'aujourd'hui sans avoir égaté aux aprobations de ses quatre prédecesseurs , les ait supprimées sur cette seule proposition de son Promoteur , c'est un coupe-gorge le plus horrible dont on ait jamais entendu parler : & je ne sache rien de plus digne du zèle de S. S. que de se plaindre hautement d'un si violent procedé , & de faire de vives instances pour faire remettre ces filles au même état qu'elles étoient avant l'arrêt du Conseil , ensuite de quoi on pourra examiner par des voies juridiques , si c'est un Institut que l'on doive supprimer.

Pour l'*Amor paenitens* , je n'y faurois penser que je n'aie le cœur percé de douleur. Et c'est , je vous l'avoue , ce qui me met presque hors d'état de pouvoir rien faire sur ce sujet ; mon esprit étant comme resserré par l'indignation que j'ai de voir que l'on ne mette point de fin à la guerre impie quel l'on fait contre un si excellent livre. Mais il n'a point besoin d'autre protecteur que vous. Je me tiens assuré que vous le defendrez toujours parfaitement bien. Etant sur les lieux vous voiez bien mieux qu'on ne pourroit faire de loin , ce qui est propre à toucher ceux qui sont amis ou ennemis de ce livre. Vous avez d'ailleurs tout ce qu'il faut pour cela , & sur tout une vocation particulière de Dieu pour travailler à cette défense. Il semble donc qu'il est de l'ordre de sa Providence , que nul ne s'en mêle que vous.

Je pense que vous vous trompez quand vous croiez que le Jesuite de Coblenz a voulu marquer par le *scriptum anonymum* , les propositions extraites par le P. Wynants. Il y a bien plus

plus d'apparence qu'il a voulu marquer un libelle imprimé , dont j'ai oublié le titre , mais qui n'étoit qu'une premiere decade d'une critique dont l'auteur promettoit d'autres decades . Car tout ce que faisoit cet Anonyme étoit ne trouver des Baïanismes & des Jansenismes dans l'*Amor poenitens* : & ainsi j'ai eu raison de dire qu'on n'avoit pas daigné repondre à un si miserable libelle . Le Prince n'a pas manqué d'envoyer ce que j'avois fait contre le discours du Jesuite à l'Archevêque de Treves ...

Le Memorial pour M. van Heussen est parfaitement bien . On n'y dit rien que de très vrai , & d'une maniere fort naturelle , & fort persuasive . Le tout est de persuader au Pape de ne point differer , & qu'il est très important pour le bien de cette Mission , que le defunt a misé dans un si bon état , de ne la point laisser sans chef . Ce consentement unanime du Clergé est la plus grande marque que l'on puisse avoir de la vocation de Dieu .

Je n'ai point oui parler de ce petit livre imprimé en faveur de la Regale . L'Auteur des Nouvelles de la R. d. L. n'en a encore rien dit . Dans ses dernieres nouvelles il dit qu'on lui a mandé de Paris , qu'un Docteur de Sorbonne qui s'appelle l'Abé de Ville , fils d'un Conseiller de Chamberi , & qui est encore fort jeune , n'y aiant pas longtenis qu'il a pris le bonnet , est auteur des *Prejugez legitimes contre le Jansenisme* . Ce n'est pas faire beaucoup d'honneur à ce jeune Abé . Car il y a longtems qu'on n'a fait un si méchant livre .

Le Chancelier de Brabant , auteur d'un livre rempli de si horribles calomnies , dont je vous ai envoié des extraits , & à qui M. Huygens ayoit fait un procès en réparation d'honneur ,
mou-

400 CCCXXXIII. Lettre de M. Arnauld
mourut hier au soir , sans qu'il ait fait , que
l'on sache , aucune retraction de ses medisances , mais les Jesuites ne laisseront pas d'en faire un de leurs saints , & de citer un jour son livre comme une preuve de la verité des faits calomnieux qu'il y avance. Quel jugement peut-on faire de tant d'Ecrivains medisans , qui sont morts comme celui-ci , sans avoir satisfait à un devoir si indispensable ? S. Paul nous assure que les médisans n'entreront point dans le Roiaume du Ciel. Qui ne tremblera sur la consequence que l'on doit tirer de là ? Je ne savois pas si le Sieur Filleau étoit mort. Je m'en suis enquis. On m'a mandé qu'il l'étoit dès l'année passée. N'est-ce pas une chose horrible qu'il n'ait pas desavoué avant que de mourir , sa calomnie diabolique de l'assemblée de Bourgfontaine ? On ne sauroit croire autre chose , sinon que les Jesuites lui auront persuadé qu'il ne le devoit pas faire , à cause que les Jansenistes en auroient pris trop d'avantage. On a fait signifier à M. l'Evêque de Ruremonde , que l'Internonce l'avoit nommé juge du procès contre le P. Hazart. Il a repondu qu'il en écrirroit à ce Pere , & que s'il ne le recusoit point , il accepteroit la commission.

LETTRE CCCXXXIV.*

Au Prince Ernest Landgrave de Hesse-Rhinfelts. Sur une lettre de la Reine de Suede touchant la conduite du Roi dans la conversion des Huguenots.

MONSIEUR,

J'Aurois bien des choses à vous dire de la lettre de la Reine de Suede. Ce n'est pas que je trouve étrange qu'elle n'ait pas approuvé, non plus que V. A. S. la conduite du Roi dans la conversion des Huguenots. J'avoue que c'est une matière sur laquelle les Catholiques mêmes peuvent être partagés, sur tout, parce que les faits que les uns suposent, peuvent être fort differens de ceux qui sont supposés par les autres. Je ne m'étonne pas trop aussi qu'elle en ait parlé si durement. Elle a supposé que sa lettre ne seroit pas vue, & qu'ainsi elle pouvoit écrire ce qu'elle pensoit avec toute sorte de liberté. Que s'il est vrai, ce qu'on m'a dit, qu'elle est fort mal avec la France, parce que voyant la statue Equestre du Roi faite par le Chevalier Bernin, & admirant la beauté de l'ouvrage, il lui étoit échapé de dire, qu'il eût été à désirer que ce fût la tête du Roi de Pologne, & que depuis ce tems là l'Ambassadeur de France a ordre de ne la point voir : si cela, dis-je, est vrai, il est à craindre que l'on ne pense que cette petite brouillerie pourra avoir contribué à lui faire juger si désavantageusement de la conduite du Roi. S'il n'y avoit néanmoins que cela, je ne m'y

* 14. Août 1686.

402 CCCXXXIV. Lettre de M. Arnauld
m'y arrêteroient pas , & ne croirois pas que ce
fut une raison suffisante d'attribuer à la pa-
ssion , plutôt qu'à la raison , ce qu'elle dit dans
cette lettre. Mais ce qui feroit apprehender
qu'il n'y ait eu en effet du ressentiment , est la
maniere dont elle parle des 4. articles de l'As-
semblée du Clergé de France. Car on ne com-
prend pas comment cette Reine , d'ailleurs si
habile , auroit pu prendre de sang froid cette
exposition de la doctrine de l'Eglise Gallicane
accompagnée de beaucoup de respect envers
le S. Siege , pour un attentat visible contre l'E-
glise Romaine , pour une scandaleuse liberté qui
ne pouvoit être poussée plus près de la rebellion ,
pour un triomphe apparent de l'hérésie , & pour
des dogmes & des sentiments conformes à ceux
des Calvinistes sur ce point fondamental de no-
tre Religion. Il auroit fallu au moins retran-
cher tout cela de sa lettre , si cette grande Prin-
cessesse vouloit que l'on crût qu'elle l'avoit écrite
de sang rassis , & que la passion n'y avoit aucune
part. Je crois que pour cet endroit , V. A. en
jugera comme moi , & qu'elle a bien fait néan-
moins de ne lui en rien dire.

Mais si V. A. avoit quelque occasion de lui
écrire , elle m'obligeroit de lui demander si
M. Grotius faisoit profession de la Religion
des Calvinistes , lorsqu'il lui fut rendre comp-
te de son Ambassade peu de tems avant que de
mourir. Je suis assuré du contraire : mais c'est
qu'il y a un Docteur * qui soutient dans un li-
vre qu'il a écrit contre moi , que M. Grotius a
vécu & est mort dans la Religion des Calvinis-
tes. Et je serai bien aise d'avoir de quoi le con-
vaincre ,

* M. Le Fevre , dans sa replique à M. Arnauld.

vaincre , si j'écris jamais contre lui , par le témoignage de cette Reine. Le dernier livre de Grotius qui n'a paru qu'après sa mort , contient une infinité de preuves qu'il étoit bien éloigné de la Religion des Calvinistes , puisqu'il n'y a presque pas de point controversé sur lequel il ne se déclare pour les Catholiques. Et il y a dans ce même ouvrage un endroit qui ne doit guere plaire aux prétendus Reformés. Car il y soutint dès ce tems-là , c'est-à-dire , il y a environ 40. ans , que l'Edit de Nantes & autres semblables ne sont point d's traités d'alliance , mais des Ordonnances faites par les Rois pour l'utilité publique , & sujets à revocation , lorsque le bien public demande qu'on les revoque. *Edita qua in Gallia facta sunt , pro iis qui reformatos se dicunt , nec rescissa , nec immunita , sed quam diligentissimè servata velit Grotius , ejusque rei & multos & magnos habet testes. Sed non int tamen illi qui reformatorum sibi imponunt vocabulum , non esse illa foedera , sed Regum Edicta , ob publicam facta utilitatem , & revocabilia , si aliud Regibus publica utilitas suaserit.*

Je suis bien aise que l'Electeur Palatin ait fait desavouer par les Protestans mêmes , ce ridicule conte du spectre. J'ai toujours crû que ce ne pouvoit être qu'un pur mensonge. C'est une honte aux prétendus Réformés d'avoir parmi eux des gens capables d'inventer de si noires médisances. Plût à Dieu qu'il n'y en eût point parmi nous ! J'ai vu des écrits faits en Hollande par ces fugitifs qui font si fort les zélés pour leur Religion , remplis de calomnies contre le Roi , si abominables & si éloignées de toute vrai-semblance , qu'ils font bien voir par là que c'est l'esprit du démon qui les agite.

LET-

LETTRE CCCXXXV. *

A M. DU VAUCEL. Sur les Mesures que l'on pouvoit prendre pour faire nommer M. van Heussen Vicaire Apostolique ; la nomination de l'Abé de Camps à l'Evêché de Pamiers ; la réponse aux Prejugés legitimes.

JE ne pensois pas vous écrire aujourd'hui, l'ayant fait il y a 8. jours. Mais j'apris hier une chose , dont j'ai cru vous devoir donner avis , quoique vous la sachiez peut-être déjà. C'est que M. l'Internonce n'a pas plutôt su la mort de M. de Castorie qu'il a écrit aux principaux des Reguliers de la Mission , pour savoir d'eux ce qu'ils pensoient d'un successeur , & en particulier de M. van Heussen , qui à non-nullis è clero expetitur . On ne saura pas précisément ce qu'ils auront répondu. Mais on doit bien s'attendre que ce ne sera rien de favorable à M. van Heussen & qu'ils ne manqueront pas de dire qu'il est Jansenste. L'Internonce aura envoié tout cela à Rome , & ce pourra bien être au Cardinal Cibo , qui porte fort , à ce que l'on dit , l'un des deux frères d'Utrecht , qui en ont un troisième Jesuite. Il seroit bien étrange qu'on eût égard à ces témoignages de Moines , vu les contestations qu'ils ont eues avec M. de Castorie , qui obligèrent d'aller à Rome pour maintenir les droits du Clergé contre leurs entreprises ; ce qu'ils ne lui ont jamais pardonné. Pourroit on donc avoir égard à ce qu'ils diront contre celui que le defunt Evêque a choisi , & qu'il regardoit

com

23. Août 1686.

comme lui-même ? En écrivant ceci il m'eilt venu une pensée dans l'esprit qui n'est apparemment qu'une vision , mais je ne laisserai pas de vous la proposer. Le Pape ne donne-t-il point d'audience secrète , dont l'Ambassadeur de France ne pût être averti ? S'il en donnoit de cette sorte , & que vous en pussiez avoir une , il me semble que vous pourriez dire tant de choses à S. S. de ce que vous avez vu en Hollande , du bien qu'y font les Prêtres du Clergé beaucoup plus que les Moines , de leur desinteressement & de leur application à leur devoir ; de la charité qu'ils ont pour empêcher que les Orphelins Catholiques ne soient élevés dans les Hopitaux des Calvinistes , où on les rend hérétiques , au lieu que les Jesuites & les autres Moines n'ont aucun zèle pour cela , parce qu'ils ne songent qu'à amasser de l'argent pour leurs communautés ; de l'avantage qu'ont les seculiers pour être plus aimés des Etats que les Religieux &c. que je ne saurois croire que S. S. n'en fût touchée & disposée par là à ne point donner d'autre Vicaire Apostolique que celui que le Clergé lui demande. Vous lui pourriez aussi représenter combien toute sa famille est sainte & saintement gouvernée. On dira que cela se peut mettre dans un memoire ; mais la vive voix touche tout autrement.

Je ne sai qui est cet Abé de Camps nommé à l'Evêché de Pamiers. Mais on m'a conté une chose comme très certaine , qui fait voir que ce doit être un homme bien decrié. On m'a dit qu'un Jesuite ayant été voir Madame la Duchesse de Verneuil , un des Gentilshommes de cette Duchesse dit à ce Jesuite , que c'étoit une honte qu'ils eussent fait nommer à cet Evêché un homme aussi infame qu'étoit cet Abé

406 CCCXXXV. Lettre de M. Arnauld
Abé de Camps; & que le Jesuite ne fut répondre autre chose finon qu'ils n'y avoient point part. Mais le Gentilhomme insista qu'on savoit bien que ce choix venoit du P. de la Chaise, & que cela étoit horrible. C'est à des gens diffamés de cette maniere qu'on devroit refuser des Bulles.

J'ai achevé à un Chapitre près la *Justification du prétendu Jansenisme* qui répond aux Préjugés légitimes contre le Jansenisme. Je m'imagine que vous en seriez bien content, & sur tout que vous seriez bien satisfait de la maniere dont je prouve que la paix de l'Eglise ne s'est faite que parce qu'on avoit reconnu que l'Eglise n'est point infaillible à l'égard des faits non révélés, & qu'elle n'en pouvoit exiger la créance par voie de commandement. Je suis presque résolu de le donner au public, quoique nos amis de Paris y aient un peu de repugnance. Je ne parle point de tout ce qu'on a fait depuis la paix, & ainsi ni M. de Paris, ni le P. de la Chaise n'y sont point nommés. Et à l'exception de l'auteur que je n'ai pas cru devoir épargner en de certains endroits, où il est outrageux d'une si horrible maniere que personne n'osera prendre son parti, le livre est fort doux & fort modéré, & étant petit, il pourra être lu de tout le monde, & détruire bien des gens qui ne savent ce que c'est que le Jansenisme. Je suis tout à vous. Toute la famille vous salut.

LET-

L E T T R E CCCXXXVI.*

*A M. NICOLE. Sur une conference qu'il avoit
eue au sujet du Système du P. Malebranche,
& de l'Amor pénitens de M. de Castorie.*

J 'Ai cru vous devoir écrire touchant un entretien que j'apris hier que vous aviez eu avec M. de Meaux †, sur deux chefs séparés, & que je traiterai aussi séparément ; mais en commençant par celui qui ne fut pas le sujet de sa visite.

Je suis bien aise qu'il parle aussi fortement qu'il fait des erreurs du Système ‡, & qu'il les regarde comme de véritables hérésies. Je me suis abstenu de les qualifier si durement, quoique je n'en pense pas moins : & cela me confirme dans l'opinion que j'avois déjà que M. A. ne pouvoit rendre un plus grand service à l'Eglise que de refuter cet auteur. Mais je ne vois pas que son travail puisse avoir un grand effet, si on ne peut le faire entrer en France, où il seroit le plus important qu'il fût vu. Or il est bien certain qu'il n'y entrera pas, si personne ne se remue pour cela. Car on ne voit pas que l'on pût en conscience tenter de les faire entrer par des voies obliques, qui exposeroient ceux qui s'en mêleroient de pourrir en prison, comme il est arrivé au P. du Breuil. Il y a plus, c'est que l'impression du 2. & du 3. livre paroît arrêtée. Car j'apprends que le libraire qui a imprimé le 1. livre n'a pas voulu imprimer à ses risques

la

* 28. Août 1686.

† M. Bossuet.

‡ Du P. Malebranche.

408 CCCXXXVI. Lettre de M. Arnauld
la 2. lettre* que vous aurez reçu présentement
dans la crainte qu'il a eu qu'elle ne lui demeuer-
rât pour la plus grande partie, s'il ne pouvoit
la débiter à Paris.

On ne l'a pas encore fait expliquer sur l'im-
pression des livres; mais il y a bien de l'appa-
rence qu'il dira la même chose. Que faire
donc? J'ai imprimé la lettre à mes dépens, &
on me l'a fait paier fort cher: car j'en donne
11. écus pour en tirer mille: & je me suis reso-
lu de faire la même chose de 4. ou 5. lettres
semblables qui pourront suivre. Mais je ne
puis pas faire de même à l'égard des livres qui
pourront contenir chacun 22. ou 23. feuillets.
C'est donc un ouvrage qui demeurera là, si per-
sonne ne veut travailler à lever un obstacle le
plus deraisonnable qui fût jamais, & dont il se-
roit si facile de faire comprendre l'injustice,
si on en vouloit parler. J'en ai écrit à peu près
dans ces mêmes termes à M. Dodart. Il me
semble qu'après l'entretien que vous avez eu
sur cela avec M. de Meaux, vous seriez en droit
de lui en écrire, quand ce ne seroit qu'en lui
envoyant la copie de ce que je vous mande. J'ai
besoin de savoir comment le public aura été
content de la premiere lettre. La seconde est
toute prête, & une troisième le sera demain ou
après demain.

Pour l'autre point de votre entretien, je vous
dirai franchement que je ne suis nullement sa-
tisfait de la raison que donnent ces Messieurs*
& *, pour ne point approuver l'*Amor pœnitens*,
& je suis persuadé que quand ils y auront fait
plus d'attention, ils demeureront d'accord
qu'elle ne vaut rien.

Le

* Au P. Malebranche.

Docteur de Sorbonne.

409

Docteur de Sorbonne. 409
Le principal sujet de ce livre, est de prouver qu'on ne sauroit être justifié qu'on n'aime Dieu plus que toutes choses, ou ce qui est la même chose d'un amour dominant. C'est ce que l'auteur prouve dans le 1. livre, & ce qu'il fait voir par l'Ecriture & par les Peres ne se pouvoir nier sans renverser le fondement de la loi nouvelle, qui est la loi de l'amour. Ces Messieurs avouent qu'en cela il a raison.

Mais les partisans de l'attrition par la crainte, opposent à cela que si l'amour dominant est la disposition nécessaire pour recevoir la grâce dans le Sacrement de Pénitence, l'absolution ne fera rien, parce qu'elle suppose qu'on est dans une disposition, dans laquelle on ne peut être sans être justifié devant Dieu.

C'est une objection à laquelle tous les partisans de l'amour dominant sont obligés de répondre. Mais ils le font différemment. Les uns comme M. l'Evêque de Tournai, & un très grand nombre d'anciens Théologiens, & même de nouveaux, avant & après le Concile de Trente, répondent que lors qu'on est contrit avant que de recevoir le Sacrement, on est justifié, mais que c'est toujours par la vertu du Sacrement qu'on a le désir de recevoir. Les autres, comme Baius & Estius, qui ont été suivis par les Docteurs de Louvain & de Douay, répondent que tout amour dominant ne reconcilie pas avec Dieu avant la réception actuelle du Sacrement, si ce n'est que dans le cas de nécessité Dieu supplée par sa miséricorde au Sacrement que l'on n'a pu recevoir.

Que fait sur cela M. de Castorie, il propose l'une & l'autre solution, & n'en condamne aucune.

Il témoigne seulement plus d'inclination
Tome IV. S pour

410 CCCXXXVI. Lettre de M. Arnauld
pour la premiere , & qu'elle lui paroît tout à
fait conforme à la doctrine de S. Thomas ; ce
qu'il ne dit pas en l'air : mais il en donne des
preuves qui lui paroissent demonstratives.

Cela étant ainsi , je ne vois pas comment
aucun de ceux qui sont de son sentiment tou-
chant la nécessité de l'amour de Dieu , de
quelque opinion qu'ils soient touchant l'une
ou l'autre des deux solutions de l'argument des
Attritionaires , puissent prendre cela pour su-
jet de ne point approuver un livre aussi excel-
lent que celui-là , & qu'il est si important d'ap-
puier par le plus d'approbations que l'on pour-
ra d'Evêques & de Docteurs , pour fermer la
bouche aux adversaires de l'amour de Dieu.

Car l'une & l'autre solution étant proposée
comme reçue parmi les Théologiens Catholi-
ques , on ne s'engage point à l'une plutôt qu'à
l'autre en approuvant cet ouvrage , qu'on
avoue d'ailleurs être rempli de si excellentes
choses.

C'est de plus une fausse règle & contraire à
l'usage des plus gens de bien qu'un Docteur ne
puisse approuver un livre , s'il n'est conforme
en toutes choses à ses sentimens. On n'a ja-
mais pris les approbations dans cette rigueur.
On croit que c'est assez que tout confide-
ré le livre soit bon , & qu'il n'y ait rien qui
soit contraire à la foi ou aux bonnes mœurs.
Or quelque attachés que puissent être ces Mes-
sieurs à l'opinion de l'amour dominant non jus-
tifiant avant que d'avoir reçû actuellement l'ab-
solution , on ne croit pas qu'ils voulussent con-
damner comme une erreur contre la foi l'opi-
nion de M. l'Evêque de Tournay , qui est celle
du maître des sentences & de presque tous les
anciens Théologiens , qui n'ont point douté
qu'on

Docteur de Sorbonne.

411

qu'on ne fût justifié aussi-tôt qu'on étoit contrit , & qui expliquoient ensuite comme ils pouvoient , quel étoit l'effet de l'absolution.

Je vous supplie de plus de faire attention à cette règle de la Morale Chrétienne qui me paroît très importante & très raisonnable. Quand un point de doctrine est de la dernière consequence ; & qu'il est d'une part combattu par des Théologiens dont la cabale est fort puissante , & que de l'autre il y a quelque diversité entre ceux qui le soutiennent , soit pour l'expliquer , soit pour le prouver , soit pour le défendre contre les objections que l'on fait contre , il me paroît qu'il est du bien de l'Eglise que tous ceux qui tiennent ce dogme s'unissent ensemble en ce qu'ils ont de commun pour le défendre contre leurs communs ennemis , & que la diversité qui peut être entre eux pour les accessoires , ne les doit pas empêcher d'approuver les ouvrages les uns des autres , sur tout en marquant dans son approbation le point capital que l'on approuve.

On en peut donner quelques exemples. Il est très important de faire entendre aux Chrétiens , que *Dieu leur fait faire tout ce qu'ils font de bien.* C'est en quoi consiste le dogme général de la nécessité de la grace efficace pour toutes les actions de pieté : & c'est en quoi conviennent les Disciples de S. Augustin & ceux de S. Thomas : mais ils ne se fondent pas sur les mêmes principes. Car il y en a qui mettent la grace efficace dans la *prédestination physique* , d'autres dans la *delectation victorieuse* , d'autres dans une *inspiration d'amour* que Dieu opere dans le cœur immédiatement par lui même. Seroit-ce une action de prudence que ceux

412 CCCXXXVI. Lettre de M. Arnauld
qui ont embrassé l'une de ces trois manières
d'expliquer la grâce efficace, ne voulussent
pas reconnoître les partisans des deux autres
pour de véritables défenseurs de la nécessité
de la grâce efficace? Et n'est-il pas clair qu'on
feroit par là un très-grand préjudice à ce point
si important de la Doctrine Catholique?

Il est de même très important de pouvoir
montrer que la grâce la plus efficace ne détruit
pas le libre arbitre. La plupart des Disciples
de S. Augustin l'ont fait d'une manière; les
Thomistes le font d'une autre. Cela nous doit-
il empêcher d'employer l'autorité des uns &
des autres, pour soutenir contre les Molinistes
que la grâce efficace ne ruine point la liberté?

Vous voiez sans peine qu'il en est de même
pour ce qui est de la nécessité de l'amour do-
minant. C'est rendre beaucoup plus fort le par-
ti des Attritionnaires, qui combattent avec tant
d'ardeur ce point essentiel de la doctrine Chré-
tienne, que de s'attacher tellement à l'une des
deux solutions, que l'on donne au plus consi-
derable de leurs argumens, qu'on ne puisse
souffrir l'autre. Car c'est porter beaucoup de
gens à être Attritionnaires malgré qu'ils en
aient, que de ne leur donner aucun autre
moien de ne l'être pas, qu'en croiant qu'on
peut aimer Dieu plus que toutes choses, &
l'avoir pour la fin dominante de la conduite
de sa vie, & demeurer en même temps *in reatu*
pœna aeterna, ce qui paraît si étrange, qu'il
n'y a guere de Chrétiens à qui cela ne donne
de l'horreur.

C'est ce qu'a fait voir M. l'Evêque de Cas-
torie dans la première partie de son *Appendix*.
Et il a montré dans la seconde par des preu-
ves qui me paroissent démonstratives, quel-
le

Docteur de Sorbonne.

412
Ie est la veritable opinion de S. Thomas*. Il faudroit donc faire voir que ce Prélat s'est trompé, & que ce qu'il a pris pour des démonstrations ne sont que des sophismes, afin de pouvoir prendre ce qu'il dit sur cela, pour un prétexte de ne pas approuver son livre. Car je ne crois pas que M.* voulût que l'on crut, que c'est pour une opinion qui seroit constamment de S. Thomas qu'il ne le veut pas approuver. Ce ne sera pas une chose difficile que de découvrir le defaut de ces démonstrations si elles ne valent rien. Il n'y a qu'à vérifier les propositions de S. Thomas pour prendre garde si elles ne sont point mal rapportées, ou à faire voir le vice de l'argument. Car si je m'en souviens bien, la majeure & la mineure sont toutes deux de S. Thomas. Je ne voudrois pas deux jours pour faire cet examen. Pourquoi donc ne le fait-on pas?

LETTRE CCCXXXVII.†

A M. DU VAUCEL. Sur celles qu'il écrit aux Cardinaux Sluse & le Camus; sa Réponse au libelle intitulé, Prejugez &c.

IL faut que l'on ait gardé un grand secret sur la promotion future, puisqu'ait été faite le 2. Septembre, qui est le jour de la prise de Bude; vous n'en saviez rien du tout, lorsque vous avez écrit votre dernière lettre, qui est du 31. Août. Nous l'avons aprise dimanche der-

* Cette seconde partie étoit de M. Arnauld lui-même, & M. de Castorie ne fit que l'adopter.

† 20. Septembre 1686.

414. CCCXXXVI. Lettre de M. Arnauld
dernier par la liste des nouveaux Cardinaux ,
qui nous fut envoiée de Liege. Mais nous dou-
tions que cela fût vrai , jusqu'à ce que M.
Chaumont nous en vint assurer Mardi dernier.
Cela m'a obligé d'écrire deux lettres à deux de
ces nouvelles Eminences , l'une à M. l'Evêque
de Grenoble , & l'autre à M. Sluse. Mais
après le premier compliment qui est assez
court , leur ayant fait entendre que le sujet de
ma joie ne peut être que de ce que cette nou-
velle dignité leur donne plus de moyen de ser-
vir l'Eglise , je représente au premier avec
beaucoup de force , qu'il semble que Dieu l'o-
blige par là à detruire dans l'esprit du Roi le
phantôme du Jansenisme ; & je recommande
au dernier trois affaires . 1. Le rétablissement du
concours dans le Diocèse de Liege. 2. La Fa-
culté de Théologie de Louvain. 3. La mission
de Hollande , tant pour le choix d'un Succes-
seur , que pour l'*Amor pœnitens*. Il m'a fait
faire de fois à d'autres tant de civilitez par M.
Chaumont , & temoigné tant d'estime pour
les livres qu'on lui envoioit de ma part , jus-
ques à offrir de contribuer aux frais de l'im-
pression , si on ne trouvoit point de libraire
qui la voulût faire à ses dépens , que j'ai pensé
qu'il ne trouveroit pas mauvais que je lui par-
lasse avec cette liberté dès la première fois que
je lui écrivois. Car chacune de ces trois ma-
tieres est traitée assez amplement & assez forte-
ment. Mais cela me fait penser en même-tems
qu'il seroit bon que vous fissiez connoissance
avec lui. Car c'est un homme de tête , qui ai-
me les gens de bien , qui dit librement ce
qu'il pense , & qui étant Cardinal peut réussir
dans ce qu'il entreprendra. Monsieur de Pont-
Chateau s'étoit bien lié à lui , & il n'y a point
cu

eu de regret. Vous pouvez trouver moi en de faire cette connoissance sans que cela vous decouvre. Je voudrois que vous eussiez pu avoir des copies de ces deux lettres.

Nous nous attendons que vous nous ferez un petit portrait de chacun de ces nouveaux Cardinaux, hors deux ou trois que nous connaissons. Nous sommes en peine si ce Beneditin d'Espagne n'est point celui qui avoit fait un mechant livre sur les 4. Articles.

Le P. Abé des écoliers de Liege nous est venu voir. Je l'ai mis sur l'affaire de Pamiers; mais ou il est lui même trompé, ou ce n'est point ce qu'on vous a dit. Ce qu'il en fait est, que la Cour étant touchée du scandale que causent les Regalistes, a songé à leur donner quelqu'un pour les conduire, & pour leur faire faire leur noviciat: qu'on s'est addressé à Sainte Genevieve, afin qu'on envoiât de là quelque Religieux qui se chargeât de ce soin; qu'on n'a trouvé personne dans cette Congregation qui voulût prendre cet emploi, & qu'en particulier le P. Mercier l'a refusé. Qu'ils se sont donc excusez envers la Cour, mais qu'on n'a point voulu recevoir leurs excuses, & qu'on les a pressés de nouveau, & qu'enfin étant intimidés par les menaces qu'on leur faisoit, ils ont trouvé un bon homme qui y a bien voulu aller. Mais il m'a fort assuré qu'il n'est point vrai qu'ils pensent à s'établir dans ce Chapitre, & il m'a parlé avec de grands éloges des vrais Chanoines de Pamiers, & m'a dit que par tout où ils étoient dispersés on les regardoit comme des saints. Je ne saï si ceux qui vous ont parlé autrement de cette affaire, en sont mieux informés.

La réponse au libelle intitulé: *Les Préjugez*

416 CCCXXXVII. Lettre de M. Arnauld
legitimes contre le Jansenisme &c. est toute
prête à imprimer sous ce titre : » La justifica-
» tion des prétendus Jansenistes par le livre
» même de leur nouvel accusateur , intitulé
» *Les Préjugez &c.* « Ce sera un livre de 13.
ou 14. feuilles qui nous justifie sans dire un
seul mot de ce qu'on fait présentement contre
nous , desorte qu'il n'y a pas un seul mot dont
M. de Paris ou le P. de la Chaise se puissent of-
fenser. Le fort de cette justification consiste en
ce que l'auteur du libelle avoue , que c'est une
illusion qu'il veut dissiper , de s'allarmer d'une
chimere de Jansenisme qu'on ne connoit
point , & qu'on ne sauroit definir : *Car enfin ,*
dit-il , on n'est Janseniste que quand on soutient
quelqu'une des cinq propositions , ou que l'on
nie qu'elles soient enseignées par Jansenius.
D'où on conclut contre lui que le Jansenis-
me n'est qu'un phantôme , selon l'un & l'autre
membre de cette definition. Selon le pre-
mier , parce qu'il n'y a personne dans l'Egli-
se qui soutienne aucune des cinq propositions
condamnées ; selon le dernier , parce qu'il n'est
point défendu de douter si ces cinq proposi-
tions ont été enseignées par Jansenius. Et c'est
sur ce dernier point qu'on s'étend le plus , par-
ce que cet auteur avouant qu'on n'est point hé-
retique pour douter de ce fait , il prétend que
d'en douter , quoi qu'en gardant un silence
respectueux , on est temeraire d'une temerité
criminelle & rebelle à l'Egliise , parce que c'est
un principe incontestable qu'elle est infaillible
dans les faits importans. Et sur l'objection
qu'il se fait que Baronius & Bellarmin ont dou-
té du fait d'Honorius , & les Peres Sirmond &
Petau de celui de Theodoret , il a l'insolence
de repondre ; *Qu'on ne les peut excuser de teme-*
rité ,

rité, & qu'ils sont dans le cas de ceux qui ont soutenu des opinions erronées avant le dernier jugement de l'Eglise. Vous voiez par là quel avantage il donne sur lui. On détruit par ses preuves cette fausse opinion de l'infailibilité de l'Eglise dans les faits, dont la dernière & la principale est ce qui s'est passé dans la paix de l'Eglise, que l'on montre avoir été faite sur un principe tout opposé. Et c'est principalement ce qui me fait juger qu'il faut absolument publier cette Réponse, parce que c'est l'occasion du monde la plus favorable d'expliquer les conditions essentielles de la paix de l'Eglise, qui sont connues de très-peu de personnes, & que l'on peut établir par des pièces incontestables, & qu'on ne peut éluder par aucune chicanerie qui ait la moindre vraisemblance. C'est pourquoi je suis résolu de n'avoir point d'égard aux apprehensions de nos amis de Paris, qui n'ayant point vu cet Ecrit, appréhendant qu'on ne le donne au public, par des raisons générales de crainte, qui ne manquent jamais aux personnes timides.

Je n'ai jamais vu le livre de M. Dirois sur la vérité de la Religion Chrétienne; & je ne fais point quel jugement on en a fait dans le public. Je ne crois pas que d'autres y aient travaillé que lui, & l'inégalité du style peut venir de ce que son imagination est plus ou moins échauffée.

Je voulois vous dire un mot sur la feuille de l'*Index*, mais elle est égarée. C'étoit pour vous demander ce qui pourroit avoir fait condamner quelques livres faits par quelques Moines, & ce que c'est que ces quatre sonnets sur l'Immaculée Conception.

LETTRE CCCXXXVIII.*

AM. SLUSE. Sur sa promotion au Cardinalat.

MONSIEUR,

CE m'a été une double joie d'apprendre que M. Sluse étoit du nombre des nouvelles Eminences, & de l'apprendre d'une personne qui me le vint dire tout transporté, dans le ressentiment qu'il a de toutes les bontez que V. E. lui a temoignées depuis tant de tems, & qui me faisoit souvenir, sans qu'il eût besoin de m'en rien dire, de la maniere si genereuse & si obligeante dont elle lui avoit écrit sur mon sujet en diverses occasions. Mais ne me prendra-t-on point pour un solitaire qui ne fait guere bien son monde, si j'avoue à V. E. que le sujet de ma joie n'est point l'exaltation de sa personne à un plus haut rang d'honneur, mais les avantages que j'espere que l'Eglise en pourra tirer? C'est, Monsieur, que je ne faurois parler que selon les sentimens de mon cœur, & que je ne puis regarder les dignitez purement comme dignités, mais que comme des pieges dangereux qui ne rélevent devant les hommes ceux qui les recherchent dans cette vue, qu'en les rabbaissant infirmité devant Dieu : au lieu que je suis persuadé que ce qu'elles ont d'estimable, c'est qu'elles rendent les hommes *Ministres de Dieu dans le bien*, comme dit S. Paul, c'est-à-dire, qu'elles leur donnent moyen de rendre de plus grands services ou au public ou à l'Eglise. Cela étant V. E. ne

* 20. Septembre 1686.

ne doit point attendre de moi de grands complimens sur le seul titre de sa nouvelle dignité dont je ferois fort peu de cas , s'il étoit séparé de ce qui seul le peut rendre considerable aux yeux des vrais chrétiens , qui est l'emploi qu'on en peut & qu'on en doit faire pour ce que l'Apôtre appelle *la consommation des saints , & l'édition du corps de Jesus-Christ.* Je me promets au contraire , qu'elle sera plus édifiée si laissant là tout ce qui ne seroit que cérémonie , j'entre pour elle dans cette pensée de S. Paul en lui représentant de certains besoins de l'Eglise auxquels le nouveau rang qu'elle y tient , lui pourroit donner moyen de s'appliquer avec fruit.

Il y en a un dont V. E. pourra avoir une occasion plus naturelle de parler , parce qu'il regarde le País de sa naissance. C'est que la plupart des Cures du Diocèse de Liège , sont entre les mains de personnes fort incapables de servir les ames. Et cela vient de ce qu'on en a ôté le concours , sous prétexte que ce ne sont que des Vicairies perpetuelles. Mais comme il n'y a en cela qu'une différence de nom , est-il juste que les peuples en souffrent , & qu'outre une partie du bien temporel de ces paroisses que ces prétendus Curés primitifs enlevent , ils soient encore privés des biens spirituels que le Concile de Trente leut a voulu procurer par le concours , & que l'on voit par expérience être considérables dans les Diocéses où il est établi : Car c'est sans doute ce qui fait que dans les País-Bas Catholiques il y a incomparablement plus de meilleurs Curés que dans le païs de Liege. Cependant c'est de là que dépend le salut des ames , étant sans doute que selon le cours ordinaire des choses , il doit y

420 *CCCXXXVIII. Lettre de M. Arnauld*
avoir beaucoup plus de bons Chrétiens, sous de bons Curés, que sous des Curés negligens & ignorans. Or à quoi tendre tout ce qu'on fait dans l'Eglise finon à la sanctification des ames que J. C. a rachetées de son sang? C'est la fin de la Religion Chrétienne : tout le reste ne sont que des moyens pour arriver à cette fin. Puis donc quel l'on doit être convaincu, que dans les Diocèses où les Cures se donnent au concours, il y a plus de bons Pasteurs, & plus d'ames qui se sanctifient & qui se sauvent sous leur conduite, je ne saurois croire que ce ne soit un devoir indispensable, & non seulement un conseil, de retrabilir le concours dans le Diocèse de Liege, sans s'arrêter à une distinction chimérique, qui ne regarde point les peuples du salut desquels il s'agit, entre les Curés en chef, & les Curés qu'on appelle Vicaires perpetuels.

C'est cette même considération du salut des ames qui me porte à recommander à V. E. l'Université de Louvain & sur tout la Faculté de Theologie. J'ai eu le loisir de la connoître à fond depuis que je suis en ces païs-ci. C'est de là que vient tout ce qu'il y a de bien solide dans les Païs-bas Catholiques & dans la mission de Hollande. C'est l'école où se forment les bons Pasteurs, & tous les Prêtres qui travaillent avec fruit à la conduite des ames. Et on peut dire sans craindre de se tromper, qu'il n'y a point de séminaire dans toute l'Eglise où les Ecclesiastiques soient mieux instruits, nourris de maximes plus chrétiennes, plus élevés dans la priere, & plus formés à toute sorte d'exercice de piété que le Collège du Pape Adrien VI. dont M. Huygens est Président. C'est un Docteur très habile, mais qui est encore plus interieur & plus saint, & dont en

en même tems la charité est si grande , qu'érant accablé d'occupations , il ne laisse pas de donner une grande partie de son tems à écouter les confessions des moindres personnes qui le recherchent pour se sanctifier sous sa conduite , sans les retraites que viennent faire sous lui de tems en tems les plus pieux Pasteurs du Païs. Cependant , Monseigneur , tous les gens de bien ont vu avec douleur il y a deux ou trois ans , que M. l'Internonce prévenu par un M. du Bois , qui est un fort méchant esprit que l'Archiduc Leopold , à l'instigation des Jesuites , a fait autrefois entrer par force dans l'Université de Louvain , a fait des choses qui vont à la ruine de cette celebre Faculté. Car ne pouvant avoir que 8. Docteurs dans ce qu'on appelle la Faculté étroite , qui devoient être choisis par le seul merite d'entre tous les autres Docteurs , il a fait donner l'exclusion à M. Huygens & à deux de ses amis fort savans aussi & fort pieux , que l'on auroit choisis sans cela à trois places qui vaquoient , & y a fait mettre d'autres sujets peu habiles , & qui avouent eux mêmes qu'ils ne valent pas ceux à qui M. l'Internonce a voulu qu'on les préferât. À quoi il faut ajouter , que les Jesuites ne cessent de se servir du phantôme du Jansenisme , & dans leurs theses & dans leurs libelles , & dans leurs entretiens pour décrier cette pieuse Université , & la faire regarder par tous les simples & les ignorans qui ont créance en eux , comme étant herétiques ou au moins suspecte en la foi ; sans que personne se mette en peine d'arrêter leur insolence , qui ne peut être que fort préjudiciable à la Religion , & par les maux que cause cette injuste diffamation , & par les biens qu'elle empêche. Ne seroit-ce point

422 CCCXXXVIII. Lettre de M. Arnauld
point une chose digne du zèle & de l'équité de
V. E. de prendre dans les rencontres la protec-
tion de ces bons Docteurs , qui ont de l'habi-
lité pour bien servir Dieu , & pour bien de-
fendre la bonne doctrine , mais qui en ont
moins que des enfans dans la politique humai-
ne , & pour se defendre contre des intrigues
de Cour ?

J'ai encore plus de confiance que V. E. ne
rejettera pas la priere que je lui fais pour la
pauvre Mission de Hollande que l'on rempli-
roit de confusion & de trouble , si on ne lui
donnoit pas pour conducteur celui qu'elle a de-
mandé à sa Sainteté , ensuite du choix qu'en
avoit fait son très digne dernier Evêque : &
que la brigue des Moines y en fit mettre un
autre qui ne fut pas aussi uni au Clergé que
le doit être tout Vicaire Apostolique qui n'au-
ra en vue que la gloire de Dieu & le maintien
de la véritable Religion dans les Provinces
Unies. Car on ne peut mettre en doute que
communément parlant les Pasteurs du Clergé
ne fassent présentement plus de bien , & n'édi-
fient plus le monde par leur bonne conduite ,
par leur charité & par leur desinteressement que
les Reguliers . Il est certain aussi que les Etats
ont non seulement plus de tolérance , mais mê-
me plus d'estime & plus d'affection pour ceux
du Clergé , parce qu'ils ne les soupçonnent pas
d'emporter hors du pais l'argent qu'ils tirent
des Catholiques , au lieu qu'ils savent certai-
nement que les Moines en envoient beaucoup
à leurs Convents de Brabant , & qu'ils y sont
comme obligés , parce que leurs supérieurs les
retireroient de la Mission , s'ils ne le faisoient ,
quoique les Papes le leur aient defendu par di-
vers Decrets. Ces raisons & beaucoup d'autres
font

font voir qu'il est tout-à-fait important pour les bien de cette Mission, de ne lui point donner de Vicaire Apostolique qui ne marche sur le pas du dernier qui l'a conduite avec une sagesse merveilleuse , & l'a laissée à l'égard de diverses choses considérables en beaucoup meilleur état qu'il ne l'a trouvée , par la fermeté qu'il a eue à n'y point souffrir de desordres , & à n'imposer les mains qu'à ceux qu'il a pu juger après un serieux examen être bien appellés de Dieu , & capables de travailler à cette Mission. Ce sera donc un grand service que V. E. rendra à Dieu , de faire ce qu'elle pourra pour la conclusion de cette affaire ; comme aussi pour empêcher que les ennemis du defunt Evêque qui a laissé une si grande odeur de sainteté , ne fassent donner quelque atteinte à l'excellent livre de l'*Amor Pœnitens* par leurs intrigues & par leurs cabales. C'est trop , Monseigneur , & pour ne pas allonger une lettre qui n'est déjà que trop longue , il ne me reste qu'à la finir par la protestation très sincère que je suis.

LETTRE CCCXXXIX.

A M. LE CAMUS EVEQUE DE GRENOBLE. Sur sa promotion au Cardinalat.

MONSIEUR ,

JE n'agirois pas avec toute la sincérité que Dieu demande d'un Prêtre , si j'entreprenois de persuader à V. E. que j'ai beaucoup de joie de sa nouvelle dignité. Etant aussi obligé que je le suis par un devoir de gratitude & par un sen-

sentiment d'estime d'aimer son vrai bien, je crois rendre à V. E. ce que je lui dois d'une maniere plus avantageuse & plus chrétienne, en priant Dieu, qu'il lui fasse la gracie de faire un bon usage d'un rang dont presque tout le monde abuse, qu'en la felicitant de ce qu'elle y est arrivée. Vous jugez assez, Monseigneur, que je ne parlerois pas de la sorte à tout autre personne qui seroit plus capable de s'éblouir de l'éclat d'une dignité, qui est maintenant si élevée selon le monde, que d'en apprechender le peril à cause de cet éclat même, & de l'obligation qu'elle imposé de n'employer tout ce qu'elle donne de credit & d'autorité que pour le service de l'Eglise.

Fin du Tome quatrième.



T A B L E D E S L E T T R E S

Contenues en ce Volume.

L E T T R E C C X L I X .

O U Réponse au Prince Ernest Landgrave de Hesse-Rhinfelds , à un Extrait d'une lettre du P. Robert Jésuite , à ce Prince , sur les prétendus Jansenistes. Pag. 1

L E T T R E C C L .

A M. de ***. Il découvre les dispositions de son cœur , principalement envers M. de Harlai , Archevêque de Paris. 18

L E T T R E C C L I .

A M. Dodart. Sur le Catéchisme historique

T A B L E

rique de M. Fleury.

39

L E T T R E CCLII.

Au P. Quesnel. Il le remercie de son com-

pliment sur la mort de M. de Sacy, &c.

Il lui parle du P. Mallebranche, de M.

Balluze, & de M. de Harlai.

45

L E T T R E CCLIII.

A M. Dodart. Sur le Catéchisme histo-

rique de M. Fleury.

48

L E T T R E CCLIV.

A M. Nicole. Sur la Réponse du P. Mal-

lebranche.

50

L E T T R E CCLV.

A Mad. de Fontperuis. Sur la mort de

M. de Sacy.

53

L E T T R E CCLVI.

A la même. Sur la mort de la Mere An-

gelique de S. Jean.

ibid.

L E T T R E CCLVII.

A la Mere de Fargis. Sur la Mort de

M. de Sacy & de la Mere Angelique de

S. Jean.

55

L E T T R E CCLVIII.

A la Sœur Angélique Thérèse Arnould.

Sur le même sujet.

59

LET-

D E S L E T T R E S.

L E T T R E C C L I X.

*Au Prince Ernest. Au sujet du P. Jobert,
du retour de M. Nicole à Paris, des
Jesuites & du P. Mallebranche.* 60

L E T T R E C C L X.

*A M. Nicole. Sur la nature des Idées &
sur l'étendue intelligible du P. Malle-
branche.* 64

L E T T R E C C L X I .

*Au P. Quesnel. Sur la Remontrance ou
justification.* 73

L E T T R E C C L X I I .

*A Mademoiselle Jupine & à sa compagne.
Sur la mort de leur Maîtresse.* 75

L E T T R E C C L X I I I .

*A M. Du Vancel. Sur l'Amor Poenitens
de M. de Castoré, & sur le train que
les affaires de l'Eglise prenoient en France.*

79

L E T T R E

*De M. Treuvé, où il propose divers cas de
conscience dont il demande la résolution.* 81

L E T T R E C C L X I V .

*Il répond aux cas proposés dans la lettre pré-
cédente.* 94

LET-

T A B L E
L E T T R E C C L X V .

A Madame de Fontenay. Pour lui recommander une personne qui étoit avec elle. 103

L E T T R E C C L X V I .

A M. Du Vauzel. Sur le livre de l'Amor pénitens de M. de Castorie. 105

L E T T R E C C L X V I I .

Au Prince Ernest. Sur le livre de M. Vigor, & quelques points concernant l'autorité du Pape. 107

L E T T R E C C X L V I I I .

A M. Du Vauzel. Sur la servitude que l'Internonce de Bruxelles voulloit imposer aux Docteurs de Louvain. 113

L E T T R E C C L X I X .

Au même. Sur le livre de l'Exposition de la foi Catholique ; à l'occasion de ce qu'il lui avoit mandé de l'Internonce de Bruxelles & de l'Université de Louvain. 115

L E T T R E C C L X X .

Au Prince Ernest. Il le remercie de ses offres obligeantes. Il le prie de ne plus l'obliger à parler du P. Robert. Il lui parle de M. Nicole & du P. Mallebranche.

118

LET-

DES LETTRES.

LETTRE CCLXXI.

A Madame de Fontpertuis. Sur les fausses alarmes que prenoient ses amis à son sujet, & l'obligation où elle étoit de se me-nager, sur tout par rapport à son fils. 120

LETTRE CCLXXII.

A la même. Sur la mort de deux personnes de mérite, & la profession d'une Religieuse.

123

LETTRE CCLXXIII.

A la même. Il lui fait part d'une pensée qui lui étoit venue au sujet des précautions qu'on le sollicitoit de prendre. 124

LETTRE CCLXXIV.

A un ami qui lui avoit fait savoir les plain-tes générales que l'on avoit fait de lui en Angleterre touchant M. Southwell. 127

LETTRE CCLXXV.

A M. Southwell, Secrétaire du Conseil Privé de S. M. Britannique. 133

REPONSE

De M. Southwell à M. Arnauld, 136

LETTRE CCLXXVI.

A M. du Vauzel. Sur les mauvaises af-faires que l'Internonce de Bruxelles susci-toit aux Docteurs de Louvain. 138

LET-

T A B L E
L E T T R E C C L X X V I I .

- A Madame de Fontpertuis. Sur la conduite
de quelques Religienses. 142

L E T T R E C C L X X V I I I .

- Au P. Quesnel. Sur la Réponse au P. Mal-
lebranche, & le livre du P. le Porc. 144

L E T T R E C C L X X I X .

- A M. du Vaucel. Sur M. de Pont-Chateau;
le Catéchisme des trois Evêques; le Brevis
Expositio pour M. de Castorie; les trou-
bles de Louvain; le livre intitulé, De
libertatibus Ecclesiæ Gallicanæ; les ca-
lomnies contre M. de Berih; les Cate-
chismes du P. Hasart & de M. van Bont;
le refus que faisoit l'Internonce de donner
des juges aux parens de Jansenius contre
le P. Hasart. 145

L E T T R E C C L X X X .

- A M. de Castorie. Sur quelques difficultés
formées au sujet de son livre de l'Amor
pœnitens. 152

L E T T R E C C L X X I .

- A M. du Vaucel. Sur les Theses de M.
van Espen; les affaires de la Regale; M.
Nicole; un Chanoine de N. D. de Paris;
un Mandement de l'Evêque de Bruges,
& un Concussionnaire nommé à la Prevôté
de

DES LETTRES.

de cette Eglise.

156

LETTRE CCLXXXII.

Au même. Il le prie de remercier M. Cassoni des bons services qu'il rendoit, sur tout aux Religieuses de P. R. & à M. de Castorie. Il lui parle du Prince de Hesse-Rhinfelds, de la mort du Roi d'Angleterre, de son successeur, & de l'affaire de la Régle.

161

LETTRE CCLXXXIII.

Au Prince Ernest. Il le remercie de ses bontés; il lui donne avis d'un envoi de livres; il lui parle de la mort du Roi d'Angleterre, de sa Religion & de celle de son successeur, de quelques Ecrits sur le schisme; des Observations du P. Tellier sur le N. T. de Mons; d'un Decret de l'Inquisition contre 65. propositions de morale; & d'un Arrêt du Parlement contre ce Decret.

164

LETTRE CCLXXXIV.

A Madame de Fontpertuis. Sur quelques lettres qu'il lui envoioit; & sur ce qu'elle se prévenoit peut-être un peu trop à l'avantage d'une Religieuse.

173

LETTRE CCLXXXV.

A M. du Vaucel. Sur la mort de M. de Graña, Gouverneur des Païs-Bas; l'assemblée

du

T A B L E
du Clergé; & les affaires du P. Hazart.

175

L E T T R E CCLXXXVI.

Au Prince Ernest. Sur la mort de M. de Grana. 177

L E T T R E CCLXXXVII.

A M. l'Evêque de Castorie. D'une Ordonnance de M. l'Evêque de Bruges contre la lecture de l'Ecriture-Sainte en langue vulgaire. 179

L E T T R E CCLXXXVIII.

A M. du Vaucel. Sur l'affaire du P. Hazart; un Mandement de Bruges; l'interdiction d'un Curé à ce sujet; & la prévention d'un nouveau Gouverneur contre M. de Louvain, & M. l'Archevêque de Malines. 182

L E T T R E CCLXXXIX.

Au même. Sur la protection que l'on devoit accorder à Rome, à l'Université de Louvain; l'état pénible du Diocèse de Liège, & le remede que l'on pouvoit y apporter. 183

L E T T R E CCXC.

Au même. Sur la lecture de l'Ecriture-Sainte, un Catechisme publié à Bois-le-Duc, & les suites des préventions du Gouverneur des Pays-bas contre les prétendus Jansenistes.

184

LET-

DES LETTRES.

LETTRE CCXCI.

Au même. Sur le Catechisme des trois Evêques ; le livre du P. Guilloré ; le Sieur du Bois de Louvain ; le traité de M. Charlas ; des Theses du P. de Vos. 197

LETTRE CCXCII.

Au Prince Ernest. Pour s'excuser de son silence & lui décoverrir ses sentimens touchant les Jésuites & le fait de Jansenius.

205

LETTRE CCXCIII.

A M. du Vaucel. Sur les affaires de Louvain ; le P. Malibranche ; quelques lettres de cachet ; & la mort de M. Deschamps.

210

LETTRE CCXCIV.

An même. Sur la condamnation des Theses de M. Huygens.

212

LETTRE CCXCV.

An même. Sur la condamnation des Antithèses du P. de Vos.

215

LETTRE CCXCVI.

A Madame de Fontpertuis. Sur ce qu'elle n'avoit point écrit depuis son départ ; & sur la mort d'un Domestique de M. Vaes, & sur la condamnation des Theses de M. Huygens & des Antithèses du P. Tome IV.

T de

T A B L E

de Nos.

218

L E T T R E C C X C V I I .

*A M. du Vaucel. Il lui parle de la déten-
tion du Frere de M. Guelphe ; des in-
trigues de l'Internonce de Brusselles , d'un
Ecrit du Chancelier de Brabant ; des lettres
au P. Mallebranche ; des mauvaises affai-
res qu'on faisoit à M. de Wit ; de l'E-
pitaphe de Mademoiselle Laurent ; d'une
signature faite à Grenoble.* 220

L E T T R E C C X C V I I I .

*Au même. Il lui parle de l'affaire du P.
Hazart ; des inirigues de l'Inernonce de
Brusselles ; de l'Amor pœnitens ; & de ce
qui se passoit en France au sujet des Hu-
guenots.* 227

L E T T R E C C X C I X .

*Au même. Sur la révocation de l'Edit de
Nantes ; l'affaire de M. de Wit ; & sa dis-
pute avec le P. Mallebranche.* 233

L E T T R E C C C .

*Au même. Sur ce qu'on eut voulu qu'il eut
cessé d'écrire contre le P. Mallebranche ,
pour répondre au Ministre Jurién.* 236

L E T T R E C C C I .

*Au même. Sur la condamnation que l'on con-
sinooit de faire à Rome , de plusieurs pro-
posi-*

DES LETTRES.

positions tirées de bons livres ; sur le livre de la Fréquente Communion ; la nomination du P. Mellini à l'Archevêché d'Avignon ; & l'admission de M. Steyaert dans la Faculté étroite de Louvain. 239

LETTRE CCCII.

Au même. De ses livres contre le P. Malbranche ; d'une histoire du Jansenisme ; d'une These des Jésuites de Louvain contre Port-Royal ; de la révocation de l'Edit de Nantes. 242

LETTRE CCCIII.

Au Prince Ernest. Sur la lettre qu'il avoit écrite au P. Hazart. 252

LETTRE CCCIV.

Au même. Sur la These des Jésuites de Louvain contre Port-Royal ; & les faussetés que publioient les Huguenots au sujet des voies que l'on emploioit pour les convertir. 253

LETTRE CCCV.

Au même. Il le prie d'écrire à M. l'Electeur de Trèves, afin de l'engager à prendre M. Stenon pour son Suffragant. 258

LETTRE CCCVI.

A M. du Vauzel. Sur l'affaire du P. Hazart. 261

T A B L E
L E T T R E

Du P. Hazart au Prince Ernest, dont il
est parlé dans la précédente. 263

M O D E L E

De rétractation proposée à signer au P. Ha-
zart Jésuite, &c. 266

L E T T R E C C C V I I .

A M. du Vaucel. Sur la nomination du P.
Mellini à l'Archevêché d'Avignon. 269

L E T T R E C C C V I I I .

Au même. Sur les Decrets contre M. Huy-
gens & le P. de Vos ; la maladie du Pape ;
l'affaire du P. Hazart ; les simonies qui
se commettoient à Avignon ; la désolation
du Diocèse d'Alet ; les Permutations &
les Résignations. 273

L E T T R E C C C I X .

Au Prince Ernest. Ce que l'on pourroit faire
pour rétablir la discipline en Allemagne. 277

L E T T R E C C C X .

A M. du Vaucel. Sur une nouvelle tem-
pête excitée contre l'Amor pénitens de
M. de Castorie ; les entreprises de l'In-
ternonce de Bruxelles ; & les condamna-
tions vagues. 305

L E T T R E C C C X I .

Au même. Sur une lettre du Prince de Hesse-
Rhin.

DES LETTRES.

Rhinfelds au General des Jésuites ; les Theses monstrueuses d'un Augustin de Louvain ; une lettre d'un Récolet écrite à Rome contre M. de Castorie , & sur le grand nombre de Huguenots qui se convertissoient en France.

310

LETTRE CCCXII.

Au même. Sur l'affaire du P. Hazart ; l'élection au Doienné de Malines ; un livre intitulé , le véritable Pénitent ; & la disposition où l'on étoit en France contre les prétendus Jansenistes.

314

LETTRE CCCXIII.

Au même. Sur les maux que devoit causer la censure de l'Amor pénitens de M. de Castorie.

318

LETTRE CCCXIV.

Au même. Sur l'exclusion donnée à trois Chanoines pour le Doienné de Malines , en vertu d'un Decret que l'Internonce avoit fait venir de Rome ; la défense faite aux Jésuites de prendre des Novices ; le bruit qu'ils faisoient courir de la condamnation de l'Amor pénitens ; les sentimens de M. Stenon ; la querelle faite à M. van Espen par les Augustins ; les sentimens du P. Mallebranche ; & la peine que l'on avoit de faire imprimer de bons

T 3

13-

T A B L E
livres, & de les faire entrer en France. 328

L E T T R E C C C X V .

Au Prince Ernest. Sur certaines pensées métaphysiques de M. Leibnits ; les sentimens de M. l'Electeur de Treves à l'égard des prétendus Jansenistes ; & le délai du Général des Jesuites à répondre sur l'affaire du P. Hazart. 333

L E T T R E C C C X V I .

À M. du Vaucel. De l'Année Chrétienne de M. le Tourneux. 335

L E T T R E C C C X V I I .

Au même. Sur la conversion de quelques Huguenots ; l'Année Chrétienne ; la modération des Capucins de Bruxelles. 344

L E T T R E C C C X V I I I .

Au même. Sur une proposition touchant le pouvoir du Pape, proposée en Sorbonne ; une Réponse à ceux de Douai ; un extrait de Lettre d'Alexandre VII. sur l'Eglise de Hollande ; & une lettre de M. d'Alet au Roi. 346

L E T T R E C C C X I X .

Au même. Sur les sentimens du Pape en faveur de l'Amor pœnitens ; la liberté de l'élection au Doienné de Malines ; la réponse du General des Jesuites au sujet du P.

DES LETTRES.

P. Hazart ; le livre du Chancelier de Brabant contre M. Huygens. 347

LETTRE CCCXX.

Au même. Sur les sentimens du Pape en faveur de l'Amor poenitens ; l'opinion des Docteurs de Louvain sur l'état de celui qui aime Dieu par dessus toutes choses avant d'avoir reçu l'absolution ; la nomination à l'Archevêché d'Avignon. 353

LETTRE CCCXXI.

Au Prince Ernest. Sur le soin qu'il avoit de faire éléver chrétienement ses petits-fils ; la nécessité qu'il y a de veiller continuellement les jeunes gens ; la conversion du Marquis de Fenquieres & de quelques autres ; M. Stenon, & les lettres du General des Jésuites & du P. Hazart.

357

LETTRE

De M. Fraiser à M. Arnauld, au sujet de son addition à l'Apologie pour les Catholiques concernant M. Southwell, où l'on voit les sentimens du Roi d'Angleterre Jacques II. pour M. Arnauld. 361

LETTRE CCCXXII.

A M. Fraiser. En reponse à la précédente.

362

LET-

T A B L E
L E T T R E C C C X X I I I .

Au Prince Ernest. En lui envoiant le Factum contre le P. Hazart, & le livre du Chancelier de Brabant contre M. Huygens. 364

L E T T R E C C C X X I V .

A Madame de Fontpertuis. Sur sa maladie & ses austérités excessives. 365

L E T T R E C C C X X V .

A M. du Vaucel. Sur l'élection de M. Cuyper au Doienné, & de M. Vander Vliet à un Archidiaconé de Malines; l'affaire du Chancelier de Brabant; le rétablissement de la santé du Roi; l'union du revenu de l'Abaie de S. Denis à celle de S. Cyr; & l'affaire du P. Hazart. 368

L E T T R E C C C X X VI .

Au même. Sur la mort de M. l'Evêque de Castorie; le scandale que devoit causer la condamnation de son Amor poenitens; le jugement que l'on devoit porter sur les quatre derniers tomes du P. Alexandre, & les affaires de la Régale. 370

L E T T R E C C C X X V I I .

A M. Cassoni. Sur la mort de M. l'Evêque de Castorie. 374

LET-

DES LETTRES.

LETTRE CCCXXVIII.

A M. Du Vancel. Sur le choix du successeur de M. de Castorie ; la sépulture de ce Prélat ; le livre intitulé, Préjugés légitimes contre le Jansenisme. 378

LETTRE CCCXXIX.

Au même. Sur la mort de M. de Castorie ; l'élection faite par les Chapures d'Utrecht & de Harlem de M. van Heussen pour succéder à ce Prelat ; le livre intitulé, Les Préjugés légitimes contre les Jansenistes.

381

LETTRE CCCXXX.

Au Prince Ernest. Il réfute ce qu'un Je-suite de Treves avoit écrit pour décrier le livre de M. de Castorie. 384

LETTRE CCCXXXI.

A M. du Vancel. Pour lui donner avis des mesures que l'on prenoit pour donner un successeur à M. de Castorie, & de quelques envois de livres qu'il lui faisoit.

392

LETTRE CCCXXXII.

Au même. Sur l'extinction de l'Institut des filles de l'Enfance, & les maux que cause le phantôme du Jansenisme. 494

LET-

T A B L E
L E T T R E C C C X X X I I I .

Au même. Sur l'extinction des filles de l'Enfance ; l'Amor Pœnitens ; un mémorial pour M. van Heussen ; l'auteur des Préjugés légitimes contre le Jansenisme ; la mort du Chancelier de Brabant & du Sieur Filleau.

397

L E T T R E C C C X X X I V .

Au Prince Ernest. Sur une lettre de la Reine de Suede , touchant la conduite du Roi dans la conversion des Huguenots.

401

L E T T R E C C C X X X V .

A M. du Vaucel. Sur les mesures que l'on pouvoit prendre pour faire nommer M. van Heussen Vicaire Apostolique ; la nomination de l'Abé de Camps à l'Evêché de Passy ; la réponse aux Préjugez légitimes.

404

L E T T R E C C C X X X V I .

A M. Nicole. Sur une conférence qu'il avoit eue au sujet du système du P. Malibranche , & de l'Amor Pœnitens de M. de Castorie.

407

L E T T R E C C C X X X V I I .

A M. du Vaucel. Sur celles qu'il écrit aux Cardinaux Sluse & le Camus ; sa Réponse au libelle intitulé , Préjugez , &c.

413

T E I

LET-

DES LETTRES.

LETTRE CCCXXXVIII. 1

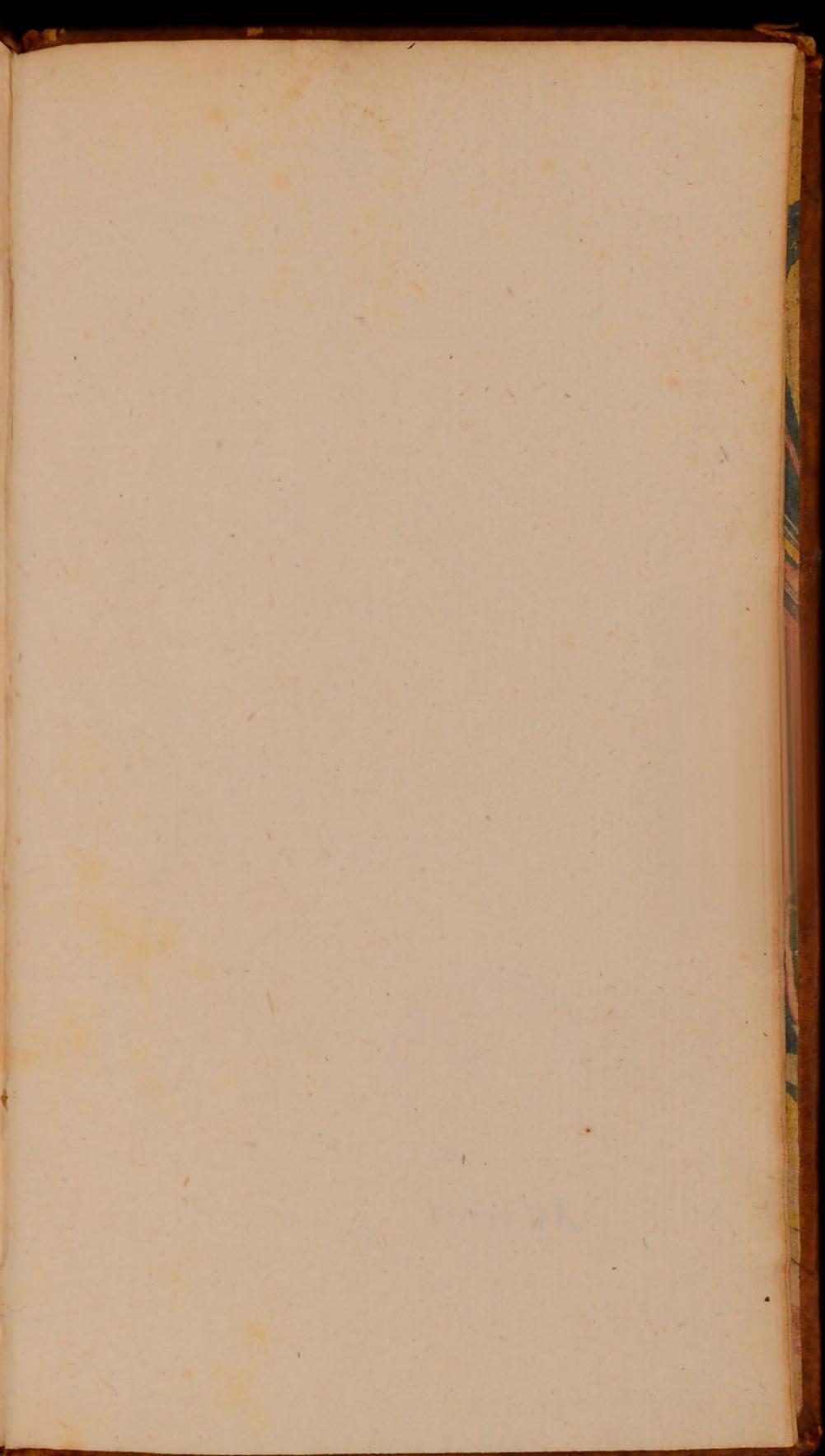
A M. Sluse. Sur sa promotion au Cardinalat. 418

LETTRE CCCXXXIX.

A M. le Camus Evêque de Grenoble. Sur sa promotion au Cardinalat. 423

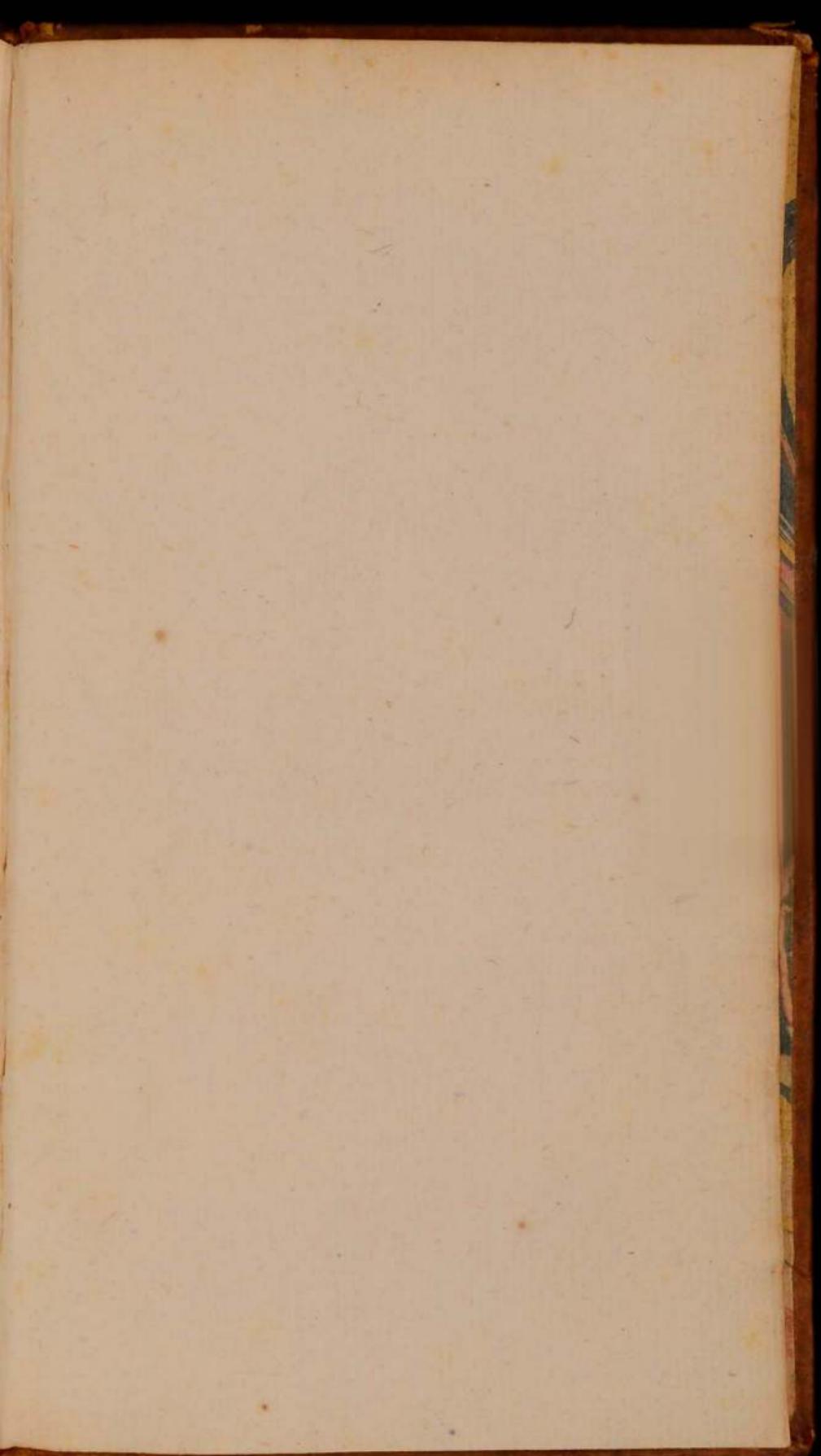
Fin de la Table.

СЛАВА ГОСПОДНЯ
БЫ ВСЕМ СЛОВОМ
СКАЗАННО. АМЕН.
СЛАВА ГОСПОДНЯ
БЫ ВСЕМ СЛОВОМ
СКАЗАННО. АМЕН.
СЛАВА ГОСПОДНЯ
БЫ ВСЕМ СЛОВОМ
СКАЗАННО. АМЕН.
СЛАВА ГОСПОДНЯ
БЫ ВСЕМ СЛОВОМ
СКАЗАННО. АМЕН.

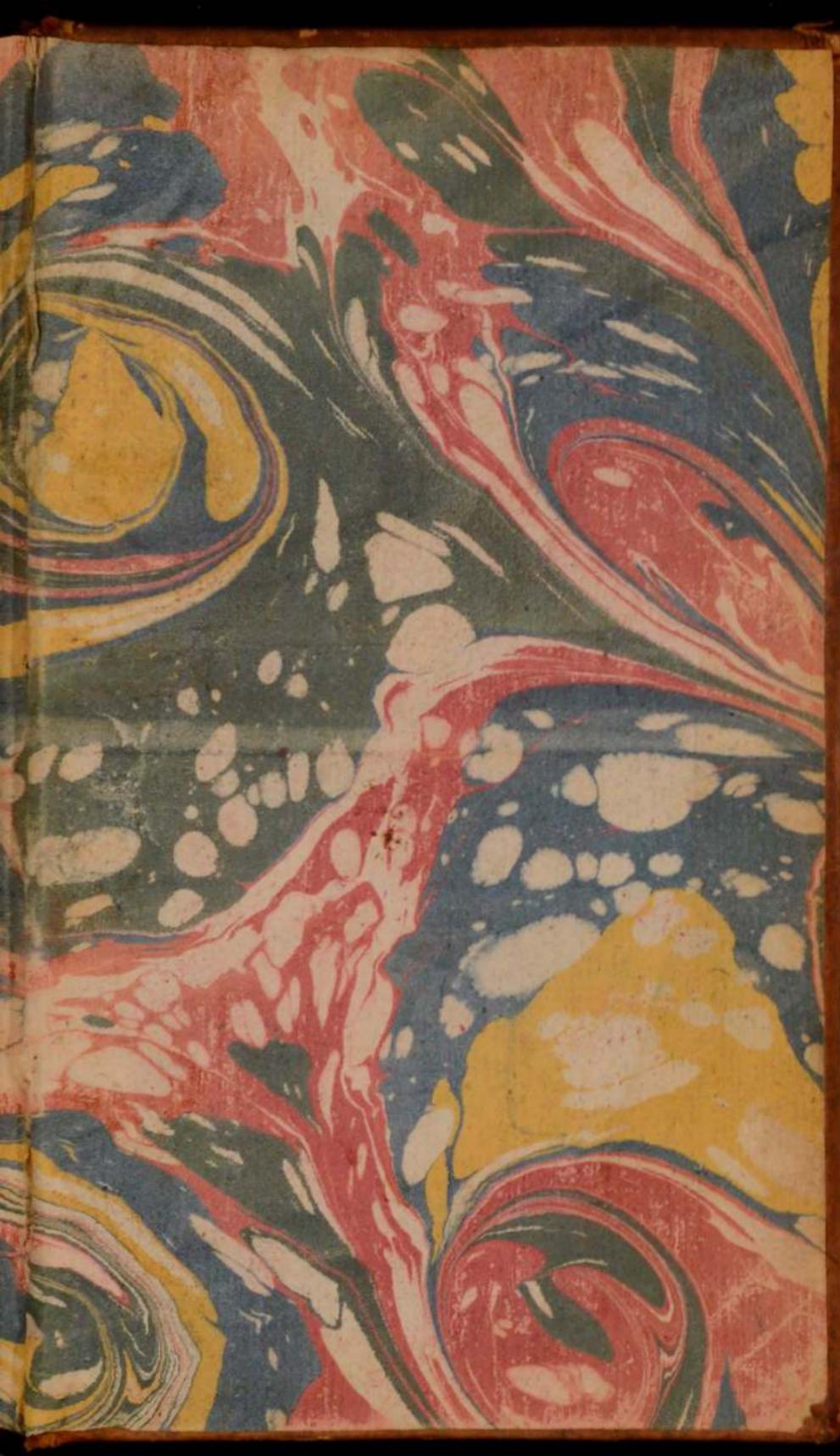


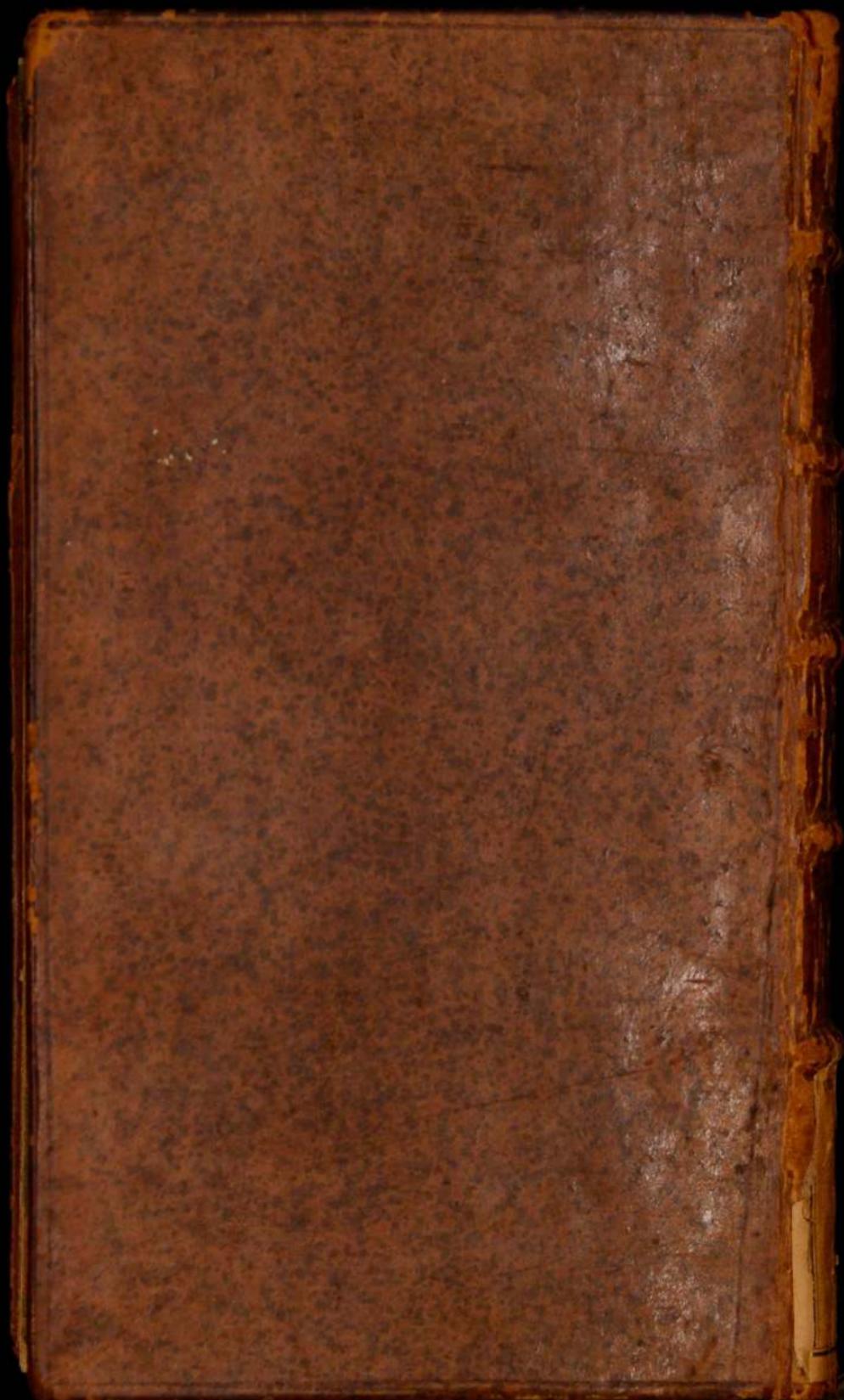


10424











at Miss Diddle's

L'Internonce, afin de tenter si cette affaire ne pourroit point se terminer par cette voie. Mais il m'est venu une autre pensée dans l'esprit, qui n'est peut-être qu'une chimere, mais que je ne laisserai pas de vous proposer. C'est qu'il m'a semblé que si on pouvoit trouver une personne de tête & d'autorité, ami des Jesuites, qui en voulut parler à leur General, il ne sera pas difficile de lui faire entendre que l'opiniâtreté du P. Hazart à soutenir de si horribles calomnies, peut faire beaucoup de tort à leur Société, outre qu'on ne comprend pas comment ce Pere peut refuser de donner la satisfaction qu'on lui demande, sans renoncer à son salut; qu'il seroit de la charité qu'il doit avoir pour son Religieux, & du soin qu'il doit prendre de l'honneur de la Compagnie, d'employer son autorité pour lui faire entendre raison, en l'obligeant d'accepter le parti qu'on lui présente, en faisant la retraction selon le modèle qu'on en adresse & qu'on ferroit voir au General. Je ne crois point cela impossible, & cela empêcheroit un fort grand scandale. Car si ce Pere fait imprimer l'écrit dont il parle au Prince, on sera obligé de faire un nouveau *Factum*, où on traitera les choses avec plus de force que dans le premier; & où on fera voir que ce procédé du P. Hazart ne peut être que celui d'un homme qui n'auroit ni conscience ni religion, & qui par un aveuglement effroyable, aimeroit mieux s'exposer à une damnation certaine, que de faire une action d'humilité qui ne lui seroit pas seulement utile devant Dieu, mais même glorieuse devant les hommes. L'exemple de ce qui m'est arrivé, en est une preuve. Car ayant dit quelque chose d'injurieux à un honnête homme

d'An-

d'Angleterre *, pour m'être trompé dans une conjecture, sitôt que je l'ai su, je lui en ai envoyé une retraction qui l'a tellement satisfait, qu'au lieu qu'il paroisoit auparavant fort picqué contre moi, il me temoigne présentement une fort grande amitié. Et le Roi d'Angleterre à présent regnant qui avoit été fâché de ce que j'avois mal parlé de cet honnête homme, m'a su très-bon gré de la maniere dont j'avois agi dans cet éclaircissement. Voilà ce qu'il faudroit pour représenter au General des Jesuites: car peut-être que cela le touchera davantage que des raisons de conscience.

LETTERE †

Du R.P. HAZART, au PRINCE ERNEST
LANDGRAVE DE HESSE-RHINFELTS,
dont il est parlé dans la lettre précédente.

SERENISSIME PRINCEPS.

NOta mihi jam pridem est serenitas vestra, tum ex famâ, tum ex doctissimo suo scripto contra hostes Societatis nostræ quod totum pervolvi, tum potissimum ex illo actu heroïco, quo serenitas tua se, Dei gratiâ opitulante, ad veram Christi Jesu Religionem convertit, ex quibus luce meridianâ clarissimus, non tantum singularem serenitatis tuæ in societatem nostram benevolentiam & eximiam in Deum pietatem, sed etiam fortitudinem animi quamdam

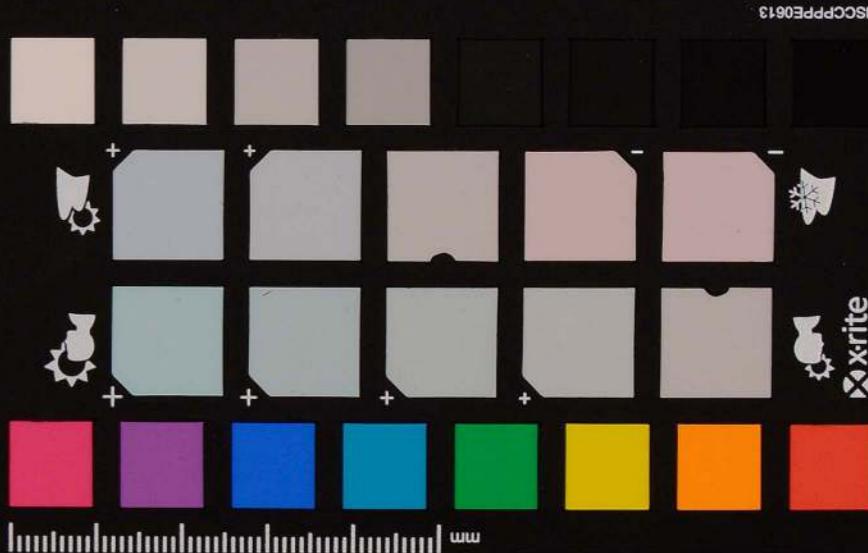
* M. Richard Southwel. Volez la lettre 275.

† On a rapporté une partie de cette lettre dans le *Factum*. Volez Tom. 8. de la Mor. Prat. pag. 346.

colorchecker

xrite

MSCPPCC613



MSCPPPE0613